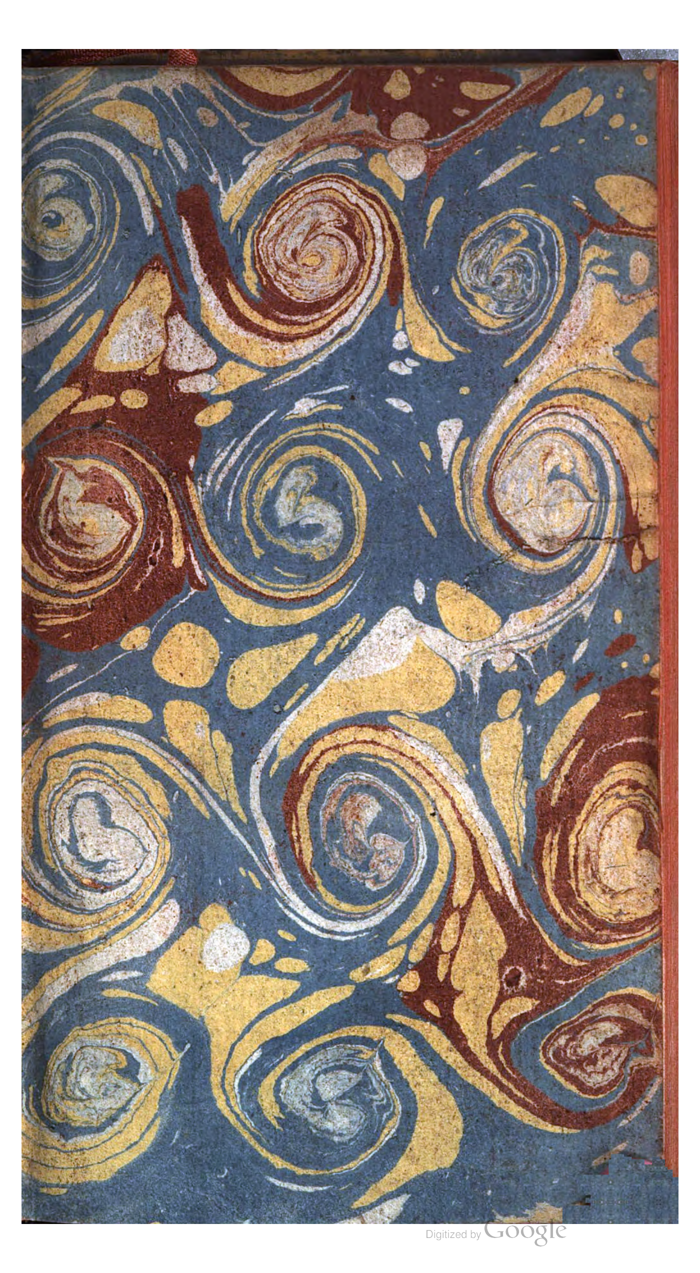
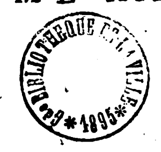






HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

TOME XIII.



HISTOIRE DU DIOCESE DE PARIS.

CONTENANT LES PAROISSES ET TERRES du Doyenné du Vieux Corbeil.

TOME TREIZIÉME.

Avec un détail circonstancié & le dénombrement de toutes celles qui y sont comprises : ensemble quelques Remarques sur le temporel desdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.*



A PARIS,

Chez PRAULT Pere, Quai de Gêvres, au Paradis.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

ETHIOLES.

EN parlant d'Athies qui n'est éloigné de ce Village-ci que de deux lieues, j'ai fait voir que son véritable nom venoit d'*Attegiæ* qui signifie dans la latinité des moyens siécles *des cabanes*, *des hutes*, & que quelques-uns disent être une racine Celtique latinisée, & qui signifioit originairement des maisons de bergers qui gardent les moutons. Ethioles n'en est qu'un diminutif; il ne signifie autre chose que des maisonnettes, de petites cabanes ou petites chaumieres. La preuve s'en tire de ce que dans les titres du treiziéme siécle, qui sont les premiers où il en soit fait mention, ce Village est appellé *Atiolæ* comme dans un acte de l'an 1228; ou *Atheiolæ*, comme le marque le Pouillé de Paris écrit vers ces temps-là; ou bien *Athegiolæ*, ainsi qu'il se lit dans l'ancien Nécrologe de l'Abbaye de Sainte-Genevieve. M. de Valois, sans citer aucun titre, a prétendu pareillement que ce nom venoit d'*Atteïolæ quasi parvæ Atteiæ*, & M. Chastelain le dérivoit d'*Athegiola*, ce qui est la même chose. Ce qui autorise de plus en plus ce sentiment, est qu'au commencement du quatorziéme siécle le nom de ce lieu s'écrivoit en françois Athyoles, ainsi qu'on le verra ci-après : de ce mot Athyoles on a fait Aithioles qui a formé la maniere d'écrire aujourd'hui Ethioles. Cette petite discussion servira à condamner ceux d'entre les Géographes du dernier siécle & de celui-ci qui se sont avisés de marquer sur leurs Cartes Estiolles; & tous les Livres de l'Election ou d'autres Bureaux & Recettes où l'on a fait de même, sur ce que l'on s'est

L'Abbé Chastelain en ses voyages MS.

Notit. Gall. p. 409.

imaginé apparemment que la racine de ce nom étoient les mots latins *æstas* ou *æstus*. Personne ne doit douter que la grande forêt dite de Senart depuis quelques siécles, & dont une partie se nommoit au douziéme siécle *Nemus Ardanum* d'une racine Celtique commune à plusieurs forêts, entre autres à la vaste forêt des Ardennes ; on ne doit point douter, dis-je, que du temps des Gaulois cette forêt ne s'étendît plus qu'elle ne fait presque de tous les côtés. L'une des places les premieres défrichées servit à dresser les huttes qui ont donné le nom à ce lieu. Le nom de Senart que toute la forêt porte à présent, est celui d'un hameau de la Paroisse d'Ethioles qui est le plus voisin de l'entrée du côté de Melun.

Le village d'Ethioles est à six lieues & demie de Paris & à demi-lieue de la ville de Corbeil. Sa situation n'est pas tout-à-fait sur le bord de la Seine, mais à un quart de lieue ou environ du rivage droit ; le ruisseau que la Carte de De Fer appelle Haude & qu'un titre de 1385 nomme le rû de Hauldre, y passe, après avoir arrosé Moissy-l'Evêque, &c. La position du gros du Village avec l'Eglise est dans un enfoncement au milieu de quelques collines garnies de vignes & arbres fruitiers ; les terres labourables sont sur le haut des côtes dans la plaine. Le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 marque à Ethioles 57 feux. Celui que le Sieur Doisy a donné au public en 1745 n'en compte que 33, en avertissant qu'il n'y comprend pas ceux qui sont à Tigery, hameau de Saint-Germain de Corbeil qui a son article distinct dans les Rôles, & dont une partie est sur le territoire d'Ethioles. Le Dictionnaire Universel de la France, qui parut en 1726, met

Histoire de Corb. p. 62.

à l'article d'Ethioles 156 habitans, [c'est-à-dire communians ou adultes,] mais il est à croire qu'il n'y comprend pas ceux de Tigery qui sont Paroissiens d'Ethioles, puisqu'il fait un article particulier de ce Tigery, auquel il donne plus d'habitans qu'à Ethioles & Senart joints ensemble.

On voit dans l'Eglise d'Ethioles quelques marques d'antiquité. La premiere est l'édifice du chœur qui m'a paru être de la fin du douziéme siécle, & qui est couronné par une tour quarrée qui s'éleve au-dessus. La seconde est une *tombe* du quatorziéme siécle qui est posée devant le chœur, sur laquelle est représenté un Chevalier armé ayant un lion dans son bouclier & un autre à ses pieds. On lit autour en lettres gothiques minuscules :

Icy gist Monseigneur Adam Bazon, Chevalier, jadis Seigneur de Athyoles, qui trespassa l'an de grace M. CCC & XXIIII le Dimanche après Noël.

Vous qui par icy passez
Priez pour les Trespassez.
Diex de gloire & Nostre-Dame
Le heit mercy aux ames.

Cette Eglise manque d'une aîle du côté du septentrion. La Dédicace en fut faite en 1610 le Dimanche premier jour d'Août par René de Breslay, Evêque de Troyes. La Fête Patronale c'est celle de saint Martin. En parlant de Soisy, je rapporte le fragment d'un titre du onziéme siécle qui paroît insinuer, que Saint Martin, surnommé aujourd'hui d'Ethioles, auroit été une seconde Paroisse de ce Soisy. Car Soisy a été autrefois plus fameux qu'il n'est, témoin l'ancienne Tour Seigneu-

Regist. Epi Par.

V. l'Article de Soisy.

riale que l'Historien de Corbeil avoit vue sur pied : & si l'on ne voit plus rien que de nouveau dans l'Eglise de ce même Soisy, c'est une marque que l'ancienne tomboit de caducité, & par conséquent qu'elle pouvoit n'être pas moins ancienne que le chœur de celle d'Ethioles.

Pour revenir à cette Eglise d'Ethioles, le Pouillé manuscrit du temps de M. le Cardinal de Noailles y reconnoît après celui du quinziéme & du seiziéme siécle & celui de 1626 deux Chapelles qu'il dit être du titre de la Trinité, mais sans revenu. Le Livre de Visites de l'Archidiacre de Brie, les dit à la nomination du Seigneur. Le Pouillé écrit vers 1450 fait sur ces Chapelles la note suivante : *Duæ Capellaniæ ibidem, non deservitæ, quarum una fertur ad præsentationem Domini loci & Archidiaconi ad altare Sanctæ Trinitatis, veluti ostendit mihi signatura Archid. Briæ à tempore Pericoul.* Il ajoute que les Provisions furent expédiées par Jean Candela, Personnage fort connu d'ailleurs. Dans la présentation que fit en 1516 Catherine de Saint-Benoît, veuve de Claude Challigaut, Seigneur d'Ethioles en 1516, une de ces Chapelles est dite de Notre-Dame & de tous les Saints à l'autel de la Trinité. Au contraire dans la présentation faite par Nicolas Taupitre le 5 Juillet 1506, il est dit qu'il nomme à la Chapelle de la Trinité en celle de Notre-Dame.

¶ La Cure est marquée être à la pleine collation de l'Evêque de Paris, parmi celles du Doyenné de Moissy au Pouillé Parisien écrit au treiziéme siécle en ces termes : *Ecclesia de Atheolis*; celui qui fut écrit à la main au seiziéme siécle, l'appelle *de Atheolis*. Les suivans qui sont du dernier siécle sont conformes pour la collation, & ne different que

dans la maniere d'écrire ; en 1626 *Etheolæ* Etheoles ; en 1648 & 1692 Estiolles. Le Curé est gros Décimateur avec MM. de Malte. François Poncher qui mourut Evêque de Paris en 1532 avoit été Curé d'Ethioles en 1507. L'Ecole a été fondée par une Dame des Brosses.

Visit. Archid.

Marchand visit. 1700.

On ne remonte point la liste des Seigneurs d'Ethioles plus haut que le commencement du regne de S. Louis, auquel temps vivoit un Adam Haron *de Atiolis Miles*. Il est connu par le Cartulaire de l'Abbaye d'Hieres où sont rapportées des Lettres de l'an 1228, par lesquelles Guillaume, Evêque de Paris, déclara que ce Seigneur Adam avoit ratifié comme Seigneur suserain que Heremburge, noble * Dame du Chêne (*a*) eût donné à cette Abbaye quelques revenus situés dans le village de Beuvenes. Je doute que l'extrait du Copiste de M. de Gaignieres soit exact dans le nom de famille de ce Chevalier ; il me paroît avoir été l'ayeul de cet Adam Bezon, Seigneur d'Ethioles, qui mourut en 1324 selon l'épitaphe ci-dessus rapportée : & peut-être faut-il lire Baron dans le titre & dans l'épitaphe ; & non pas Haron ni Bazon. En 1337 Guillemin le Vicomte, Seigneur d'Ethioles & non Othioles, vendit vingt livres de rente qu'il avoit sur la recette de Corbeil appartenant au Roi, aux Menestriers de Paris pour la dotation de la Chapelle Saint Julien. Après ces deux Seigneurs d'une même famille, il se présente Dame Jeanne *de Athegiolis* que les Chanoines de Sainte-Genevieve de Paris insererent dans leur Nécrologe au 1 Juillet pour leur avoir laissé cent sols. Elle paroît n'avoir vécu que vers l'an 1400, parce qu'elle

Bibl. Reg.

* *Nobilis mulier de Quercu.*

Felib. Hist. Par. p. 576.

Necrol. antiq. S. Gen.

(*a*) Le Chêne est auprès de Combs-la-Ville.

est citée sous le nom de Jeanne Challigaut dans un Rôle dont je vais faire usage. Elle pouvoit être fille de Claude Caligaut, que Gilles Malet, Vicomte de Corbeil, rendant son hommage à Charles VI en 1385, déclara tenir de lui à Ethioles un fief de la Vicomté assis à Ethioles, appellé La Cour du Pressoir avec haute-Justice. On a vu ci-dessus qu'un autre Claude Challigaut, Seigneur d'Ethioles & de Crone, a dû vivre jusques vers l'an 1510. Catherine de Saint-Benoît sa veuve vivoit encore en 1516. Lorsqu'on fit en 1597 à Corbeil une revue des anciens fiefs de la Châtellenie pour faire contribuer au Ban & arriere-Ban ceux qui les possédoient, la haute, moyenne & basse-Justice d'Ethioles, dont Pierre Brulart, Conseiller d'Etat, jouissoit avec deux petits fiefs situés au même lieu, tout cela fut dit avoir été tenu anciennement par la Demoiselle Jeanne Challigaut ci-dessus nommée, & produire en 1597 la somme annuelle de quatre cent trente-cinq livres. Il est bon d'observer en passant que le Sieur Brulard fut déchargé par Lettres d'Henri IV. Au commencement du dernier siécle Nicolas Taupitre étoit Seigneur d'Ethioles. Ensuite lorsque De la Barre composa son Histoire de Corbeil, cette Terre étoit possédée par le Sieur Levasseur, Receveur Général de la Ville de Paris. Depuis elle passa à MM. de Bailleul qui l'ont possédée avec celle de Soisy durant tout le reste du siécle ; sçavoir Nicolas de Bailleul, Ministre d'Etat, mort en 1662. Louis-Dominique son fils, Président à Mortier, puis Nicolas-Louis, aussi revêtu de la même dignité, qui est mort sans enfans.

Histoire de Corbeil, p. 61.

Regist. Ep. Par. 17 *Dec.* Rôle de la Contrib. au Ban de la Châtellenie de Corbeil 1597.

Histoire de Corb. p. 19.

Depuis eux M. Jude, Capitaine des Gardes, a été Seigneur d'Ethioles par acquisition aussi-bien que de Soisy : mais par la suite il

s'est

s'est défait de la Terre d'Ethioles en faveur de M. le Normand, Trésorier, qui y avoit déja une belle Maison, & il ne s'est réservé que Soisy. Son Château à Ethioles est proche l'Eglise.

On trouve que le Roi Philippe de Valois étoit à Ethioles le 12 Mai 1341. Il y fit expédier une Ordonnance concernant les pays d'Anjou & du Maine. Il est encore une autre Ordonnance du même mois par le même Prince concernant l'Amirauté.

Table de Ordonn.

Reg. Thesaur. Chart.

Les écarts ou hameaux dépendans de la Paroisse d'Ethioles sont au nombre de trois, en y comprenant Gravois, que l'Historien de Corbeil assure en être, quoiqu'on m'ait assuré à Saint-Germain du vieux Corbeil qu'il est de cette derniere.

Histoire de Corb. p. 23.

SENART, autrement dit la Grange de Senart, est, selon le même Historien, un hameau qui dépend de l'Abbaye d'Hieres, lequel est de la Paroisse d'Ethioles, & de la Justice de Corbeil. Il dit ailleurs que ce lieu fut donné à ce Monastere par Dame Eustache de Corbeil; quoiqu'il n'en paroisse rien dans le détail de ses dons que contiennent les Lettres d'Etienne de Senlis, Evêque de Paris, de l'an 1138. Au reste les Religieuses d'Hieres possédoient cette Grange en 1610, puisqu'alors elles la donnerent à Bail emphitéotique à Pierre le Rat, Payeur des Offices de la Prévôté de l'Hôtel. On ne sçait pas d'où vient ce nom de Senart. Seroit-il l'un de ceux que les Chevaliers du douziéme ou treiziéme siécle rapporterent des Croisades, & qui y auroit été donné par allusion au champ de Sennaar? Au moins il y avoit dès l'an 1224 du côté d'Epiney un territoire connu sous le nom de Senart. Mais le premier titre où je trouve *Foresta de Senart* est de l'an 1314.

Ibid. pag. 24.

Page 128

Annal. Bened. Tom. 6 Instrum. pag 676.

Regist. Ep. Par. 7 Aug. 1610.

Chartul. Genov.

C'est une acquisition que fit le Roi Philippe-le-Bel d'une maison & terres dites situées *in loco de Dravet prope Sequanam & forestam de Senart.* On entrevoit que c'est le lieu qui se trouvoit alors à l'entrée de cette Forêt en venant de Melun ou de Corbeil, qui a communiqué son nom au reste; & que Senart étoit le nom de quelque ancien possesseur de ce canton; ne pourroit-on pas dire même, vu que Lieu-Saint n'en est qu'à demie lieue, que Senart auroit été la solitude d'un saint Hermite appellé Senard, disciple de S. Maximin de Micy proche Orleans? Car le nom de *Locus Sanctorum* que porte Lieu-Saint dans les anciens titres, suppose qu'il a demeuré plus d'un Saint dans cet endroit lorsqu'il faisoit partie de la Forêt, & qu'il ne faut pas croire que S. Quintien soit le seul qui s'y soit sanctifié.

Sæc. I. Bened. p. 581.

Comme cette Forêt s'étend sur le territoire de plusieurs Paroisses, & que la distinction de ce qui appartient à chacune n'est pas aisée à faire, je réunirai en un article détaché tout ce que l'on en sçait en général.

Pour la même raison, Tigery hameau considérable étant de la Paroisse de Saint-Germain du vieux Corbeil, aussi-bien que de celle d'Ethioles, j'en ferai aussi un article séparé sans entrer dans la discussion de ce qui est de l'une plutôt que de l'autre. Dans les Registres de l'Archevêché il est fait mention de la fondation de la Chapelle de Tigery le 1 Juillet 1553 ou 54.

Il y a à Ethioles le fief de Mandres où passe le ruisseau qui traverse le Parc.

Je finis par deux fiefs que le Rôle de la contribution au Ban de la Châtellenie de Corbeil pour l'an 1597 marque être situées sur la Paroisse d'Ethioles. 1°. Le Fief de

Hangest. Il appartenoit alors à Nicolas Charles, Avocat en Parlement, Bourgeois de Par , & fut déclaré produire quatre-vingt-six livres. 2°. Le Fief de Combeaux, spécifié en ces termes au Rôle ci-dessus dit. « Le Fief, » Terre & Seigneurie de Combeaux Paroisse » d'Ethioles, appartenant à M. Pierre Ro- » bert, Avocat, valant 21 liv. 7 sols 6 den. » Ce même fief est déclaré situé en la forêt de Senart dans un Dénombrement de l'an 1540. On y lit qu'il s'appelloit autrement *Les bois du Tremblay*, & qu'il étoit tenu en fief du Seigneur d'Ormoy à cause de son Château. C'est ce qui se rapporte assez à un autre article du Rôle cité ci-dessus de l'an 1597, dont voici la teneur : « Le Fief du bois du Trem- » blay contenant cent vingt arpens en la forêt « dudit Senart près Combeaux, appartenant » à Jean Bureau, Ecuyer, & depuis à M. » Miron, Lieutenant Civil, vaut 91 livres. » M. de Valois n'a connu qu'un lieu seulement du nom de Combeaux, sçavoir celui qui est proche La Queüe en Brie, dans lequel il a cru qu'un de nos Rois de la premiere race s'étoit retiré, ensorte qu'on y avoit battu la monnoie sur laquelle on lit *Conbellis fit*. En voilà un second dont la situation dans une vaste forêt pourroit le disputer. Le Château Royal dit en latin *Combelli*, tiroit sa dénomination d'un petit abattis d'arbres qu'on avoit fait pour le construire. Mais j'aime mieux suivre le sentiment de M. de Valois sur le *Combelli* où l'on a battu monnoie. Un troisiéme fief d'Ethioles consiste dans une Maison dite le Fief de la Grand Maison sur le carrefour. Il appartenoit en 1549 à François Boucher, Boucher de Paris.

Manuscr. de M. le Presid. de Noinville.

Notit. Gall. p. 415.

Tabul. S. Maglor.

Il reste quelques actes du dernier siécle qui font foi de l'existence d'une Seigneurie ap-

pellée ANDRE sur la Paroisse d'Ethioles.
Regist. Archiep. Paris. 19 Mai. Ce sont les permissions d'Oratoire domestique accordées en 1629 à Richard Petit, Conseiller, & Marie de La Vernoi sa femme : en
Ibid. 30 Nov. 1643 à Pierre Gargan, Secretaire du Trésor du Roi, & Jeanne de Pinterville sa femme.

On trouve de semblables actes de l'an 1649 en faveur de Nicolas l'Avocat, Secretaire du
Ibid. 7 Oct. Roi & Maître des Comptes, pour sa Maison domaniale du BOURG sur la Paroisse d'E-
Ibid. 3 Maii. thioles; & en faveur du Sieur de Barrieres pour la même Maison en 1697.

Merc. Oct. 1742. page 2327. Il est marqué dans un Journal de 1742, que le 24 Octobre mourut Louis-Charles Bertin de Blagny, Maître des Requêtes, Seigneur des Coudrais-lez-Ethioles, en cette même Maison des Coudrais.

Je trouve enfin dans une liste de fiefs, Houdre ou la Maison Ponceau de la Paroisse d'Ethioles, Parc & Château appartenant à M. Hugenot, Avocat au Conseil.

La même liste reconnoît l'Isle aux Paveurs Paroisse d'Ethioles, partie du Tremblay, & partie à des particuliers & à M. de Meulan, Receveur Général des Finances de la Généralité de Paris, qui acquit en 1746 la belle Maison de feu M. Bertin de Blagny à Ethioles.



LE VIEUX CORBEIL,

Autrement Saint-Germain de Corbeil.

CE qui compose aujourd'hui Corbeil est situé aux deux rivages de la Seine. La partie la plus considérable en apparence est au rivage gauche ou occidental, & on l'appelle proprement *La Ville*. J'en fais un article séparé sous l'Archidiaconé de Josas dans lequel elle est comprise. L'autre partie qui est au rivage oriental, n'est gueres regardée que comme fauxbourg, quoique ce soit véritablement l'ancien Corbeil, & celui d'où l'autre a tiré son nom. Cependant il y a encore une restriction à faire : car depuis huit à neuf cent ans, ce n'est pas le seul territoire du vieux Corbeil qui aboutit au rivage oriental de la Seine, vis-à-vis l'endroit où est le nouveau Corbeil ; c'est encore le territoire d'une autre Paroisse nommée Peray, & primitivement appellée Mory, qui fait face à la ville de Corbeil. Le territoire de Peray est vers le midi, & celui du vieux Corbeil vers le septentrion. Au reste cette Paroisse de Mory, à laquelle Peray a succédé, pouvoit avoir été formée d'un démembrement du vieux Corbeil dont l'existence remonte plus haut.

Un Auteur anonyme qui a écrit sous le regne de Charlemagne l'Histoire de la Translation du corps de saint Germain, Evêque de Paris, rapportant un miracle qui arriva en ce lieu de Corbeil, lui donne le nom de *Corboilus vicus*, & ajoute que personne n'ignoroit de son temps que ce Village avoit appartenu à ce saint Evêque : *nam & eandem villam quon-*

dam beatì fuisse Germani rarus qui nesciat. Voilà ce que nous avons de plus ancien à dire sur Corbeil. Ce vieux Corbeil existoit dès le sixiéme siécle & étoit une Terre appartenante à saint Germain, Evêque de Paris, qui y avoit fait bâtir une Eglise qu'on croit avoir été en l'honneur de saint Vincent, dans laquelle la tradition au huitiéme siécle étoit qu'il y avoit couché sur de l'herbe verte, & qui depuis sa mort prit son nom. En 800 & 810 ce n'étoit qu'un simple Village *Villa*. Ainsi il ne faut pas s'imaginer que ç'ait été une Ville qui ait été détruite par les Normands dans la suite du même siécle. On l'appelloit aussi alors tout simplement *Corboïlus* ou *Corboïlum* (a), l'épithete de vieux n'ayant été employé que depuis qu'il y eut un nouveau Corbeil bâti de l'autre côté de la Seine.

Hist. Transl. S. Germ.

Il n'y a aucun fond à faire sur les conjectures que l'amour de la patrie a fait avancer par le Sieur de la Barre, Historien de la Ville de Corbeil, sçavoir que les habitans de l'ancienne ville *Corbilo* située à l'embouchure de la Loire, & de laquelle il est parlé dans un ancien Géographe latin, seroient venus s'établir sur la montagne du vieux Corbeil & lui auroient donné le nom de la Ville qu'ils quittoient. Il est faux pareillement que ce lieu soit le *Metiosedum* des Commentaires de Ce-

Histoire de Corb. pag. 2. & 8.

(a) Comme la lettre *u* a quelquefois été employée pour le *b*, je crois que l'on a quelquefois écrit *Coruoïlum*. Par ce moyen nous trouvons que c'est de Corbeil qu'il faut entendre ce qu'à dit Aimoin, Historien du neuviéme siécle, en son Livre des Miracles de saint Germain, lorsque le corps de ce Saint fut réfugié à Combs ; car il faut nécessairement que le *Ruoilum* voisin dont il est parlé, ait eu une Eglise sous le titre de ce Saint ; ce qui ne peut convenir qu'à Corbeil, dont le nom *Coruoïlum* aura été tronqué dans le manuscrit & rendu par *Ruoïlum*.

car. J'ai prouvé ailleurs que ce *Metiosedum* étoit situé au rivage gauche de la Seine, & ne devoit pas être si éloigné de Lutece que l'est le lieu dont il s'agit. Le nom de Champdolent que porte un chantier ou canton de terre sur la Paroisse du vieux Corbeil, ne vient pas nécessairement d'une bataille sanglante qu'il y auroit eu en ce lieu; & quand même il en tireroit son origine, il a pu y en avoir une autre bien postérieure à celle où fut défait par Labienus le Capitaine Gaulois Camulogenus. L'Historien de Corbeil affecte de l'appeller *Camulodenus* afin de trouver moins d'éloignement entre ce nom & celui de Champdolent. Mais ses préventions pour Corbeil l'ont empêché de voir que ce fut au-dessous de Lutece vers la plaine de Grenelle & de Vaugirard que Camulogenus fut battu; ainsi que j'ai prouvé dans l'Ecrit ci-dessus cité.

Recueil de divers Ecrits T. 2.

Laissant donc toutes les vaines conjectures sur l'antiquité du vieux Corbeil, il suffit quant à l'origine du nom, de dire qu'il est dérivé d'une racine Celtique ou Gauloise de même que celui de tant d'autres lieux qui sont en France. Cette racine est *Corb* dont on ignore la signification; elle avoit formé le nom de la ville Gauloise de Corbilo sur la Loire, & c'est d'elle que sont dérivés les dénominations de plusieurs lieux anciens, tels que le pays Corbonois *Corbonisus*, Corbie & Corbigny, très-anciens Monasteres qui ont donné naissance à des Villes, tous les autres lieux du Royaume dits Corban, Corbin, Corbiere, Corbelain, Corberon, Corbereuse: & même le nom de Corbeil qui n'est pas singulier en France, puisqu'il y a deux Villages qui le portent: l'un au Diocèse de Langres, l'autre dans celui de Sens, & un trois

siéme au Diocèse de Beauvais, appellé Corbeil-Serf.

La Paroisse du vieux Corbeil est située dans la Brie, & comprise dans l'Archidiaconé de ce nom. Depuis quelques siécles l'un des deux Doyennés de cet Archidiaconé a quitté le nom de Moissy pour prendre celui du vieux Corbeil. Ce qui paroît donner un relief à ce vieux Corbeil que n'a pas le nouveau dans le genre Ecclésiastique, puisque ç'a toujours été Linais ou Montlhery qui ont donné le nom au Doyenné dont il est. Cette Paroisse est bornée d'un côté par la riviere de Seine, & des autres côtés par celles d'Ethioles & Peray. Elle s'étend aussi jusques dans Tigery, dont une partie la reconnoît pour sa Paroisse. On y voit quelques vignes sur les côteaux voisins de la Seine, le reste est en terres labourables. Il y a peu de Maisons proche l'Eglise, quelques-unes au vieux Marché, d'autres à Tigery, quelques fermes dans la campagne, ensorte que le plus grand nombre est au bas de la montagne & le long du rivage de la Seine, où l'Eglise de Saint Jacques sert de Succursale.

Telle est la Paroisse que les Dénombremens de l'Election de Paris appellent *S. Germain fauxbourg de Corbeil*, à laquelle en 1709 ils donnoient 25 feux, & 49 en 1745.

L'Eglise Paroissiale est titrée de S. Germain, Evêque de Paris. C'est une des belles Eglises du Diocèse : elle est bâtie sur le haut de la montagne ; ce qui fait qu'on l'apperçoit de fort loin. L'édifice paroît être du commencement du treiziéme siécle. Le chœur est orné de galeries qu'on croiroit même du douziéme. Elle est entierement voûtée, accompagnée d'une aîle de chaque côté, mais il n'y a pas de rond-point, & elle finit en

quarré. Les vitrages du fond sont de forme oblongue & de verre très-rouge, suivant la coutume du treiziéme siécle. Le devant de cette Eglise est décoré d'un beau vestibule ou porche voûté, soutenu de colonnes délicates. Le côté septentrional de l'Eglise est soutenu par la tour du clocher surmontée d'une haute fleche d'ardoise. Saint Germain & saint Vincent, Martyr, ancien Patron, sont représentés au grand autel, dont le rétable est couvert d'étoffe comme dans les Cathédrales. La sépulture la plus considérable de cette Eglise est celle d'un Chevalier représenté en homme de guerre avec un lion à ses pieds, il a le visage & les mains de marbre incrusté dans la tombe. Son bouclier, qui est sans armoiries, paroît désigner le treiziéme siécle. Il n'y a rien d'écrit autour de cette tombe, qui se trouve aujourd'hui placée dans le côté septentrional de la nef sous la chaire du Prédicateur.

Dans le chœur est la tombe d'un Curé de l'an M. CC LXXX. & celle d'un autre Curé décédé en M. CCC LX qui y est dit Chanoine de Saint-Quentin *in Viromandie*, ayant un calice entre ses mains. Plus celle d'un Curé représenté l'aumuce en tête qualifié *Decanus Christianitatis*, & décédé l'an M. CCC XLIV.

Devant la porte du chœur se lit sur une tombe en capitales : *Icy gist Pierre le Tenturier le Diel qui trespassa l'an de grace M. CC LXXX & VII.* La figure de cet homme est revêtue d'un capuchon court pardevant, sous le bas duquel paroît une doublure de fourrure. Sur la tombe suivante, qui a été retournée, est gravé de même : *Ici gist Marie, femme de Pierre le Teinturier, qui trespassa l'an M. CC LXXIV.*

Dans l'aile méridionale est la tombe de Louis Tillet, Seigneur de Valquoquatrix & Bouligny, décédé en 1516, & de sa femme Denise Paris.

Dans celle du septentrion est attachée au mur une plaque de cuivre qui sert d'épitaphe à François Bastonneau, Sieur de la Beraudiere & Belleville, Capitaine de gens de pied sous M. de Givry. On y lit qu'il fut tué par les Espagnols dans l'escalade de Corbeil en 1590 au mois de Novembre. Le peuple s'est imaginé que c'est lui qui est représenté sur la tombe qu'on voit sous la chaire, comme si du temps d'Henri IV on portoit des boucliers à la guerre.

Pour derniere inscription on voit gravé gravé sur la pierre, proche la grande porte; l'extrait d'un Arrêt du Parlement au sujet du Sieur Boucher, Curé en 1610 & 1614; qui lui adjuge des grains & des dixmes, à condition qu'il enterrera & donnera les Sacremens *gratis* aux pauvres.

Je ne parle point des reliques que l'Archidiacre y trouva en 1700. On les dit de sainte Marthe & de l'une des onze mille Vierges : mais elles sont sans authentique. Ce qu'il y a pu avoir de reliques de S. Germain, Evêque de Paris, dès le temps de la premiere Eglise qui y fut dédiée sous son invocation, a été perdu dans les différentes révolutions. Au reste dans ces temps reculés on ne donnoit souvent pour les Dédicaces que des linges qui avoient reposé sur le tombeau des Saints. L'Auteur du Livre de la Translation de ce Saint, qui a été écrit sous le regne de Charlemagne, raconte avec quelle piété les habitans de cette Paroisse étant vexés par celui qui représentoit le Seigneur de la Terre, réclamerent l'intercession de saint Germain en

Registre de Visite 1700.

Acta S. Bened. Sec. III. Par., 2. pag. 103.

frappant l'autel de l'Eglise de son nom dépouillé de ses napes. Il ajoute que cette Eglise étoit comme un asyle & refuge ordinaire, à cause que l'on y conservoit du foin sur lequel le saint Evêque avoit autrefois reposé dans ce lieu : & parce que ce foin, dit-il, paroissoit toujours verd après plusieurs années, il étoit gardé si soigneusement que personne n'osoit en prendre pour le transporter ailleurs.

La Cure de cette Paroisse a toujours été & est encore *pleno jure* à la nomination de l'Evêque de Paris. *In Decanatu Moissiaci*, dit le Pouillé du treiziéme siécle *de donatione Episcopi*, *Ecclesia de veteri Corbolio.* Il en est de même dans le Pouillé du quinziéme siécle & dans les suivans. Celui du quinziéme siécle lui marque soixante livres de revenu, & se sert des termes de *Decanatu de veteri Corbolio :* ce qui montre que Moissy ne donnoit plus son nom au premier Doyenné de Brie.

Il y eut au commencement du treiziéme siécle, dans cette Eglise du vieux Corbeil, deux Ecclésiastiques qui donnerent dans les erreurs d'Amaury ou des Albigeois, & qui en furent punis vers l'an 1209 ; sçavoir le Curé Etienne, & son Diacre du même nom. Je ne doute point qu'il n'y ait eu depuis en ce lieu des Curés plus dignes d'être nommés. Eustache du Bellay fait Evêque de Paris en 1551, avoit été Curé de Saint-Germain de Corbeil.

Cæsar. Heisterbach. Dialog. lib. 5. c. 22. De veteri Corbuello.

Gall. Christ. Tom. 7.

Le Regiſtre des visites Archidiaconales de l'an 1700, porte qu'il y a trois gros Décimateurs sur cette Paroisse ; qui sont la Fabrique du lieu, le Prieur de Saint-Jean en l'Isle de Corbeil, comme étant aux droits des Templiers de Saint-Jacques & l'Abbaye de Saint-Antoine de Paris. L'Historien de Corbeil assure que c'est le tiers de la dixme de cette

De la Barre, p. 181.

Paroisse qui avoit été légué à cette Abbaye ; & que les Religieuses en obtinrent la confirmation du Roi Philippe-le-Bel l'an 1287. Quelqu'un m'a dit sur le lieu que les Chanoines de Montfort l'Amaury, au Diocèse de Chartres, y ont aussi quelque dixme. L'Abbaye de Saint-Pierre-des-Fossés possédoit dans cette Paroisse au treiziéme siécle de ce qu'on appelloit en latin *Droitura* au nombre de dix, & retiroit dix sextiers de froment avec neuf sextiers d'avoine. L'Abbé Pierre de Chevry établissant un Chambrier dans son Monastere l'an 1256, lui céda ces revenus au vieux Corbeil. Ces biens lui venoient d'un Prévôt de Corbeil nommé Baudoin ou Badon à qui le Comte de ce lieu, Burchard I du nom, les avoit donné en bénéfice avec d'autres. Aleran, fils de ce Prévôt, qui auroit pu en jouir sa vie durant, les avoit remis à l'Abbaye moyennant un certain don. La charte du Roi Robert qui confirme le tout en 1029, désigne ainsi le bien dont il s'agit : *In veteri Corboïlo de terra Sancti Germani quæ dicitur* Pradels, *mansum unum & dimidium.* J'écris ceci conformément à l'original de cette charte que j'ai vu, sur lequel j'ai corrigé les fautes infinies de l'édition qu'en a donné le Pere Du Bois au premier Tome de son Histoire de l'Eglise de Paris, page 657.

Gall. Christ. T. 7. Instr.

Il faut observer à cette occasion que c'est-là le premier titre où l'expression de *Vieux Corbeil* soit employée. Odon, Moine des Fossés, qui écrivoit en 1058 la vie du Comte Burchard, s'en sert pareillement en donnant le sommaire de ce Diplôme, par opposition au nouveau Corbeil qu'il appelle *Junius Corboïlum.*

Duchêne, T. 4. p. 121.

¶ Après l'Eglise de S. Germain du vieux Corbeil, la plus ancienne Eglise étoit une

Chapelle en l'honneur de saint Guenaul, qui existoit sur cette Paroisse de Saint-Germain dans le quartier depuis appellé le Fauxbourg Saint-Jacques. Ce fut en ce lieu que furent d'abord placées les reliques de ce saint Abbé Breton, après qu'elles furent tirées de Paris où elles avoient été mises en réfuge. Soit que la Chapelle existât lorsqu'on les y déposa, soit qu'elle n'ait été bâtie qu'après leur arrivée à Corbeil, il est certain qu'au douziéme siécle elle étoit connue sous le titre de *Capella sancti Winaïli*, & une preuve qu'elle étoit fort différente du Prieuré, est que dans le Pouillé récrit vers le temps de S. Louis elle se trouve inscrite parmi les Eglises appartenantes à l'Abbaye de *Saint-Victor* situées au Doyenné de *Moissy*, dit depuis le Doyenné du vieux Corbeil, dont on sçait que le district ne passoit pas la riviere. On ne sçait pas en quel temps cette Chapelle a été détruite. Le terrein où elle étoit appartient encore au Prieur de Saint-Guenaul.

Histoire de Corb. p. 53.

Chart. Ep. Par. in Bibl. Reg.

Histoire de Corb. p. 53.

L'EGLISE S. JACQUES que l'on voit aujourd'hui sur le territoire de la Paroisse de Saint Germain du vieux Corbeil & autour de laquelle se sont retirés la plupart des habitans, à cause des différentes commodités de sa situation, étoit originairement une Chapelle de Templiers qui fut bâtie au treiziéme siécle sous le regne de saint Louis, & qui étoit accompagnée des lieux Réguliers convenables à cette Communauté. Une Dame nommée Magdeleine de la Grange leur donna en 1267 une partie des dixmes de la Paroisse. Cet Ordre ayant été détruit vers la fin du regne de Philippe-le-Bel, ce bien passa à la Maison du Prieuré de Saint-Jean en l'Isle de Corbeil, & leur Eglise fut donnée par la faveur de Philippe-le-Long, alors Comte de

Histoire de Corb. p. 25. 26 & 185.

Corbeil, aux habitans du Fauxbourg pour les dispenser de monter à Saint-Germain leur Paroisse ; car s'étant formé une Ville du nom de Corbeil au rivage gauche de la Seine depuis quelques siécles, les maisons situées à l'autre bord, quoique bâties sur le fond de l'ancien & unique Corbeil, ne furent plus regardées que comme Fauxbourg du nouveau Corbeil.

Cette Eglise de Saint Jacques subsiste encore telle qu'elle avoit été bâtie au treiziéme siécle, & le Curé de Saint Germain qui a choisi son domicile auprès, laissant son Presbytere d'en-haut à son Vicaire, y fait les fonctions Curiales. Sa construction ressemble assez à celle des anciens réfectoires voûtés des grandes Abbayes, & elle n'est soutenue par le milieu qu'au moyen de trois colomnes très-délicates ; les vitrages du fond sont du treiziéme siécle ; mais les peintures à fresque de la vie de Notre-Seigneur ne sont que de vers l'an 1530. Sur le mur du côté méridional est gravée une inscription qui porte qu'en l'an 1328 Jehan le Menagier & Emeline sa femme ont donné une rente, pour affranchir les Paroissiens de Saint Jacques du sol qu'ils devoient par an à la Fabrique, c'est-à-dire iiij deniers par Fête Annuelle.

Il y avoit au quinziéme siécle dans cette Eglise une Chapellenie du titre de Notre-Dame & Saint Jacques, que le Pouillé Parisien de ce temps-là dit avoir été à la nomination Episcopale, ajoutant que le Chapelain n'est aucunement tenu de payer des Décimes.

Cod. MS. in Secretar. Archiep. Paris.

¶ On trouve dans l'antiquité peu de Seigneurs de la Seigneurie seule de Saint-Germain, parce que celle du Val Coquatrix y étoit ordinairement jointe & paroissoit l'emporter ; & cela depuis trois ou quatre siécles.

L'Historien de la premiere Translation du corps de saint Germain qui a écrit sous Charlemagne, assure qu'alors on disoit que cette Terre avoit appartenu au Monastere de Saint-Vincent à Paris, auquel apparemment ce saint Evêque l'auroit donnée. Peut-être lui avoit-elle été enlevée du temps de Charles Martel. Il dit un mot des vexations que le Juge du lieu faisoit aux habitans.

¶ Les principaux fiefs situés sur la Paroisse de Saint-Germain du vieux Corbeil, sont le Val Cocatrix & le Tremblay. Je m'étendrai un peu sur ces deux fiefs ; il y a peu de chose à dire sur les autres.

VAL COQUATRIX ou COCATRIX porte le nom de sa situation & d'un de ses anciens possesseurs. Les Cocatrix étoient une famille de Paris qui a donné son nom à une rue & à un fief proche Saint-Leufroy ou le Grand-Châtelet. Geoffroy Cocatrix a été l'un des plus célébres sous le regne de Philippe-le-Bel, & il y a apparence que ce fut lui qui donna son nom au Val dont il s'agit, parce qu'on le trouve avec des marques de relation & de résidence à Corbeil. Il prend à bail vers l'an 1300 les quatre moulins de cette Ville appartenans au Roi, moyennant la somme de cent vingt-six livres par an. Outre cela ce Prince lui assigna cinquante livres de rente sur la Prévôté de Corbeil. On croit qu'il fut Echanson du Roi. Il y eut aussi en 1314 un Pierre Cocatrix, Conseiller au Parlement. Il est marqué dans les Tables de cire des voyages de Philippe-le-Bel, que reve-

Lib. rub. Cam. Comp. fol. 283.

Ibid.

Catal. de Blanchard.

Tabulæ ceræ Genevenses.

(*a*) Une Jeanne Coquatrix avoit épousé Pierre ou Jacques Marcel vers l'an 1290 ou 1300. Une seconde Jeanne Coquatrix étoit mariée en 1340 à Simon le Grand, Avocat Général, & mourut en 1343. *Du Breul, Liv. 3. article des Célestins.*

nant du Poitou en 1308., il logea au Val Coquatrix le Dimanche & Lundi XI & XII Août, & que pour cette résidence de deux jours la Léproserie de Corbeil eut la dixme du pain & du vin qui furent consommés par la Cour. Il reste pareillement des Lettres du Roi Charles-le-Bel données au Val Cocatrix en Avril 1326.

Histoire de Nîmes, T. 2.

On sçait ensuite que le Roi Charles V fit l'acquisition de la Maison du *Val Coquatrix emprès Corbueil* & la paya de ses deniers : on ne dit pas qu'après cela il en accorda la jouissance à Philippe Ogier, son Secretaire & Maître de ses Comptes, lequel la posséda jusqu'à son décès. De-là vient que dans les Préliminaires à l'Histoire de Charles VI par le Laboureur, ce Philippe Ogier est qualifié Seigneur du Val Coquatrix en même-temps que Concierge du Palais Royal à Paris. Après sa mort, le Roi Charles VI fit présent de cette Maison & de ses appartenances au Duc de Bourgogne son oncle par Lettres datées de Paris le 6 Mars 1380 les bons services qu'il avoit rendus à Charles V, excepté toutefois le ressort & la souveraineté au cas qu'elle fût tenue dans le fief du Roi.

Charte de l'an 1380 de Charles VI. Regist. du Trésor des Chartes au 6 Mars 1380.

Histoire de Charles VI. Prélim. pag. 33.

En 1413 ce Val Coquatrix appartenoit à Marguerite Alory, femme d'Hervé de Neauville, Conseiller du Roi. Ce fut sur cette Seigneurie & sur d'autres biens aux environs jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges qu'elle assit cent cinquante livres de rente pour fonder trois Chartreux à Paris : ce que son mari confirma en 1420 ; & depuis par son testament du 4 Septembre 1423 veille de son décès. Ce Seigneur & sa femme sont inhumés chez les Chartreux de Paris, dans la Chapelle de la Magdeleine, où il y a une plaque de cuivre qui contient une partie de ce qui

Necrol. Cartus. Paris. 5 *Sept.*

Du Breul, Antiq. Paris, article des Chartreux.

vient

vient d'être dit. Les Chartreux ont eu depuis la Terre de Lieusaint en place de ces cent cinquante livres.

Il y avoit en 1481 plusieurs Seigneurs du Val Coquatrix. Les Religieux de Saint-Maur & ces Seigneurs firent un Traité par lequel il paroissoit que ces Religieux n'avoient pas prétendu avoir droit sur toute cette Terre. Il ne s'agissoit que de quelques héritages. *Mémoire imprimé.*

Louis Tillet étoit en 1491 Seigneur de ce lieu, & fit quelques échanges de masures avec Jean Turpin, Prieur de Saint-Jean. Il décéda en 1516 & est inhumé avec Denise Paris sa femme dans l'Eglise de Saint-Germain. *Ibid.* *Voyez ci-dessus.*

Durant le cours du siécle suivant la Seigneurie souffrit quelques partages & quelques réunions. Si on trouve que le fief de la Croix y fut réuni alors & fit monter l'estimation à 180 livres, on lit aussi que la veuve Jean la Cochette, Bourgeois de Paris, y avoit part & portion avec la Grange à la Prévôté, le tout valant par an trente livres. Rôles de la Contrib. au Ban & arriere-Ban de la Châtellenie de Corbeil.

Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, Pierre Richer est dit Seigneur du Val Coquatrix.

L'Historien de Corbeil qui écrivoit vers l'an 1620, dit à l'article de Val Coquatrix que c'est une Maison féodale rebâtie par le Commissaire Thibeuf. En 1644 elle étoit possédée par Pierre Thibeuf, Conseiller au Parlement, Seigneur de Saint-Germain, & par Claude Boulanger sa femme. Leurs descendans en jouissoient encore en 1704. M. Thibeuf de Saint-Germain reçut alors hommage des fiefs du Peray, les Trois Maisons la Roterie relevant du Val Coquatrix. *La Barre, p. 25.* *Regist. Archiep. Paris.* Mémoire imprimé.

Depuis eux cette Seigneurie a passé à MM. Bretigniere, dont un a été Chanoine de Vincennes; un autre Conseiller Honoraire *Ibid.*

au Grand-Conseil, & un troisiéme Conseiller au Parlement.

On m'a marqué en dernier lieu que le Val Coquatrix & le fief de la Croix sont réunis au Seigneur de Sintry & Tremblay.

LE TREMBLAY tire son nom des arbres appellés trembles qui y étoient en abondance. Le plus ancien document qui parle de ce lieu voisin du nouveau Corbeil, est l'acte de la Translation des Reliques de saint Exupere & saint Loup, Evêques de Bayeux, faite en 1317, où il est dit qu'elles y furent portées en procession le Dimanche 14 Mai, & qu'il y eut prédication en ce lieu par l'Evêque de Soissons. En mémoire de quoi on y va encore tous les ans processionnellement de la ville de Corbeil le cinquiéme Dimanche après Pâques.

Vie de S. Spire, 1735. pag. 45.

Le fief de ce lieu a été quelquefois appellé le Fief Chevreau, & quelquefois de la Tour Griveau du nom des détenteurs.

Hue Grivel ou Griveau, Ecuyer, tenoit du Roi en pur fief le fief du Tremblay, dit le Fief Chevreau, l'an 1373.

Robert Guvir ou Griveau en donna aveu au Roi à cause de son Château de Corbeil, l'an 1415.

Jean Amyart, Seigneur du Pressoir Chevreau, rendit hommage au Roi en 1452 pour ce fief & Marcenot Monceaux.

Jean Bureau, Ecuyer, Sieur de la Tour Tigery, & Marie Amyart sa femme en 1490.

Jean Bureau leur fils en 1540. Dans le Rôle du Ban & Arriere-Ban du seiziéme siécle, le fief du Pressoir Chevreau possédé par le même, est estimé valoir 12 livres.

Guillaume Riviere, à cause de sa femme Catherine Bureau en 1549.

Antoine Nicolaï, premier Président de la

ambre des Comptes, Seigneur d'Orville, hommage le 8 Octobre 1561.
Robert Miron, Maître des Comptes en 69.
Gabriel Miron, Lieutenant Civil, subrogé : droits de Robert. Son hommage est du Décembre 1570.
Magdeleine Bastonneau, veuve de Gabriel ron, fit hommage le 4 Août 1574. Le ince de Parme logea en sa maison du Tremy lorsqu'il se préparoit à construire un pont batteaux pour y passer la riviere au comencement du regne d'Henri IV. Elle vivoit core en 1603. Peut-être étoit-elle parente François Bastonneau inhumé en l'Eglise roissiale. Histoire de Corbeil, pag. 259. Voyez ci-dessus.
Robert Miron, Président des Requêtes du lais, Ambassadeur en Suisse, Prévôt des archands, 1614, 1615. En 1621 on enregistra en Parlement le don que fit le Roi à obert Miron, Conseiller d'Etat, de certaines places & pièces de terre situées proche maison du Tremblay. 3 Reg. Parl. 21 Mai 1621.
Robert Miron, Maître des Comptes, fils né du précédent & de Marguerite Berthe, n 1642. Ce fut en sa faveur que la Maison u Tremblay fut érigée en fief du consentenent du Marquis de Villeroi, Engagiste de Corbeil, & après la communication des lettes aux Officiers de cette Ville. On y unit ussi le fief du Pressoir Chevreau sous le nême nom de Fief du Tremblay l'onze Avril 645. Reg. Parl. 17 Août 1643.
Gabriel Choart, Chevalier, Seigneur l'Aubeville, Trésorier General des Fortifications, Ponts & Chaussées, en 1677.
Marie Miron, veuve de Claude Brizard, prit possession de la Terre solidairement avec Gabriel Choart, 1713.

Pierre du Molin, Ecuyer, Secretaire du Roi, s'en rend adjudicataire, 1715.

Anne Santilly, veuve de Pierre du Molin, morte 1739.

Jacques Bernard Durey, adjudicataire par Sentence de licitation au Châtelet, 1741; rend hommage à la Chambre des Comptes le 8 Juillet 1745.

Je remets à parler de l'Eglise de S. Léonard du vieux Corbeil, à l'article du village de Pairé ou Perray, du Paré de ce même Doyenné.

GRAVOIS, que l'Historien de Corbeil dit être de la Paroisse de Saint-Germain, étoit dès le treizième siécle une Ferme dans laquelle Milon de Corbeil, Chanoine de Paris, avoit fait des acquisitions. Les Minimes de Vincennes y ont un fief & des censives qu'ils croient avoir été donnés autrefois aux Grammontins leurs prédécesseurs.

Necrol. Eccl. Par. 15 Jun.

Histoire de Corbeil, pag. 281.

LE FIEF DE LA BORDE au vieux Corbeil, Paroisse Saint Germain, est marqué dans le Rôle de la contribution pour le Ban & Arriere-Ban de la Châtellenie en 1597, comme appartenant à Messire Etienne Fleury par acquisition de Guillaume de Vaux, & estimé seize livres. Le même Fleury avoit sur cette Paroisse un autre fief valant 35 liv.

Ibid.

VILLE LOUVETTE étoit une Ferme de la Léproserie de Corbeil, au dessus de l'Eglise de Saint Germain, vers la pente au bas de laquelle passe le ruisseau de Haudre. Elle fut réunie à l'Eglise de Notre-Dame de Corbeil en 1604. Maintenant il n'y plus que la place.

Histoire de Corbeil, pag. 276.

¶ A l'égard du canton de terre appellé CHAMP-DOLENT, & qui est situé entre le bois du Parc de Saint-Germain & Tigery, il seroit fameux, s'il étoit sûr qu'il

s'y fût donné une bataille des Gaulois & des Romains du temps de Cesar. Mais cette opinion qui n'étoit fondée que sur le nom, est fort avanturée, y ayant en France deux Paroisses du nom de Champdolent, où l'on ne dira pas que Camulogenus, Capitaine Gaulois, ait été défait, l'une est au Diocèse d'Evreux, l'autre au Diocèse de Saintes. L'acte que j'ai trouvé de plus ancien où Champdolent de Corbeil soit mentionné, est de l'an 1325. C'est une vente que Pierre de Grez, Evêque d'Auxerre, fait à Philippe, Comte de Valois, de neuf arpens de terre séans à Champdolent, tenans aux prés de Soisy.

Dict. Univ. de la France.

Hist. d'Auxerre, T. 2. Preuves, pag. 100.

On découvre en descendant la montagne du vieux Corbeil du côté du Fauxbourg de Saint-Jacques, plusieurs veines de terre dont les couches sont à moitié inclinées, comme si c'étoit l'effet d'un tremblement de terre.

De la Barre fait mention de la belle Maison du Sieur Regis qui étoit située devant la porte de l'Eglise de Saint Germain. Il ajoute que depuis elle a été jointe au Val Coquatrix.

Histoire de Corb. p. 25.

Il faut aussi observer qu'au Val Coquatrix il y avoit de son temps une voûte sous une tour quarrée, d'où il sortoit une fontaine où le vulgaire disoit que la Reine Adele venoit se baigner lorsqu'elle demeuroit à Corbeil, pour se purger de sa ladrerie : mais dans le corps de son ouvrage il réfute avec raison cette tradition populaire, qui est contre l'honneur de la mere de Philippe-Auguste.

Ibid.

Page 119.

Je crois devoir faire remarquer en finissant que le Château dont on voit encore quelques restes au bout oriental du pont de Corbeil, c'est-à-dire du côté de la Brie, qui est celui dont il s'agit ici, est appellé *Le Chasteau neuf Corbueil* dans un manuscrit du pays de l'an [illegible]00. Soit que ce fût par usage qu'on l'ap-

Livre du Prieur du petit S. Jean.

pellât neuf tout vieux qu'il étoit, ou qu'il y en eût eu au même lieu un plus ancien sous le regne de Philippe-le-Bel, il reste des Lettres de ce Prince données *apud vetus Corbolium* en 1310 au mois de Juillet & le Jeudi devant Noël.

Hist. d'Auxerre, T. 1. p. 426. *Cod. MS. Colbert* 2274. *fol.* 30.

PERRAY OU PERÉ,

Ou Pairé proche Corbeil, & par occasion S. Léonard du vieux Corbeil.

Quoique communément on croie que Corbeil est une ancienne ville, il n'est cependant pas difficile de revenir de cette opinion, si on fait attention, que de quelque côté qu'on la considere, le territoire sur lequel elle est bâtie, est celui de quelque Paroisse voisine, & dont l'Eglise est dans la campagne du côté du couchant, c'est-à-dire au rivage gauche de la Seine. Corbeil est bâti sur le territoire de l'ancienne Paroisse d'Essone; du côté du levant, c'est-à-dire au rivage droit, ce qui passe pour être Fauxbourg de Corbeil, est une dépendance de Perray, Paroisse située sur la hauteur à un quart de lieue dans les terres. Il n'y a de vestiges pour l'antiquité de Corbeil que dans ce qu'on appelle Saint-Germain. Mais ce n'est pas ici le lieu de s'étendre là-dessus. Il faut reserver cela pour l'article de Corbeil.

En attendant, il faut se représenter les choses comme elles ont été dans l'origine, & même avant que le territoire situé au rivage droit de la Seine appartînt à une Paroisse du nom de Pairé, & que la Paroisse de Sintry fut érigée. Il y avoit alors, c'est-à-dire au neuviéme siécle, un gros Village tout le

long de cette côte, nommé Moiry ou Mairy, dont De la Barre nous assure que de son temps il restoit encore deux Fermes connues sous le nom de Mory le grand & Mory le petit. L'ancien Polypticus de Saint-Pierre-des-Fossés marque que cette Abbaye avoit dans ce Village une Seigneurie considérable, un manoir, & divers édifices, cent arpens de vigne; deux cent quarante mesures de grains; des prés *juxtos LX*; un bois qui avoit une lieue de circuit; qu'on y voyoit une Chapelle du titre de la Sainte Vierge qui avoit son revenu particulier en terres, en vignes, en bois & en prés. Qu'outre cela il y avoit une Eglise Paroissiale du titre de Saint Melaine avec le revenu qui lui étoit attaché, & qui est exprimé : Que les deux Eglises tant la Chapelle que la Paroisse payoient chaque année conjointement une livre de cens pour reconnoissance envers l'Abbaye. Le nombre d'hôtes ou de feux que le Monastere de Saint-Pierre-des-Fossés avoit en ce lieu étoit de soixante. On voit dans le même monument quelles étoient leur redevances envers la même Abbaye, & à quoi alloient leur corvées. L'article finit par ces mots : *Solvit unusquisque sinapem & faces.*

Capitular. Reg. Franc. Baluz. T. 2. col. 1388.

Le village de Mory *de Moriaco* existoit encore en 1284; mais en quatre cent ans qui s'étoient écoulés depuis le regne de Charles-le-Chauve, il étoit arrivé quelques changement, & l'on voyoit déja sur pied un autre Village appellé en latin *Paretum*. L'Abbaye des Fossés ou de Saint-Maur avoit apparemment perdu ses anciens revenus; le Cartulaire de ce Monastere écrit alors marque bien qu'il avoit *in villa de Moriaco hebergagium* un manoir, vingt-six arpens de terre, quatre muids & six sextiers de bled à la mesure de

Corbeil ; mais il ajoute que c'étoit l'Abbé qui siégoit alors, nommé Pierre de Chevry, qui avoit fait ces acquisitions : ensuite il rapporte les autres droits que l'Abbaye avoit tant à Moiry que dans le village de Pairey, consistant en deux droitures & demie, pour chacune desquelles ces Villages payoient un minot * de froment, un sextier d'avoine & un chapon. Ce même manuscrit curieux en son genre marque à Moiry un canton appellé *Limes* dans un acte de 1258, & fait mention d'une vigne située à Moiry sur le chemin qui conduit de ce Village à Villepescle ; ce dernier titre est de l'an 1277. Le Livre du Prieuré du petit Saint-Jean de Corbeil, membre de l'Abbaye de Saint-Maur, écrit vers 1460, spécifie aussi plusieurs biens de ce Prieuré situés à Moiry ou Mory. Il y en avoit qui furent à Messire Jean de Castel, d'autres tenans au College du Cardinal le Moine. On y distinguoit les basses-noues & les hautes-noues, ce qui ne marque pas un pays sec.

* *Minotum.*

Tabul. Foss. Ep. Paris.

Il m'a été indispensable d'entrer dans ce détail sur la Paroisse de Moiry ou Mory, puisque c'est aujourd'hui Pairé & Sintry qui la représentent. Sintry n'a dû être, comme a vu ci-dessus, autre chose que cette simple Chapelle de Notre-Dame bâtie sur le territoire de Moiry dans le neuviéme siécle. Une Bulle d'Adrien IV de l'an 1158 qui confirme au Chapitre de Saint-Marcel de Paris les Eglises qu'il possédoit, ne désigne pareillement l'Eglise de Sintry ou Santry que sous le titre de Chapelle ; mais comme dépendante de Peré ; ce qui insinue que dès-lors on ne se servoit plus du nom de Moiry pour désigner la Paroisse située à l'orient de Corbeil. Le nom de Pairé ou Peré prévalut dans le langage

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 567.

gage vulgaire, & Saintry fut érigé en Cure avant la fin du siécle suivant. Voyez son article.

Probablement le nom de *Moriacum* étoit une altération de celui de *Mauriacum* qui auroit voulu dire la terre d'un nommé Maurus; à moins qu'on n'aime mieux dire que ce furent des muriers plantés sur les côteaux qui firent ainsi appeller ce canton de terre. Pour ce qui est de Pairé, un titre du douziéme siécle le nomme *Petreum* peut-être du nom du saint Patron. Quelques titres du treiziéme le nomment *Paretum*, & le Pouillé du même temps l'appelle *Pareium*: mais on ne peut pas découvrir d'où il a pû être formé. M. de Valois dit que c'est un mot Celtique dont la signification est inconnue. Il y a encore un Parcy situé dans la plaine de Viccours proche Chevilly qui se dit en latin *Paretum* ou *Paredum*. Ces Villages sont tous les deux dans une plaine très-fertile & dans un pays de bonnes terres.

Notit. Gall. p. 427.

Les guerres des Seigneurs les uns contre les autres ayant été cause de la destruction de l'Eglise Paroissiale de Saint Melaine, les habitans dispersés dans la campagne furent obligés de recourir à l'Eglise la plus voisine de leurs maisons, & la premiere en état de les recevoir. Ce fut ainsi que la primauté de Moiry fut transportée à l'Eglise de Pairé, & lorsqu'après la cessation des guerres & des troubles on eut rebâti une Chapelle aux environs du lieu où avoit été l'ancienne Eglise de Saint Melaine, elle ne fut plus regardée que comme Succursale en faveur des nouveaux habitans que la commodité de la riviere & du pont ou au moins celle du bac y fit établir.

L'Eglise de Pairé est sous le titre de Saint

Pierre. C'est un édifice presque quarré dont le chœur est voûté. Les piliers sont du treiziéme ou quatorziéme siécle. Le jour de la Fête & le Lundi de Pâques ceux du fauxbourg de Corbeil qui en dépendent & qui s'assemblent dans une Succursale, viennent en cette Eglise en procession avec leur Clergé comme à l'Eglise matrice. La présentation de cette Cure est marquée appartenir au Chapitre de S. Marcel de Paris dans le Pouillé rédigé vers l'an 1270. Ce qui a toujours eu lieu depuis. De la Barre se contente dans son Histoire de Corbeil de dire que ces Chanoines y ont quelques dixmes, censives & rentes : il auroit pu dire qu'ils y sont gros Décimateurs. Le Curé ne fait point sa résidence à Pairé, parce qu'il n'y a que six ou sept maisons, le reste étant dispersé, mais au fauxbourg de Corbeil où est le plus grand nombre de feux. L'Anniversaire de la Dédicace de l'Eglise de Saint Pierre de Pairé est marqué au 30 Mai dans un Calendrier de cette Eglise qui peut avoir trois cent ans, & qui est conservé à la Bibliotheque du Roi. On y voit différens legs faits à cette Eglise, même en fonds de terre. Le cimetiere de cette Paroisse étoit il y a six vingt ans proche l'égoût & les fossés du Château ; ce qui étoit sujet à de tels inconvéniens qu'on avoit vu des corps nâger sur l'eau. Louis Tronson, Conseiller d'Etat, donna en 1628 un autre terrain, & on y transfera les corps.

Cod. Colbert 4678.

Reg. Archid. Ep. 24 Maii.

Entre Pairé & Corbeil est le vieux Marché, qui forme un hameau dont la moitié de la rue, c'est-à-dire le côté méridional est de la Paroisse de Pairé, l'autre étant de Saint-Germain. La partie de Pairé peut contenir vingt feux.

VILLEDEDON est un hameau dans

le bois qui peut être composé de dix ou douze feux. Les Chanoines de S. Spire de Corbeil en sont Seigneurs. Le Calendrier de Pairé parle d'une maison, grange, ormoye & prés situés au bout de ce lieu du côté de Melun. Le Chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois y avoit autrefois 63 arpens de terre en différens lieux. Il s'en défit en 1551 du consentement de l'Evêque de Paris. De la Barre rapportant les dépendances de Pairé, qu'il place dans le ressort de Corbeil, n'oublie point Mory-le-grand, qu'il dit être une ferme des Boursiers du Collége du Cardinal-le-Moine, ni Mory-le-petit, qu'il qualifie aussi de ferme appartenante aux hoirs du Sr Prevost Champlatreux, apparemment Jean Prevost, Elu de Paris. Le Calendrier manuscrit parle trois fois de Mory au mois de Mars. La seconde fois annonce le legs d'un arpent de terre assis au Vieux-marché au-dessous de la Tuillerie, tenant d'une part à l'Hôtel & Jardin du Frêne aboutissant sur le chemin qui va à Mory, & la troisiéme fois le legs de quatre arpens de terre au terroir de Mory, tenant d'une part au chemin du Roi. On lit dans un Mémoire imprimé, que les Chanoines de Saint-Spire rendoient anciennement foi & hommage de Frêne au possesseur du fief de Paray.

Histoire de Corb. p. 24. II. Id. Apr.

Regist. Ep. Par. 16 Mars.

V. Non. Mart. XV Cal. Apr.

Les Clos sont une Ferme qui du temps de De la Barre appartenoit au Président Gayen.

LA ROTERIE ou la Rotiere, est, selon le même, une petite Maison féodale; le Chapitre de Saint-Spire a des héritages dans ce fief. Il y a eu contestation au commencement de ce siécle; sçavoir si ce fief devoit relever du Val Cocatrix, ou de Corbeil.

Mémoire imprimé.

VILLEREIL est un Château sur le territoire de Pairé qui appartient à M. Dorsant, & il y a cent ans au Sieur du Pressoir. Je ne

doute point que ce ne soit le *Villarilius* que l'Empereur Lothaire étant à Boneuil - sur-Marne le Octobre 842 donna à l'Abbaye de Saint-Pierre-des-Fossés. *Curtem quæ vocatur Villarilius in Comitatu Parisiaco.* De la Barre qualifie ce lieu de fief & maison champêtre qui releve de Villepesque pour la foi & hommage.

Histoire de Corb. p. 25.

Le Calendrier susdit fait encore mention d'une rente sur les estuves de Corbeil, d'une saulsoye sur la Seine au-dessus du port de Sablonnieres ; d'une piece de terre au lieu dit La rore Saint-Marceil.

Mais incontestablement la portion la plus considérable de la Paroisse de Pairé est celle du fauxbourg de Corbeil, qui contient environ quarante feux. La rue cependant qui conduit à la Succursale n'en est que d'un côté ; l'autre étant de l'autre Succursale dite Saint-Jacques. Je n'ai pu donner d'autre dénombrement des feux de tout ce qui dépend de Pairé, parce que les Livres de l'Election, tant celui de 1709 que celui de 1745 qui vient de paroître ; & même le Dictionnaire Universel de 1726 ne font aucun article de Pairé ou Peré, mais confondent apparemment cette Paroisse dans la totalité de Corbeil ; ce qui n'est ni juste ni exact.

S. LEONARD.

C'est par l'effet d'une erreur invétérée qu'à Corbeil & aux environs on regarde Saint Leonard comme Patron de l'Eglise Succursale située au fauxbourg ou s'assemblent les Paroissiens de Pairé. Anciennement la Fête de cette Eglise se célébroit le 6 Novembre qui est le jour de la Translation de saint Melaine, Evêque de Rennes, celui de sa mort ne pouvant pas se célébrer le jour quelle arrive, qui est celui de l'Epiphanie. Comme la Fête de saint Leonard du Limosin arrive aussi

le 6 Novembre, on s'est accoutumé à croire que ce Saint étoit aussi Patron (a), de même qu'on a pris l'habitude en quelques Eglises de joindre saint Jacques Apôtre, avec saint Christophe, quoique le dernier seulement en soit Patron (b). C'est ce qui a fait oublier & éclipser le souvenir de saint Melaine, lequel est foncierement le Patron de la Succursale de Pairé bâtie dans le lieu où étoit l'Eglise Paroissiale de Mory, ainsi que le prouve le *Polypticus* de Saint-Pierre-des-Fossés écrit au neuviéme siécle. Bien plus la suite du temps a fait ajouter une erreur à une autre. Sur ce que quelqu'un aura averti que saint Leonard du pays Limosin *n'étoit* pas le Patron de cette Succursale, on a cessé de célébrer la Fête du lieu le 6 Novembre, & on l'a portée au 15 Octobre, jour de saint Leonard, Abbé dans le Maine, quoique les tableaux de l'Eglise réclament pour le premier.

Cette Eglise de Saint Leonard est située sur la pente de la montagne; ce qui a pu être cause qu'elle est mal orientée; en effet sa longueur est du septentrion où est l'autel. Sa construction paroît être du treiziéme siécle. Elle est accompagnée d'une aîle à droite. J'ai lu dans un Mémoire qu'à la Mote, proche Saint-Leonard, se tiennent les Assises du Duc de Villeroy avant la Pentecôte pour le droit de pêche dans la Seine, & que tous les

(a) Les anciens Calendriers de Jouarre en Brie, marquent à ce jour, 6 Novembre, *Melanii atque Leonardi*. Les deux même Saints se trouve au même jour dans les anciens Breviaires de Metz.

(b) De même qu'à S. Severin de Paris on regarde S. Clement, Pape, pour ancien Patron, quoique ce soit véritablement S. Severin Solitaire, qui l'ait été, & cela parce que la Fête de ce Saint Solitaire se célébroit le 23 Novembre jour de sa mort qui est aussi le jour du martyre & Fête de S. Clement.

Pêcheurs y sont mandés depuis Villeneuve-Saint-Georges jusqu'au près de Melun.

Il ne s'est trouvé dans mes recherches de Seigneurs de Pairé que ceux qui suivent. D'abord il s'en est présenté un très ancien, nommé *Gilbertus de Petreo*, lequel est dit dans des Lettres de Maurice de Sully, Evêque de Paris au treiziéme siécle, avoir donné au Couvent des Religieuses d'Hierre un muid de froment à prendre dans sa grange de Gregy, lorsqu'il y fit sa fille Religieuse. Depuis ce temps-là il ne paroît en qualité de Seigneur de Pairé, que Jean Laisné, Avocat en Parlement & Prevôt de Corbeil, entre les années 1483 & 1492. Nicolas Hennequin, Secretaire du Roi en 1564, & cent aprés Louis de Martines Ecuyer. On retrouve ensuite sous Louis XIII M. Tronçon, Seigneur de Pairé. Les Chanoines de Saint-Marcel avoient été déboutés dès l'an 1608 de leurs prétentions sur la Seigneurie & justice du fief de Peray.

Chart. Heder.

Histoire de Corbeil, pag. 215.

Tabul. Ep. par. Lav.

Regist. du Ban. 1597.

Histoire de Corb. p. 24.

Mémoire imprimé,

Ibidem.

Sur la fin du dernier siécle la Dame de Serriere possédoit ce fief. Et au commencement du siécle présent il a passé à M. Bonenfant, Secretaire du Roi, qui l'acheta en 1702 avec ses annexes, qui sont le fief de Trois maisons & celui de la Roterie. Il y eut grande contestation au sujet de la mouvance du tout. M. le Maréchal de Villeroy la revendiqua comme Engagiste du Comté de Corbeil; le Sieur Jacques Etienne de la Bretigniere, Prêtre, précédemment Chanoine de Vincennes, soutint qu'elle étoit à lui seul en qualité de Seigneur du Val Cocatrix: en effet le Sieur Bonenfant en avoit porté foi & hommage à M. Thibeuf de Saint-Germain comme Seigneur de ce Val Cocatrix, & avoit donné en 1704 son dénombrement dans lequel M. Thibeuf avoit blâmé l'attribution qu'il se

faisoit de haute, moyenne & basse-Justice, quoiqu'il ne le fit qu'à l'exemple de la Dame de Serriere. Je n'ai pas trouvé le reglement qui a pu survenir.

M. Guigou, Lieutenant des Gardes, a possédé la Seigneurie de Peray avec celle de Varatre, par son mariage avec Madame Bonenfant. Depuis sa mort arrivée en 1744 sur le point qu'il alloit se remarier, M. de Boissemont, Officier de la Chancelerie, a acquis cette Terre.

Enfin de nos jours le Sieur Rollin, Libraires de Paris, l'a achetée de M. de Betemen.

Il y a à Perey un fief dit le Frêne appartenant au Chapitre de Saint-Spire de Corbeil. Un autre appellé Tourailles appartenant à M. Oursin de Villeray, & relevant de Sintry.



SINTRY ou SAINTRY.

C'EST pour me rapprocher davantage de la maniere dont les plus anciens titres ont écrit le nom de ce lieu, que je donne la préférence à ceux qui l'écrivent Sintry. Il est en effet écrit *Sintreium* & *Sintrium* dans une charte du Roi Robert de l'an 1029 & dans un Historien qui vivoit sous le Roi Henri I son fils. Mais on ignore d'où ce mot est formé & ce qu'il a pu signifier chez les anciens. Cette Paroisse est la seule du nom dans le Royaume. M. de Valois à évité d'en parler, quoiqu'il en eut connoissance par le Pouillé du treiziéme siécle où il est écrit *Sentri*. Dans les siécles suivans on l'a écrit en latin *Sainteriacum*, *Sainčteriacum*, *Centeriacum* ; ces trois façons étoient usitées au quinziéme siécle : il est inutile de parler des temps postérieurs. On observe en passant que l'usage qui a prévalu d'écrire Saintry au lieu de Sintry, a eu ses inconvéniens. Celui qui a gravé en 1674 la Carte des environs de Paris pour l'Académie des Sciences, a cru que c'étoit un nom de Saint & a mis *S. Try*.

Cette Paroisse est située à sept lieues un quart de Paris, sur le rivage droit de la Seine un peu au-dessus du vieux Corbeil, c'est-à-dire presqu'au midi de Paris ; elle est en partie sur le côteau qui regarde la riviere & qui fait face au couchant. Il y a dans le bas quelques prairies, ensuite des vignes sur la côte ; & au-dessus, des terres labourées dans la plaine. Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 y a marqué quarante feux, & le Dictionnaire Universel de la France publié en 1716 comptoit que cela pouvoit faire 146

habitans. Dans un nouveau Dénombrement de l'an 1745 publié par le Sieur Doisy, le nombre des feux de Saintry est fixé à trente-deux. La proximité de Paris & le voisinage de la riviere y a fait bâtir plusieurs maisons de Bourgeois de Paris.

Royaume de France, in quarto.

L'érection de la Cure paroît avoir été faite entre l'an 1158 & la rédaction du Pouillé qui est du siécle suivant. Ce qui l'insinue, est, que dans la Bulle par laquelle le Pape Adrien IV confirme en 1158 au Chapitre de Saint-Marcel de Paris tous les biens qu'il posséde, l'Eglise de Saintry n'est qualifiée que de Chapelle, tandis que l'on y lit *Ecclesiam de Ivry*, *Ecclesiam de Vitry*, *Ecclesiam de Asneriis*. Il est même presque sûr, que c'étoit une Chapelle de la Paroisse de Peré & comme une espece de Succursale, puisque l'article est ainsi conçu: *Ecclesiam de Piro cum cimeterio & decimis ad ipsam pertinentibus & Capella de Sintrio.*

Hist. Eccl. Paris.

Cette Chapelle de Sintry du titre de Notre-Dame, a donc pu être érigée en Cure vers l'an 1200 ou 1220. Il reste dans l'édifice tel qu'on le voit encore aujourd'hui des pilastres du treiziéme siécle, & des vitrages du même-temps dans le côté septentrional du chœur. Elle n'a au reste que l'apparence d'une longue Chapelle qui finit en quarré & qui est sans aîles. La tour des cloches la fait appercevoir de plus loin, l'Eglise étant tout-à-fait dans la vallée sur le bord de la riviere. Il fut permis le 5 Juin 1557 d'en faire faire la Dédicace par l'Evêque de Philadelphie, avec la bénédiction de quatre autels. Entre les tombes qu'on y voit dans le chœur, la plus ancienne est du côté droit assez près du Sanctuaire. Sur cette tombe, qui est petite, plus étroite aux pieds qu'à la tête, est repré-

Regist. Ep. Par.

senté un enfant emmailloté de langes de la grandeur de deux pieds & demi, & sur les bords est gravé en capitales gothiques ; ICY GIST . . . . . . PRIEZ POUR L'AME DE LUY (a).

Sur une tombe du côté gauche est figuré un homme armé avec sa femme, & autour se lit en petit gothique : *Icy gist Noble homme Pierre Bernard, Escuyer, Seigneur de Saintery, Tanlay & Monceaux, Panetier du Roi Louis XI & de Charles VIII son fils, lequel . . . .* Ses armes consistent en une Tour.

A droite du chœur est aussi représenté sur une tombe un homme armé seul autour duquel est gravé en même caracteres : *Cy gist . . Bernard, Escuyer, Seigneur de Saintery, Plessis, Chenay & Moulignons, lequel trépass . . . . . . 1538.*

La nomination à la Cure fut réservée aux Chanoines de Saint-Marcel lorsque ce lieu fut distrait de Péré. Le Pouillé du XIII siécle y est formel. J'ai vu des Provisions du 23 Avril 1480 & 13 Janvier 1482, qui portent *de patronatu* ou *de præsentatione S. Marcelli* ; le Pouillé écrit au seiziéme siécle & celui qui fut imprimé en 1626 y sont conformes. Pour ce qui est de celui de 1648 & de celui du Sieur Pelletier imprimé en 1692, on ne peut y reconnoître le nom de Saintery, à moins que ce ne soit la Cure qu'ils appellent tous les deux *Stric.*

¶ Le plus ancien des Seigneurs de Saintery

(a) Il y en a une assez semblable dans l'Eglise de Sêve. Voyez son article. Ceci me rappelle qu'en 1510 on trouva à Fêcan une petite tombe sur laquelle etoit gravée : *Sub hoc tumulo quiescunt pueri Roberti filii Consulis Richardi, qui cùm susceptus esset de sacro fonte indutus vestibus in albis suis perrexit ad Dominum 1 Mar:i Requiescat anima ejus in Christi nomine. Amen.*

que l'on trouve dans les titres, est un nommé Philippe, Sire de Tanlay, de Vanvres & de Saintry, Chevalier; il fit aveu à Gilles Malet, Seigneur de Villepesque le 20 Décembre 1369 pour un tiers de la Seigneurie de Saintry. La Seigneurie de Tanlay ici marquée, & dans une épitaphe ci-dessus rapportée, s'appelle aujourd'hui *Larchet de Corbeil*.

Jean de Chamigny, Chevalier, Seigneur de Soubtour & de Saintry, fit hommage au même Gilles Malet pour la même troisiéme partie de Saintry le 16 Décembre 1384. Il paroît par un acte du même Malet de l'année suivante, que Jean Ducy en étoit aussi alors Seigneur & de Montgermont. Jean de Chamigny rendit encore hommage le 30 Juin 1388.

Histoire de Corbeil, p. 62.

Pierre Bernard, Ecuyer, Seigneur de Saintry, Pannetier du Roi & Agnès Courtin sa femme, Damoiselle de l'Hôtel de la Reine, Charlotte de Savoye, seconde femme de Louis XI, obtinrent de ce Prince la haute-Justice pour ajouter à la moyenne & basse qu'il possédoit déja, mouvante du Roi à cause de son Châtelet de Paris. Les Lettres sont datées de Clery ou Clereau au mois d'Août 1480. C'est lui qui est représenté sur la premiere tombe du chœur de Saintry.

I. Vol. des Bannieres du Châtelet, fol. 205.

Regist. du Parl. 1 Aug. 1481. & Ch. des Comptes 17 Aug.

Jean Bernard fit hommage de sa Seigneurie au Roi François I entre les mains d'Antoine du Prat, Chancelier, le 3 Décembre 1518, & à la Chambre des Comptes le 6 du même mois, à la charge pour le relief de mutation d'un florin d'or de la valeur de douze sols parisis. L'Historien de Corbeil parle de lui à l'an 1530. C'est lui qui mourut en 1538 selon l'épitaphe de la seconde tombe ci-dessus.

Histoire de Corbeil, p. 224.

Jean Bernard, son fils, rendit hommage à la Chambre des Comptes le 12 Avril 1548.

Jacques Bernard, fils du précédent, rendit hommage au Château de Villepesque le 10 Juillet 1574 & 13 Septembre 1575. Il avoit épousé Esther de Blanchefort. Il faut entendre de lui ou du suivant ce qui se lit au Rôle de la Contribution pour le Ban & Arriere-Ban de la Châtellenie de Corbeil de l'an 1597 en ces termes: « Le Fief & Seigneurie de » Saintry, le fief du Plessis-Chesnay, de Nou- » veau, & le fief de l'Arche assis à Corbeil » appartenans à Noble Jacques Bernard, » Escuyer, valant 300 livres. » Mais par un acte d'hommage de la Terre du Coudray de l'an 1595 il paroît qu'il y avoit outre lui un autre Seigneur de Saintry nommé Daniel Prevost.

Rôle du Ban de Corb. fol. 10.

Jacques Bernard, Seigneur de Montgermont & de Saintry, fit hommage le 19 Novembre 1604. Il avoit épousé Genevieve de Bergerou.

Henry Bernard, fils de ce dernier & Seigneur des mêmes Terres, en fit hommage pour lui & pour ses freres & sœurs mineurs le 24 Février 1633.

Nicolas Le Jay, premier Président du Parlement de Paris, Seigneur de Tilly, la Maison rouge près le Coudray, &c. acquit la Terre de Saintry de Genevieve de Bergerou, veuve de Jacques Bernard, & comme tutrice de ses enfans le 29 Mai 1634, & il en prêta foi & hommage le 28 Janvier 1635 à Dame Magdeleine de Donom, veuve de M. Pierre de la Fontaine, Chevalier, Seigneur de Villepesque.

Alexandre Guillaume Le Jay, son fils naturel & légitimé par Lettres de Louis XIII du mois de Novembre 1630, vérifiées en la Chambre des Comptes le 20 Décembre suivant, devint Seigneur de Saintry en vertu de

donation du 13 Octobre 1636, pour en jouir après son décès arrivé le 30 Décembre 1646. Il fut aussi Abbé de Cherbourg.

. Benoît Perrot, Chef d'Echansonnerie de la Maison du Roi, mari de Françoise Le Jay, & à cause d'elle à titre de substitution faite à feu Alexandre Guillaume, Abbé de Cherbourg, & après son décès à Henry Antoine Le Jay, Seigneur de Bretigny, pere de ladite Damoiselle Françoise. Il fit foi & hommage de Saintry au Château de Villeroy, à M. François de Neuville, Duc de Villeroy, Pair & Maréchal de France le 17 Juin 1704, ce Duc étant aux droits du Seigneur de Villepesque.

Pierre-Paul Perrot, fils du précédent & de Dame Françoise Le Jay, âgé de 22 ans, fit pareillement hommage à François de Neuville, tant pour lui que pour ses freres & sœurs le 1 Février 1750.

Le pere Benoît Perrot ayant survécu à son second fils, hérita du tiers de la Terre dont il fit donation le 13 Septembre 1723 à Dame Catherine le Picard de Montreuil, épouse de Claude Coutier, Marquis de Souhé, Gouverneur de Flavigny en Bourgogne. Marie-Elisabeth Perrot, fille de Benoît, vendit à la Marquise de Souhé un autre tiers.

François Avenat, Avocat en Parlement, Intendant de la Maison de Neuville de Villeroy, fit acquisition de la Terre de Saintry en 1724, & en prêta foi & hommage au Maréchal de Villeroy la même année & la suivante.

Jacques-Bernard Durey, Chevalier, Seigneur de Presle en Bourgogne, Bierny, Magny, Estrées, Meluzion, Maître des Requêtes & Président au Grand-Conseil, eut cette Terre par Sentence des Requêtes de

l'Hôtel qui la lui adjugea le 5 Mai 1739. Il a prêté foi & hommage au Roi à la Chambre des Comptes le 3 Juillet suivant.

M. le Maréchal de Clermont Tonnerre a fait depuis l'acquisition de Saintry.

Les mouvances de Saintry, sont 1°. le fief Pelletier dit Champlatreux, Paroisse de Saintry, possédé par M. le Marquis de Clermont, Lieutenant-Général des Armées du Roi. 2°. L'archet à Corbeil. 3°. L'archet à Boucournu. 4°. L'archet à Evry-sur-Seine, dont releve la Terre de Mouceau. Il appartient à Madame la Duchesse de Brissac Douairiere. 5°. Tournez à Tournenfy. 6°. Le Coudray, Paroisse appartenante à M. Rouillé du Coudray. 7°. Tourailles & Villerey qui sont à M. Oursin. De la Barre, Historien de Corbeil, écrivoit vers l'an 1630 que Tourailles étoit alors une Ferme en la censive du Sieur de Saintry; & qu'avec Villeret elle appartenoit au Sieur du Pressoir. Il les mettoit toutes les deux dans la Prévôté de Corbeil.

Histoire de Corb. p. 25.

¶ C'est d'un point de l'Histoire de l'Abbaye de Saint-Maur-des-Fossés que j'ai tiré l'antiquité du village de Saintry : & cet article se tire d'une charte du Roi Robert expédiée à Chelles l'an 1029. Le Pere Dubois a donné cette charte mais fort imparfaitement, & avec des omissions faites par l'inadvertance des copistes. On n'y trouve point, par exemple, ce que j'en veux citer. Il a été besoin que je recourre à l'original conservé à Saint-Maur. La phrase qui commence *In Seisiaco* est tronquée. Il faut lire; *In Seisiaco quartarium unum terræ S. Martini cum domo & toreulari. In Sintreïo censum de duobus arpennis vinearum, hoc est decem & octo denarios.* Ces deux articles font partie des biens qu'Odon, Abbé de Saint-Maur, racheta par argent d'un

Hist. Eccl. Parisf. T. 1. p. 657.

Page 658, lin. 5.

nommé Aleran, fils du Prévôt Baudoin, à qui le Comte Burchard les avoit donné à vie. Aussi l'Auteur de la vie de ce Comte écrite en 1058, dit-il qu'une portion de ces revenus étoient situés *in Sosiaco atque in Sintrio.* Ce n'est pas au reste l'importance du fait qu'il faut considérer en ceci, mais cela nous apprend que dès le regne du Roi Robert (il y a plus de sept cent ans) on voyoit un vignoble à Saintry.

Duchêne, T. 4. p. 121.

MORCENT *ou* MORSAN.

C'EST pour m'éloigner le moins qu'il est possible de l'étymologie de ce lieu, que sans en changer la prononciation je l'écris Morcent; ceux qui l'écrivent Morsan ignorent comment son nom a été exprimé primitivément en latin, & croyent peut-être que sa dénomination a quelque rapport avec le substantif, *mors* ou *morsus.* Mais en remontant jusqu'au siécle de Charlemagne où il est fait mention de ce lieu, nous le trouvons nommé *Murcinctum*, & qui désigne très vraisemblablement qu'il y a eu une Forteresse en ce lieu, en un mot un espace de terrein fermé de murs, car *Murcinctum* paroît clairement être l'abrégé de *Murocinctum.* Cette étymologie n'étoit pas encore oublié au treiziéme siécle, que l'on écrivoit Morcent en françois; on ne l'avoit pas même encore tout-à-fait perdu de vue au quinziéme, puisque dans le Pouillé Parisien de ce temps-là & dans des Provisions de l'an 1481, il est écrit *Morcentum;* ce qui a été suivi par le Pouillé manuscrit du seiziéme siécle & par l'Imprimé de l'an 1626. Mais les Actuaires ou Greffiers laïques qui n'avoient pas d'anciens titres pour

modeles, ayant commencé à écrire Morsant ou Morsan, la plupart du monde & les Géographes même s'y sont conformé.

Pour remonter donc à la source, voici ce que dit de ce lieu le Livre des revenus de l'Abbaye de Saint Germain des Prés, que l'Abbé Irminon fit rédiger vers la fin du regne de Charlemagne : « L'Abbaye, dit-il, possede » à Morcent (a) *in Murcincto* une Maison Sei» gneuriale avec les autres manoirs ou cases. » Elle y a en terres labourables cent vingt» deux bonniers ; en vigne cent dix arpens, » trente arpens de prés qui produisent qua» rante charretées ; en bois, celui qu'elle a, » est de deux lieues de circuit. Elle a aussi en » ce lieu deux Eglises bien entretenues & » garnies auxquelles appartiennent cinq ar» pens de vigne & un de pré. » On va voir que tout ceci convient à Morcent-sur-Seine. Mais comme il y a eu tant de guerres depuis le neuviéme siécle & tant d'occasions aux Monasteres de faire échange ou de vendre leurs Terres, celle-ci a subi ce sort il y a plusieurs siécles.

Cette Paroisse est à huit lieues de Paris & à une de Corbeil sur le rivage droit de la Seine, & environ au midi de Paris. C'est la derniere Paroisse du Diocèse de ce côté-là. Il y a prés, vignes & terres labourables & les bois & bocages en sont très-voisins. Il y a beaucoup de mauvaises terres qui rapportent peu même dans les bonnes années. Le Village qui est fort, bâti & construit sur la pente douce & presque dans la plaine d'en-bas. Le Dénom-

(a) *Habet in Murcincto casam Dominicatam cum aliis casticiis; de terra arabili bunnuaria CXXII. De vin. arp. CX. De prat. arp. XXX, undè carra XL. De silva leuvas II in gyro Ecclesias II cum omni apparatu, &c.*

brement

brement imprimé en 1709 y comptoit 17 feux : le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726, y mettoit 86 habitans, apparemment les enfans compris. Le dernier Dénombrement du Royaume donné au Public en 1745 par le Sieur Doisy y marque 18 feux ; mais on n'en compte que 12, qui forment trente-cinq communians.

Il y a encore deux Eglises en ce lieu conformément à ce que porte le Livre de l'Abbé Irminon, & ce qui acheve de faire voir que c'est de ce lieu que cet Abbé de Saint-Germain des Près a fait la description, c'est que la principale Eglise qui est située dans le bas & qui est l'Eglise Paroissiale, est titrée de *Saint Germain*, Evêque de Paris, dont les Religieux y mirent quelques reliques suivant leur ancienne coutume. L'édifice qu'on voit aujourd'hui est bas, sans aîles, avec un chœur voûté sans qu'on n'y apperçoive rien qui puisse en indiquer le temps, non plus que l'époque du clocher bâti hors d'œuvre vers le midi & qui consiste en une tour quarrée, basse, surmontée d'un hexagone de pierre. Il reste au chœur entre le lutrin & l'autel une petite tombe sur laquelle est représentée une femme avec une inscription en capitales gothiques mais trop effacée, le tout dans un goût de travail qui ressent la fin du treiziéme siécle. On apprend par une épitaphe en marbre attaché au mur à droite, que dans le même chœur est inhumée Charlotte Dreux, veuve de . . . . femme vertueuse, sœur de M. Dreux, Sous-Chantre de l'Eglise de Paris. La Dédicace de cette Eglise de Morcent se célébre chaque année le Dimanche après l'Exaltation de Sainte-Croix. Le Curé est gros Décimateur. C'est l'Archevêque qui le nomme, conformément au Catalogue du Pouillé

du treiziéme siécle ou Morcent est marqué de sa donation. Ce qui est suivi par les autres subséquens.

L'autre Eglise de Morcent n'est depuis plusieurs siécles qu'une simple Chapelle à l'extrémité du Village sur une éminence. Elle étoit dédiée sous l'invocation de S. Medard, Evéque de Noyon, qu'on sçait avoir été l'un de ceux envers lesquels la France étoit autrefois plus dévote. Mais lorsque l'on se fut imaginé sous la seconde race de nos Rois que saint Gildard de Roüen mort le même jour que lui étoit son frere, cette Eglise fut appellée de saint Medard & de saint Gildard. On la nommoit encore ainsi depuis qu'elle fut réduite en Chapelle, comme il paroît par les Registres de l'Archevêque de Paris de l'an 1481. Enfin on s'est contenté de l'appeller la Chapelle de Saint Gildard, comme le témoignent les actes de visite de l'Archidiacre de Brie; & les Géographes, à commencer par De Fer, se sont avisé de lui donner le nom de *Saint Charles*. On ne la trouve dans aucuns Pouillés, ni dans aucuns Rôles: ce qui porte à croire qu'elle est sans revenu & que son titre est réuni à celui de Saint-Germain de Morsan. Ce qui me le persuade, est que je trouve une permutation du tout faite l'an 1481 le 14 Février par Jean Laurenceau, contre la Chefcerie de Notre-Dame de Corbeil. *Johannes Laurenceau, Presbyter Curatus de Morcento & Capellanus SS. Medardi & Gildardi infra metas dictæ Parochiæ.*

¶ Les Seigneurs de Morcent ne se trouvent pas en grand nombre. Après un Thibaud de Murcen, Chevalier, vivant vers l'an 1170 & connu par un titre du petit S. Jean de Corbeil, & Drogo de Morcent, Chevalier, connu par le Cartulaire de l'Abbaye de

Tab. Foss. Ep. Par.

Saint-Maur, à cause qu'il jouissoit en 1266 de quelques bois de ce Monastere située à Ozoir la Ferriere, on est obligé de venir à l'avant-dernier siécle.

Cette Terre avoit appartenu vers l'an 1550 à Pierre Brosset, Ecuyer. Après quoi elle fut possédée par Jacques le Favre, Maître des Requêtes, Vicomte de Sens, lequel décéda en 1573. Il avoit épousé Marguerite Hennequin, fille de Pierre qui étoit mort dès l'an 1553.

Rôle du Ban de Corb. copié sur un plus ancien.

En 1597 la Seigneurie de Morcent appartenoit à Jacques le Favre, Doyen de Saint-Urbain de Troyes, & étoit réputée produire cent livres. La Terre fut saisie dans le temps de la contribution pour le Ban & Arriere-Ban de la Châtellenie de Corbeil: mais en 1598 on en donna main-levée à ce Doyen.

Rôle de la Contribut. pour la Chastellenie de Corb. 1597. fol. 16.

De la Barre, Historien de Corbeil, écrivoit quarante ans après que le village de Morsan, situé dans la Prévôté de Corbeil, étoit aux hoirs du Sieur le Favre.

Histoire de Corb. p. 24.

Vers l'an 1660 cette Terre passa à Jean Mignon, Général des Finances de la Généralité d'Alençon. Il obtint du Roi des Lettres-Patentes pour l'établissement d'une Foire par an dans ce lieu de Morcent, & d'un Marché par semaine, lesquelles furent enregistrées au Parlement le 9 Avril 1669.

En 1700 le Seigneur de Morcent étoit M. Dreux.

M. De la Roque, Lieutenant de Roi à Arras, lui a succédé & en jouissoit encore en 1730. La Terre lui étoit advenue par sa femme qui est restée veuve.

Cette Terre à haute, moyenne & basse-Justice.

Le Rôle du Ban & Arriere-Ban de Corbeil de l'an 1597 marque deux fief assis sur la Pa-

Rôle de Corb. f. 13.

roisse de Morcent, l'un dit *le Fief de Postel*, & l'autre *le Fief Auger*, valant vingt-cinq sols. Le fief de Postel appartient à Madame de Miliancourt Dame de Morsan.

Gaudré ou Godré est une Ferme de cette Paroisse toute à l'extrémité du Diocèse. Les Cartes la nomment mal Gondré.

COUDRAY *ou* LE COUDRAY.

SANS vouloir examiner lequel est le mieux dit *Coudray* ou bien *Le Coudray*, il suffira que je fasse remarquer que les deux manieres sont en usage: la premiere dans les Rôles, dans le Dictionnaire, & dans les anciennes Cartes; la seconde plus usitée aujourd'hui, est adoptée dans les nouvelles Cartes Géographiques; mais soit qu'on admette l'article, ou non, cela ne change rien à l'étymologie qui vient de *Coryletum*, canton planté de coudriers, de même que Coudraye, Coudroy. Il y a un assez grand nombre de Villages de ce nom en France, sans compter les hameaux ou fiefs. Il ne faut pas au reste juger de la convenance de l'étymologie avec la situation présente de ces lieux, il suffit que le coudrier y ait abondé autrefois, pour que le nom ait pu lui être appliqué. Avec cette Paroisse il ne reste dans le Diocèse aucun lieu du nom de Coudray, au moins de s'en rapporter aux Cartes que le grand Coudray & le petit Coudray aux environs de Gif & de Gomez.

Quand à la Paroisse dont il s'agit, elle est à huit lieues de Paris du côté du midi, une lieue par de-là Corbeil. Sa situation est au rivage gauche de la Seine sur un côteau qui regarde le septentrion: le territoire en est fort varié par divers bocages ou petits bois;

il y a aussi des vignes, mais davantage de terres labourables. Il s'étend du côté du grand chemin de Fontainebleau jusqu'au Plessis-Chesnay, dont il comprend tout le côté qui est à main gauche en venant de Paris, & c'est ce qui a contribué à l'augmentation des habitans. Le nombre des feux de tout le Coudray étoit de 46 en 1709 suivant le Dénombrement imprimé alors. Le Dictionnaire Universel qui parut en 1726 supputoit que cela pouvoit faire 225 habitans. Un autre Dénombrement du Royaume qui n'a été publié qu'en 1745, y marque 55 feux, ce qui approche assez de la vérité & qui fait qu'on y peut compter 180 communians ou environ. Cette Paroisse est la derniere du Diocèse de Paris de ce côté-là, étant suivie immédiatement de celle de Saint-Fargeau, qui est du Diocèse de Sens.

Ce qui doit paroître extraordinaire par rapport à la situation de ce Village au côté gauche de la Seine, est qu'il soit compris dans le district de l'Archidiacre de Brie, & qu'il ne soit pas plutôt de celui de Josas qui renferme tout ce qui est au rivage gauche de cette riviere. La montagne empêche qu'on ne puisse dire que la Seine a changé de lit, & que le Coudray étoit primitivement au rivage droit; mais voici ce qui est arrivé. Le Coudray qui consistoit peut-être originairement en quelques maisons de batelliers ou de pêcheurs n'étoit pas une Paroisse, puisqu'il ne se trouve dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle que par addition faite vers l'an 1350. Ces pêcheurs & batelliers ou même bucherons si l'on veut demeurant sur le bord de la riviere regarderent Morcent comme leur Paroisse, n'ayant que la riviere à passer, au lieu qu'il leur eut fallu faire une grande demi-

lieue pour aller à l'Eglise de Monceaux : delà vint que ceux qui s'établirent sur la côte suivirent le même sort, & que lorsque des Seigneurs y eurent bâti une Chapelle, elle fut soumise à la Paroisse de Morcent dont elle fut regardée comme Succursale. Or comme les Succursales doivent être du même Archidiaconné dont sont les Cures desquelles elles dépendent, c'est la raison pour laquelle l'Eglise du Coudray quoique devenue Paroissiale sur la fin du quatorziéme siécle, a continué d'être comprise dans l'Archidiaconné de Brie, ensorte que dans plusieurs anciennes Provisions elle est appellée *Ecclesia Parochialis de Coudreyo in Bria.* L'addition de son nom faite au Pouillé du treiziéme siécle est justement placée immédiatement après *Ecclesia de Morcent*, en ces termes; *Ecclesia de Coldreyo*, & cela dans le rang des Cures du Doyenné de Moissy qui sont à la nomination de l'Evêque. Les Pouillés suivans ne varient point sur cette collation qui lui appartient *pleno jure.*
Pouillé du XV siécle. Le Curé de ce lieu est gros Décimateur. Ce bénéfice étoit dans son origine sur le pied de treize livres.

L'édifice de l'Eglise du Coudray, titrée de la Sainte Vierge, n'est point ancien, mais il contient des choses anciennes. La vieille Eglise menaçant ruine fut rebâtie en 1682, & pendant qu'on y travailloit on célébra l'Office dans une Chapelle construite au Plessis-Chesnay où l'on avoit transporté le Saint
Regist. Archiep. 8 Apr. 1682. Sacrement suivant la permission accordée au Seigneur Hilaire Rouillé & aux habitans. Depuis qu'elle est achevée il n'y point eu de Dédicace. Elle est sans collatéraux, mais bien voûtée. On a eu l'attention d'y conserver les anciennes tombes, sans cependant être scrupuleux quant à la disposition, y en ayant une

dont on a posé la tête du côté de l'orient. Elle est dans le chœur à droite : on y voit vers le haut ces mots gravés en gothique capital.

† *Ci gist Gui de Codroi. Priez pour s'ame*, c'est-à-dire *pour son ame*, car au troisiéme siécle & dans le suivant on disoit *sa ame* & par abrégé *s'ame*.

Du même côté & en mêmes caracteres est gravé sur une autre tombe : *Ici. gist. feu Jehan. de. Repenti. Escuier. en. l'an. de. grace. M. CC. IIII xx. Qui tre. passa. ou mois. d'Avril.* Il a un chien à ses pieds & aux deux côtés de sa tête est un écusson qui a en chef trois lozanges.

Autre au milieu devant l'autel : *Icy gist Jehan de Re .... thiers Vallai nostre ... grcy Sire de Coudrai qui trépassa l'an de grace M. CC* ... Elle est aussi en gothique capital ; ce Seigneur est représenté en robe longue avec un chien sous ses pieds.

Ses armes ; trois lozanges en chef.

Dans le côté septentrional proche l'autel se lisent sur un reste de tombe ces mots : *Chevalier, vivant Chevalier, Seigneur du Coudray* ... 1645..

Sur la porte de la Sacristie est un mémorial de fondation de l'an 1643 par Louis Tronson, Seigneur du Coudray, Plessis en partie & le Peray, Intendant des Finances, Secretaire du Cabinet du Roi, & sa femme Claude de Seve.

J'ai appris par un Registre de l'an 1700 qu'il y avoit alors une fondation pour celui qui fait le Catéchisme, & de deux Sœurs de la Charité pour l'instruction des filles.

Nous sommes beaucoup plus instruits sur les nouveaux Seigneurs du Coudray, c'est-à-dire depuis cent soixante & dix ans, que sur les anciens. Voici ceux d'entre les anciens que j'ai pu découvrir.

Gui de Codroi inhumé dans la premiere Chapelle qui y fut bâtie, paroît devoir être le premier dans ce Catalogue. La simplicité de son épitaphe le montre assez. Il pouvoit vivre du temps de saint Louis.

Jean de Codret ou Codray paroît devoir suivre. On lit dans les anciens Rôles de Bans & arriere-Bans au Traité de la Noblesse par De la Roque : *Jehan de Codret, Chevalier, doit service par quarante jours* 1271. Et à l'an 1272. *Johannes de Codrayo Miles comparuit pro se, & vadit ad exercitum.*

Traité de la Nobl. à la fin, p. 60. *Ibid. pag.* 79.

Jean de Re .... * fut Seigneur du Couldray durant le cours du même siécle, suivant que le marque sa tombe dont la teneur est ci-dessus.

* Appar. Repenty.

Nicolas Arrode est qualifié Sire de Chailliau & de Coudrai-sur-Seine sur sa tombe à Paris en la Chapelle de S. Michel, proche Saint-Martin des Champs, où il est dit décédé en 1316. Il étoit fils de Jehan Arrode, Panetier du Roi.

Hist. sancti Mart. p. 575.

Guillaume Le Carlier ou le Carrelier, Ecuyer, est dit Seigneur du Couldray dans un Compte de la Prévôté de Paris de l'an 1471, auquel temps il paya les droits de relief « pour » la Justice haute, moyenne & basse dudit » Couldray, Repenty, Les Murs, Soisy & » Bataille, sis en la Vicomté de Paris, mou- » vant de Corbeil. » Le Compte d'Ordinaire de Paris s'étend davantage à l'an 1475, article *Vente de cens* » Guillaume le Carlier dit » de Saint Jehan, Escuyer, Seigneur de Coul- » dray-sur-Seine lez-Corbeil, tant en son » nom que au nom & comme héritier par » bénéfice d'Inventaire de feu Jehan le Car- » relier son pere; ledit Guillaume & Jean » Joigny, Escuyer, Procureurs de Damoi- » selle

Sauval, T. 3. p. 399 & 421.

» selle Mahiette de Bougainville, veuve du-
» dit défunt Jehan le Carrelier. »

Guillaume Allegrin porte la qualité de Seigneur du Coudray, dans les Registres de l'Archevêché de Paris à l'an 1479.

Emery Terceau a comparu au Procès-verbal de la Coutume de Paris en 1580 comme Seigneur du Coudray. En 1595 comme Daniel Prevost, Seigneur de Saintry, ne voyoit point qu'on lui rendît hommage pour le fief de Meurs sis au Coudray, il fit faire une saisie féodale de toute la Terre du Coudray.

Regist. Ep. Par. 17 Sept. 1479.

Jean Tronson étoit Seigneur du Coudray dès l'an 1597. Il en fit hommage aussi-bien que de Montgermont l'an 1609 à Jacques Bernard, *Seigneur* de Saintry. Il fut Correcteur des Comptes. Il représenta en 1617 à l'Evêque de Paris l'éloignement de son Château pour avoir permission d'y établir une Chapelle domestique. L'Historien de Corbeil l'appelle François Tronson.

Regist. Ep. Par. 12 Août.

Histoire de Corb. p. 14.

Claire Rouillé, veuve de Jean Tronson. Le 2 Avril 1627 Jacques Bernard, Seigneur de Saintry, lui donna acte de souffrance comme tutrice de Claire Tronson, fille mineure.

Il paroît qu'il y eut ensuite ou qu'il y avoit eu quelque partage, car en 1629 l'hommage fut rendu au Château de Saintry pour raison du fief des Murs & arriere-fief de Repenty, par Pierre Champin, Seigneur de Roissy le Platry, Président en la Cour des Monnoies, à cause de Marguerite Tronson sa femme.

Louis Tronson, Sieur du Perray & Claude de Seve sa femme, acquirent en 1630 la Terre du Coudray des Dames de Champin, moyennant la somme de soixante & dix mille livres. Etant Intendant des Finances & Secretaire du Cabinet du Roi en 1632, il en fit aveu à Jacques Bernard, Seigneur de Saintry.

Charles Tronson après la mort de Louis son pere en fit hommage en 1643 pour cette Terre; mais Claude de Seve sa mere la vendit la même année le 4 Septembre à Antoine Chevalier, Contrôleur Général d'Infanterie & Cavalerie légere.

Antoine Chevalier en fit hommage en 1644 & n'en jouit pas long-temps. Il décéda dès l'année suivante. C'est de sa tombe que l'on voit des fragmens proche l'autel de la Paroisse, & dont j'ai parlé ci-dessus. Marie Fraguier sa veuve & ses enfans en prêterent foi & hommage la même année 1545.

Jacques Chevalier, fils d'Antoine, étant possesseur de cette Terre la vendit l'an 1661 à Pierre Rouillé, Conseiller au Grand-Conseil.

Pierre Rouillé étant décédé, elle advint à M. Hilaire Rouillé, Procureur Général en la Chambre des Comptes, qui donna son aveu en 1687 à Alexandre-Guillaume Le Jay, Seigneur de Saintry. De son temps & dès l'an 1682 fut rebâtie l'Eglise du lieu, ainsi que j'ai dit ci-dessus.

M. Fremin, Maître des Comptes, a acquis en 1745 cette Terre de M. Rouillé.

¶ On a vu par le détail des hommages rendus par les Seigneurs du Coudray, qu'ils ont réuni en leur personne plusieurs fiefs, dont celui de Meurs ou des Murs étoit du nombre, lequel fief est dit situé sur la Paroisse du Coudray.

Outre ce fief des Murs il y en a un autre sur la même Paroisse appellé le Fief de la Salle, au rapport de l'Historien de Corbeil. Il assure que du temps qu'il écrivoit, c'est-à-dire il y a six vingt ans ou environ, Thomas de Rochefort, Bailli de Saint-Germain des Prés, homme de probité singuliere, & qu'il a

Histoire de Corbeil, p. 230.

eu descendu des Chanceliers de France de ce nom, possédoit le fief de la Salle sis au village de Coudray proche la riviere de Seine, & que c'étoit le lieu où il venoit passer le temps des vacations du Palais. Selon lui ces Rochefort étoit une famille originaire de Corbeil.

LE PLESSIS-CHESNAY est un hameau que l'on trouve à une lieue d'Essonne en allant à Fontainebleau. En le traversant on laisse à gauche toute la partie qui est de la Paroisse du Coudray. A l'entrée est un corps de logis sur le devant duquel est une Chapelle de laquelle les Marguilliers du Coudray prennent soin. C'est celle-là sans doute ou des Paroissiens s'assemblerent en 1682 lorsqu'on rebâtit leur Eglise. Je trouve dans le Catalogue des Chapelles domestiques permises en 1666 celle des Carmes Billettes au Plessis-Chenay dans leur Maison de Santé. Ce peut-être la même. On sçait que ce Plessis qui est un nom fort commun, a été surnommé *Chesnay*, à cause du voisinage d'un petit bois de chênes. C'est un défaut dans les Cartes des environs de Paris gravées depuis cent ans, de s'être abstenu de joindre ce surnom au mot Plessis. Nicolas Samson & Du Val ont été exacts à le marquer. On le trouve gravé sur la tombe de Jean Bernard qui en étoit Seigneur en 1537, dans l'Eglise de Saintry.

Reg. Archiep. 17 & 30 Oct.

¶ Il ne faut pas confondre la Paroisse du Coudray voisine de Corbeil, avec un lieu dit *Coldriacum* & quelquefois *Coldreium* dans les titres latins du douziéme & treiziéme siécle, puis dans les titres françois du quinziéme le *Couldray-Liziard* ou bien *le Couldray-lez-le-Bois*: parce qu'il est certain que ce lieu étoit mouvant de Montlhery & de la Châtellenie du même lieu. Il étoit situé aux environs de Saint-Germain de Châtres; & de-là vient

Chart. Longip. fol. 10. 37 & 43.

Rôle latin des fiefs de Montlhery sous Philippe Auguste.

Sauval, T. 3. p. 422 & 438.

que Jacques Olivier décédé en 1488, duquel descendent le Chancelier Olivier, se disoit Seigneur de Leuville & du Coudray près Châtres. Il s'en défit pendant son vivant ; c'est pourquoi on en trouve Seigneur en 1475 Pierre le Prince, & en 1480 Simon Alegrain, Ecuyer.

Hist. des Chanceliers.

Comptes de Paris. Sauval, T. 3. p. 422 & 439.

Outre cet ancien Coudray, il y en a eu encore un autre au Diocèse de Paris, & même dans la Brie. Il étoit situé aux environs de Grisy & de Coubert.

Il en existe encore actuellement un entre Aunay & Blancmesnil, & il est marqué dans les Cartes au Doyenné de Chelles.

MOISSY-L'EVESQUE.

NOus n'avons de connoissance certaine de ce Village que depuis le douziéme siécle. Le premier Ecrivain qui en parle est Suger, Abbé de Saint-Denis, dans sa vie du Roi Louis-le-Gros : M. de Valois prétend que c'est mal-à-propos que l'imprimé de Suger porte *Mosaicum*, & qu'il y a dans les manuscrits *Mosiacum* ; mais en même-temps il conjecture qu'il a dû être appellé *Messiacum*, comme étant un pays de bled, & où la moisson est abondante ; ou que si le nom ne vient pas de la chose, il a pu être formé de celui du possesseur de la Terre dans les siécles éloignés, lequel se seroit appellé *Mucius* ou *Metius*, qui sont des noms Romains. J'entre volontiers dans la dérivation qui viendroit de *Metius* ou de *Metæ* : & sur-tout dans celle qu'on peut tirer de *Metæ*, par la raison que cette Paroisse est sur les limites du Diocèse de Paris, & qu'elle est la derniere sur la route de Paris à Melun. Par la même raison, je me

Notit. Gall. p. 422.

Duchêne, T. 4. p. 302.

crois assez fondé pour assurer que ce lieu est cette Terre appartenante dès le sixiéme siécle à l'Eglise de Paris, & de laquelle Fortunat a fait mention en cette qualité dans la vie qu'il a écrite de saint Germain, Evêque de cette Ville. L'article de l'Historien commence ainsi dans les imprimés : *Cùm ad possessionem Ecclesiæ quæ dicitur Inethe Sacerdos accederet, quidam ei fit obvius conquerens de quadâm villâ se solum incolumem esse, universos verò accolas gravi tædio laborare.* S'il est permis de conjecturer qu'il faut lire *Methe*, puisqu'on ne découvre aucune Terre du Diocèse de Paris appartenante à l'Evêque ou au Chapitre qui ait un nom à qui *Inethe* puisse être appliqué, il en naîtra une forte présomption qu'il s'agissoit là de Moissy, lequel certainement est un bien de l'Eglise de Paris de temps immémorial, ainsi que le nom de Moissy-l'Evêque le désigne. Si la Terre Ecclésiastique où S. Germain arriva & reçut la plainte d'un paysan du voisinage est Moissy, c'est ici la place d'achever le récit de l'Historien. Il dit que le saint Prélat fit porter des Eulogies à tous les malades du Village, c'est-à-dire du pain ou autre chose à manger qu'il avoit béni, & qu'aussitôt qu'ils en eurent goûté, ils furent guéris de leur langueur. Comme il s'agit sans doute d'un Village voisin, le lieu dont tous les habitans furent rétablis en santé par la priere de ce Saint peut avoir été la Paroisse de Saint - Germain - sur - Corbeil, ou celle de Morcent-sur-Seine, ou celle d'Evry-le-Château qui sont sous l'invocation de ce Saint, en mémoire apparemment de ce miracle.

Sac. I. Bened. p. 240.

L'expression de l'Abbé Suger est conforme à celle de Fortunat : il met *Apud villam Episcopi Parisiensis Mosiacum cum convenissemus.* Cet Historien rapporte que ce lieu fut choisi

Duchêne, T. 4. p. 302. pour la Conférence que le Roi Louis-le-Gros eut avec Thibaud, Comte de Brie & de Champagne, & André de Baudiment, après la mort d'Eudes, Comte de Corbeil, vers l'an 1116. Comme Thibaud essaya d'avoir cette Ville pour se faciliter la route de la Beauce, Louis-le-Gros craignant que s'il en étoit le maître il n'empêchât le commerce de Paris par la Seine, de même qu'il l'empêchoit par Lagny sur la Marne, aima mieux consentir à mettre hors de prison Hugues du Puiset, neveu du défunt Comte de Corbeil; & moyennant cela Corbeil resta au Roi. Voilà ce qui fut arrêté dans le colloque de Moissy-l'Evêque.

Ce lieu qui est situé à sept lieues de Paris, dans une grande plaine & dans un air fort sain, loin des rivieres, des étangs & des marais, fut fort fréquenté anciennement par les Evêques de Paris, d'autant plus qu'il n'étoit qu'à trois lieues de Melun où nos Rois se rendoient souvent, aussi-bien que les Archevêques de Sens lorsque Paris étoit de leur Province. Il y avoit aussi des bois à Moissy au douziéme siécle : l'Evêque Etienne surnommé de Senlis en avoit donné une partie aux *Tabul. Hed. der.* Religieuses d'Hierre ; ce qui fut confirmé en 1147 par une Bulle d'Eugene III. Ce fut à Moissy que Thibaud, Evêque de Paris, régla le 22 Mars 1157 les intérêts temporels de *Hist. sancti Martini, p. 190.* Guillaume, Prieur de Saint-Martin des Champs avec ceux de Thomas de Braie, & ceux de Milon de Fourches, Chevalier. En 1232 Guillaume, aussi Evêque de Paris, dé- *Chartul. S. Clod.* cida que dans le Chapitre de Saint-Cloud, le droit d'installer appartient au Doyen. En *Chart. Ep. Par. fol. 113.* 1253 Renaud de Corbeil, autre Evêque de Paris, y reçut l'hommage que Matilde veuve de Jean de Versailles, Ecuyer, lui fit des

bois de Versailles. En 1255 le même y reçut celui de Guillaume d'Hierre pour le fief de Combs-la-Ville. Il y fit aussi des acquisitions; en 1257 de Henri de Noisement, & en 1258 de Hugues Trebuchet. En 1259 André, Maire de ce Village, lui vendit la moitié de la dixme qu'il avoit à Chantelou, & Robert de Chantelou son quart. Les Evêques suivans continuerent d'y faire des acquisitions & des augmentations. Etienne Tempier qui commença à siéger en 1268 acheta cent arpens de bois *juxta Moissiacum*, & laissa en mourant à ses successeurs une grande partie des meubles qu'il avoit dans son Hospice de Moissy. Ranulfe de Hombloniere qui lui succéda en 1279, acheta à Moissy trois masures situées derriere la maison du Concierge, & une portion de terre du côté de la porte par laquelle on alloit du manoir épiscopal dans la campagne, ce qu'il joignit aux autres terres de son clos qu'il fit fermer de murs tout neufs, ayant de plus fait construire un appartement proche la porte. Simon de Bucy qui siégea en 1289, y acquit trente sols de rente sur une maison; fit refaire à neuf la porte du manoir accompagnée de creneaux & d'une tournelle, ce qui commença à lui donner l'air de Château. Guillaume de Baufet qui tint le siége épiscopal après Simon, y acheta une rente de la veuve Pierre de Noisement, Ecuyer, en 1309. Ne trouvant plus rien à bâtir en ce lieu, il se contenta d'en laisser le souvenir au Chapitre de Paris, en lui donnant de son vivant l'an 1311 quatorze arpens de prés situés sur la Paroisse, dans le canton appellé Noisement, dont il avoit fait bail à vie à Jean d'Erbone, Curé de la Paroisse. Le Roi Louis-le-Hutin fit en 1314 au mois de Février quelque résidence à Moissy-l'Evêque.

Chart. min. fol. 271, 272 & seq.

Gall. Christ. nova Tom. 7. col. 114.

Ibid. col. 118.

Necrol. B. Mariæ Paris. XIV. Cal. Jul.

Chart. min. Ep. fol. 283.

Ibid. ad Idus Aug.

Trésor des Chart. Reg. *olim* 13. *nunc* 7.

Les Lettres de Raoul de Presles, son Clerc, en faveur des Ecoles de Cys & de Presles sont datées de ce lieu. Ce Prince avoit pris sans doute son logement dans la maison de l'Evêque. Les guerres des Anglois, Bourguignons & autres, ayant extrêmement gâté cette maison des Evêques de Paris, Guillaume Chartier, dont l'épiscopat commença en 1447, la rebâtit ou répara.

Ibid. ad IX Cal. Maii. & Gall. Christ. Tom. 7. col. 152.

Il ne s'est présenté rien sur la Seigneurie de Moissy depuis ce temps-là. Il y a un siécle que les Evêques de Paris n'ont plus rien en cette Terre, ayant abandonné moyennant 700 livres de rente, à M. d'Irval de Mesme tous les droits qu'ils y avoient à la charge du relief. Il y étoit resté une grange en forme de chapelle ou salle voûtée, mais elle a été détruite de nos jours, & n'a pas été rebâtie ailleurs.

Moissy avec tous ses écarts ne formoit en 1703 que 122 feux, suivant le Dénombrement de ce temps-là : & aujourd'hui, suivant le Livre du Sieur Doisy, il n'y en a que 73. En 1726 lorsque le Dictionnaire Universel de la France parut on n'y comptoit que 338 habitans : maintenant ils sont réduits à 300. Les affranchissemens des habitans commencerent à être faits par les Evêques au douziéme siécle, & cela peu à peu pour le prix de cent sols par tête.

Chart. min. Ep. Par. fol. 272. ad an. 1258.

Ce Village se qualifie Chambre Episcopale de l'Eglise de Paris, & par privilége il est exempt du ressort de Corbeil. Cela est fondé sur des Lettres de Charles, Régent de France, du 20 Mars 1359 ; & même dès l'année précédente ce même Prince par Lettres du 8 Novembre avoit exempté les habitans de guet & garde au Château de Corbeil. Cette affaire avoit commencé d'être poussée vers 1350 &

Tabul. Ep. Paris.

& 1353 par Jean de Meulent, alors Evêque de Paris. Il y avoit eu en 1492 une Enquête au sujet de la Justice de Moissy : & par Arrêt du 8 Mars 1564 les Officiers furent maintenus en leur exercice. Il faut reconnoître que dès le douziéme siécle quelques Evêques avoient fait des distractions de cette Terre, puisque sous l'épiscopat de Maurice de Sully qui commença en 1161, on trouve un Guy de Moissy, Chevalier. L'acte qui nous le fait connoître est la vente que ce Guy & Girard son fils, déja créé Chevalier, firent à cet Evêque de la portion qu'ils avoient dans le moulin de Chanteraine à Corbeil dont l'Evêché possédoit le reste. Outre cela il existoit en 1219 un Chevalier nommé Henri de Moissy, qui possédoit Chaintreau sur la Paroisse de Moissy.

Tabul. Ep. in Moissy.

Chart. Ep. Par. fol. 27.

Chart. Heder.

Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, un Jean Hodoart est qualifié Seigneur en partie de Moissy.

Il n'y a rien de fort remarquable dans l'Eglise de Moissy. C'est un bâtiment fort peu élevé aussi-bien que la tour de grès qui le soutient du côté du septentrion, où cette Eglise à une aîle. Dans ce qu'on voit au chœur du côté du midi, on reconnoît quelques restes de piliers grossiers du douziéme ou treiziéme siécle. L'Assomption de la Ste Vierge est la Fête patronale de la Paroisse. L'image de saint Roch est aussi représentée au grand-autel. La nomination de la Cure a toujours appartenu de plein droit à l'Evêque de Paris. C'étoit même le siége d'un des Doyens ruraux, & l'on disoit, le Doyen de Moissy, comme l'on dit aujourd'hui le Doyen du vieux Corbeil. Dans les titres de l'an 1164 est mentionné comme témoin *Vitalis Decanus de Moyseto*. C'est un acte par lequel Jean de

Chart. Ep. Par. fol. 47.

Versailles engage pour quatre ans aux Chanoines de Champeaux sa dixme de Felioc. On voit dans l'Eglise de Moissy gravée sur marbre noir une fondation faite en 1647 par M. Trouvant, Archidiacre d'Azenay, au Diocèse de Luçon, ci-devant Curé de Moissy. Le presbytere étoit autrefois dans un lieu qu'on a compris dans les avenues d'arbres : les Seigneurs l'ont fait rebâtir dans l'endroit où on le voit aujourd'hui. L'Eglise de Moissy a été exemptée autrefois de la visite de l'Archidiacre. L'Evêque se l'étoit réservée à lui seul, comme étant dans une Terre attachée particulierement à sa crosse. C'est ce que nous apprenons d'un titre de la Chapelle de Cramayel qui sera cité après, dans lequel le même privilége est étendu à cette Chapelle. Par des Lettres de Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, du mois de Janvier 1242, il est dit que le Curé de Moissy a le droit de prendre deux septiers de bled dans les dixmes du Jard, le surplus appartenant aux Religieux de ce lieu.

Tabul. Ep. in Moissy.

Cramoyel est parmi les dépendances de la Paroisse de Moissy celle qui fournit plus de faits historiques. Le nom, quoique barbare en apparence, peut néanmoins venir d'un Romain (a). Ce lieu est situé à l'orient de Moissy, à moitié chemin de Limoges. C'étoit autrefois un hameau considérable. Etienne de Senlis, Evêque de Paris, en donna la dixme à l'Abbaye d'Hierre vers l'an 1132 : *Decimam de Craumello*, dit la Bulle d'Eugene III. On trouve sur la fin de ce siécle & au commencement du suivant de riches Seigneurs à Cramoel. Jean de Cramael dans un titre de l'an 1140 au Cartulaire de Longpont,

Bulla Eugen Papa 1147 in Tab. Heder.

(a) Dion en la vie d'Auguste fait mention d'un Cremuliu Cordus.

fol. 9. Adam de Cramuel fut employé en 1180 par Robert, Comte d'Evreux, Prince du Sang avec d'autres Seigneurs de la Cour, dans l'acte de ratification des priviléges de la ville de Tonnerre. Renaud, fils de Bouchand de Viry, Chevalier, vendant en 1220 au Chapitre de Paris une portion de terre située à Viry, il fut besoin de la ratification d'Adam de Cramoël, du fief duquel ces héritages étoient mouvans. Jean de Cramoëlle & Marthe sa femme avoient fait au Monastere de Franchard de la forêt de Biévre, des donations qui furent atteftées en 1198 par Michel, Archevêque de Sens. En 1203 Thierry & Ferric qui possédoient cette Terre, obtinrent d'Eudes de Sully, Evêque de Paris, la permission d'y construire une Chapelle & d'y avoir un Chapelain; ils la doterent de la grosse & menue dixme du lieu, & chacun d'eux donna un arpent de pré & la place pour bâtir une maison au Chapelain. L'Evêque voulut que le Curé de Moissy conservât tous ses droits sur les habitans de Cramoel, & que pour cela il retirât sur cette dixme un sextier de froment & deux d'avoine : de plus qu'aux Fêtes Annuelles les habitans de Cramoel fussent tenus d'aller à l'Eglise de Moissy, & y recevoir les Sacremens, & que le Chapelain fût également tenu d'y assister, sans pouvoir faire l'Office ces jours-là à Cramoel, pas même dire la Messe, à moins que celle de Moissy ne fût célébrée; qu'à l'exemple de l'Eglise de Moissy, cette Chapelle ne pourra être visitée que par l'Evêque, & non par l'Archidiacre. Que le Chapelain fût tenu de promettre fidélité au Curé, & qu'il recevra pour lui dans la Chapelle les oboles de Pentecôte ou cinquantaine de Pâques & les lui remettra : & enfin, que la Chapelle ne pût

Privilége de Tonnerre.

Past. Magni Paris.

Cartul. S. Evurtii.

Ex maj. Chartul. Ep. Par. f. 318. Du Bois, T. 2. p. 223.

jamais être érigée en Paroisse. Telles étoient les précautions qu'on prenoit alors. Matilde de Cramoel étant devenue veuve de Ferric, imita la piété de son mari & de son beau-frere, donnant en pure aumône l'an 1244 à l'Abbaye de Livry vingt arpens de terre situés à Barneau, sur le chemin *dou brulez au-Marchais profond*. On voit dix ans après le Chapelain de *Cramuello* vendre au Chapitre de Paris une dixme à Mauny; ce qui marque qu'il étoit plus que suffisamment doté. Sa Chapelle étant l'une des plus célébres de ces temps-là, fut dénommée au Pouillé rédigé au treiziéme siécle sous le nom de *Capella de Gamoel*, & mise au rang des Bénéfices que l'Evêque confere de plein droit, ce qui est suivi par celui du quinziéme siécle, où le Chapelain est dit avoir vingt livres de revenu selon l'ancien calcul. On trouve au 20 Avril 1556, *Collatio Capellæ S. Georgii in Castro de Cramoyau infra fines Parochiæ de Moissi.* Dans des Provisions du 17 Février 1487, elle est dite simplement *infra metas Parochiæ de Moissy*, sans parler du Château. Le Pouillé imprimé en 1648 où elle fut appellée la Chapelle de Tramoelle, la place mal-à-propos dans l'Eglise de Lezigny, p. 73.

Chart. Liviae, fol. 13.
Port. Gaign.
Ex Tab. Eccl. Par. n. 443.
Regist. Ep. Paris.

Dans le siécle suivant, un Arrêt du Parlement de l'an 1328 rappelle une décision faite plus anciennement à Cramoel, c'est-à-dire d'un prononcé du Prince qui y étant logé avoit adjugé à Jean de Courpalais, Chevalier, la Justice haute & basse de Courpalais & de la Chapelle Iger. Jean de Campellis ou de Champeaux, Archidiacre de Melun dans l'Eglise de Sens, étoit Seigneur de Cramoel en 1353. En cette année il étoit en différend avec le Procureur du Roi au sujet de la haute-Justice de ce lieu & autres droits. Je

Inventar. antiq. Cod. Reg. 7615. fol. 10.
Reg. Balliv. cap. art. natus n. 2.

rois pas qu'on puisse entendre d'un autre que de Cramayel ce qu'on lit au Cartu-e de l'Abbaye du Jard, que vingt arpens bois de Cramoeau avoient été donnés à e Abbaye, avec déclaration qu'ils étoient és dans la censive de Noble homme Jean Vaires, Ecuyer, lequel avoit consenti en 3 que les Chanoines Réguliers de cette ison tinssent cette portion de bois en main-rte. Sur la fin du même siécle & au com-ncement du suivant François de l'Hôpital it Seigneur de Cramoyau. Comme ce evalier fut attaché au Roi Charles VI, Roi d'Angleterre devenu maître de Paris ôta les héritages qu'il avoit en ce lieu les donna à Jean Leclerc, qui avoit été ancelier de France. Vers le milieu du sié-la Seigneurie de Cramoyau étoit tenue Pierre de Morvilliers, que l'on compte si parmi les Chanceliers de France. Le gneur de ce lieu en 1497 étoit Philippe illier, & en 1544 le 28 Juillet, Valen-e Luillier en étoit Dame & veuve de Ber-nd l'Orfevre, Seigneur d'Armenonville. e fonda dans la Chapelle de Saint Georges Messe du nom de Jesus tous les Vendre-suivie de la Passion; légua pour cela plu-urs arpens de terre situés à Trambleseau; ılant que cette fondation fût écrite sur une le de pierre ou de cuivre.

Chart. Jardi in Bibl. Reg.

Hist. des Gr. Offic. T. 7. p. 433. *ad an.* 1386 & 1411.

Sauval, T. 3. p. 328 & 586. Extrait des Comptes de la Prévôté de Paris.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 4 9.

Lettres Royaux *in Tab. Castelli.*

Acte notarié par Simon le Barg & Charles Maheu.

Lorsque De la Barre composoit son Hi-re de Corbeil il y a cent ans, le Château Gramoyau appartenoit à Robert de Grou-s, Seigneur de Gribouval. Il le possédoit l'an 1598, & avant lui il étoit à Jean ard, Ecuyer, à cause de Valentine le re sa femme. Ce fief étoit estimé vers 1590 valoir 300 livres de rente.

Histoire de Corb. p. 23.

Depuis il a appartenu aussi-bien que Moissy

Hist. des Gr. Offic. T. 9. p. 318. à Jean Antoine, de même Président à Mortier : ensuite à Jean-Jacques son fils, aussi Président à Mortier, décédé en 1688 ; puis à Jean-Antoine, de même Président au Parlement en 1712, & décédé Premier Président en 1723. Ibid. pag. 317.

Ibid. Le Château de Cramayel appartint dans les années suivantes à M. le Marquis d'Ambres, ainsi que le marque M. Boffrand, célébre Architecte, dans son Livre imprimé en 1745. Cette Terre lui étoit venue par son épouse, fille de M. le Président de Mesme, laquelle la vendit au mois de Décembre 1733 à M. Fontaine, l'un des Fermiers Généraux.

L'Architecte ci-dessus nommé à représenté en son Livre en trois manieres le Château de Cramayel, qu'il dit avoir réformé dans les choses où son architecture n'étoit pas conforme au goût présent, entre autres dans l'inégalité des fenêtres. Ceux qui seront curieux de voir comment il étoit auparavant, en trouveront la représentation dans la Topographie Françoise de Claude Chastillon gravée il y a environ six vingt ans. Si l'on souhaite sçavoir ce qu'est devenue la Chapelle de l'ancien Château, qui devoit être un bâtiment gothique & délicat, il n'y a pas d'autres éclaircissemens à donner, sinon qu'elle a été détruite dans le temps de la bâtisse du nouveau, & que le Rôle des Décimes du Diocèse de Paris où elle est imposée, en marque la situation en ces termes : *Chapelle de Cramoyau ès limites de la Paroisse de Moissy-l'Evesque, en la grande ferme de Cramoyau.* On trouve dans les Registres du Parlement l'enregistrement d'un don que fit autrefois Louis XIV au Président de Mesme du droit de bois vif en sa forêt de Fontainebleau, pour réparer le Château & basse-cour de sa Terre de Cramoyau.

Topograph. Chastillon, imprim. vers 1610. fol. 19.

Rôle imprimé.

Regist. du Parl. 26 Mars 1652.

Le Sieur De la Barre faisant l'énumération des lieux situés sur la Paroisse de Moissy, les arrange ainsi; Lugny, Noisement, Chantelou, Chaintreau, Cramoyau. Je viens de parler du dernier qui m'a paru être le plus célébre. Hist. de Corb.

LUGNY, selon lui, étoit en 1640 un vieux Château appartenant à Jean Fusée, Sieur de Voisnom. Il ajoute que le fief releve de Grigny, & reconnoît la Justice de Corbeil. Le Role des Décimes nous apprend qu'il y a en ce lieu une Chapelle du titre de Sainte Genevieve à laquelle il reste quelques biens. Une estimation d'environ l'an 1720 marque 80 livres pour son revenu. Des Provisions du 15 Avril 1475 la désignent ainsi: *Capella Sanctæ Genovefæ in domo seu juxta domum Domini temporalis de Lugniaio in Parochia de Moissiaco cujus præsentatio ad Nobilem mulierem Johan. de Jeurre dicti loci Dominam.* Au commencement du siécle suivant François Hodoart, Professeur en Théologie, la possédoit; les parens étant Seigneurs du lieu, il est certain que Jacques Hodoard, Avocat du Roi à Sens, dont les trois filles, Jeanne mariée à Claude Gouste, Prévôt de Sens; Marie à Jean Landry, Seigneur de Pailly, & Antoinette épouse de Jacques Phelippeaux, présenterent en 1554 Jacques Gouste, Clerc Sénonois pour cette Chapelle. En 1158 Jean Hodoard, Seigneur du lieu, y présenta Pierre Hodoard, Clerc Sénonois, le 1 Mai. En 1601 Jean Fusée, Seigneur de Voisenon & de ce Lugny, y nomma aussi-bien qu'en 1607 le 17 Mars. *Ex Regist. Ep. Paris.* Le Jean Hodoard nommé ci-dessus comparut encore comme Seigneur de Lugny à la Coutume de Paris de l'an 1580. Naturellement le nom de Lugny vient de *Lucaniacum.* Il pourroit se faire qu'un Ibid.

nommé *Lucanus* auroit possédé ou habité ce lieu dans le temps des Romains-Gaulois; ou bien il auroit tiré son nom de ce que le corps de saint Lucain qu'on possede aujourd'hui dans la Cathédrale de Paris y auroit été mis en refuge & caché dans le temps des courses des Normans, de même qu'il y en eut de transportés en certains Châteaux des Comtes de Corbeil. Ce Lugny est situé au midi de Moissy. Il est nommé parmi les Paroisses du Doyenné de Moissy au Pouillé du treiziéme siécle, sous le nom vulgaire de Luigny, ce qui marque que l'écrivain en ignoroit le nom latin. Cette Paroisse de Luigny n'a pu être réunie qu'à celle de Moissy. On ne sçait pas en quel temps cette réunion a été faite. En 1597 le fief de Lugny & des bois de Lugny dit Violette, qui avoit été possédé par Jean & Jacques freres, étoit possédé par moitié par Marie d'Anjorrant, veuve de Jean, laquelle fut déchargée de la contribution au Ban de la Châtellenie de Corbeil. Ce fief étoit estimé valoir alors 114 livres. Un Mémoire assez récent m'apprend que le fief de Lugny releve de Grigny, & qu'il y a un petit Château appartenant à M. Fusée de Voisenon, & depuis à M. d'Armagnac, Apotiquaire du Prince de Conti.

Histoire de Corb. p. 23. L'Historien de Corbeil parle de Noisement comme d'un Château ruiné, situé, selon lui, sur la Justice de Corbeil. C'est en ce lieu qu'étoient les quatorze arpens de près, que Guillaume de Baufet, Évêque de Paris, donna au Chapitre l'an 1311. Le titre, quoiqu'en latin, ne latinise point ce nom. Il est formé visiblement du mot *Nocumentum*, soit que ç'ait été un Château de défense, ou une espece de redoute, soit que ç'ait été seulement un bien cédé à quelqu'un en dédommagement

ment *propter damnum*. Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, Nicolas de Neuville est dit Seigneur de Noisement. Cette petite Terre est tout proche l'Eglise de Moissy vers le Septentrion. Guillaume de Noisement rendit hommage l'an 1270 à Etienne Tempier, Evêque de Paris. Marguerite de Noisement vendit en 1309 à Guillaume, autre Evêque de Paris, cent sols de rente qu'elle avoit en ce lieu. Ce Noisement dépend de Cramayel. Ce n'est plus qu'une Ferme.

Gall. Christ. Tom. 7, col. 120.

Chart. maj. Ep. Par.

Chantelou n'est qualifié que de Ferme par De la Barre, qui dit qu'elle est aussi de la Justice de Corbeil. Le bien qu'y eut l'Abbaye d'Hierre lui vint d'Eustache de Corbeil qui donna vers 1158 ce qu'elle y possédoit pour les dépenses de l'Infirmerie. Il est fait mention de Pierre de Chantelou, Chevalier, & Ermengarde sa femme, comme vendant à Maurice de Sully, Evêque de Paris, leur moulin de Corbeil : puis de Hugues de Chantelou vers l'an 1210 à l'occasion d'une dixme que Pierre, Evêque de Paris, donna à son fils, sur le territoire d'Evry. Ce lieu paroît être du nombre de ceux qui sont beaucoup diminués de ce qu'ils étoient. L'Evêque de Paris y avoit des serfs du temps de S. Louis. L'Evêque Ranulphe de Homblonieres les affranchit. En 1261 l'un des prédécesseurs en avoit acheté de R. de Chantelou l'an 1259 la quinziéme partie de la dixme.

Annal. Bened. Tom. 6. Prob. p. 676.

Chart. Hederac.

Chart. maj. Ep. Par.

Chaintreaux mal nommé Chantereau dans la Carte de De Fer, est une Terre appartenante aux Dames Religieuses de l'Abbaye du Lis, proche Melun, en vertu de la donation de la Reine Blanche, mere de saint Louis, leur fondatrice. Philippe-le-Hardi amortit cette Terre en 1272. Blanche l'avoit appa-

Ibid. pag. 230 & 163.

Histoire de Corbeil, pag. 163.

Ibid. pag. 211.

remment eue par achat ou par échange des descendans d'Henri de Moissy & d'Agnès sa femme nommés ci-dessus, qui avoient vendu en 1219 leur portion de la dixme de ce lieu aux Dames d'Hierre. Chaintreaux est mentionné deux fois dans l'ancien Nécrologe de la même Abbaye d'Hierre : premierement au jour de l'Anniversaire d'Aveline femme de Josbert Briard, qui entr'autres biens avoit donné à cette Maison une quantité de grain à y lever, *unum modium annonæ apud Chanistriaus*: secondement à celui d'un nommé Thierry qui leur avoit légué pareillement *unum modium frumenti apud Chinstretlos*. Le premier don fut confirmé par Maurice de Sully, Evêque de Paris : ainsi il est d'environ six cent ans.

Chart. Hederac.

Nec. Heder. Bibl. Reg. ad X. Cal. Maii.

Ibid. ad XI. Cal. Julii.

Tabul. Hederac.

Le fief des Garnisons ne doit pas être omis ici. L'un des deux hommages rendus à son sujet à l'Evêque de Paris au quinzième siècle le dit situé à Moissy-l'Evêque. Le premier le fut par Guillaume Courtois, Avocat en Parlement, le 23 Juillet 1474. Le second fut fait dans la Chambre de l'Evêque le 13 Juin 1477, par Henri Quinault, chargé de la procuration d'Etienne de Vezez, Premier Valet de Chambre du Dauphin, à cause d'Anne Courtois sa femme.

Regist. Ep. Paris.

En 1548 Pierre le Vest possédoit ce même fief des Garnisons. Le 8 Juin 1549 l'Evêque accorda un délai pour l'hommage à Fleury le Vest son neveu en curatelle. Le même acte dit aussi que ce fief est situé à Moissy. En 1583 l'hommage de ce fief fut rendu par François-Louis d'Agoust de Montauban de Vest & de Montlaur, qui en avoit hérité de sa mere, Jeanne de Vest de Montlaur.

Ibid.

Liasse de Moissy.

Il reste à nommer le fief de Remigny ou Armigny qu'un Dénombrement de l'an 1597

m'apprend être situé à Moissy-l'Evêque, appartenir au Collége de Chanac ou de Saint-Michel fondé à Paris par Guillaume de Chanac mort en 1348, & avoir valu 34 livres de rente à la fin du seiziéme siécle. Hugues de Moriac, Maître de ce Collége, en rendit hommage à Louis de Beaumont, Evêque de Paris, le 13 Août 1474. Il y avoit le grand & petit Armigny, qui furent saisis par faute d'hommage en 1566 & en 1628. [La Chapelle de saint Philippe & saint Jacques à Notre-Dame de Paris a du bien dans la grange de ce lieu de Revigny.] De plus les Chapelains de Saint-Julien le Pauvre & de Sainte-Marie Egyptienne dans la même Eglise ont une dixme à Moissy.

Dénomb. des fiefs de la Châtel. de Corb. 1597.

Regist. Ep. Par.

Liasse de Moissy.

Du Bois, coll. mss. T. 5.

Les chemins qui aboutissent à Moissy sont tous plantés d'arbres en forme d'avenues. On tient les fromages de Cramayel pour les meilleurs de la Brie Parisienne.

Il y avoit en 1493 sur le territoire de Moissy une fontaine appellée la Fontaine de Changy, selon un acte de cette année-là.

Tabul. Ep. Paris.



LIEU-SAINT.

LE Sieur Bouteroue est l'Ecrivain qui nous a fourni le plus ancien monument en faveur de ce lieu. Ce sont deux pieces de monnoie du temps de la premiere race de nos Rois battues toutes les deux *Loco Sancto*. Adrien de Valois en a conclu que ce Village vulgairement appellé Lieur-Saint & Loursain a été primitivement une Terre Royale ou du Fisc, en quoi il a été suivi par Dom Michel Germain : mais depuis le siécle de ces monnoies, qui est le huitiéme depuis la naissance de Jesus-Christ au plus tard, il ne se trouve plus rien sur Lieu-Saint que dans le douziéme ; ce qui fait un vuide de quatre cent ans.

Notit. Gall. p. 422.

Diplomat. p. 294.

M. de Valois qui a paru être embarrassé sur l'origine du nom de cette Paroisse, s'est fondé sur le voisinage du hameau dit Villepesque, & sur celui du village dit Moissy-l'Evêque, pour assurer que Lieu-Saint ou Lieu-Sacré venoit peut-être de-là ; parce que tout ce qui appartient aux Evêques est saint & sacré : mais il se trompe fort en croyant que Villepesque vient du latin *Villa Episcopi*, ainsi que je le ferai voir ci-après. Ainsi il vaut mieux embrasser sa seconde conjecture, & dire que ce nom est fondé sur ce que ce lieu a servi de retraite à quelque Saint. Ce n'est pas le seul endroit du Royaume qui soit nommé Lieu-Saint : il y en a eu de même nom en Basse-Normandie, Diocése de Coutances, proche Valogne, qui étoit un canton peuplé de saints Solitaires sous nos Rois de la premiere race. L'on a encore du côté de l'Allemagne Heiligenstad qu'on prétend

avoir été nommé par Dagobert I *Locus Sanctus* ou *Locus Sanctorum*, par rapport à une apparition qu'il y eut de quelques Saints : le nom Allemand aujourd'hui usité répond au nom latin.

Bouquet ; *Script. Fr.* T. 3. p. 522.

Le Saint qui a demeuré & qui est mort sur le territoire en question, est un Saint Quintien, Prêtre, dont Usuard a conservé dans son Martyrologe le nom & le jour du décès, qui est le 14 Juin. C'est le véritable Patron de l'Eglise de la Paroisse. Les Bollandistes ont grande raison de dire qu'Usuard n'a pu se tromper en cet article, au point de qualifier de simple Prêtre un Saint qui auroit été Evêque de Rodez ou de Clermont. Ils soutiennent donc que le saint Quintien, Prêtre, mort le 14 Juin, doit être différent de l'Evêque Quintien duquel parle Gregoire de Tours, & dont la mort est au mois de Novembre. D'ailleurs Usuard, Moine de Saint-Germain des Prés, a dû sçavoir qualifier un Saint si voisin de Paris, & dont l'Eglise n'étoit qu'à une lieue de Combs-la-Ville, Terre de son Monastere. Les habitans de Lieu-Saint sont dans le cas de ceux de divers autres lieux à qui on a laissé honorer un autre Saint du même nom que l'ancien, parce qu'il étoit plus connu dans l'Histoire. On les y a engagé parce qu'on ne sçavoit rien d'un Prêtre qui avoit mené une vie cachée comme les Solitaires. Sur ce principe l'Evêque de Rodez & de Clermont (car il avoit siégé dans les deux Villes) ce saint Evêque, dis-je, est devenu leur Patron : & ils font sa Fete le 10 Novembre. A l'égard du 14 Juin, qui est celui de la mort de S. Quintien, Prêtre, mort dans le lieu, ils le regardent & célébrent comme le jour de la Translation du saint Evêque. Baronius trompé par Galesinius a occasionné ces

méprises par le moyen de son Martyrologe, faisant deux saints Evêques du S. Quintien de Gregoire de Tours, l'un de Rodez au 14 Juin, & l'autre de Clermont au 13 de Novembre : mais quiconque lira avec attention les remarques d'Henschernius au 14 Juin, reviendra du sentiment par lequel on suppose que le saint Quintien du 14 Juin est un Evêque ; & comme les habitans de Lieu-Saint ne peuvent disconvenir que leur ancienne Fête étoit ce jour-là, qu'ils ont pallié sous celui de Translation, ils seront obligés d'avouer que leur Patron étoit le saint Prêtre mentionné dans Usuard. Je ne sçai pas même s'il n'y a pas assez de fondement pour donner à saint Quintien Prêtre un adjoint nommé dans quelques exemplaires d'Usuard S. *Sicitus* ou S. *Titus*. [Au reste l'Eglise de Saint Quintien du Diocèse de Paris devoit être ancienne, si c'est proche cette Eglise que sainte Aure se retira au VII siécle pour faire pénitence, ainsi qu'on lit dans sa vie ; il y est marqué que ce fut à une Eglise *S. Quintini* : peut-être que l'Auteur a voulu dire *Sancti Quintiani* (a).

Bolland. ad 14 Junii.

Ibid.

La situation de ce Village est dans une plaine assez vaste qui se trouve au sortir de Corbeil lorsqu'on gagne les hauteurs, & à une légere distance de la forêt de Senart dans laquelle cette Paroisse étoit vraisemblable-

(a) Quelqu'un pourra soupçonner que les Allemans d'Helingenstad ont pu emprunter quelque chose de ce qui étoit arrivé à Lieu-Saint du Diocèse de Paris, pour en orner leur légende des saintes Aure & Justin du 16 Juin. On a d'autant plus de lieu de conjecturer quelque pieuse adoptation, que l'on trouve dans le Diocèse de Paris également comme chez eux un saint Justin & une sainte Aure. Dagobert est venu chasser plus vraisemblablement dans la forêt de Senart que vers les bords du Rhin.

ment comprise. Le territoire est en labourages & sans vignes. Le grand chemin de Paris à Melun passe à travers le Village. Le Dénombrement de l'Election fait en 1709 y comptoit 40 feux. Le nouveau Livre de M. Doisy imprimé en 1745 y en met 54. Le Dictionnaire Universel du Royaume de l'an 1726 marque qu'il y a 245 habitans. En tous ces Dénombremens est compris Villepescle qui fait partie de la Paroisse.

L'Eglise de Lieu-Saint conserve des restes d'édifice du douziéme siécle, c'est le bas de la tour placée sur le chœur. Ces supports qui se voient dans l'Eglise paroissent avoir cette antiquité. Les petites colonnades qui en sont voisines ne sont que du treiziéme. Il y a dans le chœur une tombe sur laquelle est figuré un Gentilhomme du même siécle à en juger par ce qui y reste d'écriture quoique difficile à lire. Le bouclier de ce Chevalier est sur son corps & le couvre presque en entier tant il est vaste. Cette tombe a été remuée, car la tête du Chevalier est du côté de l'autel à l'endroit où devroient être les pieds. Ce Chevalier est sans doute l'un des Seigneurs de Lieu-Saint qui seront nommés ci-aprés. On voit aussi dans le même chœur deux autres tombes qui représentent deux Curés revêtus sacerdotalement avec des plages à leurs aubes : l'un décédé en 1344 tient un calice dans les mains : l'autre, mort en 1367 a seulement les mains jointes : leurs noms sont effacés de vétusté. Une derniere épitaphe gothique qui se lit sur une tombe du même chœur & qui a environ deux cent ans, ne mérite attention que parce que le nom du Village y est écrit Lieu Saint. Cette Eglise est fort propre & toute de symmétrie. Le chœur & le Sanctuaire sont boisés. Je me suis étendu ci-dessus sur le S. Quintien

qui en est le Patron. On n'y conserve aucune de ses reliques : au moins elles sont restées inconnues jusqu'ici si elles ont été cachées. Il peut se faire que le corps du Saint soit encore dans son tombeau sous le grand-autel ou aux environs. Il y a en ce Village un lieu dit la Croix Saint-Quintien.

Dans le Nécrologe de Moissy au 2 Mai, terres & prés donnés à l'Eglise de Moissy sis au gros buisson, tenant d'une part à la Croix Saint-Quintien, aboutissant sur la terre de Cintreaux.

L'Anniversaire de la Dédicace de l'Eglise s'y célebre le 22 Juin, qui est le lendemain de l'Octave de la Fête du saint Patron. Cette Eglise fut donnée à l'Abbaye d'Hieres par Etienne de Senlis, Evêque de Paris, vers l'an 1138, & la donation fut confirmée par une Bulle d'Eugene III de l'an 1147. Aussi la présentation à la Cure est-elle toujours restée à l'Abbesse de ce lieu, ainsi que fait foi le Pouillé imprimé en 1648. Le Pouillé Parisien écrit vers l'an 1280 marque cette présentation comme appartenante à l'Abbesse de Rivellon ; mais il faut enrendre par ce mot l'Abbesse d'Hieres : car ce nom ne lui a été donné qu'à cause que l'Abbaye est située à l'embouchure du ruisseau de Rivellon ou Rouillon dans la riviere d'Hieres. C'est aussi la même Abbaye qui fut gratifiée de la moitié des dixmes de Lieu-Saint par Eustache de Corbeil, femme de Jean d'Etampes, laquelle vivoit vers l'an 1132 Elle se fit enfin Religieuse parmi elles, & y mourut le 28 Janvier. Ces mêmes Dames acheterent en 1182 de Hugues Bunnelle, Chanoine de S. Spire de Corbeil, pour la somme de quatre-vingt livres ce qu'il avoit dans la dixme du même Village. Enfin on lit que Milon de Lieu-Saint,

Annal. Bened. Tom. 6.

Litt. Steph. Ep. Parif. Gall. Christ. nov. Tom. 7. p. 603.

Charta Mauric. Ep. Par in Chart. Heder.

Saint, Chevalier, Guillaume, Prêtre de Lieu-Saint, Guillaume de Servigny & Gerard de Bourgneuf donnerent au treiziéme siécle une dixme dans Lieu-Saint à l'Abbaye d'Hieres. De sorte que les Religieuses de ce Couvent sont ce que l'on appelle gros Décimateurs du lieu.

Ibid. Chart. Offic. Paris. an. 1230.

Un des Curés de Lieu-Saint devenus illustres est André du Saussay, mort Evêque de Toul. Il posséda cette Cure en 1627 & la permuta pour un Canonicat de Saint-Marcel.

Regist. Archiep. Paris. 16 Junii.

Il y a eu autrefois une Léproserie à Lieu-Saint. On en trouve des Provisions du 5 Janvier 1496.

Regist. Ep. Paris.

Les titres fournissent des Seigneurs de Lieu-Saint dès le douziéme siécle. Vers l'an 1180 Galeran de Lieu-Saint, Chevalier; & Havis sa femme vendirent à Maurice de Sully pour la somme de vingt-cinq livres, toute la censive qu'ils avoient dans le bourg de Saint-Cloud. Adam de Lieu-Saint est nommé tantôt comme témoin, & tantôt comme plege, dans le Grand Pastoral de Paris à l'an 1223 & ailleurs. On vient de voir ci-dessus à l'an 1250 un Milon de Lieu-Saint, Chevalier. En 1278 vivoit Robert ou Thibaud de Lieu-Saint, Chevalier. On lit de lui que le Dimanche après la Toussaint de cette année-là, Etienne Tempier, Evêque de Paris, ayant célébré la Messe & prêché dans l'Eglise de Lieu-Saint, il lui rendit hommage dans la même Eglise, de soixante arpens tant bois & prés, que terres, situés entre Lieu-Saint & Moissy-l'Evêque. On lit ailleurs parmi les Chevaliers de la Châtellenie de Corbeil qui tenoient leur fief d'autres Seigneurs que du Roi, & qui avoient soixante livrées de terre vers l'an 1320, *Adam de Loco Sancto.*

Chart. Ep. Par. fol. 26.

Cartul. Liviac, f. 11.

Chart. Ep. Paris. Bibl. Reg.

Cod. Putean. 635.

Cent ans après, la Terre de Lieu-Saint

étoit possédée par les Sieurs de Neauville. Ce qui nous l'apprend, est que Hervé de Neauville, Conseiller du Roi, & sa femme Marguerite Alory, Dame du Val Coquatrix, ayant fondé trois Chartreux à Paris moyennant une rente de 150 livres par leur testament de 1420 & 1423, Guillaume & Martin de Neauville ses freres & héritiers délivrerent aux Chartreux pour cette somme annuelle la Terre de Lieu-Saint, avec 550 arpens de bois dans la forêt de Senart. C'est ainsi que la Terre de Lieu-Saint est tombée en main de Communauté, de sorte que depuis plus de trois cent ans il n'a plus été fait mention de Seigneurs. Les Chartreux les représentent & ont dans leur Maison une Chapelle domestique. On trouve néanmoins dans le Registre des fiefs de la Châtellenie de Corbeil en 1597, qu'une portion du fief de Lieu-Saint de valeur de 120 livres de rente, étoit alors possédée par la veuve de François Aligre.

Necrol. Cartus. Par. ad Nonas Sept.

Mais dans le même temps que la Seigneurie de Lieu-Saint étoit sur son déclin, celle de VILLEPECLE qui est sur la même Paroisse fut dans un état très-florissant. Je sçais qu'aujourd'hui on l'appelle Villepesque; & même toutes les Cartes mettent Villepesquée : ce qui est encore une plus grande altération. C'est de la prononciation Villepesque que M. de Valois s'est autorisé, pour écrire qu'en latin c'étoit *Villa Episcopi*. Il hésite cependant quelques pages après, & doute si ce ne seroit point le *Villa Persica* que Du Breul a mis dans son Catalogue latin des Paroisses du Diocèse de Paris; ensorte que Villepesque seroit comme qui diroit Villeperche. Quelques-uns même ont poussé leur conjecture jusqu'à croire que le vrai nom est Ville-

Notit. Gall. pag. 422.

Ibid. pag. 437.

Prêtre. Mais les plus anciens titres qui parlent de cette Seigneurie autorisent la prononciation Villepêcle. On voit dans le Cartulaire de l'Abbaye d'Hieres un acte de 1227, au commencement duquel se lisent ces mots, *Guido Briart Miles Dominus de Villapaëcle notum facimus*, &c. Dans le Cartulaire de Saint-Maur à l'an 1245 *Villa Paacle* est dite située proche Corbeil, & en 1258 elle est appellée *Villa Paaclari*. Ferry de Villepesque est nommé dans une Ordonnance de Philippe-le-Bel sur l'établissement de son Parlement à Paris. En 1315 sous le Roi Louis-le-Hutin il fut fait l'un des Maîtres des Requêtes de l'Hôtel. En 1320 vivoit Ferry de Villepêche dont le nom est souvent repis comme arbitre dans les Registres du Parlement de Paris. Après le milieu du quatorziéme siécle on trouve Isabel de Villepescle tenant du Roi le Grand-Hôtel de Villepescle & 411 arpens tant terre que prés & bois. Dès-lors un des lieux voisins de Villepescle étoit connu sous le nom de Bienfaite. Sous le Roi Charles V Gilles Malet, devenu Seigneur de ce lieu, obtint de ce Prince au mois d'Octobre 1372 qu'il y auroit désormais une Foire le jour de saint George & les deux jours suivans, à l'occasion du concours du peuple à la Chapelle qui étoit sous le titre de ce Saint. Les Lettres de cet établissement qui sont en latin, s'expriment ainsi : *In loco de Villapescla ubi domus fortis seu fortalitium existit*, & finissent de cette sorte. *Datum apud dictum locum de Villapescla*. Le même Roi étoit encore en ce Château le 8 Septembre 1378. Le voisinage de la Forêt de Senart dut y attirer souvent les Princes amateurs de la chasse, Gilles Malet étoit Valet de Chambre de Charles V, & depuis l'an 1373 il avoit la Garde de sa Librairie.

Reg. croisé de la Chamb. des Compt.

Hist. des Maîtres des Req. p. 10.

Lib. assign. Parlam.

Chamb. des Comptes à l'an 1373.

Livre rouge du Châtelet, fol. 59.

Hist. des Gr. Offic. T. 7. p. 432.

Mém. de l'Acad. des Inscript. T. 2. p. 694.
Mém. de la Chambre des Comptes de l'an 1389.
Histoire de Corbeil, par De la Barre, p. 199.

C'étoit même lui qui en avoit rédigé le Catalogue. Il est aussi dit avoir été Chastelain du Pont Ste Maxence. Charles VI qui témoigna à Malet devenu son Maître-d'Hôtel la même amitié que Charles V, vint encore plus souvent visiter la Maison de Villepescle. Ce Prince affranchit cette Maison d'un droit de garde à laquelle il obligea les voisins par Lettres de l'an 1382, & trois ans après le même Seigneur en rendit foi & hommage à ce Prince. On prétend que c'est parce que Charles VI y venoit fort souvent, que depuis qu'il fut marié avec Isabeau de Baviere, cette Reine voulut avoir aussi une Maison dans le voisinage qui en prit le nom de Vau-la-Reine.

Ibid.

Mém. de l'Acad. des Inscript. T. 2. p. 698.

Gilles Malet mourut en 1410, laissant sa veuve Nicole de Chambly avec deux fils; Jean, Maître-d'Hôtel du Roi, & Charles, Licentié ès Loix. Nous ignorons combien de temps ils garderent la Terre de Villepêcle. Elle étoit en 1468 & 1471 entre les mains de Valentin de la Roque, Huissier d'Armes du Roi & Prévôt de Corbeil.

Sauval, T. 3. p. 395.
Tabul. S. Joan. de fren. Corbeil.

Divers actes de présentation à la Chapelle de Saint-Georges du Château de Villepêcle nous en apprennent les Seigneurs : car elle leur appartenoit ainsi qu'il est dit au Registre de l'an 1488. Le 14 Août de l'an 1500 Isabelle de Maucreux, Dame du lieu, y présenta. Le 6 Février 1531 Guy de Cotte-Blanche & Catherine Hesselin sa femme y nommerent Helie de Cotteblanche, Clerc Parisien. Environ dix ans après on voit dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes un Arrêt de main-levée donnée à Jacques Hesselin de Gascourt & Etiennette Auger, veuve de Christophe Hesselin, tutrice de ses mineurs, de la Terre de Villepesque. Le 6 Avril 1557 François de Saint-André, Conseiller

Regist. Ep. Par.

au Parlement & Vicomte de Corbeil, nomma à la Chapelle de Saint Georges en qualité de Seigneur, Jean de Saint-André, Clerc Parisien & Chanoine de Notre-Dame. Le 8 Novembre 1575 il y fut pourvu sur la présentation de Jean le Gresle: & encore le 13 Mars 1598.

Le Registre de la Contribution pour le Ban & arriere-Ban de Corbeil en 1597 marque à 232 livres l'estimation de la Terre de Villepêcle alors possédée par Pierre le Gresle & par Jean de Saint-André, & une autre portion par Georges de Postel, Ecuyer, Sieur d'Ormoye. Ce dernier est apparemment le même qui dans les guerres civiles de ces temps-là prenoit le titre de Capitaine de Villepesque. Pierre de la Fontaine, Commissaire de l'Artillerie du Roi, en étoit Seigneur vers l'an 1620. Jean de la Fontaine qui avoit épousé Isabelle Briçonnet tenoit la même Seigneurie en 1653. Il étoit fils du précédent. Il fut Lieutenant Colonel du Régiment de Melun, & mourut en 1662. Après lui fut Seigneur de Villepesque Antoine de la Fontaine, Lieutenant de Vaisseau, décédé en 1712. Je le trouve appellé en 1697 de la Fontaine Solare. Ce lieu a une Justice qui releve de Corbeil. Quelques copies du Pouillé, telle que celle du seizième siécle, ont marqué à Villepecle une Cure à la nomination de l'Evêque: mais c'est par erreur.

Histoire de Corbeil, p. 258.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 436. T. 8. p. 858 & 859.

Reg. Archiep. Paris. 24 Mars.

Histoire de Corb. p. 23.

Les autres dépendances de la Paroisse de Lieu-Saint que l'on trouve marquées dans les Cartes, soit du Diocèse, soit des environs de Paris, sont VARATRE mal nommé Saint-Verafre dans plusieurs Cartes. Jacques Rapoüel ou Rapoil qui avoit épousé Jeanne Olivier en étoit Seigneur vers l'an 1500. Dans le Procès-verbal de la Coutume de

Paris de l'an 1580 Olivier Rapoüel, Avocat, est dit Seigneur de Varatre. Sur la fin de l'avant-dernier siécle une partie de ce fief dite Voisins appartenoit à Pierre Prevost, Elû de Paris, le reste à Genevieve Rapoüel; puis à Marguerite Hebert veuve d'Olivier Rapoüel; & une autre partie étoit à Louis Gayant, le même apparemment qui est qualifié Conseiller au Parlement en 1613. L'Historien de Corbeil dit aussi que de son temps cette Terre appartenoit au Sieur Gayant, Président aux Enquêtes. Après le milieu du siécle dernier Jean Guigou, Ecuyer, étoit Seigneur de Varatre. Il a cette qualité dans son épitaphe à Saint Roch à gauche du chœur, & est dit décédé en 1688. Ses descendans en ont joui jusqu'ici, & entr'autres M. Guigou, Lieutenant des Gardes. Cette Terre est aujourd'hui à M. le Marquis de Proïngu de Lyon, lequel l'avoit échangée avec le Maréchal de Biron pour des terres sises en Perigord. Le Maréchal lui rendoit en même-temps la Ferme de Lieu-Saint dépendante de Varatre; sçavoir le Bret, la Corde, Saint-Nicolas & les bois de Rapoilo, 1751.

Contrib. au Ban de Corbeil.

Perm. d'Ordom. 17 Oct.

VERNOUILLET qui est sur le chemin de Lieu-Saint à Combs-la-Ville, est marqué dans les Cartes. Ce lieu appartenoit sur la fin du seiziéme siécle à Gabriel d'Orgemont.

Un fief qui n'est pas spécifié dans les Cartes & que l'on assure être sur la Paroisse de Lieu-Saint, est le fief de GRATEPEAU que le Roi Philippe-le-Bel amortit autrefois au profit des Religieuses de Saint-Antoine de Paris. On ne voit pas non plus sur les Cartes Servigny qui est une Ferme dépendante d'une Chapelle des SS. Innocens à Paris. C'étoit une Seigneurie en 1182, comme il paroît

Histoire de Corbeil, pag. 181.

Ibid. pag.

par un Seigneur nommé ci-dessus. Seroit-ce la même chose que *Silviniacum* dont Etienne, Evêque de Paris, donna la dixme à l'Abbaye d'Hieres vers l'an 1130. Il y avoit vers 1595 deux fiefs assis à Servigny. 1°. Celui du Chapelain de Saint-Michel en l'Eglise des Innocens, qui étoit alors Jean de Tournebeuf, auquel succéda Gilles Aurousse, Avocat en Parlement en 1598. 2°. Uu autre fief appartenant à Nicolas Buyer, Secretaire du Roi, & mouvant de François de Saint-André. Servigny est aussi dit de la Paroisse de Lieu-Saint dans le Livre du Prieur du petit Saint-Jean de Corbeil à l'an 1480.

Conv. du Ban.

Tab. Fossat. in Ep. Par.

Il y a pareillement le fief Launoy sur la Paroisse de Lieu-Saint, il relève de Moissy. En 1449 il consistoit en cinquante arpens de bois, prés & pâtis, & il appartenoit à Jean de Dicy. Maintenant il est aux Chartreux de Paris.

Tabul. Ep. Par. in Moissy.

S'il est vrai que plusieurs Maisons Religieuses ont du bien à Lieu-Saint, il paroît qu'après les Chartreux de Paris qui en sont Seigneurs depuis trois cent ans, les Dames d'Hieres sont celles qui y en ont eu davantage originairement. Pour suivre l'ordre des mois de leur Nécrologe, outre la Dame Eustache de Corbeil qui leur y donna la moitié de la dixme, un nommé Herbert leur donna en ce lieu une grange avec la place contigue. Hazuide Religieuse *ad succurrendum* leur donna deux arpens de terre. Jean & Gilon, Chevaliers, donnerent aussi quatre arpens de terre. Elisabeth, Religieuse, y en donna trente. Ces donations sont très-anciennes. Les Religieuses qui les ont spécifiées dans le Nécrologe, se servent presque toujours de l'expression *apud Locum Sanctorum* pour désigner Lieu-Saint.

Necrol. Heder. in Bibl. Reg. ad 23 Januar.

Ibid. ad 24 Mart.

ad 27 Jul.

ad 28 Jul.

Une personne de la Paroisse de Lieu-Saint qui a été qualifiée dans l'état Religieux au treiziéme siécle, du temps de saint Louis, est Amicie de Briart de Villepêcle, qui fut cinquiéme Abbesse de Saint-Antoine à Paris : elle siégea en 1240 & les années suivantes.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 9: 1.

ORMOYE *ou* ORMOY.

QUOIQUE l'usage des Géographes soit d'écrire le nom de cette Paroisse *Ormoy* de la même maniere qu'une autre du Diocèse, qui n'en est éloignée que de deux lieues, j'ai cru que je pouvois proposer ici une légere différence afin qu'on puisse distinguer ces deux Villages. On auroit dû, ce semble, dire de l'un Ormoy-lez-Lieu-Saint, & de l'autre Ormoy-sous-Mennessy, & il n'y auroit point eu d'équivoque. Mais puisqu'on ne l'a pas fait, l'addition d'une simple lettre qui rend féminin le premier nom, en laissant l'autre masculin, ne peut rien gâter ; d'autant plus qu'elle est fondée sur la maniere dont ces deux Villages ont été nommés en latin dans les titres. Ormoy au-dessous de Mennessy & qui est du Doyenné de Montlhery, est appellé *Ulmeium* ou *Ulmetum* dans les anciens titres. Le premier Pouillé où la Cure se trouve & qui est du XV siécle, l'appelle *Ulmayum* ce que les autres ont suivi. Au lieu que le village d'Ormoy voisin de Lieu-Saint est désigné dans le Pouillé du treiziéme siécle sous le nom *Ormeia*, dans celui du quinzieme siécle sous celui d'*Ulmeia*, & de même dans les anciennes Provisions où on lit : *Ecclesia Parochialis S. Mariæ de Ulmeya in Bria.* De même aussi au Pouillé de l'an 1626. Mais ce qui est encore au-dessus de tout cela, c'est que Mau-

Regist. Ep. Par. 3 Nov. 1675.

rice de Sully, Evêque de Paris, certifiant l'an 1173 un acte d'un Seigneur de ce lieu, l'appelle *Andreas de Ulmeia*. Ajoutez à cela les anciennes épitaphes qui sont dans l'Eglise du lieu. Ainsi l'Historien de Corbeil a eu grande raison lorsqu'il fait mention de ce Village, de l'écrire Ormoye, & l'autre Ormoy. Il en doit être de ces deux lieux comme de ceux qu'on écrit Charmoye & Charmoy, quoiqu'ils tirent également leur nom d'une quantité de charmes qui y étoit plantée : car il est constant qu'Ormoye & Ormoy viennent aussi tous deux de ce que c'étoient des pays d'ormes. M. de Valois a dit un mot d'Ormoy au mot *Ulmetum*, mais il a gardé le silence sur Ormoye.

Histoire de Corb. p. 23 & 16.

Notit. Gall. p. 43 nr.d. 2.

Ce Village, l'un des plus petits du Royaume, est à sept lieues de Paris, entre Corbeil & la route de Melun, & à un petit quart de lieue de Lieu-Saint, au milieu duquel cette route passe. Sa situation est dans la grande plaine qui commence au-dessus de Corbeil, & il n'y a que des labourages, avec un petit bois fort épais proche le Château & l'Eglise. Il faut que cette Paroisse ait bien changé depuis l'an 1709, si le Dénombrement de l'Election marque la vérité lorsqu'il assure qu'il y avoit alors quarante feux ; ce que l'Auteur du Dictionnaire Universel de la France a évalué aveuglément à six vingt habitans en 1726. Aujourd'hui & depuis bien des années il n'y a qu'un seul feu, qui consiste dans la Ferme du lieu. Le Sieur Doisy s'est conformé à ce nombre dans l'Etat du Royaume qu'il a publié en 1745. La petitesse de l'Eglise témoigne qu'elle n'a jamais été faite pour contenir que très-peu d'habitans. Aussi l'acte de la visite faite en 1700 n'y marque que douze communians.

La construction de l'Eglise, qui porte le titre de Notre-Dame, peut avoir environ quatre cent ans. Ce n'est qu'une simple Chapelle avec un seul autel, mais presque toute remplie de tombes assez bien conservées. Elle est accompagnée d'une tour terminée par une espece de pyramide en brique.

Toutes les tombes ont des inscriptions gothiques. Sur l'une on lit : *Cy gist feu Guillaume Poutel, Escuyer, qui trépassa l'an M. CCC . . . . . . jour de Septembre. Dieu en ait l'ame.* Son visage est de marbre, & il n'y a point d'armoiries.

Ses armes, un lion de sable grimpant écartelé d'argent & d'azur à deux faces de gueule.

Sur une autre : *Cy gist Madame Jehanne de Ploisy, Dame de Ormoye, jadis femme de Messire Symon Potel, Chevalier, qui trépassa l'an M. CCC & XIX le XVI jour d'Octobre. Dieu en ait l'ame.* Amen.

Ses armes, lion de sable.

Sur une troisiéme tombe : *Cy gist noble homme Jehan Potel, Escuyer, Seigneur d'Ormoye & de Monsoult, qui trespassa le Mercredi XXVI jour du mois de Juillet M. CCCC LXIX. Dieu ait l'ame de lui.* Amen.

Sur une autre : *Cy gist deffunt Jehan de Poostel, en son viv . . . . & du Jar . . . . qui trespassa le Janvier l'an M. V. C. LXI. Dieu ayt son ame.*

Dans la nef : *Cy gist Messire Hervé Pereolt lequel fut jadis Curé de Ormoye pendant l'espace de quarante ans ; & trespassa le XXIII jour d'Avril M. CCCC & trois. Dieu en ait l'ame.* Amen. Il est représenté en chasuble tenant un calice.

Cy gist Damoiselle Jehanne de Saintion ; fem-

me dudit feu . . . . qui trespassa l'an . . . . . Le mari est dit mort l'an M. CCC IIII XX & XIX. On y voit les armes des Potel qui sont le lion de sable. Celles de la femme sont deux sautoirs, autrement des lozanges.

Au milieu est la tombe de Nicolas Le Gresle, Seigneur de Villepêcle, de Beaupré, décédé en 1608.

Cette Cure est dans le Pouillé du treiziéme siécle du nombre de celles qui sont à la pleine collation de l'Evêque; de même dans celui du quinziéme siécle qui lui donne vingt livres de revenu sur l'ancien pied. Les Pouillés suivans marquent aussi qu'elle est à la nomination épiscopale. Le Curé est logé dans le Château qui est contigu à l'Eglise, le petit nombre d'habitans ne suffisant pas pour lui bâtir un presbytere. Il est gros Décimateur.

Ce Château a été renouvellé au moins en partie en brique après le milieu du dernier siécle, dans le temps qu'il étoit encore possédé par MM. Potel ou Postel. Le chiffre 1668 y est marqué en brique. On va voir le catalogue des Seigneurs qui ont porté ce nom durant quatre cent ans, après que j'aurai parlé d'un autre plus ancien.

André d'Ormoye *de Ulmeia* étoit dans le douziéme siécle un Seigneur qui avoit des mouvances en plusieurs lieux. Il approuva en 1173 comme Seigneur féodal la concession qu'Asceline, Vicomtesse de Corbeil, avoit faite à l'Abbaye d'Hieres d'un muid de grain en sa grange de *Messum*, & celle que Guy d'Atilly avoit faite au même Monastere de quarante arpens de bois dans son bois de Chalendré.

Litt. Maurit. Ep. Par. in Chartular. Heder.

De la Barre parlant de la famille des Postels, Seigneurs d'Ormoye, Bienfaite, Moncastron, Dailly, & autres lieux en la Châtel-

Histoire de Corbeil, pag. 258.

lenie de Corbeil, dit qu'elle est une des races nobles les plus signalées en ces quartiers & qui a produit de plus vaillans hommes. Voici les Seigneurs d'Ormoy que j'ai pu découvrir portant ce nom.

SIMON POTEL, Chevalier, étoit Seigneur d'Ormoye vers le commencement du quatorziéme siécle, suivant l'épitaphe de Jeanne de Ploisy sa femme rapportée ci-dessus.

GUILLAUME POUTEL simplement qualifié Ecuyer, & cependant mort au même siécle, paroît avoir été son fils. Voyez son épitaphe.

PERRIN POSTEL déclara en 1373 tenir de Jean des Essarts un fief à Ormoye. Alors l'Hôtel d'Ormoye s'appelloit La Motte, & il étoit entouré de fossés pleins d'eau.

Manuscrit de M. le Présid. de Noinville.

JEAN POSTEL, Sieur d'Ormoye, fut déclaré en 1385 par Gilles Malet, Vicomte de Corbeil, en son hommage au Roi Charles VI, tenir de lui un fief de vingt arpens de bois appellé Montgaston. Il y a apparence que c'est lui qui mourut en 1399, & dont la femme s'appelloit Jeanne de Saint-Ion. Voyez ci-dessus, pag. 202.

Histoire de Corb. p. 62.

JEAN POTEL, Ecuyer, Seigneur d'Ormoye & de Monsoult, mourut en 1469. Voyez ci-dessus son épitaphe.

JEAN DE POOSTEL, qui fut aussi apparemment Seigneur de ce lieu, puisqu'il y est inhumé, mourut en 1561. En 1548 le 14 Mai Charles & Leon Postel, Ecuyers, autorisés de Jean Postel leur curateur, présenterent Requête au Parlement.

Reg. Parl.

JEAN DE POSTEL & GEORGES DE POSTEL. Le Rôle de la contribution pour le Ban & Arriere-Ban de la Châtellenie de Corbeil en 1597, porte ces mots : « Ormoye » appartenant à Jean de Postel, Ecuyer,

» valant de présent à Georges de Postel deux
» cent trente livres. Le 28 Juin 1597 Geor-
» ges de Postel, Ecuyer, comme ayant le
» principal manoir & moitié de la Terre, a
« offert en faire service dont il apportera
» certificat pour ce à M. le Prince de Conti. »

JACQUES DE POSTEL vivoit au milieu du dernier siécle. Il avoit épousé Claire de la Barre qui lui survécut & étoit encore vivante en 1570. *Regist. Ep. Par. 16 Apr.*

Dame Felice de Postel leur héritiere porta cette Terre par son mariage à François de Brenne, Seigneur de Bombon. *Merc. Sept. 1746. p. 197.*

Leur fils aîné fut Basile de Brenne de Postel, Comte de Bombon, Montjay & Ormoy, dont la fille nommée Edmée-Charlotte a épousé en 1720 Thomas-Auguste, Marquis de Matignon, Brigadier des Armées du Roi. *Ibid.*



EVRY EN BRIE,

OU

EVRY-LES-CHASTEAUX.

On trouve dans le Diocèse de Paris deux Paroisses du nom d'Evry, à la distance de quatre lieues ou environ l'une de l'autre. La prononciation étant aujourd'hui la même, on a été obligé de les distinguer par quelque addition. Le plus ancien de ces deux lieux est situé dans l'Archidiaconné de Josas, sur le rivage gauche de la Seine, c'est pourquoi on l'appelle Evry-sur-Seine. Les premiers titres qui en parlent & qui sont de vers le temps du Roi Robert, l'appellent *Aivreum*; celui qui est situé en Brie, & que dans les Visites des Archidiacres, Rôles des Décimes, Départemens de Vicaires-Généraux, on appelle *Evry-les-Châteaux*, n'est connu que cent ans plus tard, c'est-à-dire depuis le regne de Louis-le-Gros; les plus anciens monumens qui en font mention l'appellent *Evriacum*. M. de Valois n'a fait qu'un seul & même lieu de ces deux Paroisses, trompé par le Pouillé du treiziéme siécle qui a oublié la Cure d'Evry de l'Archidiaconné de Josas, qu'on est sûr avoir existé dès-lors. Je n'entreprendrai point de donner l'étymologie de ce nom d'Evry: elle doit être fort semblable à celles des Villages du nom d'Ivry qui est encore inconnue. A l'égard du surnom *des-Châteaux*, il peut venir du nombre des Châteaux qui environnoient ce lieu, ou plutôt de ce que la Terre fut partagée en deux Seigneuries vers l'an 1570, comme il sera dit ci-après, & qui dès le quatorziéme siécle avoient fait appeller un

certain canton Les Châteaux, comme on verra à l'article de Mardilly.

La Paroisse d'Evry est à sept lieues de Paris, une lieue par de-là Brie-Comte-Robert, sur la route qui au sortir de cette petite Ville conduit à Melun. Sa position est sur une côte élevée que l'on monte après être descendu dans le vallon où est construit un pont sur le lit de la riviere d'Hieres. Mais d'Evry la plaine continue ensuite jusqu'à Melun durant trois lieues. On voit quelques vignes sur le côteau en venant de Brie-Comte-Robert; presque tout le reste est en labourages & agréablement diversifié par le moyen des Fiefs, Châteaux ou Fermes en tirant à l'orient du côte de *Sognoles* & de *Limoges*. Les Livres de l'Election de Paris écrivent Esvry en Brie, sans qu'il y ait dans le latin aucun fondement d'employer la lettre *f* dans ce nom. Le Dénombrement publié en 1709 y comptoit 70 feux: dans celui que le Sieur Doisy a fait imprimer en 1745 le nombre est marqué de 115. A l'égard du Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726, il y comptoit alors 528 habitans ou communians.

L'Eglise de ce lieu est sous le titre de Saint Germain, Evêque de Paris. Sur quoi je dois faire observer que c'est ce qui a déterminé Dom Mabillon, en publiant son troisiéme Siécle *Bénédictin* où il a renfermé l'ouvrage d'Aimoin du IX siécle *de miraculis S. Germani*, à déclarer par une petite note, qu'il penchoit à croire que c'est Evry dont il est parlé sous le nom de *Ruoilum*, à l'occasion d'un aveugle qui vint à Combs-la-Ville réclamer l'intercession de saint Germain, dont le corps y avoit été mis en refuge à cause des Normans. Il est vrai qu'Aimoin assure que

Sæc. III. Bened. Part. II. p. 114.

l'Eglise du lieu d'où venoit cet aveugle, étoit dédiée sous le titre du même saint Germain, Evêque de Paris, & que ce ne peut être celle de Riau qui est sous celui de saint Julien de Brioude, ni celle de Ruel qui est sous celui de saint Pierre, comme le remarque très-bien Dom Mabillon : mais ce sçavant auroit pu conjecturer au lieu d'Evry, dont le nom n'a aucun rapport avec *Ruoilum*, que c'est plutôt l'Eglise de Saint-Germain du vieux-Corbeil, laquelle existoit dès ce temps-là, puisque c'est par cette Paroisse que Corbeil a commencé, & que si l'on lit *Ruoilum* dans quelques manuscrits, c'est que les deux premieres lettres du mot *Coruoilum* ont disparu; car Corbeil a été nommé indifféremment *Corboïlum* & *Corvoïlum*.

Le bâtiment de Saint-Germain d'Evry est un assemblage de structures de différens temps. Le chœur qui est voûté & la tour qui est à côté vers le septentrion sont ce qu'il y a de primitif: le dessous de la voûte de la tour est au moins du treiziéme siécle; la grossiereté des colonnes ou piliers du chœur indiquent le treiziéme ou le quatorziéme. L'aîle bâtie à côté du chœur vers le midi est récente. Ce vaisseau est petit pour une Paroisse nombreuse: la Dédicace en a été faite un 10 Juillet, peut-être en 1574 auquel an l'Evêque de Paris permit à Henri le Meignen, Evêque de Digne, d'y bénir une portion de terre pour servir de cimetiere. Devant la chapelle du collatéral est la tombe de noble homme Charles de Hangest, Seigneur du Ménil-Saint-Georges, Doufront & Fresnieres en Picardie, Gentilhomme de la Chambre du Roi, mort le XX Décembre 1563, & de Damoiselle Marguerite de la Riviere sa femme, Dame de Mardigly, Savigny-lez-Courtenay,

Regist. Ep. Par. 31 Mars.

Il porte de sable à la bande d'argent.

renay, & de Bonneuil-ſur-Marne en partie, laquelle décéda le 21 Juillet 1605.

Armes. Lozange d'argent parti de .... au premier coupé. De trois roſes au ſecond de .... à un arbre de ſinople ou d'or.

Dans le chœur eſt inhumé le cœur de René de Villequier, ancien Seigneur d'Evry, Lieutenant-Général, Gouverneur de l'Iſle de France, Comte de Clervaux & Baron d'Aubigny, décédé en 1590. Au même endroit ſont les entrailles de Jacques d'Aumont qui avoit épouſé Charlotte-Catherine de Villequier ſa fille unique, lequel mourut en 1614, & deux de leurs enfans morts en bas âge.

Dans la Chapelle bâtie au midi de l'Egliſe eſt une tombe de marbre noir qui couvre le corps d'Etienne Brunet de Rancy, Seigneur d'Evry-les-Châteaux, Vaux-la-Reine, Rancy, &c. mort en 1717 le 8 Août. On y lit que c'eſt lui qui a fait faire cette Chapelle, orné l'Egliſe, fondé un Chapelain, & augmenté le revenu de Maître d'Ecole. Genevieve Colbert ſon épouſe a fait mettre cette tombe, & eſt décédée le 18 Novembre 1734.

Lorſqu'Etienne de Senlis, Evêque de Paris, dota l'Abbaye d'Hieres avec Euſtache de Corbeil vers l'an 1132, l'Egliſe d'Evry & la dixme furent une partie de ſes bienfaits. Thibaud ſon ſucceſſeur déclara en 1142 que ces biens Eccléſiaſtiques avoient été rendus à cet Evêque par des laïques à cette intention. En conſéquence de cette donation, le Pouillé Pariſien du treiziéme ſiécle marque que la préſentation du Curé appartient à l'Abbeſſe d'Hieres. L'Auteur qui s'exprime ordinairement en latin met en françois *Ecclesia de Evry*. Les deux Evêques ci-deſſus cités l'avoient nommée *Everiacum* & *Evericum*. Dans les Pouillés qui ont été rédigés depuis, la préſentation eſt toujours dite appartenir à l'Abbeſſe d'Hieres, excepté dans celui de l'an 1648 qui dit que l'Archevêque nomme à cette Cure.

Bulla Eugen. III. an. 1147. *Annal. Bened. T. VI. p.* 676. Du Breul, Liv. 4. pag. 895.

Au reste, quand on trouve dans des titres latins le mot *Decimam*, il ne signifie pas toujours la dixme entiere d'une Paroisse, mais souvent une dixme sur le territoire d'un tel lieu. C'est ce qui paroît clairement par deux exemples qui regardent la Paroisse dont je traite. Car on lit dans deux autres titres du Cartulaire ou du Nécrologe d'Hieres postérieurs à la donation d'Etienne, Evêque de Paris, des donations de dixme à Evry faites à la même Abbaye, & d'autres dispositions épiscopales. Ainsi lit-on dans ces monumens que Josbert Briaz ou Briard & sa femme *Vicina* donnerent à cette Maison, sous l'épiscopat de Maurice de Sully, *decimam de Everiaco & decimam de Mardeliaco*: Maurice siégea depuis 1161 jusqu'à l'an 1196: c'est lui qui en fit délivrer l'acte. Le second successeur de Maurice, qui fut Pierre de Nemours, & qui tenoit le siége épiscopal en 1210, déclara par un autre acte, qu'il donnoit à Terrie Clerc, fils de Hugues de Chantelou, des dixmes dans la terre d'Eremburge *de Poliniaco in Parochia de Evriaco*. Et on verra ci-après qu'en l'an 1212 les Dames d'Hieres acheterent encore une dixme sur la Paroisse d'Evry, dans le hameau dit Trembleceau.

Chart. Heder. Necrol. Heder. ad X Cal. Maii.

Chart. Heder.

¶ Ce sont les enseignemens de la même Abbaye d'Hieres qui nous fournissent les anciens Seigneurs d'Evry, parce que ces Seigneurs ont été insignes bienfaicteurs de cette Communauté, ou ont traité avec les Religieuses.

Ibid. Manassès *de Everiaco* leur fit présent en 1173 de deux sextiers de froment à lever dans sa grange d'Evry.

Ibid. Hugues d'Evry vendit plus de vingt ans après à ces mêmes Religieuses sa dixme de Mardilly (*de Mardeliaco*) qu'il disoit tenir de

Baudoin de Dongion ; dont la Reine Adele fit expédier un acte en 1199. Le même Hugues *de Everi* avoit paru quelques années auparavant comme garant de la vente qui fut faite à l'Evêque Maurice de la moitié du moulin de Chanteraine à Corbeil.

Chart. Ep. Par. in Bibl. Reg. fol. 27.

Jean d'Evry, Chevalier, paroît dans un titre de l'Abbaye de Livry de l'an 1233 comme garant au sujet de l'engagement d'une dixme de Barneau, Paroisse de Sognoles.

Chart. Liviac. fol. 11.

Jean *de Everiaco Miles cruce signatus*, fils apparemment du précédent, avant que de partir pour la croisade où saint Louis étoit allé en 1270, laissa du bien à l'Abbaye de Saint-Maur des Fossés, sçavoir quatre arriere-fiefs situés à Maisons, proche Charenton, qui étoient tenus par Jean de Coourdon, écuyer.

Chart. Fossat. p. 68.

René de Villequier, dont les qualités sont marquées ci-dessus, paroît avoir possédé cette Terre pendant une grande partie du seizième siécle, & ne l'avoir pas conservée jusqu'à sa mort arrivée en 1590. Ce fut de son temps qu'elle fut partagée en vertu de Lettres-Patentes données à Amboise au mois de Janvier 1572, par lesquelles le Roi lui permettoit comme aussi à Jean le Charon, Président en la Cour des Aydes, propriétaires par indivis de cette Terre, relevant en une seule foi du Château de Corbeil, de la diviser en deux parts ; dont celle du Sieur de Villequier seroit appellée *Evry vers Gregy*, & l'autre *Evry-le-Plessis* ; & que chacun portât séparément sa foi & hommage, & eût ses Officiers & sa Justice. Jean le Charon, Conseiller à Paris, en jouissoit en 1597 lorsqu'on dressa le Rôle de la Contribution au Ban de la Châtellenie de Corbeil. Il s'y trouve inscrit en ces termes : « L'Hôtel & Manoir Seigneurial

VIII. Vol. des Bann. du Châtelet, f. 26.

» & les deux tiers de Fief, Terre & Seigneu-
» rie d'Evry en Brie, appartenant à Jean le
» Charon, Conseiller, Bourgeois de Paris,
» valant cent trente livres. »

Histoire de Corb. p. 22.

De la Barre, qui écrivoit vingt ou trente ans après, dit que de son temps le village d'Evry appartenoit à Madame de Villetiers, (il a voulu dire Villequier) veuve de M. de Chappes, Prévôt de Paris.

Vers le commencement du siécle présent, cette Terre a appartenu à M. Brunet de Rancy, dont l'épitaphe est rapportée ci-dessus.

Gilles Brunet, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roi & auparavant Intendant en Auvergne & à Moulin, a eu cette Terre depuis lui.

Les écarts les plus remarquables qui sont sur la Paroisse d'Evry, s'appellent Vernelles, Mardilly, & Tremblecrau, qui n'est presque plus connu.

VERNELLE n'est pas considérable par le nombre de ses habitans. C'est un Prieuré de l'Ordre de S. Benoît dépendant de l'Abbaye de Chaume en Brie, qui n'en est qu'à quatre lieues dans le Diocèse de Sens, & non pas de celle de Saint Florent, comme on le lit dans le Pouillé de 1648. Il n'y a en cet endroit que la Chapelle & la Ferme; c'est tout au bas du vallon qui est quasi à découvert à l'orient d'été d'Evry, sur le chemin pour aller à Grisy, au bord du lit de la riviere d'Hieres, qui la plupart du temps coule en ces cantons par-dessous la terre. Ce Prieuré est dans la liste de ceux du Doyenné de Moissy au Pouillé Parisien du dix-septiéme siécle, & il y est appellé Vernelles. L'Eglise est petite & sans aîles, d'une bâtisse du treiziéme siécle assez solide. On y voit encore des vitrages rouges qui sont de ce temps-là & qui repré-

sentent la vie de la sainte Vierge ; ce qui me fait croire que Notre-Dame est le titre de cette Eglise : néanmoins on voit à l'autel une Image de saint Leu en pierre, & celle d'un saint Martyr. Dans un *Visa* du 21 Novembre 1545 ce Prieuré est dit *B. Mariæ*. Dans un autre du 20 Mars 1581 il est dit *S. Blasii* ; & dans un autre du 4 Septembre il est dit *Sancti Lupi*. Cette Eglise, quoique petite, est cependant partagée en chœur & en nef. Cette derniere partie est profanée. On y voit une tombe sur laquelle est une croix relevée en bosse. Dans le chœur au côté gauche ou septentrional est une autre tombe dont les lettres qui sont gothiques capitales sont trop effacées pour qu'on y découvre rien. On y apperçoit encore un écusson mal fait. C'est peut-être la sépulture du fondateur. Comme tous les titres de l'Abbaye de Chaumes, mere de ce lieu, ont été perdus, de-là vient qu'on ignore son nom & en quel temps il vivoit. Ce qui est sûr est qu'il a vécu au plus tard à la fin du douziéme siécle ou dans le cours du suivant. Ce petit Monastere pourroit bien être l'effet de la piété de Jean d'Evry, Chevalier, qui vivoit sous le regne de S. Louis, & qui voulut le suivre dans la derniere croisade où ce saint Roi mourut. Je ne vois pas pour quelle raison M. de Valois fait un Village du lieu de ce Prieuré : *Vicus*, dit-il, *Prioratu nobilis*, puisqu'il n'y a que la Ferme toute seule qui occupe la place où étoit le petit Couvent. Ce lieu est si peu considérable, qu'il n'a encore été marqué jusqu'ici dans aucune Carte du Diocèse ou des environs de Paris, pas même dans celle de De Fer, ni dans celle du Sieur Thomas Auvray, qui sont les plus détaillées.

Regist. Ep. Par.

Notit. Gall. p. 434. col. 1.

MARDILLY est un hameau de la Pa-



roisse d'Evry. Sa situation est au levant dans le vallon en approchant de Sognolles, plus haut que le Prieuré de Vernelle, & au même bord du lit de la riviere d'Hieres. Il est connu dès le treiziéme siécle. J'ai découvert le contrat de mariage d'un Simon de Mardilly de l'an 1161 avec Helissende de Garlande. On a vu ci-dessus qu'en l'an 1199 Mardilly formoit une dixmerie particuliere, que Hugues d'Evry tenoit de Baudoin de Dongeon & qu'il vendit aux Religieuses d'Hieres.

Chart. Hederac.

Comme il y a peu de constitutions de dot aussi anciennes que celle de Helissende de Garlande, je rapporterai en entier cette espece de contrat de mariage.

In nomine Sanctæ & individuæ Trinitatis & Sanctæ Mariæ Virginis. Amen.

Scripturæ sacræ eloquio compertum habemus operationem quinque dierum curriculo esse factam, cælum videlicet, terram & mare, & omnia quæ in eis sunt, ut in sexto die sublimius Deus operari videretur; subjunxit historia & ait: Faciamus hominem, ad imaginem & similitudinem Dei creavit illum; masculum & feminam creavit eos, propterea relinquet homo patrem & matrem & adhærebit uxori suæ: invitat ad nuptias ipse etiam Dominus Jesus Christus, venire non renuit, & eas sua præsentia consecravit, aquam in vinum mutavit epulantes lætificans. Hoc exemplo omnes homines ad matrimonium accedere docuit. Quod & beatus Paulus affirmat dicens: Unusquisque habeat suam propter fornicationem & unaquæque suum. Et Dominus in Evangelio: quod Deus conjunxit homo non separet. His & hujusmodi assertionibus instructus, ego Simon de Mardiliaco do tibi dulcissimæ conjugi meæ Helissendæ in dotem quidquid habeo extra nemus apud Latiniacum quamdiu mater mea vixerit. Qua defuncta

dotalicium matris meæ quod est in exarto habebis, & prius dotalicium mihi liberè remanebit. Præterea do tibi feodum Pagani Dariole qui est ex suâ heræditate, & feodum Adæ filii Anculfi de Latiniaco & feodum .... vî de sancto Germano, & feodum Balduini de Campiniaco, & feodum Nicholai de Praeriis, & feodum Galranni Panerii, & feodum Adelaisæ de Villaniis. Hujus dotis testes sunt ex parte Simonis Guido de Garlanda, Robertus Crassus, Radulfus de Cumbello, Henricus frater Simonis, Odo Rigaux, Adam frater ejus, Petrus de Gurquetana, Hilduinus de Villafluxi, Philippus de Buciaco. Ex parte Helissendæ Guillelmus frater ejus Garlandia Robertus Malusvicinus frater ejus, Guarinus de Villafluxi, Radulfus de Cumbello & Gaucherus frater ejus.

Hoc factum est anno millesimo centesimo sexagesimo primo ab Incarnatione Domini, Ludo .. . . nante Maurlcio Parisiensi Episcopo in primo anno episcopatûs sui existente. Ligne coupée.

Un Jean de Mardilly, Ecuyer, est connu au quatorziéme siécle par l'hommage que Jeanne de l'Hôpital sa veuve rendit à Bureau de la Riviere, Chambellan, étant aux droits de l'Abbesse d'Hieres d'une quantité d'héritages sis en divers cantons, comme Frontaut, la Fontaine Iseru, Fosse Johannon, Floret, les Châteaux, la Perouse, Jarreau. *Cod. Bethune Bibl. Reg. 9692.*

Entre les fiefs dont Jean de Saint-Port, Ecuyer, Seigneur de Fleury Merogis, fit aveu en 1399 à Jean de la Riviere, dit Bureau, premier Chambellan du Roi, à cause de son Château d'Hieres, il en déclara deux fiefs situés à Mardilly, Paroisse d'Every en Brie, lequel avoit appartenu à Guillemette, fille de Jean le Grand; le fief avoit basse-Justice

& droit d'amende jusqu'à soixante sols, & de lui relevoient sept autres fiefs situés au village de Cordon & aux environs. Un autre aveu de 1512 porte que ce fief de Mardilly avoit eu autrefois le nom de Fevrier, & qu'au coin de l'un des jardins étoit bâtie une Chapelle. J'ai lu qu'en 1558 au mois de Février Jean de Constant du Diocèse d'Orleans & Charlotte de la Riviere y furent mariés. L'autre fief de Mardilly qui fut déclaré en 1399 & qui s'appelloit le fief de l'Erable, étoit possédé par Jean Bataille, Chevalier, par les enfans de feu M. de Verre, Chevalier, & par ceux de feu M. Tramelot de Fromonville, aussi Chevalier, & avoit appartenu aux héritiers de Thibaut de Pommelain. En 1454 il étoit tenu par Pierre Bataille & Etienne de Reugny. En 1512 par Martin de Vaugare, Ecuyer, à cause de Dame Fenocie sa femme.

Regist. Ep. Paris.

Vers l'an 1562 Charles de Hangest, Seigneur du Mesnil-Saint-Georges, fit l'acquisition du quart de la Seigneurie de Mardilly, dont il paya des droits cette année-là à Jacqueline de Bailly veuve de Dreux Budé, Seigneur d'Hieres. Ensuite le 12 Juin 1571 Guyot Pot, Ecuyer, Sieur de Chemault, à qui Mardilly étoit avenu à cause de Marie de Hangest son épouse, en rendit hommage à Dreux Budé, Secretaire du Roi, fils du précédent, toujours en sa qualité de Seigneur d'Hieres.

Histoire de Corb. p. 22.

Depuis ce temps-là le Seigneur de ce hameau fut Antoine le Roux, Sieur de Taschy, vers l'an 1620.

En ces derniers temps Mardilly après avoir été possédé par M. de Crie, Chevalier, a appartenu à M. Chauvelin, Président au Parlement de Paris; après la mort duquel arrivée à

Soissons

Soissons en 1754 il a été vendu au Sieur Gigot.

J'ai peu de chose à dire de TREMBLE-CEOL, lequel n'est point marqué dans les Cartes. Il est ainsi écrit dans le Cartulaire de l'Abbaye d'Hieres ; ce qui fait croire que c'étoit en latin *Tremulicellum*, un lieu où il y avoit beaucoup de petits trembles. Le même titre qui est de l'an 1212 & qui le dit situé sur la Paroisse d'Evry, appelle en latin cette Paroisse *Eufriacum*. Ce titre contient la vente que Guerin d'Igny, Chevalier, & B. sa femme firent d'une dixme de ce lieu à l'Abbaye d'Hieres. L'Historien de Corbeil parle aussi de ce lieu en deux endroits de son Livre. Il dit que Jean & Guy de Garlende amortirent des censives & redevances que le même Monastere avoit droit de recevoir à Trembleseau *, mais il place ce fait à l'an 1112 ; ce qui ne peut être, puisque l'Abbaye d'Hieres n'existoit pas encore. Il a peut-être voulu dire 1212. Ailleurs il dit que ce hameau de Trembleseau appartenoit de son temps à Robert de Grouches, Sieur de Griboval, & qu'il y faisoit exercer Justice ressortissante à Corbeil.

Chart. Heder. Gaign. vol. 181.

Histoire de Corbeil, 1 p. 131.

* Il l'écrit ainsi.

Ibid. pag. 23.



LIMOGES,

ET FOURCHES SON ANNEXE.

IL peut paroître surprenant, qu'un simple Village porte le même nom que la Capitale d'une grande Province de France, sans qu'il se trouve aucune relation de l'un à l'autre. Mais on peut répondre à cela que quelquefois deux lieux portent le même nom en langue vulgaire, sans venir pour cela de la même racine soit Celtique, soit Latine. Ainsi quoique dans des titres du onziéme siécle le village de Limoges du Diocèse de Paris fût appellé en latin *Lemovecas*, on ne peut pas en conclure avec certitude que ce fut-là le vrai nom qu'il eut primitivement, puisque dans un titre plus ancien de cent ans, & qui est du temps du Roi Raoul, il est appellé *Limodium*. C'est un des Cartulaires de l'Abbaye de Saint-Maur qui le fournit. On y lit qu'un nommé Ingelard demanda que les Religieux de ce Monastere lui donnassent à rente la troisiéme partie d'un mas ou meix *in villa Limodio*. Limodium fait naturellement Limoges en supprimant la lettre *d*. On ne peut donc douter qu'il n'y ait au moins huit cent ans que ce lieu est cultivé : mais on n'en est pas pour cela plus instruit de l'origine & de la cause de son nom.

Chartul. S. Mauri chartaceum, fol. 137.

Ce Village est à sept ou huit lieues de Paris, environ deux lieues & demie au-delà de Brie-Comte-Robert, & à deux lieues de Melun. Sa situation est sur une petite éminence qui regarde le midi. Le territoire est en terres labourables, tout étant en plaines. Il n'y a que treize ou quatorze feux en ce lieu pri

séparément : mais en y joignant Fourches, hameau où il y a une Eglise Succursale ou annexe, la Paroisse forme 32 feux suivant le Dénombrement imprimé en 1745 dans le Livre du Sieur Doisy, qui a pour titre *Royaume de France*. Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 marque qu'il y a en ces deux lieux joints ensemble 146 habitans ou communians. Il a été exact en marquant que cette Paroisse est de l'Election de Melun, mais il se trompe en la plaçant au Diocèse de Sens & dans le Gâtinois.

L'Eglise Paroissiale de Limoges est sous le titre de Saint Medard, Evêque de Noyon. Le choeur est certainement un édifice du treiziéme siécle : il est gothique & orné de petites colonnades accollées les unes proche les autres, & il finit en rompoint ou demi-cercle : du côté du septentrion une espece de vitrage blanc chargé ou bronzé tel qu'on l'employoit dans ce même siécle, avec une figure peinte de saint Nicolas représenté en habits épiscopaux qui approchent de ceux du douziéme siécle. La nef est plus basse, plus nouvelle, & sans collatéraux. On voit dans le choeur la tombe d'un Chevalier dont l'écriture, qui étoit en capitales gothiques, n'est plus lisible. Son bouclier est garni de fleurs-de-lys qui ne sont séparées que par la bande transversale appellée cotice. Cette sépulture est du quatorziéme siécle au plus tard : mais je ne crois pas que l'on puisse inférer de ces fleurs-de-lys que ce Chevalier ait été de la Maison de France.

Il y avoit une Eglise à Limoges dès le commencement de la troisiéme race de nos Rois, puisque le Chevalier Ansold & sa femme Reitrude faisant présent de cette Terre aux Chanoines qui étoient alors à Saint-Denis

Hist. sancti Mart. à Campis, p. 313. de la Chartre à Paris, spécifierent que c'étoit avec l'Eglise qui sans doute leur appartenoit. Mais ils ne firent point ces donations sans le consentement de l'Evêque de Paris, ni de Rainold, Comte de Melun, ainsi qu'ils l'exposerent dans leur requête au Roi Robert, qui étoit alors à Orleans. La confirmation de ce Prince y fut accordée en l'an 1015 comme aussi celle de sept mans ou meiz & demi situés à Fourches, dans le Comté de Paris, qu'ils donnoient pareillement aux mêmes Chanoines. Ce lieu de Fourches est incontestablement celui qui fait partie de la Paroisse de Limoges. Il n'y avoit point alors d'Eglise en ce lieu; mais six vingt ans après on y en voyoit une. Comme elle est sous l'invocation de saint Denis, il y a tout lieu de croire que ce furent les Chanoines de la petite Abbaye de Saint-Denis de la Chartre devenus Seigneurs de ce lieu par la donation d'Ansold, qui en déterminerent le titre. Cette Abbaye de Saint-Denis étant depuis tombée en mains laïques & de-là en celles du Roi, Etienne de Senlis, Evêque de Paris, la retira des mains de ce Prince & la donna aux Religieux de Saint-Martin des Champs, de l'Ordre de Cluny, l'an 1133, avec toutes les formalités convenables & le consentement d'Henri de France qui en étoit Abbé. C'est par l'acte de cette donation que nous apprenons que les biens de cette Eglise Collégiale passerent en même-temps aux Religieux de Saint-Martin, qui prirent la place des Chanoines. Dans le nombre de ces biens se trouve le village de Limoges avec l'Eglise & la dixme; le village de Fourches pareillement avec l'Eglise & la dixme, un labourage & des prés dans le lieu appellé Rouundel. Les mêmes biens furent nommément confirmés en 1137 au Prieuré

Ibid. pag. 328.

Ibid. pag. 28.

de Saint-Martin comme des dépendances de Saint-Denis de la Chartre, par le Roi Louis VII. La Bulle d'Eugene III donnée en 1147 pour confirmer tous les biens de Saint-Martin, comprend pareillement *Limogias cum Ecclesia & decima; Furcas cum Ecclesia & decima;* Ibid. pag. 186. & la charte de Thibaud, Evêque de Paris, qui est de quelques années après, marque, *Ecclesiam de Limogiis cum villa & decima; Furcas cum decima.* Ibid. pag. 187. Cette suite de titres est le fondement sur lequel dans le Pouillé du treiziéme siécle l'on a marqué la Cure *de Limogiis* à la nomination du Prieur de S. Martin: ce qui a été suivi par tous ceux d'après unanimement, excepté par celui de l'an 1648, qui la met faussement à la pleine collation de l'Archevêque. Elle est encore à la nomination du Prieur. Tous les Pouillés des derniers siécles lui donnent Fourches pour annexe. Le Prêtre de Limoges avoit eu primitivement à prendre dans la grange du Prieur de ce lieu quatre septiers & une mine de bled, & trois septiers & minot d'avoine: mais par un accord que l'Evêque confirma en 1255, son droit fut restreint à deux septiers de bled & deux d'avoine, quatre septiers de bled en la grange de Creches, deux de bled & deux d'avoine en celle du Cormier, & le Prieur lui céda toutes les offrandes de l'Eglise Paroissiale, excepté celles qui seroient faites aux Reliques. Tabul. Ep. Par. in Spir.

Le Prieuré de Saint-Martin des Champs n'a conservé de ses anciens droits à Limoges que la nomination à la Cure & le droit de foi & hommage. Le Prieur s'en disoit encore Seigneur en partie du temps de la rédaction de la Coutume de Melun, dans laquelle ce Village est comprise, c'est-à-dire en 1580. Mais depuis ce temps-là la Terre a été vendue

par le Couvent à MM. de Mesme, Seigneurs de Cramayel, & proche voisins; ensorte que depuis Madame la Marquise d'Amble, comme Marquise de Cramayel, a possédé cette Terre qui n'est séparée de son Château que par une avenue d'ormes & de châtaigniers. La même est grosse Décimatrice.

Limoges avoit été vendu à M. Gribouval en 1599 : puis il a été possédé par les auteurs de MM. de Mesmes; il appartient aujourd'hui à M. Fontaine, Fermier Général.

FOURCHES est un hameau de Limoges composé de dix feux qui sont tous aux environs de l'Eglise de Saint-Denis de ce lieu. Sa situation est en pays plat. Le bien consiste en labourages sans vignes. Il paroît que ce sont quelques anciennes pieces de bois fort branchus qui lui ont donné le nom de *Furcæ*.

Il y avoit, comme on a vu ci-dessus, une Eglise en ce hameau dès le commencement du douziéme siécle : & comme les Chanoines séculiers de la Chartre en étoient Seigneurs depuis cent ans, elle fut bénite sous le nom de Saint-Denis. Elle n'a jamais été érigée en Cure; ç'a toujours été une annexe de Limoges. On ne voit rien d'ancien dans la structure de cette petite Eglise que le Sanctuaire qui est voûté, & le chœur. Ces deux morceaux sont ornés de petites colomnes du treiziéme siécle : ce qui fait voir que c'est-là un second bâtiment, & que celui qui avoit été bâti dans l'onziéme siécle fut abattu au bout de deux cent ans. Au vitrage rouge du fond de cette Eglise, est peint un *Agnus Dei* tel qu'on en voit dans des vitrages de Cathédrale de l'an 1225 ou 1230, & que les contre-scels des Evêques de ces temps-là en représentoient.

On a vu dans les mêmes titres qui parlent

de Limoges, que cette Eglise de Fourches avec sa dixme fut confirmée par le Roi Louis VII, par un Pape, & par deux Evêques de Paris, au Prieuré de S. Martin des Champs. Ce lieu subit le même sort que Limoges quant à la Seigneurie que ce Prince y avoit; ensorte qu'après avoir appartenu à MM de Mesme, il a passé depuis à Madame la Marquise d'Amble avec Cramayel.

Il y avoit dès le douziéme sur le territoire de Fourches des fiefs qui communiquerent le nom du Village à quelques Chevaliers. Un nommé Milon de Fourches appellé le petit Chevalier vint trouver à Moissy l'Evêque Thibaud en 1157, & remit entre ses mains une dixme dont il jouissoit, & même la dixme de son propre vin; dont l'Evêque fit présent aux Moines de Saint-Martin ses anciens confreres lorsqu'il fut retourné à Paris. On trouve Garin de Fourches, Chevalier, plege ou caution en 1228 pour la vente d'une dixme située à Sognoles. Je lis aussi dans un titre de l'Abbaye du Jard, proche Melun, qu'elle avoit au quatorziéme siécle à Fourches, *emprès les bois*, un labourage qu'elle amodia en 1370.

Hist. sancti Mart. p. 190.

Chart. Liv. f. 15.

Fragm. Chartul. Jardi in Bibl. Reg.

MAUNY. Le droit qu'un Chapelain de l'Eglise de Paris a dans la dixme de ce lieu depuis le treiziéme siécle, est cause qu'on trouve son nom dans des actes de ces temps-là. Il y est exprimé en latin par ces mots *de Malo nido*. Mais il y a sujet de se défier de ces sortes de noms latins qui paroissent faits après coup. On lit dans la vie de saint Vulfran, Evêque de Sens, au huitiéme siécle, un passage concernant un lieu dit *Maniacum* qui est dit situé au pays de Melun, comme l'est en effet Mauny dont il s'agit ici (*a*). Ce lieu ne

(*a*) *Nepos quoque prædicti sancti Pontificis Vul-*

consiste qu'en un Manoir Seigneurial ou Château avec la Ferme, & une Chapelle qu'on dit être titrée de S. Claude ou de S. Etienne. Il faut qu'il y ait quelque bien attaché à cette Chapelle, puisqu'elle est imposée aux Décimes sous le nom de *Chapelle de Mony Paroisse de Limoges*. Une estimation des revenus du Diocèse de Paris, écrite il y a cinquante ans, marque qu'elle pouvoit produire deux cent livres au titulaire. On dit qu'elle est à la nomination du Seigneur du même lieu de Mony. Les premieres Provisions que j'en ai vu sont du mois d'Août 1501.

Au treiziéme siécle Adeline Coquilliere ayant fondé dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris une Chapelle du titre de S. Eustache, le Chapitre chargé de la doter de quelques fonds, fit en 1254 l'acquisition de la moitié de la dixme du territoire *de Malonido*, Paroisse de Limoges, assise dans le fief d'Adam de Trembleceau. Jean d'Hierces, dont elle étoit aussi mouvante, en accorda l'amortissement : & le Chapelain en jouit encore, y ayant eu une Sentence le 4 Septembre 1508 contre le Curé de Limoges qui s'y étoit opposé. Quelques-uns m'ont assuré qu'il y eut un Arrêt de Parlement il y a environ trente ans qui adjugeoit au Curé de Limoges la dixme de Mauny, vu que le Chapelain ne peut produire de titres.

Ex Tabul. & Reg. Capit Paris. Port. Gaign. in Bibl. Reg.

Parmi les Chevaliers de la Châtellenie de Corbeil qui tenoient leur fief du Roi sous le regne de Philippe-Auguste & qui avoient soixante livrées * de revenns, est nommé *Ansellus de Malonido*. Ce Domaine apparte-

Cod. Putean. MS. 635.

* *Libratas.*

franni nomine Motgissus aliam largitionem edidit de patrimonio Maniato, sive Villare, quod est situm in pago Milidunensi. Vita S. Vulfr. Sæc. III. Bened. Parte 1. p. 358.

noit en 1697 à Jean-Baptiste de Bongueret le Blanc, Doyen de Paris, qui tiroit son surnom de Mony. Il la donna depuis à une de ses niéces qui épousa M. Renouard, puis elle a appartenu à M. Bosc, ensuite à M. Moreau, & enfin à M. le Chevalier de Bouville.

Perm. de Chap. dom. 19 Mars.

LISSY *ou plutôt* LICY.

QUOIQU'ON écrive de la premiere maniere le nom de cette Paroisse, il y a assez d'apparence qu'il aura été écrit primitivement Licy, & que son étymologie est la même que celle du village de Lices situé au couchant de la ville de Corbeil. Si l'on trouve dans des Historiens anciens qu'il y a eu aux environs de Lices des campemens de troupes, & que son nom y soit relatif à cause des fermetures ou clôtures de certains camps qui étoient faites avec des pieux, il reste également une tradition qu'aux environs de Licy il y a eu un camp. On a même cru qu'il avoit servi aux Romains, & De Fer, dans sa Carte du Diocèse de Paris, n'a pas craint de le placer proche Chandueil, qui n'est qu'à une demi-lieue de Licy. Tous ces cantons aussibien que Licy consistent dans des plaines, & il n'est nullement improbable qu'une partie étant destinée pour un camp, une autre n'ait été réservée pour l'exercice des troupes *ad Licias*, d'où le lieu où il se faisoit aura eu le nom de *Liciacum*.

Ce lieu de Licy a été long-temps sans Cure. On ne trouve point la Cure de Licy dans le Pouillé écrit vers les commencemens du regne de saint Louis, mais bien dans celui qui fut rédigé vers l'an 1450. Ce Village étoit donc seulement un hameau dépendant

d'une Paroisse voisine. Puisqu'il est situé à l'extrémité du Diocèse de Paris du côté de celui de Sens, il ne peut avoir appartenu qu'à la Paroisse de Soignolles. Car s'il avoit dépendu de celle de Limoges, le Prieur de Saint-Martin des Champs qui nomme à cette Cure se seroit conservé celle de la Cure érigée par démembrement. C'étoit donc dans la Paroisse de Soignolles qu'étoit compris Licy : en mémoire de quoi la nomination de la Cure appartient de plein droit à l'Evêque de Paris de la même maniere que celle de Soignolles, dont elle a été détachée.

Comme saint Pierre est le Patron de l'Eglise, je pense que la fondation ou dotation de la Cure aura été faite sous le regne de saint Louis, par un Chevalier qui étoit Seigneur de ce lieu. Il se nommoit Pierre Buinelle. Il est connu par un acte du Cartulaire de l'Abbaye de Livry, dans lequel on lit que *Petrus de Buinelle, Miles de Lissy*, quitta à cette Abbaye en l'an 1228 ce qu'il pouvoit prétendre à la dixme de Barneau, que Pierre Buinelle & Pierre de Saint-Port, Chevaliers, avoient vendu à la même Abbaye. Barneau dit en latin *Bernolium* est un hameau de la Paroisse de Soignoles.

Chart. Liviac. f. 12.

Cette Cure de Licy se trouve dans le Pouillé du quinziéme siécle & dans les suivans à la pleine nomination Episcopale. L'Eglise n'est qu'en forme d'une Chapelle dont la construction ne semble gueres avoir que cent ou cent cinquante ans : elle est sans collatéraux, très-simple à l'extérieur, mais fort embellie en dedans de boiserie & de tableaux par les soins & aux dépens de M. le Président Renoüard, qui en étoit Seigneur. On y remarque dans le Sanctuaire les quatre Evangélistes, ensuite deux saints Evêques. Le chœur a aussi été pavé

très-proprement lorsqu'on a fait les autres décorations. Le Seigneur a fait aussi construire dans la nef une Chapelle neuve de la Vierge. Le Curé est gros Décimateur, mais il est sujet à une redevance annuelle de grains à l'Abbaye de Saint-Pere de Melun, laquelle de son côté doit à la Fabrique de Licy tous les ans le Jeudi Saint douze échaudés & douze pintes de vin mesure de Chapitre. Cette Abbaye perçoit aussi des dixmes sur le territoire de Bois-Gautier duquel je vais parler.

Il n'y a que vingt-deux feux en toute cette Paroisse, compris même le hameau du BOIS GAUTIER non marqué dans les Cartes, qui est *situé* à un demi-quart de lieue, & qui n'est composé que de trois ou quatre maisons. Cette Paroisse n'est fertile qu'en bled, & participe de la bonne Brie. Elle est comprise dans la Coutume de Melun. La Terre a haute, moyenne & basse-Justice, & releve de la Vicomté de Melun. De la Barre, Historien de Corbeil, met Lissy au nombre des Villages qui autrefois ressortissoient à Corbeil, suivant un ancien Etat. Histoire de Corb. p. 21.

¶ A l'égard des anciens Seigneurs, il m'a paru qu'après Pierre Buinelle, Chevalier, vivant en 1228 & dont j'ai parlé ci-dessus, il faut compter un Pierre de Lissy, Chanoine de Melun & Clerc du Roi saint Louis, ainsi qu'il est marqué à l'an 1350 dans l'Histoire de Melun, à l'occasion de la fondation qu'il fit de son Anniversaire dans la Collégiale de cette Ville. Ne seroit-il point le même qu'un second Pierre Buinel, Ecuyer, qui avoit une censive à Chanteloup vers Moissy, & qui comme Seigneur confirma en 1268 l'achat que l'Evêque de Paris avoit fait de Robert de Chanteloup en 1259 du quart de la dixme de ce même lieu de Chanteloup. Il y est nommé

Chart. min. Ep. Par. fol. 274 & 275. positivement *Petrus Buinel de Lissiaco Armiger*. N'auroit-il point quitté l'état ecclésiastique pour prendre l'épée ? Quoi qu'il en soit, un autre Pierre de Lissy est souvent mentionné

Tab. cerea Parlam. Par. dans des tablettes de cire qui spécifient une partie des dépenses du Roi de Philippe-le-Bel ; il falloit qu'il fût l'un des principaux Officiers de la Cour.

Si l'on ne jugeoit pas à propos de faire remonter l'érection de la Cure de Saint Pierre de Lissy jusqu'aux premieres années du regne de saint Louis, on peut croire que l'un de ces trois derniers du nom de Pierre de Lissy, en aura été le fondateur.

Depuis environ l'an 1300 on ne connoît point de Seigneurs de Lissy jusqu'au regne de

Sauval, T. 3. p. 617. François I. Pierre Lescot, Prévôt des Marchands & Procureur Général en la Cour des Aydes, l'étoit en 1535. Il est mort en 1578. Il fut inhumé à Notre-Dame de Paris. Son épitaphe commence ainsi : *Petro Lescotio de gente dominorum de Lissi Domino à Clagni.*

Ibid. Leon Lescot, Conseiller au Parlement, son fils, lui succéda. Il avoit épousé Marie Chevrier, qui étant veuve de lui comparut

Coutumier Général. l'an 1560 à la rédaction de la Coutume de Melun.

MM. de Lescot posséderent cette Terre jusqu'en 1628 qu'ils la vendirent à Guillaume Aleaume, Evêque & Comte de Lisieux.

Une des niéces de ce Prélat, nommé Françoise Aleaume, ayant épousé Jacques Ribier, Conseiller au Parlement, la Terre passa dans la famille de MM. Ribier, l'un desquels, sçavoir M. Ribier de Villeneuve, Grand-Maître des Eaux & Forêts de Lyon en 1700, l'a vendue au Sieur de la Porte de Feraucourt.

M. le Président Renouard l'a acquise sur ce dernier par Décret forcé.

Aujourd'hui M. Moreau, Avocat du Roi au Châtelet, est Seigneur de Lissy, ayant épousé Françoise Charlotte Renouard, à laquelle M. le Président son pere a fait donation de cette Terre.

Les Continuateurs des actes des Saints, dont Bollandus a commencé l'édition, ont fait au village de Licy, Diocèse de Paris, l'honneur de le nommer dans le second Tome de Juin, page 77, col. 2, pensant que c'étoit dans l'Eglise de ce Village que le corps de sainte Genevieve avoit reposé lorsqu'on le rapportoit de Marisy à Paris après les courses des Normands. Mais comme ils marquent eux-mêmes que suivant l'Historien du temps, l'Eglise de ce lieu où il fut déposé étoit sous le titre de saint Medard, cela fait voir qu'il s'agit de Licy-sur-Ourq, au Diocèse de Meaux, dont l'Eglise est encore à présent sous l'invocation du même Saint. D'ailleurs au sortir de Licy on lit que le corps fut porté à Trie, sur la Marne, qui est entre Meaux & Lagny.



SOGNOLLES.

L'ORIGINE du nom de cette Paroiſſe eſt devenue fort obſcure par le laps de temps. Peut-être que ce lieu n'étoit qu'un hameau lorſqu'il a reçu ſon nom. M. de Valois le croit dérivé des cicognes, dont, ſelon lui, on auroit nourri une grande quantité en ce lieu; & le fondement de ſon opinion eſt que quelques titres du treiziéme ſiécle l'appellent *Parochia de Cichoniolis*. Il n'a pu en produire qu'un ſeul: mais quoique j'en connoiſſe deux ou trois autres du même ſiécle, dont l'un qui eſt de l'an 1228 met deux fois *apud Ciconiolas*, & un autre de 1220 qui marque *in Parochia de Ciconellis*; auſſi-bien que le Nécrologe de la Cathédrale de Paris écrit vers 1280 où on lit indifféremment *Ciconellæ* & *Ciconeliæ*, je ne puis néanmoins me perſuader que le nom de cette Paroiſſe ſoit celui de *petites cicognes* altéré. M. de Valois prétend qu'avant que d'en venir à prononcer Sognolles ou Soignolles, on a dû dire *Cicognolles*. Il ſe fonde ſur ce que dans la Touraine il y a un lieu ſur la riviere de Cher dit Sigongnoles; en quoi il ſe trompe, parce que ce lieu n'eſt point ainſi appellé, mais Cicoigne. Il auroit pu également citer Cicogne village à deux lieues de Nevers du côté de l'orient, & Sigougne dans l'Angoumois, Election de Cognac. Le nom de ces lieux peut venir de *Ciconia* ou *Ciconiæ* ſans que cela puiſſe influer à faire croire que Sognoles vient du diminutif de cicogne. Puiſque nous n'avons point de titres qui faſſent mention de ce lieu avant le treiziéme ſiécle, il eſt bon d'avertir que ſi dans ce temps-là quelques Auteurs d'actes l'ont nommé en

Notit. Gall. p. 413. col. 2.

Dict. Univ. Géogr. de la France.

latin *de Ciconiolis* ou *de Ciconeliis* ou *Ciconelles*; d'autres aussi du commencement du même siécle l'ont désigné par *de Cognoliis*, le Pouillé par *de Ceognolis* & quelques titres de ce même temps se sont servi de l'expression vulgaire Choignoles, Ceongnolles. Pour finir cette discussion préliminaire, il m'a paru que Sognoles étoit dérivé plus naturellement du même langage qui a formé Sogne & Soignies qui sont des noms de lieu, qu'on ne peut gueres tirer que du vieux mot qui a produit en basse latinité *Sonia*, pour *Hospitium*, d'où l'on disoit au huitiéme siécle *Soniare* pour *hospitio excipere*, ensorte que Sognoles ou Soignoles auroit été tiré du diminutif *Soniolæ*, qui auroit anciennement signifié *hospitiola*, ce qui est d'autant plus probable que notre Soignoles étoit sur le chemin de Melun à Tournan & à Meaux, comme sur celui de Paris à Provins, &c. Il y a pareillement à l'autre extrémité du Diocèse de Paris, proche la riviere d'Oise, aux environs de Mery, un hameau du nom de Sognoles, lequel se trouve sur le chemin qui alloit de Paris au pont d'Auvers ou au bac de Mery. Après ces deux Sognoles je n'en connois qu'un qui est à l'extrémité du Diocèse de Seez, en tirant vers Caen, proche la vieille haute-chaussée.

V. Gloss. Cangii voce Soniare.

La Paroisse de Sognoles est éloignée de Paris de huit lieues ou environ, du coté du levant d'hiver ou sud-est; c'est-à-dire qu'elle est à deux petites lieues par de-là Brie-Comte-Robert. La situation du Village ou Bourg est dans un vallon où est le cours de la riviere d'Hieres. Il est construit au rivage gauche de cette riviere qui très-souvent coule en cet endroit par-dessous la terre; ainsi le pont y reste long-temps inutile, mais quelquefois aussi il est insuffisant, c'est-à-dire dans les

débordemens. Ce lieu a plusieurs écarts que je nommerai ci-après. On y voit des vignes sur les côteaux dont l'exposition est heureuse. Le reste est terres labourables avec quelques petits bois & des prairies. La Paroisse comprenoit 200 feux en 1709 suivant le Dénombrement imprimé alors pour l'Election de Paris. Le Dictionnaire Universel de la France assuroit en 1726 que le nombre d'habitans ou communians étoit de 535, ce qui marque une diminution de feux. Le Dénombrement publié par le Sieur Doisy en 1745 en son Ouvrage qui a pour titre: *Le Royaume de France*, ne met que 120 feux à Sognoles: ce qui quadre assez avec le nombre de 500 communians que l'on y compte aujourd'hui. Ce lieu est assez bien bâti pour être à huit lieues de Paris.

La sainte Vierge est Patrone de l'Eglise de ce lieu. L'édifice est entiérement du treiziéme siécle sans galeries ni vitrages dans ce qui est au-dessus des piliers du chœur & de la nef, mais avec aîle de chaque côté, laquelle est terminée en pignon aussi bien que le Sanctuaire. Du côté du septentrion ce bâtiment est supporté par une tour de grès. Cette Eglise a été dédiée le 14 Juin de l'an 1545 par Charles, Evêque de Megare, qui y donna même les Ordres suivant la permission de l'Evêque de Paris.

Regist. Ep. Paris.

La nomination & collation de la Cure appartient de plein droit à l'Archevêque de Paris, ainsi qu'il conste par tous les Pouillés du Diocèse, à commencer par celui du XIII siécle, qui marque *De donatione Episcopi Ecclesia de Ceognolis*. C'est non-seulement de cet article du Pouillé que l'on apprend que la Cure existoit dès le regne de Philippe-Auguste; mais encore de ce qu'on y trouve un Curé en 1218.

1218. Il est appellé *Savinus Presbyter de Ciconiolis* dans la Lettre par laquelle Guillaume, Evêque de Paris, certifie que ce Curé approuve la vente de la dixme de Barneau (*a*). Le nom d'un autre Curé est marqué dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580; c'est Joseph Nepveu qui fut député pour l'Etat Ecclésiastique par le canton de Brie Comte de Robert, afin d'y déclarer qu'ils ne sont sujets ni justiciables du Prévôt de Paris, qu'ils sont hors du gouvernement de l'Isle de France, & au dedans du Gouvernement de Brie & de Champagne.

Chart. Liviac. f. 124

Coutume de Paris in 8°. édit. 1678. p. 664.

Le Curé est gros Décimateur avec le Chapitre de Paris, la Fabrique, les Abbayes du Jard & de Livry. On lit au Grand Pastoral de Paris, que Pierre Buinelle, Chevalier, & Avaline sa femme engagerent au Chapitre de Paris pour la somme de six vingt livres en 1218 le quart qu'ils avoient dans la dixme *de Cognoliis*. Un des illustres Curés de ce lieu a été Jacques Merlin, Professeur en Théologie, qui permuta le 27 Novembre 1511.

Magn. Past. fol. 145.

Regist. Ep. Paris.

Il y a sur le territoire de Sognoles, à demi-lieue de l'Eglise Paroissiale vers l'orient, tout à l'extrémité du Diocèse, un Prieuré sous le titre de Saint-Sebastien de Monts, qui est le nom du hameau. Il dépend de l'Abbaye de Saint-Pierre de Melun à laquelle on le dit réuni. Il est chargé d'une Messe par semaine qui est acquittée par le Vicaire de Sognoles. En 1594 ce Prieuré est désigné ainsi: *Sancti Martini aliàs Sancti Sebastiani*. En 1573 Jean Beluze, Prieur, fit une échange de quelques

Regist. Ep. Par. 26 *Mars* 1573 & 13 *Sept.* 1594.

(*a*) Vers le même temps vécut un Clerc appellé *Andreas de Ciconiolis* mentionné au petit Cartulaire de l'Evêché, à raison de l'hommage qu'il rendit à l'Evêque Guillaume en 1228 pour un labourage qu'il avoit à Noisy.

pieces de terre avec noble Jacques l'Allemant, Conseiller au Châtelet. Il étoit apparemment pere ou oncle d'un autre Jacques l'Allemant, Clerc Parisien, qui eut en 15 4 des provisions de ce Bénéfice en Cour de Rome. Selon le Dictionnaire Universel de la France ce Prieuré produit 700 livres.

Histoire de Corb. p. 22. ¶ De la Barre, en son Histoire de Corbeil, a observé qu'il y a différens fiefs sur la Paroisse de Sognoles : que les uns répondent à Corbeil, les autres à Melun, d'autres à Brie-Comte-Robert. De mon côté j'ai remarqué qu'il ne se trouve point dans l'antiquité reculée de Chevaliers qui se soient dits Seigneurs de Sognoles, ni même qui aient pris le nom de Sognoles, mais bien de Mons qui n'est qu'un hameau.

MONS est le lieu que la Carte du Sieur De Fer écrit Mompt, & où est situé le Prieuré dont je viens de parler. Le côteau n'a cependant rien de roide ni de fort élevé. En 1220 *Magn. Past.* un Milon *de Montibus* fut plege envers le Chapitre de Paris. Ce même Chevalier & Ansel son frere, aussi Chevalier, beaux freres d'André de Sognoles, Clerc, tenoient de *Notit. Gall. pag. 413. ex Cartul. Ep. Paris.* ce Clerc trente-six arpens de terre dans la Paroisse, dont André fit hommage en 1228 à l'Evêque Guillaume. Il y a apparence que ce fut de cette famille de Mons qu'étoient les deux Marguerite de Mons qui furent faites *Gall. Christ. Tom. 8. col. 1705.* Abbesses de Farmoutier, l'une en 1289 qui fut suivie de Marguerite de Chevry ; l'autre en 1291. C'étoit la tante & la niece.

BARNEAU ou Berneau *Bernolium* est un autre hameau plus voisin de Sognoles, aussi situé sur un côteau exposé au nord, & composé de douze ou quinze maisons. Il est connu dès le treiziéme siécle par le moyen des titres de Notre-Dame de Paris & de l'Ab-

baye de Livry. On y apprend qu'à l'occasion de la fondation de deux Chapelains de saint Eustache que Guillaume Point-l'asne, Bourgeois de Paris, desira fonder, Guillaume Buinel engagea en 1220 pour la somme de trois cent livres à l'Eglise de Paris tout ce qu'il avoit dans la dixme *de Bernolio quæ est in Parochia de Ciconellis*, à quoi consentirent Guy, Vicomte de Corbeil, & Guillaume son frere, parce qu'elle étoit mouvante de leur fief, & que Milon de Mons & autres Chevaliers en furent caution. Le Doyen Etienne fut aussitôt mis en possession de cette dixme & de la grange par l'Evêque Guillaume de Seignelay. A l'égard de l'Abbaye de Livry la premiere connoissance qu'elle nous fournit sur Barneau, nous vient d'une Lettre que Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, écrivit en 1228 au Doyen de Presles de se rendre à Sognoles, afin d'y confirmer la vente que Pierre Buinelle & Pierre de Saint-Port, Chevaliers, avoient fait à cette Abbaye de leur dixme *de Bernolio* pour la somme de cinq cent livres; vente qui avoit également été approuvée par Guy, Vicomte de Corbeil, comme étant de son fief, & par Sevin, Prêtre de Sognoles. La réputation de sainteté où étoit alors l'Abbaye de Livry, fit que Matilde de Cramoël lui donna en 1244 vingt arpens de terre à Berneau *Bernolii*, le long du chemin qui alloit du Brulez au Marchais-profond.

Magn. Pag. fol. 146.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 202.

Chart. Livriac. f. 12.

Ibid. fol. 13.

Il y a aussi eu à Sognolles un hameau appellé CHATELEINES, mais qui n'existe plus. Jean le Bordier de Ceongnolles y avoit eu une dixme. Elle appartint ensuite à Aubert de Pouilly, Homme d'Armes, qui la donna telle qu'il l'avoit à l'Abbaye du Jard l'an 1277. Guillaume de Souloire, Homme d'Armes, qui avoit aussi un droit de dixme au

Chart. Jardi.

même lieu de Chateleines, le transporta au même Aubert de Pouilly l'an 1279, de l'agrément du Chapitre de Melun comme second Seigneur. Et depuis ce temps-là cet Aubert de Pouilly, Chevalier, & Heloïse sa femme en quitterent la moitié au Chapitre de Paris pour une somme de cent livres, du consentement de Raoul, Prêtre d'Yeble, du fief duquel elle étoit mouvante en premier. On fut exact dans l'Eglise de Paris à marquer au Nécrologe les Chanoines desquels provenoient les sommes employées à cet achat de dixmes sur le territoire de Sognoles.

Chartular. Jardi. p. 208.

Magn. Past. fol. 147.

Necrol. Paris. 13 & 14 Febr. 22 & 24 Aug. 4 Sept. 8 Oct.

¶ Les nouveaux biens que l'Abbaye du Jard posséda à Sognoles, furent suivis de l'acquisition qu'elle y fit d'une partie des droits du moulin. Le vendeur est inconnu : mais on sçait que ce fut en 1239, & que la vente fut approuvée par Emeline, noble femme de Raoul de Mortery, Chevalier, Dame du Fief, dont Frodon, Doyen de Grisy, donna acte. Ce moulin étoit apparemment situé sur le ruisseau qui vient de Coubert. Car la riviere d'Hieres n'étoit pas propre à en faire tourner un en ces quartiers-là tout le long de l'année.

Chart. Jardi fol. 208.

¶ Le territoire de Sognoles étant vaste & fertile, il y eut encore le Monastere d'Hieres, qui outre les précédens y fut dotée de deux muids de bled à prendre en ce lieu, & qui furent légués par une nommée Garemburge au douziéme ou treiziéme siécle.

Necrol Heder. iij Non. Febr.

¶ Il est parlé dans un acte de l'an 1385 du Fief de la Burelle assis près Sognoles, alors tenu par Claude Sanguin, Sieur de Meudon, de Gilles Malet, Sieur de Villepesque & Soisy, que ce dernier renferma dans le dénombrement qu'il donna au Roi pour la Vicomté de Corbeil. Ce nom de Burelle me

Histoire de Corb. p. 62.

paroît être celui de Buinelle défiguré. On a vu ci-dessus que ces Buinelle avoient du revenu considérablement à Sognoles. C'étoient des Chevaliers vers les années 1220, 1225. L'Historien de Corbeil dit que la Burelle est un hameau de Sognoles. « Il appartient, » ajoute-t-il, à Maître Claude Portal, dont » le fief releve du Vicomté de Corbeil, par» quoy la Justice devroit y ressortir. » Ce hameau ne se trouve point marqué dans les Cartes. M. Bernard, Maître des Requêtes, le posséda en ces derniers temps. *Ibid. pag. 22.*

¶ C'est encore le même Historien qui marque dans son énumération des lieux relevant de Corbeil, *Fontaines*, hameau de la Paroisse de Sognoles, qui de son temps appartenoit à M. d'Espernon. Ce lieu est en tirant vers Coubert. Les Cartes lui donnent le nom de *La Fontaine*. On écrit qu'il appartient à présent à M. Bernard, Maître des Requêtes. *Ibid.*

En 1580 Louis de l'Hospital qui possédoit la Seigneurie de Coubert, prenoit aussi la qualité de Seigneur de Sognoles, ainsi qu'il se voit au Procès-verbal de la Coutume de Paris. Cette Seigneurie a été possédée de nos jours par M. Bernard, Maître des Requêtes.



SOULAIRE ou SOULERRE.

EN faisant attention au mot latin *Solarium*, on pourroit s'imaginer que ce seroit de ce mot qu'on auroit fait celui de Soulaire ou Solerre, ou bien Soulers, car on l'écrit de toutes ces manieres. Mais ce ne seroit pas assez de se le persuader, il faudroit encore pouvoir en donner une raison plausible. Comme je ne vois pas que cela se puisse faire, il me paroît plus sûr de dire que le nom de ce Village est dérivé de quelque terme Celtique, de même que celui de Soleurre capitale d'un des cantons Suisses, dont le nom latin tiré du Celtique est *Salodorum* ou *Solodorum*. J'en dis autant des deux autres Soulaires qui sont en France, l'un proche Angers du côté du nord, l'autre proche Chartres, pareillement vers le nord, assez près du rivage droit de la riviere d'Eure.

L'ancienneté de ce Village n'est presque connue que par ses Seigneurs. On en trouve dès le douziéme siécle. Ils sont d'abord appellés *de Sollario*, puis dans le même siécle *de Solorra*. Dans le siécle suivant le lieu où ses Seigneurs sont désignés par le mot *Solarium*, ou en françois par celui de Solerre, Solaure, Souloire, & en latin quelquefois par *Solurra*: d'où l'on a fait Soulerre & Soulers dans les siécles suivans. M. de Valois dit qu'on l'appelloit communément de son temps Soulare.

Notit. Gall. p. 431. col. 1.

Ce Village est à huit lieues de Paris, à deux lieues par de-là Brie-Comte-Robert, à droite de la route de Provins, entre cette route & le lit de la riviere d'Hieres : il est situé sur le bord de la plaine qui comprend Coubert, Croquetaines, &c. & qui est ter-

minée au vallon de l'Hieres & par un autre petit vallon où coule un ruisseau venant de Coubert qui fait tourner quelques moulins, & peut-être est-ce la jonction de ce ruisseau à la riviere d'Hieres qui a fait entrer dans le nom de ce lieu le mot Celtique *dour* ou *dor* qui lui a donné en françois la terminaison en *aire*, ou *oire*, ou *erre*, ou *eure*, comme à Auxerre, Tonnerre, Issoire, Nanterre, Iscure en Touraine, Mandeure en Suisse. C'est un pays de vignes à raison de l'exposition des côtes vers le midi & l'orient, comme aussi de bons labourages. Tout le Village est réuni proche l'Eglise (*a*), & il forme soixante feux que le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726 dit contenir 253 habitans. Ce Dictionnaire commet à l'occasion de Soulers sa faute ordinaire : car jugeant du Diocèse d'un lieu par l'Election dont il est, il marque que Soulers dont il s'agit, est du Diocèse de Sens, parce qu'il est de l'Election de Melun ; & pour seconde faute, il le place dans le Gâtinois, tandis qu'il est en Brie. Au reste il est certain que les habitans de ce lieu sont de la Coutume de Melun ; ils y comparurent en 1560.

Le Patron de la Paroisse est saint Martin. Son Eglise n'a rien qui puisse désigner le temps de sa bâtisse. Elle est large, & presque quarrée, simplement lambrissée & armoiriée, sans aîles ou collatéraux, & supportée du côté septentrional par une tour de grès. De sorte que, quoiqu'on y voie deux tombes de plus de quatre cent ans, je ne puis croire que cette Eglise soit si vieille ; ces tombes appa-

(*a*) De Fer a placé *les Bstards*, écart d'Ozoir-le-Bougis, comme s'il étoit de la Paroisse de Soulerre. Il a trop étendu en cet endroit les limites du Diocèse de Paris.

remment viennent de l'Eglise précédente. Elles sont toutes les deux dans le chœur. Sur celle dont l'écriture est assez bien conservée est figurée une femme voilée ayant les mains jointes, & proche sa tête à côté gauche un écu dans lequel est une croix anchrée. L'inscription en lettres capitales gothiques est ainsi conçue :

Icy gist Danmoiselle Marguerite de Marchieres, fille de noble home Monseigneur de Marchieres, jadis Chevalier, & nez de noble feu Madame Ysabiau de Boui fame dudit Chevalier, & fame feu Guiilaume de Suleure jadis, laquelle trespassa l'an de grace M. CCC le Mardy .... Priez pour s'ame.

L'autre tombe qui est à gauche de celle-là représente un Chevalier armé de pied en cap & sa femme voilée sans pointe sur sa tête, laquelle a un chapelet au bras gauche. L'écriture est effacée de vétusté. Saint Bruno est représenté au grand-autel, à cause que les Chartreux de Paris sont Seigneurs de cette Paroisse. Ce sont eux qui ont donné le tableau où Jesus-Christ est peint au milieu des Docteurs.

La Cure de Soulerre est marquée au Pouillé Parisien du treiziéme siécle dans le rang de celles du Doyenné de Moissy, dont la collation appartenoit de plein droit à l'Evêque de Paris. Tous les Pouillés postérieurs marquent la même chose, ne différant que dans la maniere d'écrire le nom, soit en latin soit en françois. Le Pelletier lui donne le nom de *Souliers* dans celui qu'il fit imprimer en 1692.

Chartul. S. Mauri, f. 53. On trouve au Cartulaire de Saint-Maur des Fossés qu'en 1282 le Prêtre de Solerre avoit une vigne à Bretigny lieu voisin de Saint-Maur :

Maur : mais il n'est pas dit si elle étoit attachée à sa Cure. Ce Curé est gros Décimateur avec MM. de Saint-Victor.

¶ Les anciens monumens fournissent plusieurs Seigneurs de Soulerre.

Au douziéme siécle vivoit un Radulfe de *Sollario*, qui donna aux Moines de Longpont sous Montlhery, toute la dixme qu'il avoit à Fontenelles proche Montlhery & qu'il tenoit d'Arnoul Malivel. Le même fut témoin du don que fit à la même Maison le Prévôt Landry de la moitié du Port de Palluau.

Chart. Longip. fol. 19.

Ibid. fol. 35.

Geoffroy *de Solerra* fut plege ou garant vers l'an 1170 ou 1180 envers Maurice de Sully, Evêque de Paris, pour l'acquisition que ce Prélat fit du Moulin de Chanteraine à Corbeil.

Chartul. Ep. Parif. Bibl. Reg. fol. 27.

Le Roi Philippe Auguste voulant faire écrire un Etat des Feudataires de Montlhery & de leurs redevances, appella pour céla plusieurs Chevaliers, sur le serment duquel de Rôle fut dressé vers l'an 1210. Arnoul *de Solario* fut de ce nombre.

Chart. Phil. Aug. ad calcem.

Simon *de Solerre*, Chevalier, se rendit caution en 1245 au sujet du bien de l'Abbaye de Livry situé à Berneau, en la Paroisse de Sognoles, contigue à celle de Soulerre. Le même & Gondeline sa femme déclarerent en 1248 que c'étoit de leur fief qu'étoit mouvante en second la dixme de Chateleines en la même Paroisse de Sognoles, dont le Chapitre de Paris fit l'acquisition.

Chart. Liviac, fol. 14.

Magn. Past. fol. 47.

Guillaume de *Solaure* ou de *Souloire* est mentionné en 1277 à raison de la Terre de Chateleines, qui est dite mouvoir de lui. Il est qualifié *Armiger*. En 1279 le même fit présent à Aubert *de Pooilliaco*, apparemment Pouilli le Jard, de tout ce qu'il avoit de terre & de dixme au même lieu de Chateleines.

Chart. Abb. Jardi, pr 208 in Bibl. Reg.

Ibidem.

Eustache de *Solerre* étoit l'un des Officiers du Roi Philippe-le-Hardi en 1283, comme on voit dans les Tablettes de cire de la Chambre des Comptes.

Tab. cerea in Bibl. Carmelitarum Discalc. Par. pag. 2.

Pierre de Solerre, Chevalier, & Jeanne sa femme sont mentionnés au Nécrologe de Notre-Dame de Paris, à l'occasion de la mort de Michel du Bec, Cardinal, arrivée en 1318 le 29 Août, parce que ce fut des sommes léguées par ce Cardinal, que le Chapitre acheta d'eux un labourage de sept vingt douze arpens de terre situés à Virsi proche l'Abbaye du Jard, dans la Prévôté de Melun.

Necr. Eccl. Par. in Bibl. Reg. 29 Aug.

Dans le même temps Adam de Solerre, Sous-chantre de la Cathédrale d'Auxerre, avoit part à la Seigneurie de Soulerre: il fit aux Religieuses d'Hieres un legs de sept sols de rente sur la censive qu'il avoit dans ce Village. Une Aaliz de Soulerre vivoit aussi dans le même siécle, & tenoit en fief de Guillaume d'Ouzoir le Vougis un bien relevant de l'Abbaye du Jard.

Necr. Hederac. V. Cal. April.

Chart. Jardi.

Un Jean de Soleurre est nommé dans le Cartulaire de l'Abbaye du Jard de l'an 1369.

Ibid.

Pierre de Soleurre étoit décédé dès l'an 1388, & eut pour fils Jean de Soleurre.

Olivier *de Solario* est marqué au nombre des Secrétaires de Louis de France, Duc d'Anjou, second fils du Roi Jean, en son testament de l'an 1383 où il paroît comme témoin; mais peut-être s'agit-il de Soulerre proche Angers.

Histoire de Verdun. Pr. p. 41. col. 1.

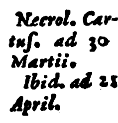
Palamedes Forbin est dit Seigneur de Soulere & Vicomte de Dammartin dans un acte de l'an 1482.

Extrait des Livres des Prieurs de Sorbonn. aux années circ. circ.

Le College de Sorbonne possédoit à Solerre, au moins dès le milieu du quinziéme siécle, un fief au sujet duquel Jean Sanguin lui fit hommage en 1458 pour quelques ar-

pens de terre, & plusieurs autres lui donnerent vers le même temps leur dénombrement. Ce Collége y avoit une Justice & des Officiers dont il est parlé dans ses conclusions de l'an 1464, comme aussi du procès que ce corps de Docteurs fut obligé d'intenter en 1463 contre les Chartreux de Paris qui avoient anticipé sur son terrein, ou dépendances de sa Ferme, & qui duroit encore en 1478.

On voit par-là que les Chartreux avoient du bien à Soulerre. Je ne parle pas des cent dix arpens de bois qu'on leur avoit donnés à Liverdis dès l'an 1354 qui relevoient simplement du Seigneur de Soulerre; mais outre cela ils eurent des vignes à Soulerre même dès l'an 1392; & depuis ce temps-là, c'est-à-dire au seiziéme siécle, ils firent l'acquisition de la Seigneurie de ce lieu, & la Maison de Sorbonne leur a vendu pareillement le fief & la ferme qu'elle y avoit.


Necrol. Cartus. ad 30 Martii.
Ibid. ad 21 April.



COUBERT.

ON voit peu de noms qui ſoient devenus ſi méconnoiſſables que l'eſt celui-là. Aujourd'hui on n'en fait qu'un mot, & autrefois c'en étoit deux. Il eſt conſtant par les titres, que la premiere ſyllabe eſt le nom latin *Curtis* défiguré, & que l'on prononçoit anciennement *Court*; mais pour la facilité de la prononciation on en a retranché les deux dernieres lettres. Bert eſt le nom Behard altéré; on en fit autrefois d'abord Baart ou Baard, enſuite Bard, ou Bart, puis on s'eſt accoutumé en ouvrant moins la bouche de dire Bert. C'eſt ainſi que de *Curtis Behardi* s'eſt formé Coubert. Les premiers titres qui en parlent ſont du commencement du douziéme ſiécle. En les citant je ſerai exact à employer la maniere dont ils écrivent ce nom. Behard étoit le nom de celui à qui cette Terre appartenoit originairement ou qui y fit bâtir le premier, ſi même ce n'étoit pas un nom de fonction, car on ſçait ce que Bard ſignifioit chez les anciens Celtes: de-là vint que ce lieu cultivé par Behard ou Bard, qu'on appelloit en latin *Behardus*, reçut le nom de *Curtis Behardi* ou *Cutia Behardi*. C'étoit une Paroiſſe dès la fin du XII ſiécle.

Ce lieu eſt à l'orient d'hiver de Paris, ſur la route de Provins, Troyes, &c. à la diſtance de Brie-Comte-Robert d'une lieue & demie, & de ſept lieues & demie de Paris. Sa ſituation eſt dans une plaine de labourages entre Griſy & Soulerre. Il y avoit en 1709 la quantité de 79 feux ſuivant le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé alors: ce que le Dictionnaire Univerſel évalua en

1726 à 362 habitans ou communians. Le dernier Dénombrement du Royaume qui a paru en 1745 par les soins du Sieur Doisy y marque 81 feux. Tout y est assez rassemblé proche l'Eglise, & il n'y a d'écart que le Château, qu'on assure être situé dans un lieu qui se nommoit autrefois le Plessis-Courbard, car anciennement ce lieu étoit partagé en trois. Outre le Plessis-Courbard, il y avoit Courbard-la-Ville qui étoit le haut du Village où est l'Eglise, & Courbard-la-Boulaye qui est la rue où passe à présent le grand chemin qui passoit autrefois entre la Fontaine Sainte-Genevieve & la Ferme de la Fontaine, de sorte que la piece de terre voisine s'appelle encore la piece des Hôtelleries.

Comme il y avoit au treiziéme siécle dans les environs de Grisy & de Coubert un lieu appellé Coudrey où étoit bâtie une Eglise ou Chapelle du titre de Sainte Genevieve, & que la Paroisse de Coubert reconnoît aujourd'hui cette Sainte pour sa Patrone, on est assez bien fondé à croire que c'est depuis la destruction de cette Chapelle, dont on n'a laissé que la fontaine pour mémorial à la postérité, que la dévotion des habitans de Coubert les aura porté à transférer dans l'Eglise de leur Village le culte qu'ils rendoient à cette Sainte avec tout le public, & qu'alors l'ancien Patron de Coubert, qui apparemment étoit la sainte Vierge ou un Apôtre, aura commencé à être mis en oubli, parce que sa Fête étoit commune à tout le Diocèse. Ce lieu de Coudrey appartenoit alors avec une partie de Mind, dit depuis Villemin, à l'Abbaye de Sainte-Genevieve de Paris. La position de la fontaine du nom de cette Sainte est mal assignée dans les Cartes même modernes. Elle est au midi de Coubert & non au

Chartul. S. Genov. Par. p. 374.

couchant. On la trouve entre les deux chemins qui vont de Coubert à Sognoles, un peu au-dessus du petit bois & moulin de Fontaines, & du lieu ou étoit une ferme que l'Abbaye de Chaume vendit à M. Samuel Bernard, & qui est maintenant détruite. Elle est voûtée & accompagnée d'un grand bassin revêtu de pierre de taille & entouré de murs à hauteurs d'appui.

Mais quoi qu'il en soit de l'ancien Patron de Coubert, le chœur de l'Eglise qui est en pierre, est un bâtiment du treiziéme siécle, en forme de grande Chapelle terminée en rond-point & sans galeries. Il reste au vitrage du Sanctuaire, du côté septentrional ou qui regarde le nord-est, quelques panneaux rouges de figure ronde du même siécle, lesquels représentent la fuite de Notre-Seigneur en Egypte & l'Adoration des Mages; ce qui détermine à penser que c'étoit la vie de la sainte Vierge qui étoit représentée sur les trois vitrages du fond, & par conséquent qu'elle étoit primitivement la Patrone de l'Eglise. La nef n'est qu'en plâtrages & plus nouvelle. Il y a une Chapelle de chaque côté du Sanctuaire. Entre ce Sanctuaire & la Chapelle de vers le septentrion est pratiqué dans le pilier un enfoncement qui semble avoir été fait pour renfermer des reliques & au-devant duquel est un grillage. Il pourroit se faire que la portion de reliques de sainte Genevieve que les anciens de l'Abbaye avoient déposée dans sa Chapelle de Coudrey, eussent été transportées en ce lieu vers le quatorziéme ou quinziéme siécle, & qu'elles eussent été pillées dans les guerres du seiziéme. Elle en possede aujourd'hui d'autres dont le reliquaire d'argent a été donné par M. le Direy de Vitry: on le dit de saint Modeste & de sainte Cres-

cence. L'Anniversaire de la Dédicace de cette Eglise se célébre le Dimanche le plus proche de la saint Jean-Baptiste.

On voit au chœur dans le côté droit une tombe du quatorziéme siécle en lettres capitales gothiques, sur laquelle est figurée une Dame ayant à ses pieds deux enfans emmaillottés. On ne peut lire sur la bordure de cette tombe que ces mots : *Cy gist Damoiselle Anne* . . . . . . *Seigneur de Villiers Lessa* . . . .

Dans la Chapelle du septentrion est une tombe sur laquelle est représenté un homme armé ayant un lion à ses pieds, & dans son écu un lion grimpant. Il ne reste de lisible autour que ces mots qui sont en petit gothique . . . . *in Lestendart Escuier de ses enfans, en son vivant Maître-d'Hostel du Roy Louys & du Roy Charles son fils.* Cela ne peut convenir qu'au regne de Louis XI & de Charles VIII.

En la même Chapelle est une tombe élevée de deux pieds aussi gravée en petites lettres gothiques. autour de la figure d'un militaire ayant un lion à ses pieds, dont les armes sont un coq : *Cy dessous gist Loys de l'Hospital, en son vivant Chevalier, l'un des Cent Gentilshommes de l'Hôtel du Roy Loys, Sr de Nogent, Victry* (a) *& Nandit, qui trespassa le penultieme jour d'Aoust l'an mil V. C & X. Prions Dieu qu'il en ait l'ame.*

Autre tombe platte au même lieu également en petit gothique. On y voit une Dame vêtue en Bénédictine, ayant un grand voile sur la tête & de grandes manches : L'inscription est : *Cy gist noble Damoiselle Marie de l'Hospital, en son vivant Dame de Corbart ;*

(a) Nogent & Victry sont de la Paroisse d'Yeble, à une lieue & demie de là, au Diocèse de Sens. Nandy est une Paroisse du même Diocèse, proche Saintry-sur-Seine.

Grand-Menil & Liverdis en Brye, laquelle trespassa le quatriéme jour de Juing l'an 1524. Priez Dieu pour elle. Pater noster, Ave.

Nous ignorons quel est l'Evêque de Paris qui avoit donné cette Eglise à l'Abbaye de Chaumes en Brie, Diocése de Sens, laquelle n'en est éloignée que de deux lieues. Il est certain que l'Abbé jouissoit du droit d'y présenter un Curé au commencement du treiziéme siécle. Le Pouillé écrit vers ce temps-là met: *De donatione Abbatis de Chaumis, Ecclesia de Corbaart.* Le Pouillé manuscrit du quinziéme & du seiziéme siécle marquent ainsi *Curia Bardi . . . Abbatis de Calmis.* Ce qui est répété dans l'imprimé de 1626. Mais le Pouillé imprimé en 1648 en assigne la nomination de plein droit à l'Archevêque. Le Pelletier garde le silence dans le sien. L'Abbaye de Chaumes étoit autrefois si attentive à cette présentation, qu'en 1460 le siége Abbatial étant vacant le Prieur y présenta le 21 Novembre. Dans le Registre des Visites de l'Archidiacre de l'an 1700, l'Abbé de Chaume est dit Patron & gros Décimateur avec le Curé.

J'ai trouvé dans un Monastere de Normandie * quelques feuillets d'un Calendrier & Obituaire de cette Paroisse, qui paroissoit avoir été écrit au commencement du quinziéme siécle: j'en ai extrait les trois articles suivans qui servent à faire voir qu'on disoit alors en latin *Curia Bardi* pour *Curtis Bardi*. Au 1 Mai *Obiit Dominus Rogerus de S. Dionysio quondam Curatus de Curia Bardi.* Au 6 du même mois *Ob. Magister Johannes de Villanixa Presbyter de Curia Bardi.* Au 9 Septembre *Obiit Johanna uxor Drieti Soulant quæ legavit Curato de Curia Bardi dimidium arpentum terræ situm in loco qui dicitur* les Haies de

* Fecan.

Soulerre *moventem à censu à Domino de Siconellis*. De plus j'ai trouvé dans le Regiſtre de l'Officialité de Paris de l'an 1385 la mention d'un Maurice *de Chanvis* dit Curé *de Curia Bardi*. *30 Janvier.*

Il reſte une tradition dans l'Abbaye de Chaumes, que la Terre de Coubert appartenoit à ce Monaſtere avant l'aliénation qui en fut faite par Pierre de Gondy qui en fut Abbé vers l'an 1566, & qui poſſéda les Evêchés de Langres & de Paris ſucceſſivement. Mais ou il faut dire que cette Abbaye n'avoit alors qu'une partie de la Seigneurie, puiſqu'on trouve des Seigneurs de Coubert au moins dès le quinziéme ſiécle.

A l'égard des Chevaliers qui en ont pris le nom, ſans doute parce qu'ils y poſſédoient un fief, voici ce que j'en trouve.

Seguin *de Curbelhart* eſt nommé comme témoin d'une donation faite au Prieuré de Longpont ſous Montlhery, du temps du Prieur Henri qui ſiégea depuis 1086 juſqu'en 1125. *Chart. Longip. fol. 42.*

Cent ans après vivoit Guillaume *de Corbaart*, Chevalier. Il vendit en 1211 à l'Egliſe du Jard, près Melun, trois arpens & demi de bois attenant le bois que cette Abbaye avoit à Griſy, du conſentement de Jeanne ſon épouſe, & de noble femme Theophanie ſa propre mere, de la dot de laquelle étoit ce bois. Il donna pour plege Anſel de la Grange. *Chart. Jardi in Bibl. Reg.*

Pierre *de Courbaart* eſt marqué parmi les Chevaliers de la Châtellenie de Corbeil qui tenoient leur fief du Roi & qui avoient ſoixante livrées de revenu. C'eſt dans un Rôle ſous le regne de Philippe Auguſte, & d'environ l'an 1220. On lit ailleurs qu'en 1233 le même Chevalier donna à l'Evêque de Paris quatre arpens de terre labourable contigus au clos de l'Evêque & tenus de Jean d'Aubert- *Cod. Putean. 635.* *Chart. min. Ep. fol. 267.*

Villier, auquel Gilles de Gratville les avoit donnés. Jean de Courtbaart, Ecuyer, vivoit en 1262. Il vendit alors à l'Evêque de Paris ce qu'il avoit à Moissy & à Combs.

Chart. min. Ep. fol. 276.

Hutin Lestendart, Ecuyer, Maître-d'Hôtel des Rois Louis XI & Charles VIII, est dit avoir été Seigneur de Coubert par les Historiens des Grands Officiers. Sa tombe est à la vérité dans l'Eglise de ce lieu, mais il n'y est point qualifié Seigneur. On ajoute qu'il mourut en 1487.

Anselme, T. 7. p. 434.

L'Historien de Melun parlant d'Adrien de l'Hôpital qui fit prisonnier à la bataille de Saint-Aubin le Duc d'Orleans l'an 14 , le qualifie Sieur de Vitry-Coubert.

Roullard, Hist. de Melun, p. 576.

Je ne vois point de nécessité d'admettre ici le Louis de l'Hôpital, Chevalier, décédé en 1510, quoiqu'inhumé en l'Eglise de Coubert, puisque son épitaphe rapportée ci-dessus ne l'en dit point Seigneur, [à moins qu'on ne veuille que Coubert fût attaché à Vitry dont il avoit eu la Seigneurie.] Il étoit frere puîné d'Adrien, & il mourut sans alliance.

Marie de l'Hôpital fut sûrement Dame de *Corbart*, ainsi que le marque son épitaphe; elle mourut en 1524. Quelques-uns disent qu'elle avoit été mariée en premieres noces à Hutin de Lestendart.

François de l'Hôpital en est dit Seigneur vers l'an 1550. Il est apparemment le même qui acheta vers 1570 de l'Abbé de Chaumes le reste de Seigneurie que cette Abbaye y avoit. Il épousa Anne de la Chastre.

Généal. de l'Hôpital.

Louis de l'Hôpital comparut en 1580 en sa qualité de Seigneur de Coubert à la Coutume de Paris. Il étoit fils de François. Après avoir servi la Ligue, il se mit en 1693 sous l'obéissance du Roi Henri IV qui le fit Gouverneur de la ville de Meaux qu'il lui avoit

remise. Il avoit épousé en 1579 Françoise de Brichanteau. Il vivoit encore le 9 Octobre 1611, auquel jour il lui fut permis de faire célébrer dans une Chapelle de son Château nouvellement bâtie. De son temps Coubert fut érigé en Baronnie. On assure que ce fut l'an 1594. *Regist. Ep. Par.*

Nicolas de l'Hôpital leur fils aîné fut Seigneur de Coubert, Maréchal de France après la mort du Maréchal d'Ancre l'an 1617, puis Lieutenant Général en Brie : il est plus connu sous le nom de Maréchal de Vitry. Il mourut le 28 Septembre 1645 à Nandy, proche Melun. L'Historien de Corbeil dans son Catalogue des anciennes dépendances de cette Ville, s'exprimoit ainsi vers l'an 1630 : « La » Borde, le Mênil & Coubert appartiennent » au Seigneur Maréchal de Vitry, qui se re- » tire devers le Bailli de Brie-Comte-Ro- » bert. » L'Auteur du Supplément de Du Breul qui écrivoit vers l'an 1639, donne à ce Village le nom de Gobert. Il parle fort avantageusement du Château, qu'il dit être tout environné de bois, entouré de fossés pleins d'eau avec de longues allées de haute-futaie qui aboutissent à un grand parc. On a remarqué que le Maréchal de Vitry choisit Mignard, fameux Peintre, pour peindre sa Chapelle de Coubert. Histoire de Corb. p. 22. Suppl. de Du Breul, p. 93.

La Seigneurie de Coubert appartint depuis au Duc de Schomberg, Allemand, ancien Maréchal de France. Généralité de Paris 1710. p. 91.

Ensuite au fameux Samuel Bernard, Secretaire du Roi, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, qui y a fait bâtir le superbe Château que l'on y voit. Il obtint du Roi en 1725 des Lettres-Patentes qui unissoient à cette Terre & Seigneurie, les Fiefs, Terres & Seigneuries de Foyolles, Tancarville, & quatorze ar-

tres fiefs, leurs Justices & dépendances, pour ne faire qu'une seule & même Terre, & qui érigeoient cette Terre en titre de Comté, sous le nom de Comté de Coubert, à la charge d'en rendre foi & hommage au Roi. Ces Lettres furent enregistrées en Parlement le 8 Mars 1726. Il est décédé en 1739 âgé de 88 ans. Ce Comté est aujourd'hui possédé par M. Bernard son fils, Maître des Requêtes.

GRISY.

MONSIEUR de Valois ayant oublié de parler de ce Village dans sa petite Notice du Diocèse de Paris, on ne peut recourir à son sentiment pour en désigner l'étymologie. Mais comme il y a en France trois ou quatre autres Paroisses du même nom de Grisy, outre le Bourg qui porte le nom de Grisac, & que l'on trouve que l'un de ces Grisy etoit dit il y a six ou sept cent ans en latin *Gratiacum*, on peut conclure que les autres avoient la même dénomination, qui aura formé au dixiéme & onziéme siécle *Graisy*, d'où par le retranchement de l'*a* on aura fait Grisy. Il est certain que dès le treiziéme siécle Grisy du Diocèse de Paris n'étoit point dit autrement en latin que *Grisiacum* : c'étoit une expression latine fabriquée sur le françois. Il ne paroît point de titre plus ancien que ce siécle-là où Grisy soit mentionné. Il n'est pas besoin de dire qu'en faisant venir son origine de *Gratiacum*, c'est comme qui diroit, *Terre appartenant à Gratus*, qui fut un nom fort commun parmi les Romains.

Ce Village est à sept lieues de Paris vers l'orient d'hiver, une lieue par de-là Brie-Comte-Robert, un peu à côté de la route de

Provins, qui le laisse à main gauche. Sa position est dans une plaine de labourage qui commence après avoir monté un côteau que l'on rencontre lorsqu'on a traversé un ruisseau venant de Cossigny, laquelle plaine continue jusques par de-là Croquetaines : il y a néanmoins quelques bocages & un reste des bois qui y étoient autrefois, & on y voit aussi des vignes dans un petit côteau en pente vers le sud-ouest. Comme tout le gros du Village n'est pas proche l'Eglise, & qu'il y a un hameau ou château dit Suisnes, contigu à Cordon, hameau de dix ou douze maisons ; delà s'est formé l'usage dans les Livres de l'Election depuis l'établissement des tailles, de ne point nommer Grisy tout seul, mais *Grisy & Suisnes* ou Suines. Le Dénombrement de ce Tribunal imprimé en 1709 comptoit 110 feux en ces deux lieux réunis, & le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 marquoit conséquemment le nombre des habitans ou communians à 408. On m'assura en 1738 qu'il y avoit environ cent feux en tout. Le Sieur Doisy en sa Description du Royaume imprimée en 1745 n'y en marque que 91.

Grisy relevoit autrefois de Foncarville. Il fut arrêté en 1587 qu'il releveroit de Brie-Comte-Robert, aussi-bien que la grange Nevelon. Regist. du Domaine.

L'Eglise de cette Paroisse est sous l'invocation de saint Medard, Evêque de Noyon. L'édifice en est large & accompagné de deux aîles ou nefs, avec une grosse tour de grès sur le milieu du bâtiment qui n'a gueres que deux à trois cent ans. Tout y est lambrissé & rien de voûté.

Dans la Chapelle qui fait le fond de l'aîle méridionale se voit le buste de Pierre Pinon,

fils de Jacques, Seigneur d'Onſy & de Vitry, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Doyen du Parlement de Paris, & de Jeanne le Peultre. L'inſcription ajoute qu'il étoit né en 1610, qu'en 1636 il fut pourvu de la Charge de Préſident, Tréſorier de France, & Grand-Voyer de la Généralité de Paris; & qu'en 1639 Louis XIII le fit ſon Maître-d'Hôtel ordinaire, charge qu'il exerça ſous ſon regne & ſous celui de Louis XIV. Il mourut en 1661. La tombe de Pierre contient ſimplement ce qui ſuit: *Cy giſt Pierre Pinon, Chevalier, Seigneur de Villemain.*

Sur le terrein qui forme aujourd'hui le cimetiere étoit une ſeconde Egliſe, ſuivant la tradition du peuple qui croit que c'étoit un Couvent, & attenant cette Egliſe détruite, étoit un édifice qui avoit la forme & la diſtribution d'un bâtiment de Communauté. Ce qui en reſte s'appelle encore aujourd'hui la Ferme des Ecoliers. Il pouvoit y avoir eu en ce lieu une Chapelle dépendante du Collége à qui la Ferme appartenoit, ſoit celui des Ecoſſois, ſoit celui de Tours, dont je parlerai ci-après.

Les Pouillés de Paris écrits au treiziéme & au quatorziéme ſiécle mettent la Cure de Griſy au nombre de celles du Doyenné de Moiſſy dont la collation eſt à l'Evêque de Paris *pleno jure*. Celui du ſeiziéme ſiécle dit la même choſe; mais l'article commence ainſi: *Eccleſia de Griſiaco annexa Archidiacono Briæ*. Le Pouillé de 1626 eſt conforme en tout à ce dernier, & celui de 1648 en donne la nomination à l'Archidiacre de Brie en l'Egliſe de Paris. Le Pelletier ne parle aucunement de cette Cure dans le ſien de l'an 1692. On croit que la réunion de cette Cure à cet Archidiaconné a été faite au quinziéme ſié-

cle ; ensorte que par-là l'Archidiacre en est devenu Patron & gros Décimateur. Il y présenta le 7 Juillet 1591, & il est qualifié Curé primitif de ce lieu dans un acte du 14 Juin 1636. C'est un bail à rente que l'Archevêque fit à Denis Le Blanc, Archidiacre de Brie, moyennant quarante livres de rente, de tous les droits qu'il avoit en la totalité des grosses dixmes de grains de cette Paroisse, le surplus déclaré lui appartenir à cause de son Archidiaconné, & de la cession à lui faite par les Cordelieres de Saint Marcel. Quant aux droits des Evêques de Paris sur la dixmerie de Grisy, ils sont très-anciens. Ils rentrerent dès le treiziéme siécle dans ce qu'ils en avoient aliéné à la Maison de Garlande. Etienne de Vernouillet, Chevalier, & Agathe sa femme revendirent à l'Evêque Renaud de Corbeil en 1256 la quantité de bled dont Ansel de Garlande qui tenoit ce droit des Evêques l'avoit accommodé. Et quoique l'Evêché perçût toujours une redevance de grain de Jean de Garlande en vertu du fief de Grisy ; Ranulfe de Hombloniere, autre Evêque, acheta de ce même Jean en 1288 tout le reste du revenu qu'il tenoit de ses prédécesseurs Evêques : c'étoit apparemment la Ferme que Ansel & Isabeau sa femme avoient acheté en 1274.

Regist. Ep. Paris.

Chart. min. Ep. fol. 236.

Ibid. fol. 282.

En 1239 le Curé de ce lieu étoit Doyen rural du canton. J'ai vu un acte sur Soignoles de cette année-là, qui commence : *Frodo Decanus de Grisiaco, omnibus præsentes litteras inspecturis. Noveritis, &c.*

Chart. Jardi in Bibl. Reg.

Il y a sur le territoire de cette Paroisse du côté du septentrion en tirant vers Cossigny, quelques restes d'une ancienne Chapelle de saint Martin, dont le Pouillé de Le Pelletier fait mention, & qui est marqué dans les Car-

tes du Diocèse. On voit au Cartulaire de l'Abbaye du Jard-la-Reine un titre de l'an 1204 qui parle de cette Chapelle comme voisine d'une piece de bois que Geoffroy de la Ferté vendit à cette Abbaye. L'extrait porte ces mots : *Gaufridus de Firmitate Armiger vendit Jardo-Reginæ pro centum viginti quinque libris centum arpenta nemoris cum feudo & justitia in manu mortua in Parochia de Grisiaco, retro Capellam Sancti Martini, contigua nemori D. Stephani Militis in feodo Alberti de Andesello.* Ces dernieres expressions insinuent que cet Aubert d'Andresel ou sa veuve pouvoit avoir fondé cette Chapelle dans son fief. Il avoit épousé sur la fin du douziéme siécle Agnès de Garlande qui est représentée sur une tombe à l'Abbaye d'Hiverneau avec ses freres & sœurs, comme bienfaictrice de la Maison. Or il se trouve effectivement que cette Chapelle est qualifiée de Prieuré membre d'Hiverneau dans les anciens titres, & qu'il en dépendoit une Ferme & un Fief considérable en terres, prés, bois & bâtimens. Le 28 Janvier 1508 Etienne Poncher, Evêque de Paris, instruit de la modicité à laquelle son revenu étoit réduit, donna son décret portant réunion de cette Chapelle à perpétuité à la Mense Abbatiale & Conventuelle de la même Abbaye d'Hiverneau. Le 3 Janvier 1587 l'Abbé Charles de Goussencourt aliéna la Ferme & les terres à Jacques Le Roi, Seigneur de la Grange dite de lui *La Grange-le-Roy*, qui est une Paroisse : depuis lequel temps les Seigneurs de cette Terre en ont joüi, & continué en vertu d'un nouveau contrat de l'an 1645, ainsi que je les nommerai à l'article de La Grange. Près de cette Ferme de la Chapelle de Saint Martin est une fontaine du nom du même Saint, couverte d'un

Chart. Jardi in Bibl. Reg. p. 122.

d'un petit édifice quarré bâti en briques, & dont l'eau est en réputation.

¶ Le plus ancien Seigneur de Grisy qui se soit présenté dans mes recherches, est Pierre de Grisy, Ecuyer, qui avec Julienne sa femme fit en 1265 un Traité sur les Pressoirs de Valenton avec les Religieux de Saint-Germain des Prés. *Tab. Fossat.*

Puis Jacques de Villiers, Chevalier, qui possédoit aussi la Grange-Nivelon, dite depuis la Grange-le-Roy. Il vivoit en 1458. Preuves de l'Histoire de Montmorency, p. 171.

Emery d'Orgemont, Chambellan, étoit Seigneur de Grisy en 1530.

Sous François I. Antoine Minard, Président au Parlement de Paris, fut Seigneur de Grisy & de Villemain, Château situé au bas de la montagne sur le ruisseau. Il possédoit ces Seigneuries contigues en 1544. Sa mort arriva en 1559. On le dit inhumé à Paris aux Blancs-manteaux. Martin le Picard se qualifia aussi Seigneur de Grisy sous le même regne, notamment en 1543. Hist. des Présidens, p. 193. Sent. des Req. sur la Cure de la Grange-le-Roi.

En 1580 le Seigneur de Grisy étoit Pierre de Manchy, Ecuyer, nommé dans la rédaction de la Coutume de Paris de cette année-là, pour avoir été le député de la Noblesse de Brie-Comte-Robert, chargé de déclarer qu'ils ne sont sujets ni justiciables du Prévôt de Paris, étant hors du Gouvernement de l'Isle de France, & au dedans du Gouvernement de Brie & Champagne. Il y est aussi qualifié Seigneur des Adrets. Cout. de Paris édition in-8°. 1678. p. 664.

Deux ans après on voit un autre Seigneur à Grisy : c'est Jacques le Roy, Trésorier de l'Epargne & aussi Seigneur de la Grange Nivelon, à laquelle il fait porter son nom. A sa priere Henri III accorda l'établissement d'un Marché à Grisy tous les Mercredis, & de quatre Foires qui devoient se tenir le jour VIII. Vol. des Bann. du Châtelet, fol. 209.

de sainte Genevieve, le jour de saint Ambroise en Avril, le jour de saint Martin & le jour de saint François au mois d'Octobre. Ce même Jacques le Roy avoit le droit de prendre sur le Trésor du Palais chaque année la somme de deux écus quarante sols de rente. Les ayant cedés au Roi, ce Prince le gratifia de la haute-Justice de Grisy en 1584. Il vivoit encore en 1615. Ses successeurs dans la Terre de la Grange l'ont été en même-temps de celle-ci : sçavoir Brulart de Sillery, Commandeur. Claude de Bullion, Surintendant des Finances en 1633. Pierre de Bullion son fils, Conseiller au Parlement, & Abbé de Saint-Faron de Meaux en 1645. Thomas le Lievre, Président au Grand-Conseil en 1658, & Armand-Joseph le Lievre son fils, dont le fils en a joui ensuite.

Information à ce sujet. Ordonnance du 5 Juin 1584.

On dit que la Seigneurie de Grisy appartient aujourd'hui à Madame la Comtesse de Grosbois en Brie.

Au treiziéme siécle les habitans de Grisy jouissoient d'une Franchise dont il est parlé dans les Registres du Parlement.

Au commencement du regne de Philippe-le-Hardi les habitans de Corbeil avoient imposé à la taille les habitans de Grisy pour l'armée du Roi. Ceux-ci s'opposerent : il y eut une saisie que le Parlement fit lever & confirma les habitans dans leur Franchise.

Reg. Olim S. Martini, Hiemal. 1270.

VILLEMAIN est une Seigneurie sur la Paroisse de Grisy ; le Château est dans le bas du vallon au couchant du Village. Cette Terre est possédée par MM. Pinon dont j'ai rapporté ci-dessus ce qui s'en trouve dans l'Eglise Paroissiale. Un Pinon a été Plénipotentiaire à la Paix de Riswich en 1697. La même année dans la permission qui fut donnée par l'Archevêque pour une Chapelle dome-

Regist. Archiep. 16 Martii.

ſtique, M. Pinon, Seigneur de Villemain, eſt qualifié Premier Préſident du Bureau des Finances. Le Sieur de Chalibert en ſa Deſcription de la Généralité de Paris imprimée l'an 1710, a marqué Griſy comme appartenant à M. Pinon. Cette Terre a enſuite appartenu à Nicolas-Etienne Roujault, Maître des Requêtes, Intendant des Généralités de Berri & de Rouen.

Génér. de Paris, p. 91.

Merc. Mars 1737.

¶ Il ne faut point confondre le nom de Villemain, avec ceux de Villemenon & de Villemeneu qui ſont aſſez ſemblables, & qui déſignent des endroits voiſins. Je n'ai vu aucun ancien titre où ſoit le nom de Villemain, à moins qu'il ne faille attribuer à ce lieu quelques-uns de ceux que j'ai cru parler de Mainville, qui eſt le même nom renverſé. Ce lieu eſt ſitué ſur la Paroiſſe de Dravet.

De même donc que Mainville eſt le nom de Minde-Ville altéré, auſſi celui de Villemain me paroît-il n'être autre que celui du village de Minde qu'on a corrompu par la ſuite. Or il eſt parlé de ce lieu de Minde dans le Cartulaire de Sainte-Genevieve de Paris à l'an 1277. Cette Abbaye y avoit un Bois qui confinoit à celui de l'Abbaye de Chaumes. On lui donna la même année une vigne ſituée ſur le ruiſſeau dit en latin *Calidi fumi*, & contigue aux murs de Sainte-Genevieve du Coudrey. Tout cela me paroît n'avoir pas été ſitué ailleurs que vers Villeminde, qui eſt peu éloigné du Prieuré de Vernelle dépendant de Chaumes & de Coubert, Terre alors appartenante à cette Abbaye. Le ruiſſeau *Calidi fumi* ou de Chaufour ſeroit celui qui paſſe à Villeminde, & le Coudrey où il y avoit une Egliſe de ſainte Genevieve auroit exiſté autrefois entre Griſy & Coubert, vers l'endroit où il reſte encore une *Fontaine* dite *de ſainte*

Genevieve marquée dans les Cartes. Cette observation sert à faire voir pourquoi sainte Genevieve est Patrone de Coubert ; & pourquoi le jour de sa Fête avoit été choisi en 1582 pour être l'un des quatre Foires de Grisy.

SUINES ou SUISNES paroît être un nom ancien, à en juger par un Village du Charollois au Diocèse d'Autun nommé Suin, dont le nom latin est *Seudenum*, lieu où il y a eu des Martyrs au troisiéme siécle. Cependant ce Suines ne s'est trouvé dans aucun des anciens titres que j'ai vu. Il y a un Château & un vignoble proche ce hameau. De la Barre qui écrivoit en 1630, marque qu'alors il appartenoit au Sieur Louvet, Maître de la Poste de Paris, avec droit de basse-Justice au ressort de Corbeil. En 1666 le Seigneur de ce lieu étoit Pierre Chaussepied de Puymartin, lequel avec Marie Courtin sa femme obtint de faire célébrer chez lui. Il y avoit alors dans son clos une Chapelle qui passoit pour avoir été bâtie par les propriétaires. Comme elle étoit en mauvais état, l'Archevêque après la visite faite par les Curés de Brie-Comte-Robert & de Grisy, & l'affirmation des Marguilliers de Grisy qu'il n'y avoit aucune fondation dans cette Chapelle, permit le 13 Juillet 1668 de la détruire, à condition que s'il se trouvoit des titres, les fondations seroient transférées en quelque Chapelle de l'Eglise de Grisy.

Histoire de Corb. p. 22.

Regist. Archiep. Paris. 27 Sept.

En 1697 cette Seigneurie étoit à M. Midorge, Conseiller en la Cour des Aydes. Maintenant elle appartient à M. de Vandenesse, Secretaire du Roi, qui n'a que moyenne & basse-Justice, la haute appartenant à Madame de la Grange-le-Roy.

Plouy est un fief à Suine appartenant au

Président de Levi de la Cour des Aydes, du chef de sa femme.

Ce fut dans le parterre de ce lieu de Plouy que l'on trouva des restes de la Chapelle de sainte Genevieve dont j'ai parlé ci-dessus.

On m'a dit que Suine appartient de nos jours à M. Pajot, Conseiller au Parlement.

CORDON, lieu de la même Paroisse de Grisy, étoit différemment écrit au treiziéme siécle. Le Grand Pastoral de Paris parlant à l'an 1218 d'un bien situé à Sognolles engagé à l'Eglise de Paris, marque pour plege ou caution Jean *de Cordoen*. En 1246, selon un autre monument, Guillaume *de Cordaol*, Chevalier, nouvellement décédé, avoit possédé un bois situé au territoire de Grisy, dont Guy de Nesle, (*de Nigella*) Chevalier, & Isemburge ayant acquis soixante & cinq arpens les vendirent à l'Abbaye de Livry. Ces bois étoient mouvans du fief de Jean, fils d'Albert de Genestay, Chevalier. En 1270 Jean de Coourdon, Homme d'Armes, tenoit de Jean d'Evry, Chevalier, plusieurs arriere-fiefs situés à Maisons près Creteil. Au seiziéme siécle le Fief, Terre & Seigneurie de Cordon en Brie fut déclaré au Bureau du Ban & Arriere-Ban de Corbeil appartenir à la veuve Guillaume Chasteau, & valoir 76 livres. L'Historien de la même ville de Corbeil écrivit vers 1630 que ce lieu appartenoit alors au Sieur Bourdin Besonville, avec droit de Justice au ressort de cette Ville. Ce lieu de Cordon est fort gracieusement situé sur le bout de la plaine d'où les vallées du bas font un bel aspect: on y voit labourages, vignes, bocages, fontaines. Il appartient aujourd'hui au Président de Levy de la Cour des Aydes, qui est haut, moyen & bas-Justicier. Un autre Mémoire a marqué qu'il appartient à M.

Magn. Past. fol. 146.

Chartul. Livriac. f. 15.

Chartul. S. Mauri, f. 68.

Rôle de la Contrib. au Ban de Corbeil, 1597.

Histoire de Corbeil, p. 22.

Pajot, Conseiller au Parlement.

Plusieurs Eglises ou Communautés eurent dès le treiziéme siécle du bien à Grisy, soit par acquisition, soit par donation. Outre l'Abbaye d'Hiverneau qui y posséda les terres de la Chapelle ou Prieuré de Saint-Martin dont j'ai parlé ci-dessus, celle du Jard proche Melun y acquit en 1204 de Geoffroy de la Ferté ou de la Fermeté, Homme d'Armes, cent arpens de bois avec fief & Justice en main-morte. J'ajoute le prix qui fut 525 liv. pour faire voir les anciennes valeurs. Sept ans après cette Abbaye augmenta cette acquisition. Ensuite Guarin de Cortery intenta procès au sujet de la portion de ce bois de Grisy que la Reine Adele avoit achetée de Milon de Cortery son frere; mais il s'en désista l'an 1219 à Melun en présence du Roi Philippe-Auguste.

Chart. Jardi in Bibl. Reg. p. 222.

Ibid. pag. 222.

A l'égard de l'Abbaye de Livry; les bois qu'elle eut sur le même territoire de Grisy sont dits contigus à ceux de ce Monastere du Jard & à ceux du Collége de Tours; mais c'est dans des actes récents.

Tab. Livr. ex tit. recent.

Etienne de Bourgueil, Archevêque de Tours, ayant acheté vers l'an 1330 de Maître Manfred de Milan, Docteur en Médecine, un bois situé sur la Paroisse de Grisy & lieux voisins, avec cens & autres droits, le donna au Collége de Tours qu'il fonda à Paris l'an 1353. Ce fief fut déclaré au Rôle du Ban & Arriere-Ban de la Châtellenie de Corbeil l'an 1597 comme ne produisant que 45 livres. De la Barre dit qu'il a droit de moyenne & basse-Justice qui releve à Corbeil; ajoutant que le surplus dépend du Château de la Grange-le-Roi qui porte son ressort à Brie-Comte-Robert.

Sauval, T. 3. p. 105.

Histoire de Corb. p. 21.

On lit dans les Antiquités de Paris un au-

Sauval, T. 3. p. 192.

tre fait concernant Grisy, qui a également rapport à un Collége ou Communauté. Il y est dit qu'en cette Paroisse est la Ferme de la Fermeté, que deux Prélats Ecossois assignerent pour la dotation de quelques Boursiers Ecossois il y a environ cinq cent ans; & que M. de Gondi, Archevêque de Paris, a réuni cette Ferme en 1639 à la Communauté des Ecossois, rue des Amandiers. On a vu il n'y a qu'un moment le nom d'un Geoffroy de la Fermeté possesseur d'un Fief à Grisy, consistant principalement en bois. Ce fut apparemment de ses descendans que David, Evêque de Murey en Ecosse au quatorziéme siécle, acheta la Ferme ci-dessus, laquelle donna son nom au Collége de Paris, qui de-là fut appellé le Collége de Grisy. L'Evêque de Murey nomma aux quatre Bourses: mais depuis que les Protestans occuperent ce siége, c'étoit l'Evêque de Paris qui y nommoit des Ecossois, & souvent des Prêtres qui en retiroient chacun soixante livres; & cela dura jusqu'à l'an 1639, que Jacques de Bethune, Archevêque de Glasco, ayant fondé une Congrégation de pauvres Ecossois étudians en une Maison rue des Amandiers, dont les Chartreux avoient l'Intendance, l'Archevêque de Paris, sur la démission des possesseurs des Bourses, les réduisit à deux & les réunit à cette pauvre Congrégation, s'en réservant la nomination. Depuis quelques années ce Collége des Ecossois qui jouissoit de cette Seigneurie relevante du Roi par la Comté de Corbeil, l'a vendue au Sieur Greban; mais la Présidente le Lievre, Dame de la Grange-le-Roy & de Grisy en partie, en a fait un retrait féodal.

Regist. Archiep. Paris. 29 Aug. 1539.

Le Rôle de la Contribution au Ban & Arriere-Ban de la Châtellenie de Corbeil de

Ban de Corbeil 1597. f. 15.

l'an 1797 fournit encore quelques Fiefs outre les précédens. En voici un article en propres termes : « La Terre & Seigneurie de » Grisy de Portail. Le Fief la Folie, & un » autre audit Grisy près le Moulin Soufflet » appartenant à Louis de Manchy, Ecuyer, » & valant 251 livres. »

GREGY.

PERSONNE que je sçache n'a osé jusqu'ici rien risquer qui puisse servir à trouver une étymologie pour ce Village, que Dom Toussaint du Plessis ; qui dans sa Description du pays de Caux, parlant de Greges Paroisse de ce pays-là, & de Gregy du Diocèse de Meaux, croit que ces noms viennent de quelque Croix qui étoit en ces lieux-là. Il est vrai qu'on a beaucoup d'exemples du changement du *C* en *G* : mais il faudroit quelque chose de plus pour rendre cette étymologie plus plausible. Comme Dom du Plessis n'en a pas fait l'application sur Gregy du Diocèse de Paris, je penserois qu'on pourroit recourir plutôt au changement de la lettre *i* consonne en *g* ; car il faut d'abord sçavoir que depuis que les titres font mention de ce Village il y a eu du changement. Dans les plus anciens, qui sont du douziéme siécle, on n'a osé latiniser ce nom, & on l'a écrit *Gragi* comme on le prononçoit ; de même au treiziéme siécle & au quatorziéme : ensuite on a dit & écrit Graigy, & enfin Gregy. Ce nom pouvoit venir de *Gratiacum* dont après avoir retranché le *t*, il sera resté *Graiacum*. Or de *Graiacum* ou *Grajacum* faire Gragy n'est pas une chose fort difficile. A l'égard de *Gratiacum* il suffisoit que le lieu eût appartenu à un nommé

Descript. de la haute Normandie, T. 1. p. 508.

nommé *Gratus*, pour que ce nom ait été dérivé du ſien, de même qu'Antony vient d'un *Antonius*, Civilly d'un *Civilis*, Gentilly d'un *Gentilis*, Soiſy d'un *Soſius*.

Gregy eſt à ſix lieues ou un peu plus de Paris, ſur une petite éminence dont le bas eſt arroſé d'un côté par la riviere d'Hieres dans les ſaiſons où elle coule deſſus terre comme par-deſſous, & de l'autre côté par un ruiſſeau ſans nom qui vient de Brie-Comte-Robert; & qui en cet endroit ſe décharge dans le lit de l'Hierre. C'eſt ce qui fait qu'il y a deux ponts au-deſſous de ce Village; mais la plupart du temps le plus grand, qui eſt celui de la riviere d'Hieres, eſt inutile. Il y a beaucoup de vignes ſur cette Paroiſſe à la faveur des différens côteaux. La pierre propre à bâtir n'y eſt point rare. J'y ai vu une carriere près l'embouchure du ruiſſeau.

On comptoit en 1709 à Gregy 37 feux ſuivant le Dénombrement de l'Election de Paris alors imprimé. Le Dictionnaire Univerſel de la France venu dix-ſept ans après a compté par habitans, & en a trouvé 122. Le dernier Dénombrement publié en 1745 par le Sieur Doiſy y marque ſeulement 27 feux.

Saint Pierre eſt le Patron de l'Egliſe de ce lieu, laquelle peut avoir environ trois cent ans de bâtiſſe, & n'a rien de remarquable que quelques inſcriptions : le portail eſt ſupporté vers le midi par une tour quarrée. La plus ancienne tombe placée à l'entrée du chœur eſt gravée en lettres gothiques capitales, elle vient ſans doute de l'ancienne Egliſe, car à la maniere dont elle eſt taillée, étant plus étroite aux pieds que vers la tête, elle doit être de la fin du treiziéme ſiécle ou du commencement du ſuivant. Je n'ai pu y lire que ces mots : *Icy giſt Jehan de Gragy*,

Escuyer, Seigneur de . . . . . Monseigneur Jehan de G . . . . Chevalier, qui décéda l'an de grace . . . .

Dans le côté gauche du chœur autour de la figure d'un Prêtre revêtu sacerdotalement se lit : *Cy gist vénérable & discrete personne Maistre Michel Sanson, en son vivant Prestre Curé de séans par l'espace de 24 ans, lequel a fait dédier ladite Eglise à ses dépens ; qui trespassa le VI jour d'Avril l'an Mil V cent Liij. après Pasques. Priez Dieu pour luy.*

Au côté droit est aussi représenté un Prêtre revêtu nommé Ravault, qui étoit son oncle, décédé en 1516, & Robert Navette son neveu mort en 1529.

Je ne rapporterai pas un épitaphe de la nef qui est de Pierre Menant, Religieux de Notre-Dame de Preuilly, natif de Gregy, & décédé en 1550. Mais je n'omettrai rien d'une autre inscription gravée sur une pierre attachée au mur.

» L'an de salut mil cinq cent & quarente
» Le jour de saint Paul & de saint Pierre
» Fut de Graigy Dédicace apparente
» Par Révérend Monf. Maistre Pierre
» Dit Rousselet & nommé que je n'erre
» Chef & Pasteur Evesque Solovence
» Abbé de Jard voisin de cette Terre
» Homme d'honneur & de grand éminence
» L'octorité & notable puissance
» Du vrai Pasteur moult Révérendissime
» Le Cardinal du Bellay sous licence
» Nous fait ce bien de grace largissime :
« Et fut conclu par avis certissime

» Entre les deux, que seroit translatée
» Du solemnel la feste sanctissime
» Au premier d'Aoust des liens feste datée.

Il y est fait ensuite mention des Indulgences accordées, des ossemens de Saints mis dans l'autel, que l'on dit être aujourd'hui une boëte au pied du tableau. Cette Dédicace s'y célebre encore le 1 jour d'Août.

Enfin on voit sur le mur du chœur à main droite un Mémorial touchant le cœur d'Antoine de Bresnes, Chevalier, Seigneur de Bombon, Gregy, &c. mort en 1628.

La Cure de ce lieu est marquée sous le nom de *Gragy*, est dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle au rang de celles du Doyenné de Moissy qui sont à la pleine collation épiscopale; ce qui a été suivi par les Pouillés postérieurs. Elle est encore appellée en latin *de Gragiaco* par celui du seiziéme siécle.

A l'égard de la dixme, les lettres de Thibaud, Evêque de Paris, données vers l'an 1150 pour confirmer au Prieuré de S. Martin des Champs les biens dont il jouissoit, marquent une dixme à Gregy, *Decimam de Gragy*. La suite des temps a amené du changement. Et même dès l'an 1200 on trouve qu'Eudes de Sully, Evêque de Paris, retira des mains de Simon de Gragy & de Reine sa femme, la neuviéme partie de la dixme de ce lieu qu'ils lui abandonnerent volontairement, & qu'il en gratifia Eve, Abbesse d'Hieres. Pour ce qui est de Maurice de Sully qui tint le siége épiscopal entre Thibaud & Eudes, une de ses Lettres fait aussi mention de Gregy, & toujours sous le nom de Gragy. L'expédition qu'il en fit faire étoit pour constater que Gilbert *de Petreio* (apparemment du Perrey)

Hist. sancti Mart. p. 187.

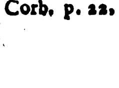
Gall. Christ. Tom. 7. col. 607.

Chart. Heder. in Bibl. Reg. avoit aussi donné à l'Abbaye d'Hieres, lorsque sa fille y prit l'habit, un muid de froment à prendre dans sa grange de Gragy. L'ancien *Necrol. S. Vict. Idus Aug.* Nécrologe de l'Abbaye de Saint-Victor de Paris marque aussi que cette Maison avoit eu des bienfaits d'un nommé Simon qui s'y étoit rendu Religieux, des dixmes à Gragy & à Chaunay. Un des Historiens modernes de cette Abbaye dont l'ouvrage n'est qu'en manuscrit, assure que ce Simon Chanoine Régulier, étoit Seigneur de Gragy lorsqu'il embrassa la vie Religieuse vers l'an 1204. J'ai lu au reste dans une feuille des Visites Archidiaconnales du présent siécle, que le Curé de cette Paroisse est gros Décimateur. *Dénombr. ancien in Tab. Ep. Spir.* La Chapelle de saint Denis du Château de Brie-Comte-Robert est dite avoir vingt arpens de terre sis à Gregy.

Parmi les anciens Seigneurs de Gregy on peut sûrement compter Jean de Gregy, Ecuyer, & Jean son fils, Chevalier, vers le temps du Roi Philippe-de-Valois. Leur tombe dans l'Eglise en est un indice certain.

Dans les deux derniers siécles la Terre de Gregy a été possédée par les Sieurs de Bresne, *Histoire de Corb. p. 28.* qui se sont dits sortis de la tige de la Maison de Brenne, qui a donné des Rois à Jérusalem & à Naples. Les fiefs que possédoit vers le milieu du seiziéme siécle Jean de Bresne à Gregy, sont spécifiés sous les noms de Malenoue, Damort, Chaunay, fief *Danielis*, Longperrier, dans la déclaration qu'il en *Rôle de la Contrib. au Ban de Corbeil.* avoit donnée à la Châtellenie de Corbeil. En 1598 ils étoient tenus par Antoine de Bresne, Sieur de Bombon, & estimés valoir par an huit vingt six livres; ils avoient été saisis sur lui; mais, attendu le service qu'il fit en conséquence de la convocation du Ban & Arriere-Ban, il eut main-levée de la saisie le 20

Mai de la même année. C'eſt lui dont le cœur repoſe dans l'Egliſe de Gregy depuis l'année de ſa mort 1628. Il avoit un frere nommé Guy, qui jouit auſſi de la Terre de Gregy, ſuivant l'Hiſtorien de Corbeil; mais peut-être veut-il parler d'un fils de cet Antoine, qui auroit eu pour cadet un autre Antoine, leſquels auroient été en même-temps tous deux enſemble Seigneurs de cette Terre. Au reſte elle appartenoit en 1700 à la Dame de Villeſevin & héritiers Courtavau.


Hiſtoire de Corb. p. 22.

Depuis elle eſt poſſédée par deux Dames veuves, Madame de Villeſerin qui a un Château, & Madame de Valence qui n'en a point. Enſuite par leurs héritiers, & par M. Graſſin, Directeur Général des Monnoies.



GERCY & VARENNE.

IL est naturel de joindre ensemble deux lieux, dont l'un a, pour ainsi dire, produit l'autre, ou au moins l'a tiré des ténébres où il fut peut-être resté sans lui. Gercy étoit une Paroisse du Diocèse de Paris dans l'Archidiaconné de Brie au moins dès le douziéme siécle ; car les titres du treiziéme qui en font mention n'en parlent point comme d'une Cure nouvelle. L'Eglise, qu'on croit avoir été sous le titre de saint Sulpice, Evêque de Bourges, étoit même de quelque apparence, puisqu'elle fut jugee convenable pour l'Abbaye qui fut alors établie en ce lieu. Ce fut du bon état ou elle se trouvoit aussi-bien qu'au voisinage de Vaux-la-Comtesse qu'on fut redevable de cet établissement, en conséquence duquel on choisit le hameau de Varennes pour y transporter la Paroisse, c'est-à-dire les Fonts baptismaux, le Cimetiere, &c. le logis curial.

Mais avant que de m'étendre sur l'Abbaye de Gercy qui a pris la place de la Paroisse, je dois déclarer ce que je pense sur l'origine de ce nom, & marquer ce que j'en ai trouvé d'antérieur à la fondation du Monastere.

Pour ce qui est du nom de Gercy, que l'on trouve aussi écrit en françois Jarcy & Jercy, il suffit de faire attention qu'il y a eu anciennement bien des noms en usage pour signifier des lieux incultes & négligés, & que *Garrica*, *Garricia* ou *Jarrica* en étoit un : de *Garrica* on aura fait *Garriacum*, & ensuite par syncope *Garciacum* ; ou de *Jarrica*, *Jarriciacum*, & par abrégé *Jarciacum*, d'où a été fait Jarcy, puis Jaircy. Je sens bien que pour

Gloss. Cangii.

trouver les siécles auxquels ce lieu n'étoit pas encore cultivé, il faut remonter un peu haut, & peut-être jusqu'au temps de la premiere race de nos Rois: mais l'étymologie n'en est pas moins vraisemblable.

Ce lieu est situé à cinq lieues & demie de Paris ou un peu plus, dans la vallée ou plaine qui borde la riviere d'Hieres à main droite, à une lieue de Brie-Comte-Robert qui est placé vers l'orient. Cette riviere d'Hieres est en tout temps assez large en ce lieu & fort profonde. Nous ignorons s'il étoit bien peuplé au treiziéme siécle, sans y comprendre de Varennes qui en dépendoit, depuis l'extinction de la Paroisse de Gercy, c'est le contraire d'auparavant, & dans les Livres de l'Election de Paris ces deux lieux joints ensemble sont ainsi arrangés & écrits : *Varennes & Jarcy*. Il y a une Foire à Gersy le 24 Août.

Des Seigneurs laïques s'étoient emparé, comme en bien d'autres Paroisses, des dixmes du lieu. Une famille de Chevaliers nommée Buignele avoit cédé en fief la dixme de bled & de vin de Gercy, dès la fin du douziéme siécle, à une autre famille noble, dont étoit une Dame Rence. (Elle est écrite *Rancia de Gerciaco* aussi-bien que *Rentia*) qui avoit eu trois fils, Ferric, Raoul & André, lesquels vers l'an 1213 vendirent cette dixme de bled & de vin de Gercy à l'Abbaye de Sainte-Genevieve de Paris, dont le Domaine d'Epinay n'en est éloigné que de demie-lieue. L'Evêque de Paris, Pierre de Nemours, certifia par Lettres de l'an 1213 que cette vente avoit été faite en présence de Maître Ernaud, son Official, & qu'elle avoit été agréée par Pierre Buignele & Thibaud son pere, Chevaliers, du fief desquels cette dixme étoit mouvante. Les trois mêmes freres sont nom-

Chartul. S. Gen. p. 103, 141 *&* 207.

Necrol. Heder. in Bibl. Reg.

més dans l'ancien Nécrologe de l'Abbaye d'Hieres au treize des Calendes de Septembre, parce qu'ils avoient fait présent à ce Monastere de trois arpens de terre sis à Gercy.

Ibid. xvij. Cal. Dec.

Voilà tout ce que l'on sçait de l'ancien Gercy; à quoi on peut seulement ajouter, qu'un Chevalier nommé Guy qui y possédoit des terres, en donna aussi un arpent à la même Abbaye d'Hieres vers le commencement du treiziéme siécle.

Il n'auroit peut-être plus été parlé de Gercy que comme des autres Paroisses de la campagne, sans le voisinage de Vaux, qui fut cause que cinquante ans après une Princesse songea à y fonder un Monastere de Filles, qui a fait parler de ce lieu plus qu'on en eût parlé.

ABBAYE DE GERCY.

Histoire de Corbeil, pag. 176.

Jeanne, Comtesse de Toulouse & de Poitiers, femme d'Alphonse frere de S. Louis, laquelle résidoit souvent à Vaux-la-Comtesse au-dessous de Combs-la-Ville, conçut vers l'an 1260 le pieux dessein d'établir des Religieuses à Gercy. De la Barre conjecture que la Dame Ode. qui en fut la premiere Abbesse, possédoit cette Terre comme un bien de patrimoine, & qu'elle avoit offert à cette Comtesse son héritage pour y bâtir ce Monastere : mais il pense ainsi parce qu'il a cru qu'elle s'appelloit *Oda de Gercy*, tandis que ces mots *de Gercy* de son épitaphe en vers latins se rapportent aux mots qui suivent & non à celui qui précede (a).

(a) *Hic jacet omnimodà virtute nitens Soror Oda,*
De Gercy prima genitrix & pastor opima;
Nunquam dedignans subjici, sponte resignans
Infundens mores, &c.

Il ne faut donc point chercher d'autre fondateur de cette Maison, que la Comtesse de Toulouse, qui engagea son mari Alphonse à y prendre part. Mais comme ils s'y étoient pris un peu tard, & qu'une autre dévotion attira ce Prince à la guerre sainte où il voulut suivre saint Louis son frere, & que la Comtesse voulut être du voyage, l'empressement qu'ils eurent de voir finir cette bonne œuvre de leur vivant, fit qu'ils traiterent avec Etienne Tempier, Evêque de Paris, avec l'Archidiacre de Brie & le Curé de Gercy pour que le Couvent fût établi proche l'Eglise de la Paroisse dans les maisons qu'il pouvoit y avoir alors, & que cette Eglise devînt celle de l'Abbaye.

Charta Steph. Ep. an. 1269 mens. Aug. Gall. Christ. nova Tom. 7. Instrum. col. 114, 115.

Pour y parvenir ils firent bâtir ailleurs dans le voisinage une autre Eglise qui pût servir de Paroisse; Pierre, Curé de Gercy, consentit à tout, moyennant vingt livres de rente qui lui furent assignés sur les offrandes de l'Eglise (a) du nouveau Monastere: c'étoit alors le produit ordinaire des Cures, lequel reviendroit aujourd'hui à près de quatre cent livres. Comme il ne falloit pas une somme si considérable pour chaque Religieuse, les fondateurs n'assignerent que cinq cent livres de rente par an pour en nourrir trente. Mais la Comtesse ayant recommandé qu'au plutôt on

(a) En cette Eglise devant la grille se voit une tombe sur laquelle est représentée une femme vêtue d'une robe herminée & sans bourse. A côté de sa tête sont des armoiries. Le vuide de cette tombe est rempli de fleurs-de-lys. A côté de la jambe gauche de cette femme est une petite figure proche laquelle est écrit *Aales de Soisel* & elle tient un Livre. Autour de la tombe reste gravé en capitales gothiques ce bout d'épitaphe: FU DES OIRS DE BRVNOI JADIS FEMME MONSEIGNEUR JEHAN DE SOISEL, QUI DONNA CEANS VI ARPENS DE VIGNE † UNE FILLE.

Ses armes; quatre oiseaux ou merlettes.

eût des fonds de terre pour cette rente, au bout de dix ou douze ans le revenu se trouva tellement augmenté, que l'Abbesse resolut de faire monter le nombre des Religieuses jusqu'à quarante, ainsi que la Comtesse l'en avoit prié avant de partir. En effet dès l'an 1272 le Monastere se trouva jouir déja à Gercy même de cinquante deux livrées & cinq soudées de terre : & l'on apprend par une charte de Philippe-le-Bel de l'an 1296, que les Religieuses avoient reçu depuis leur fondation bien des legs de différens particuliers en fonds. Outre cela la justice de ce Prince l'engagea à ne point diminuer le paiement des cinq cent liv. à la proportion des terres & fonds qu'elles avoient acquis, parce que la Terre de Vaux-la-Comtesse sur les revenus de laquelle une partie de cette somme avoit par la suite été assise ne leur avoit rien produit, de ce qu'elle avoit délivrée de son ordre par les exécuteurs testamentaires d'Alphonse, Comte de Poitiers, à Maître Geoffroy du Plessis, Clerc du Roi.

Ibid. p. 119. ex charta anni 1182.

Charta Philippi Regis an 1272 apud Du Breul. 52 *Libratis terra 5 solidatis.*

Gall. Christ. Tom. 7. Instr. col. 122.

Les Religieuses qui furent mises dans ce Couvent étoient des Chanoinesses Régulieres qui devoient vivre selon la regle observée à Saint-Victor de Paris, laquelle étoit alors aussi gardée exactement à Sainte-Genevieve, & par conséquent au Prieuré d'Epiney voisin de Gercy. Les Lettres d'Etienne, Evêque de Paris, de l'an 1269 marquent qu'elles devoient observer la clôture sans pouvoir sortir du Monastere, que dans les cas dont il conviendroit avec le Comte Alphonse & la Comtesse Jeanne. La premiere Abbesse fut une nommée *Auda* ou *Oda* laquelle vécut jusqu'à l'an 1294. Le cinquiéme vers de son épitaphe dit qu'elle étoit d'une famille illustre : *Stirpe fuit clarâ.* Elle repose dans le chœur des Reli-

gieuses sous une tombe platte. La Comtesse fondatrice qui étoit morte dans le chemin de la Terre-Sainte dès l'année 1270, avoit demandé que son corps fût porté à Gercy : il y fut inhumé au milieu du chœur, & l'on éleva au-dessus de sa sépulture un mausolée de marbre blanc, sur lequel on lit autour de sa figure couchée l'épitaphe suivante, qui ne ressent point le langage du treiziéme siécle.

Cy gist le corps de haute & puissante Dame Madame Jehanne, Comtesse de Toulouse & de Poictiers, épouse de haut & très-puissant Prince Monseigneur Alphonse frere du bon Roy Saint Louis, fondateurs de céans, laquelle Dame décéda l'an 1270 jour de l'Assomption Notre-Dame. Priez Dieu pour son ame.

Je ne puis mieux décrire en abrégé l'état de l'Eglise de ce Monastere, qu'en plaçant ici ce que M. l'Abbé Chastelain en a marqué dans la collection de ses voyages. « Gercy, » Abbaye de Filles, dont l'Eglise est gothi» que, fort grande avec une croisée toute » dégagée. Cette Eglise est sous le nom de » saint Barthelemi dont on y conserve le crâ» ne, que la Comtesse de Toulouse, leur fon» datrice, obtint de Saint-Sernin de Tou» louse. Elles ont aussi depuis le même temps » quelques reliques de saint Marc & de saint » Marcellien, dont elle font double mineur. » Elles ont un grand avant-chœur, & un » grand chœur, au bout duquel sont deux » autels, un de chaque côté de la grille. Vis» à-vis chaque autel contre le dernier pilier » du chœur de chaque côté sont deux épita» phes de marbre en symmétrie : du côté droit » celui de Saint-Gelais Lansac-Lusignan ; » du côté gauche, celui de M. de Perefixe,

» Archevêque de Paris, avec son cœur au
» haut. Le tombeau de la Comtesse de Tou-
» louse fondatrice est élevé au milieu du
» chœur. Le grand autel qui est sous le rond-
» point est accompagné de quatre petites co-
» lomnes avec des rideaux de l'une à l'autre
» de la couleur du jour, comme dans une
» ancienne Cathédrale. » Ces anciennes dé-corations ont été changées depuis quelques années, & il y en a d'autres faites aux dépens d'une Dame retirée dans ce Couvent.

Il faut ajouter à cette description, que le chœur de cette Eglise, qui est ce que nous appellerions la nef dans une autre Eglise ordinaire & qui est plus bas que le chœur, est accompagné d'une aîle de chaque côté, & que le tout est proprement voûté en pierres. Ce qui fait croire, ou que ce vaisseau a été bâti depuis l'établissement du Couvent, ou que si c'étoit-là l'Eglise des Paroissiens du Village qui fut cédée aux Religieuses, c'étoit quelque puissant Seigneur qui l'avoit fait construire. Mais une marque qu'il y a eu du changement, c'est que l'on voit encore proche le grand portail la porte de la Paroisse dans le côté : ce qui prouve au moins que le peuple a entré autrefois dans cette Eglise par le bout de l'aîle méridionale de la nef du côté du chemin public. Les vitrages de cette Eglise sont encore les mêmes que du temps de la bâtisse d'un verre peint en blanc ou gris, avec quelques coloris de verre rouge.

Cette Eglise prit le nom de la Ste Vierge lorsque les Religieuses y furent introduites. Il paroît que dès les commencemens il y eut un grand concours aux reliques ; ce qui attira des offrandes considérables sur lesquelles avoit été assise la somme promise au Curé pour son droit Paroissial. Il est surprenant que

l'Abbé Chastelain, Chanoine de l'Eglise de Paris, homme attentif à toutes les curiosités des lieux, n'ait fait aucune mention de la relique du bras de saint Barthelemi Apôtre, que Bucelin, Du Breul, Du Saussay & les Bollandistes assurent y être conservé. On lit dans Du Breul « que c'est l'un des os du bras » droit avec la main qui y est encore, & que » le tout est sain & entier en chair & en os, » sans être défiguré ni contrefait. » Du Saussay en porte un autre jugement, car il dit que la peau y manque; ce qu'il a pu croire sur le fondement de la légende de ce Saint; & on doute d'ailleurs qu'il fût bon connoisseur. Le même Abbé Chastelain a continué de garder le silence sur cette belle relique dans sa Table Géographique de son Martyrologe Universel imprimé en 1709. Parlant de Gercy du Diocèse de Paris, qu'il rend en latin par *Gerciacum*, il ajoute, lieu « où est le crâne de » saint Barthelemi & des reliques des saints » Martyrs Marc & Marcellien » & non autre chose. Mais quel que soit le nombre & la qualité des reliques de saint Barthelemi conservées à l'Abbaye de Gercy, le concours y devint si grand par la suite, que l'Abbesse obtint en 1510 du Roi Louis XII des Lettres datées de Blois au mois d'Octobre, qui permettoient l'établissement d'une Foire en ce lieu le jour de la Fête de ce saint Apôtre & le lendemain, laquelle Foire se tient encore. On expose à la vénération des Fideles le bras de ce Saint enfermé dans un bras d'argent doré, faite principalement aux frais de Nicolas Gouffette, ancien Bénédictin de Saint-Germain des Prés. Il est soutenu par deux Anges de vermeil. On y apperçoit aussi le cubitus & radius du bras décharnés, puis la main droite avec les ongles au bout des doigts.

Menolog. Bened. Antiq. de Paris. *Martyr. Gall* 24 *Aug.*

Martyr. Univ. p. 1031. col. 2.

Preuv. Vol. des Bann. du Châtelet, p. 423.

Gall. Christ. Tom. 7. *col.* 624.

Mais dans les guerres de la Ligue le reliquaire ayant été mis en refuge à saint Barthelemi de Paris, la Paroisse en retint un ossement avant que de le rendre.

Outre les épitaphes des Abbesses rapportées dans le *Gallia Christiana*, & qui sont en vers françois assez singuliers du seiziéme siécle, on peut voir auprès du grand autel dans le mur du côté septentrional, celle d'un Seigneur du canton de la Brie qui avoit ordonné par son testament qu'à ses funérailles assisteroient dans l'Eglise de Gercy des Cavaliers montés sur leurs chevaux, portant non-seulement ses armoiries, mais même les armes dont il s'étoit servi aux batailles & aux tournois: c'étoit sous le regne de Charles V. Autour de sa statue couchée est gravé : *Cy gist Monseigneur Arhes, Chevalier, Sire de Pomeure & de Belle-assize, qui trespassa l'an de grace* 1371 *le 26 jour de Mars. Priez Dieu pour lui.* L'écu attaché à son bras est couvert de fleurs-de-lys sans nombre autour d'un lion rampant.

Gall. Christ. col. 625 ex ejus Testam.

Du Breul ajouta à cela qu'il y avoit de son temps derriere le grand-autel la tombe de Toussaint Barrin dit de Vincelles, Chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris. Abbé de Ferrieres & de Saint-Lo, qui décéda le 2 Mai 1581.

Antiq. de Paris, L. 4.

Le Catalogue des Abbesses de ce lieu n'en fournit que huit depuis la fondation jusqu'à l'an 1500. Mais il est à présumer qu'il y en a eu davantage, & que les titres où elles étoient mentionnées ont été perdus, ou que l'on n'a pas cherché par-tout pour les découvrir. Il y en a une, par exemple, qui se trouve nommée dans les Regiftres du Parlement à l'an 1474. Il y est marqué au 3 Janvier, que Nicole Luillier, Abbesse de Notre-Dame de Jarcy, demandoit main-levée de la saisie de

Gall. Christ. Tom. 7.

ſon temporel ; & qu'en attendant qu'on la levât , on lui accordât cent ſols pariſis ſur ce temporel par proviſion. Apparemment que cette Maiſon commençoit à déchoir ; car l'année ſuivante le Parlement confia l'adminiſtration du temporel à l'Archidiacre de Brie, avec pouvoir de punir l'Abbeſſe juſqu'à la dépoſition, ſi le cas le requéroit; & en même-temps défenſe à elle de rien aliéner ſans le conſentement de ſes Religieuſes.

On peut juger par ce trait, que la Regle de Saint-Victor n'étoit plus exactement obſervée à Gercy ; auſſi trouve-t-on qu'en l'an 1515 la Reine Claude de France, épouſe de François I, pria le Parlement de faire réformer cette Abbaye, de même qu'on venoit de réformer celle d'Hieres ; & l'on voit dans le *Gallia Chriſtiana* la preuve que douze Religieuſes Bénédictines de Montmartre eurent ordre d'y aller la même année. Depuis ce temps-là le gouvernement fut changé à Gercy : l'Abbeſſe ne fut plus que triennale. La premiere fut une Martine du Moulin, apparemment de la famille des du Moulin, Seigneurs de Fontenay en Brie, Servon, &c. qui y mourut l'an 1535 âgée de 86 ans. Elle avoit été Religieuſe de Chelles, puis Abbeſſe triennale de Montmartre. Il n'y eut que deux Abbeſſes triennales à Gercy : après quoi François I y nomma une Abbeſſe perpétuelle. Il y eut une Magdeleine de Montmorency ſous Charles IX, laquelle vendit l'Hoſpice que le Couvent avoit à Paris rue du Coq. Elle avoit fait profeſſion à Fontevraud. Il y eut enſuite une Magdeleine d'Elbene, Profeſſe de Poiſſy, morte en 1590. Jeanne du Puy de Vatan qui rendit la réforme encore plus réguliere en ôtant tout propre aux Religieuſes, & les obligeant de quitter les meubles d'ar-

Regiſt. Parlam. Sept. 1515.

gent, & de garder la clôture. L'habit blanc, qui étoit celui de le plupart des Maisons de Filles Bénédictines, avoit aussi été conservé jusqu'alors; mais elle le fit changer en noir. Il y eut après elle deux Abbesses de la Maison de Lusignan, dont la derniere mourut en 1671. Ensuite Madame Françoise de Perefixe de Beaumont, sœur de l'Archevêque de Paris, qui ayant obtenu le chœur de son frere mort la même année, le fit placer dans le chœur de l'Abbaye ou j'ai dit ci-dessus. Après quoi Claude Foucault & Anne Foucault se sont succédé. Leurs épitaphes contiennent leur vie en abrégé. Depuis 1720 l'Abbesse de ce lieu est Dame Françoise-Charlotte Castel de Saint-Pierre.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 629 & 623.

L'Auteur de la vie de Philippe-le-Hardi, parlant de la sépulture de Jeanne de Toulouse en ce Monastere, commet quelques fautes contre la Géographie, en marquant que cette Abbaye, *cui nomen est Garciacum*, est située dans le pays de Melun & proche l'Abbaye d'Hieres. Il a voulu dire proche la riviere d'Hieres. Le pays Melunois ne s'étend point non plus si avant du côté de Paris.

Gesta Philippi III. Duchêne, T. 5. p. 526.

VARENNES ne paroît pas avoir été connu avant Gercy, dont il étoit un simple hameau. C'est donc à l'occasion de la cession qui fut faite de l'Eglise Paroissiale de Gercy pour y mettre des Religieuses, que l'on commença à parler de ce hameau en le choisissant pour y bâtir une nouvelle Eglise qui pût servir de Paroisse aux habitans de Gercy comme à ceux de ce lieu. L'acte par lequel le Chapitre de Paris & Garnier, Archidiacre de Brie, consentent à cette translation de Paroisse, est du mois d'Août 1269, & marque que l'Eglise de Varennes étoit commencée. C'étoit Simon de la Porte, Chevalier, & Jeanne sa femme,

Chart. maj. Ep Par. fol. 329.

femme, qui à l'instance d'Alphonse, Comte de Poitou, & de la Comtesse Jeanne, avoient donné trois quartiers de terre pour son emplacement & pour le cimetiere moyennant d'autres biens, suivant la déclaration passée devant l'Official à Varennes au mois d'Avril 1282. *Ibid. fol. 287.*

Ce Village est situé à une demie-lieue ou environ de Gercy, sur le même côté de la riviere d'Hieres, mais un peu plus haut. Il n'est pareillement éloigné de Brie-Comte-Robert que d'environ une lieue. Son exposition est sur une pente douce qui regarde le midi. Quoiqu'ordinairement l'étymologie du lieu dit de Varennes soit la même que celle de Garennes, je croirois qu'il en faut excepter ce lieu-ci, le terrein de ce Varennes-ci me paroît avoir été trop bon pour être abandonné aux liévres & aux lapins. Je pense donc que son étymologie vient plutôt de la racine War qu'on a tout lieu de croire avoir signifié dans quelqu'une des langues barbares dont plusieurs mots passerent en France, une source abondante, un lieu où l'eau est si copieuse & profonde, que le poisson y est plus en sûreté qu'ailleurs; car il est vrai de dire qu'il y a eu anciennement des garennes de poisson comme de lapins; mais aussi il faut observer que c'est à ce Varennes-ci ou un peu plus haut que l'Hieres commence à former un lit extérieur par les sources qu'on y voit sortir de dessous les côteaux, & du fond de la terre. Le premier moulin qu'elle fait tourner est immédiatement au-dessus de Varennes, le second est au bout du Village. De ce moulin de Varennes à celui de Vaux-la-Reine, on passe sur des écluses: auprès des écluses on voit plusieurs petites isles bordées d'arbres en cercle ou demi-cercle qui font un *Gloss. Cangii.*

aspect très-agréable : la riviere d'Hieres a dans tout cet espace un lit raisonnablement large dont l'eau paroît dormante, parce qu'elle a dix-huit ou vingt pieds de profondeur. Cette longue piece d'eau est donc peut-être ce qui a fait donner au lieu voisin le nom de Varennes.

L'Eglise qui se voit à Varennes peut absolument être la même qui fut construite à la hâte au XIII siécle, & qui se trouvoit bâtie ou très-avancée au mois d'Août 1269. Elle n'a l'air que d'une grande Chapelle, manquant de collatéraux & de tout. Au fond qui se termine en quarré ou en pignon sont des restes de vitrages rouges du treiziéme siécle. Elle est sous l'invocation de saint Sulpice, Evêque de Bourges, comme l'étoit apparemment celle de Gercy dont les Religieuses prirent possession en lui donnant le nom de Notre-Dame. Il est parlé du Prêtre de Varennes, c'est-à-dire du Curé, dans un Diplome de Philippe-le-Bel de l'an 1296, comme ayant fait quelque échange avec la nouvelle Abbaye. C'est ce Monastere qui jouit des trois quarts de la grosse dixme, & le Curé n'en a que le quart. Les Evêques de Paris ne se sont point dessaisis du droit de nommer à cette Cure. Ils y pourvoient de plein droit, de même qu'ils faisoient à celle de Gercy. Le Pouillé Parisien du treiziéme siécle écrit avant la translation de cette Cure faite en 1269 ou 1270, met parmi les Eglises du Doyenné de Moissy qui sont *de donatione Episcopi ; Ecclesia de Gerciaco* : & on y lit au bout de ces mots *quæ modò est de Varenis* d'une main du quatorziéme siécle. Dans tous les Pouillés qui ont été écrits ou imprimés depuis, la pleine collation de la Cure de Varennes est dite appartenir à l'Evêque ou Archevêque.

Gall. Christ. T. 7. Instrum. col. 122.

Au côté gauche du chœur de l'Eglise est la tombe d'un Curé ou Prêtre revêtu sacerdotalement, dont les caracteres désignent le quatorziéme ou quinziéme siécle ; mais on ne peut distinguer son nom ni ses qualités, la pierre de ces cantons-là ne conservant gueres les inscriptions, parce qu'elle est tendre. Néanmoins on ne laisse pas d'y lire encore ce qui est écrit sur d'autres tombes. Sur celle qui est sous le banc des chantres est en lettres gothiques :

Cy gist .... Fremain de la Sangle, Seigneur de Varenne & Perigny, qui trespassa l'an M. CCCC IIIIxx & Xij. J'ai trouvé dans un acte de l'an 1434 que sa veuve s'appelloit Françoise des Feugrue. *Tabul. Ep. in Combs-la-Ville.*

Au côté droit ou méridional du même chœur en lettres gothiques moins grosses :

Cy gist noble homme Jehan de la Sengle, en son vivant Escuyer, Sieur de Varennes, qui trespassa en 1530 .... Ses armes sautoir.

Cy gist Damoiselle Isabeau Bernardin, en son vivant Dame de Varenne & de Bry-sur-Marne, qui trespassa le XXIV Décembre 1549 ..... Loys de la Sangle, Escuyer, Sieur de Varennes.

Un Seigneur de Varenne plus ancien que tous ceux-là, est Simon de Varennes, Chevalier, *de Varannis*, lequel est mentionné dans le Nécrologe d'Hieres pour avoir donné à cette Abbaye huit livres pour la pitance, & treize sextiers de bled par an dans la dixme de Varennes. Il vivoit au quatorziéme siécle. *Nec. Heder. Nonis Sept.*

Après les Sieurs de la Sangle, dont la derniere héritiere fut Barbe de la Sangle qui avoit déclaré à la Châtellenie de Corbeil deux

fiefs sis à Varennes, les Sieurs de Fleury en jouirent par le mariage de cette Barbe à leur famille. Cette Dame mourut en 1606 âgée de 87 ans. Son inhumation dans le Sanctuaire de Varenne fut conteſtée, quoiqu'elle l'eût demandée, parce que ſon fils Charles de Fleury paſſoit pour être de la Religion. Il étoit Seigneur de Varennes au moins dès l'an 1597. Ce fut alors qu'il déclara à Corbeil que ſa portion étoit de la valeur de 274 livres. Quelques années après, Louis de Fleury eſt dit Seigneur de Varennes. Il avoit épouſé Marie Piedefer. Vers l'an 1640, De la Barre écrivit en ſon Hiſtoire de Corbeil que la Terre de la Varenne appartenoit à Charles de Fleury, Sieur du Luat, & que la Juſtice baſſe & moyenne reſſortiſſoit à Corbeil.

Ban de la Châtellen. de Corb. 1597. Hiſt. des Préſid. p. 74. Hiſtoire de Corb. p. 23.

En 1700 cette Terre appartenoit à M. de la Grange-Trianon.

En ces derniers temps elle a été à M. le Marquis de Chabanois, Seigneur de Combs & de Vaux-la-Reine.

Le nombre des habitans de Varennes & Jarcy formoit en 1709 trente-huit feux, ſelon le Dénombrement qui fut imprimé alors. Un ſecond Dénombrement qui n'eſt imprimé que de l'an 1745 dans le Livre intitulé: *Royaume de France*, de la compoſition du Sr Doiſy, y en marque vingt-ſept ſeulement. Dans le Dictionnaire Géographique Univerſel du Royaume publié en 1726, le calcul du nombre des habitans de Varennes & Jarcy ne va qu'à 123.

Les gros Décimateurs de cette Paroiſſe, ſont les Abbeſſes d'Hieres & de Gercy, le Prieur de Saint-Jean en l'Iſle de Corbeil, & celui de Marolles près Groſbois.

COMBS-LA-VILLE.

LE nom de ce Village a été tellement défiguré à la suite des temps, qu'on en est venu de nos jours jusqu'au point de l'écrire en un seul mot Coulaville. Cette maniere nouvelle n'est pas commune à la vérité, mais il est bon toujours de s'y opposer, & de continuer à écrire comme on fait, tant dans les Rôles de l'Election que dans ceux de l'Archevêché & des Décimes, Combs-la-Ville, ou Comb-la-Ville en trois mots. Le mot de Comb qu'on a latinisé, signifie une profondeur entre deux côteaux, qu'on rend autrement par le terme *Curvatura*; d'où est venu qu'on a formé les noms d'Haute Combe & de *Cumba longa* en divers lieux de l'ancienne Gaule. Le Village dont il s'agit est sur le bord d'un côteau assez roide, regardant le septentrion, au bas duquel est le lit de la riviere d'Hieres qui est souvent à sec. A l'égard du mot *Villa* qui est joint à celui de *Combis*, il ne sert qu'à allonger le nom, ne signifiant précisément que Village en cette occasion.

L'antiquité de ce Village est attestée par le testament qui nous reste du Roi Dagobert I. Ce Prince y déclare qu'il donne à la Basilique de Saint-Vincent de Paris un Village appellé *Cumbis* situé au pays de Paris, qui avoit été possédé par Urse, fille d'Alderic. Le Livre des revenus de la même Eglise rédigé sous l'Abbé Irminon au commencement du neuviéme siécle, dit que ce Monastere y avoit le Meix ou Manse Seigneurial avec ses dépendances, sçavoir *cum casa & aliis casticiis*. En terres labourables 168 bonniers; en vignes 98 arpens; en prés 48 arpens; un bois qui

Script. Franci. D. Bouquet, T. 3. p. 133.

Codex cens. Irminon. Abb. fol. 85 & 86.

avoit trois lieues de circuit ; deux moulins qui produisoient *annonæ modios centum viginti.* Que le même Monastere de Saint-Vincent ou de Saint-Germain y possédoit en outre deux Eglises bâties avec grand soin & garnies de tout le nécessaire, auxquelles Eglises l'Abbé Irminon avoit donné un hospice *, quelques hôtes affranchis, & quelques hôtes serfs : mais que le total des hôtes meix, ou mans ou maisons de cette Terre, alloit à 76. Ces deux Eglises en forme construites sur le territoire de Combs, & qui subsistoient au moins dès l'an 815, me portent à croite qu'alors la Terre de Combs renfermoit aussi celle d'Evry, où étoit la seconde Eglise, laquelle encore à présent conserve le titre de saint Germain, Evêque de Paris. Les deux Villages se touchent, & pouvoient ne former qu'une seule & même Seigneurie. Au bruit que les Normans approchoient de Paris en 846, les Religieux de l'Abbaye tirerent du tombeau les ossemens du saint Evêque, & les porterent à leur Terre de Combs. C'est sûrement ce lieu-ci, nonobstant l'alternative que M. Baillet propose de Combes ou de Combeaux, qu'il a cru n'être éloignés de Paris que de trois lieues. Les reliques du Saint furent rapportées à Paris après que les Normans se furent retirés : mais onze ans après, une nouvelle irruption de ces barbares obligea de les réfugier encore une fois à Combs. Aimoin rapporte quelques miracles qui y furent opérés. Voilà ce que nous sçavons de plus ancien sur ce Village, qui date d'onze cent ans, comme l'on vient de voir.

* *Hospitium.*

Aimoinus, lib. 1 Mirac. S. Germ. Paris.

Vie de S. Germ. Evêque de Paris, 28 Mai.

Sa distance de Paris est de six lieues ou environ, entre l'orient d'hiver & le midi. Après que l'on a monté le côteau où il est placé, on entre dans la plaine de Lieu-Saint

qui continue du côté de Melun. Les approches de Combs-la-Ville de ce côté-là ne font voir que des labourages, les vignes sont ailleurs. La route de Melun par Lieu-Saint n'en est qu'à demie-lieue, & Brie-Comte-Robert à une lieue vers le levant d'été. Le nombre des feux de cette Paroisse est marqué de 70 dans le Dénombrement de l'Election imprimé en 1709. Il est un peu moindre à présent. Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 y marque 287 habitans.

L'Eglise est sous le titre Saint Vincent, Diacre, Martyr de Sarragosse, de même qu'étoit originairement l'Abbaye de Saint-Germain des Prés: c'est ce qui porte à croire qu'elle fut bâtie dans le septiéme ou huitiéme siécle, presque aussi-tôt que les Religieux furent maîtres de cette Terre. Car S. Germain n'y est point regardé comme Patron, quoique son corps y ait été porté deux fois. L'édifice d'aujourd'hui qui est bien plus nouveau que les temps dont je parle, n'a rien de remarquable: il est supporté du côté du septentrion seulement, par une aîle & par une tour de bâtisse fort commune. La Dédicace en a été faite un Mardi d'après l'Ascension par Jacques, Evêque de Calcedoine, l'an 1538. Dans le côté méridional du chœur est la tombe d'un Prêtre revêtu tenant un calice, sur laquelle est gravé en lettres gothiques capitales du treiziéme siécle: *Ici gist Jehan Patrou, Curé de Couns la Ville. Priez Dieu por l'ame de ly.* La tournure de cette tombe a été changée dans les derniers temps, de sorte que la tête se trouve du côté de l'autel où les pieds étoient originairement. Quoiqu'une partie des Religieux de Saint-Germain eut demeuré long-temps en ce lieu pour y garder les saintes reliques au neuviéme siécle, on ne

Permis. du 28 Mai. *Reg. Ep.*

voit point que cette Abbaye fût pour cela parvenue à la possession de l'autel ou de l'Eglise. L'Historien moderne de ce Monastere insinue seulement à l'an 1042, qu'Imbert, Evêque de Paris, lui donna cet autel dédié sous l'invocation de saint Vincent; mais il ajoute qu'on ignore si l'Abbaye en jouit longtemps, & qu'Etienne, autre Evêque de Paris, sous le regne de Louis-le-Gros, le donna à Gilduin, premier Abbé de Saint-Victor. En conséquence il est marqué au Pouillé de Paris du treiziéme siécle comme étant *de donatione S. Victoris*, avec le simple nom *Cons* sans addition & en pur langage vulgaire. Tous les Pouillés subséquens s'accordent à dire que la nomination de *Combis villa*, ou en françois Combe-la-Ville, appartient à l'Abbé de Saint-Victor.

Histoire de S. Germ. p. 76.

On lit aussi dans l'ancien Nécrologe de la même Abbaye de Saint-Victor, que Pierre de Nemours, Evêque de Paris, qui mourut en 1219, avoit donné à cette Maison les Novales de la Paroisse de Combs. Le Curé en est dit gros Décimateur.

Necrol. S. Vict. Id. Decembr.

Il y a sur le bout de cette Paroisse vers le levant, une Chapelle du titre de Notre-Dame & de Sainte Anne, située à Esguerneil, que l'on prononce aujourd'hui Egrenay. Guillaume le Coq, Avocat, possédoit ce fief en 1474. L'Evêque de Paris lui permit le 29 Juillet de faire célébrer sur l'autel de la Chapelle de ce lieu. Il n'y avoit point encore alors de titre. Mais Hugues le Coq, Archidiacre de Beaulne & Chanoine de Paris, chargea par son testament Charles le Coq, Général des Monnoies, & Marie le Coq veuve d'Artur Deschamps, d'y bâtir une Chapelle au lieu dit les Noyers, semblable à celle qui étoit sur le chemin d'Egrenay à Melun, d'y fonder

Regist. Ep. Parif.

fonder un Chapelain, qui célébreroit les Vendredis, assignant pour cela vingt arpens de terre à Brie-Comte-Robert. L'Evêque de Paris agréant la fondation le 23 Juin 1521, se réserva le droit de la collation: dès le 4 Septembre suivant Gerard le Coq, Conseiller au Parlement, y présenta. Depuis ce temps-là on lit qu'Antoinette ou Etiennette Balue y nomma le 13 Août 1542, & le 19 Février 1545 comme usufruitiere de la Terre d'Egrenay. Ce fut aussi en qualité de Seigneur d'Egrenay que Cesar d'Aumont, Marquis des Clairvaux & Vicomte de la Guerche, y présenta le 4 Mars 1624. On dit qu'aujourd'hui elle est à la nomination du Seigneur d'Evry-lès-Châteaux, & que le Chapelain n'est plus chargé que d'une Messe par mois. *Ibid.* *Ibid.*

¶ Pour se mettre au fait de la Seigneurie temporelle de Combs-la-Ville, il suffit de jetter la vue sur un Diplome du Roi Philippe de l'an 1061, qui nous apprend quelles sont les différentes mains par lesquelles elle passa depuis la donation qu'en avoit fait Dagobert à l'Abbaye de Saint-Vincent du fauxbourg de Paris. On y lit que d'abord Hugues-le-Grand, Duc des François, qui enleva plusieurs biens à d'autres Eglises, avoit ôté cette Terre à cette Abbaye, & qu'il l'avoit donnée en bénéfice militaire à Hilduin, Comte de Mondidier; qu'Hilduin étant mort, Hugues-le-Grand l'avoit prise pour lui; qu'après sa mort arrivée en 956 Hugues Capet son fils, Roi de France, la conserva toute sa vie. Le Roi Robert son fils continua d'en jouir durant quelque temps: mais comme en mariant sa sœur Hedvige à Rainier, Comte de Mons, il lui avoit assigné pour dot des Terres de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés situées sur la Meuse, il vendit Combs-la-Ville à *Gall. Christ. Tom. 7. Instr. p. 33.*

cette Abbaye, ou le lui donna par forme d'échange. Après la mort du Roi Robert, le Comte Eudes & d'autres troublerent le Royaume par diverses guerres contre le Roi Henri son fils: alors Manassès, neveu d'Hilduin, Comte de Mondidier, crut devoir profiter de l'occasion pour rentrer dans la terre de Combs. Il vint en effet à bout de l'avoir: mais étant mort après trois ans de jouissance, le Roi la rendit à l'Abbaye de Saint-Germain. Ce Prince étoit décédé en 1060. Eudes, fils de Manassès ci-dessus nommé, se donna tant de mouvement auprès du Conseil du jeune Roi Philippe I, qu'il obtint de rentrer dans la même Terre; mais Philippe ne voulant pas faire d'injustice à Saint-Germain, lui donna en place de Combs la Terre dite *Banniolæ*, proche Paris, ainsi que le Roi Henri l'avoit possédée, c'est-à dire la partie appellée depuis du nom de Châtillon, à condition cependant que si Eudes venoit à mourir, ou à mériter qu'on lui ôtât cette Terre, elle seroit restituée à l'Abbaye. La Charte est de l'an premier du regne de Philippe.

Il y a lieu de croire que la Terre de Combs ne retourna plus à l'Abbaye de Saint-Germain, puisque cette Abbaye conserva celle que le Roi Philippe lui avoit donné en compensation, c'est-à-dire celle de Châtillon, & que depuis ce temps-là il ne se trouve aucune preuve que ce Monastere y fût rentré. Aussi paroît-il que le Roi qui s'étoit dessaisi de Châtillon en sa faveur, reprit Combs après la mort d'Eudes, petit neveu du Comte de Mondidier. Une marque certaine que la Terre de Combs étoit retournée au Roi, est que les Rois en accorderent par la suite quelques parties à leurs Grands Officiers. Un Chambrier, nommé Jean, en avoit eu une

portion au douziéme siécle, & le fief de Reugny en particulier, lesquels biens Philippe-Auguste donna en échange l'an 1216 à Pierre de Nemours, Evêque de Paris. Le fief de Reugny étoit situé du côté de Moissy. Un fief appellé le Petit Reugny étoit possédé vers la fin de l'avant-dernier siécle par Jacques le Picart, qui en fit la déclaration au Bureau de la Contribution au Ban de la Châtellenie de Corbeil, & dit qu'il ne valoit que quatorze livres.

Les Evêques de Paris céderent dès le treiziéme siécle à des Chevaliers une partie de ce qu'ils avoient à Combs-la-Ville, s'en réservant la foi & hommage. Leur petit Cartulaire écrit dans ce temps-là en marque plusieurs. Guillaume d'Hieres, Chevalier, vint trouver en 1255 l'Evêque Renaud de Corbeil, qui étoit en son Château de Moissy, & là il lui rendit hommage pour le fief de Combs qu'il tenoit de lui, & pour les arriere-fiefs qui en dépendoient. La même année Aliz du Plessis, sœur de Jean de Nantueil, Chevalier, s'étoit rendue à Saint-Cloud pour faire hommage au même Prélat *de feodo de Combis & ejus pertinentiis*: & Guillaume de Machou, fils d'Odon, autrefois Châtelain de Louvre, le lui rendit pareillement pour un fief situé à Combs dans lequel étoit compris un bois. Etienne Tempier, successeur de Renaud, faisant à Paris la premiere de ses entrées Episcopales le Lundi 8 Octobre 1268, ce fut Guillaume d'Hieres, comme possédant le fief de Combs-la-Ville, qui fut l'un des quatre Chevaliers qui le porterent: le même jour il lui en rendit hommage, ainsi qu'il avoit fait à son prédécesseur treize ans auparavant. L'acte porte que sa belle-sœur * devoit au même Evêque l'hommage pour le fief de Re-

Chart. Ep. Paris. Bibl. Reg. f. 114

Ibid. fol. 113.

Ibid. fol. 114.

Gall. Christ. Tom. 7. col.

Chart. Ep. Reg. f. 116.

* *Sororius.*

Chart. Ep. Reg. fol. 127. *Gall. Christ. Tom.* 7. *col.* 111.

vigny. Cet Evêque se fit rendre aussi hommage des bois de Combs en 1270 par Marguerite du Plessis, & par Damoiselle Aalips, veuve de Gazon de Combs, Ecuyer, pour les biens qu'elle avoit dans la même Seigneurie. Enfin l'an 1276 Narjot de Cons (mal écrit de Fons,) Ecuyer, rendit à ce même Evêque Etienne hommage pour tout ce qu'il y possédoit, à raison de sa femme Guillemette, fille de Guillaume d'Hieres, Chevalier. Mais si quelques Evêques donnerent en fief à des Chevaliers quelques portions de la Ter,e de Combs, aussi y en eut-il d'autres qui l'augmenterent par d'autres endroits. Renaud de Corbeil y acheta en 1262 le bien de Jean de Courtbaart, Ecuyer. Le même Etienne Tempier, dont je viens de parler, y fit l'acquisition d'un bois situé entre Combs & Moissy, provenant de Marguerite du Plessis ci-dessus nommée. L'un des Evêques qui lui succéda avant la fin du même siécle, acheta de Jean de Garlande, Ecuyer, Seigneur de Tournan, tout ce qu'il avoit au même lieu de Combs, sçavoir un cens, un droit de taille, des redevances d'avoine, *roagium*, *albanagium*, &c. & comme l'usage étoit aussi alors, que les Evêques amortissant des rentes en qualités de Seigneurs s'en créassent une pour eux, j'ai trouvé qu'en 1283 l'Evêque Ranulfe s'en créa une sur les cinquante sols de rente sis à Combs que la Confrérie des Clercs de la Cour Ecclésiastique de Paris avoit acheté de Gilbert de Nelle, Chevalier, & de Jeanne sa femme.

Ibid. fol. 134.

Chart. min. Ep. fol. 276.

Chart. Ep. Reginm. fol. 145.

Chart. min. Ep. circa fol. 280.

Chart. min. Ep. fol. 280.

Ce qui confirme que nos Rois étoient devenus Seigneurs de Combs-la-Ville à la mort des héritiers du petit neveu d'Hilduin, Comte de Mondidier, est le don que Louis-le-Jeune avoit fait aux Religieuses d'Hieres avant l'an 1147 d'un droit Seigneurial sur les vignes

Annal. Bened. Tom. 6. *Instr. p.* 676.

nu sur le vin de ce lieu. Il est spécifié dans la Bulle d'Eugene III de cette année-là, que parmi les revenus de cette Maison il lui confirmoit *ex domo Ludovici Regis, filii Ludovici, apud villam quæ Cons vocatur quicquid pro vinatico redditur*. Il ne faut point entendre par ce terme la dixme du vin ; elle étoit revenue à Etienne de Senlis, Evêque de Paris, qui l'avoit cédée à ce Couvent dès l'an 1138. *Decimam vini de Cons*, comme il se lit dans la même Bulle & dans des Lettres de l'Evêque Thibaud de l'an 1142.

Du Breul, Liv. 4. sur Hieres.

Mais soit que ce Monastere eut fait un échange de sa dixme de vin à Combs-la-Ville ou autrement ; ou qu'il y eut eu différentes portions de dixme, on trouve qu'en 1234 un Chevalier voisin de Villecrêne & d'Hieres, nommé Simon d'Antheuil & Agnès sa femme, jouissoient d'une dixme de vin & de bled à Combs-la-Ville, spécialement sur le territoire d'Esguerneil, *de Esguernolio*, & qu'ils la vendirent alors au Chapitre de Paris pour la somme de cent uue livres, assurant que le fief étoit mouvant de trois Seigneurs ; de Jean *de Villaminori* en premier, de Pierre d'Eguerneil, Chevalier, en second, & de Thomas de Vigneu, Chevalier, en troisiéme. Ce fragment tiré du Grand Pastoral de Paris, fait voir en combien de mains laïques un simple fief avoit déja passé, & par conséquent que l'on en connoîtroit bien d'autres pour le reste de la Paroisse de Combs-la-Ville, si le laps de temps n'avoit pas causé la perte de beaucoup de titres. On lit aussi pour ce qui concerne l'Eglise de Notre-Dame de Paris dans le territoire de Combs, que c'est sur des héritages qui y sont situés qu'à été dotée la Chapelle de saint Sebastien qui est un titre : mais ces sortes de fondations ne sont la plupart que du XIV siécle.

Magn. Past. fol. 159.

Collect. mss Du Bois, T. 5. *ad calcem.*

Esguerneil dont je viens de parler, que l'on écrit & que l'on prononce maintenant Egrenay, étoit une petite Seigneurie qui ne laissoit pas d'avoir quelques mouvances : on voit qu'en l'an 1256 Jean d'Eguerneil, Ecuyer, prouva que Barneau, hameau de la Paroisse de Sognoles, mouvoit de son fief. On trouve même dès le regne de Philippe-Auguste un *Petrus de Egrenuello* parmi les Chevaliers de la Châtellenie de Corbeil tenant leur fief du Roi, & ayant soixante livrées de revenu.

Chartul. Liwiac, f. 14.

Cod. Putean. mss. 635.

Il y a eu une petite Seigneurie dans le lieu nommé le Chêne, qui est tout proche le village de Combs du côté du levant. Ce qui me le persuade, est que j'ai lu dans un titre de l'Abbaye d'Hieres de l'an 1228 qu'il y est fait mention de Dame Heremburge, qualifiée *Nobilis mulier de Quercu.*

Mais depuis le milieu du quatorziéme siécle jusqu'au de-là du milieu du seiziéme, & même jusqu'au commencement du dix-septiéme les principaux Seigneurs de Combs-la-Ville paroissent avoir été les Sieurs le Coq. Car outre le principal fief ils en eurent aussi d'autres. Jean le Coq, filleul du Roi Jean, Conseiller au Parlement, étoit reconnu Seigneur de Combs-la-Ville en 1366. Gerard le Coq, Conseiller au Châtelet, le fut pareillement vers l'an 1440. Un second Gerard le Coq reçu Conseiller en Parlement en 1507 jouissoit de cette Terre, à la réserve apparemment du fief de Mennechy sis dans la même Terre, duquel Charles le Coq, Général de la Chambre des Monnoies, rendit hommage à l'Evêque de Paris le 20 Septembre 1508. Après lui Antoine le Coq, Greffier au Conseil, puis Conseiller au Parlement en 1543. Dans la suite il se forma plusieurs branches. On assure que Charles le Coq, Prési-

Hist. des Gr. Offic. T. 9. *p.* 105.

Ibid. pag. 106.

pag. 107.

Regist. Ep. Paris.

dent en la Cour des Monnoies, étoit encore Seigneur de Combs-la-Ville en 1600. Il faut que ce fut le fils de l'autre Charles : car on lit dans le Rôle de la Contribution au Ban de la Châtellenie de Corbeil dressé en 1597, un article alors ancien qui le suppose décédé. Il est conçu en ces termes : « Le fief Manchy » assis à Combs-la-Ville, appartenant à Mar- » guerite Quetier, veuve de Charles le Coq » valant 34 livres 17 sols. » D'ailleurs le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580 nomme un Jean de Riviere, Ecuyer, comme Seigneur en partie de Combs-la-Ville, de Vaux-la-Reine, de Paloisel, & Cortabeuf : c'est ce que le Rôle dressé à Corbeil en 1597 & 1598 ci-dessus cité explique ainsi : « Les fiefs de Vaux-la-Reine en partie » sur Combs-la-Ville. Le fief Paloisel dit » Courtabeuf, appartenant à Louise Herouer, » de Jean de Riviere, valant deux cent liv. » Main-levée à Nicolas de Riviere, Ecuyer, » pour ces fiefs, accordée au mois de Mai » 1598. » A l'égard du siécle suivant, De la Barre qui écrivoit l'Histoire de Corbeil vers 1620, y marque que la plus grande partie de la Seigneurie de Combs-la-Ville appartient au Sieur de Riviere, avec droit de Justice au ressort de Corbeil ; & que les autres qui avoient des fiefs en ce Village, usurpans la Justice, refusent ce ressort. Il dit immédiatement auparavant, que Vaux-la-Reine, Maison Seigneuriale, appartient au Sieur de Riviere avec droit de Justice au même ressort de Corbeil.

Hist. des Pr. Présid. p. 34.

Histoire de Corb. p. 23.

Comme cet Ecrivain n'entre dans aucun détail sur les fiefs de Combs, ne nommant que celui de Vaux-la-Reine, j'en ajouterai encore ici un ancien qui prit le nom de Jérôme Gilles, parce qu'il appartenoit à cet

Ecuyer, Bourgeois de Paris, qui en fit son hommage à l'Evêque le 25 Juin 1473. Ensuite Jacques Chambellan qui en avoit été acquereur prêta le sien le 11 Septembre 1488, & le 17 Octobre suivant Bernard Halewin, Greffier des Requêtes, s'acquitta du même devoir pour le même fief. On ne sçait pourquoi il ne fut plus parlé de ce fief: peut-être fut-il confondu par la suite avec l'un des deux suivans qui y étoient encore connus il y a cent cinquante ans. En effet le Rôle de 1597 pour la Châtellenie de Corbeil, met au rang des fiefs de Combs-la-Ville, le fief du Grand-Hôtel & un autre fief consistant en trente arpens de bois taillis au Bois de Senart lez-Combs-la-Ville, déclarés par Jacques de Haulny valans cinquante livres. Plus on y lit que le 28 Juin 1597 Dame Isabeau Fusée, veuve de M. Gilles Bourdin, Procureur Général du Roi en Parlement, s'est présentée pour le fief Brohiet & a requis d'être exempte d'envoyer ou contribuer au Ban & Arriere-Ban comme Bourgeoise de Paris: ce qui lui fut accordé.

Regist. Ep. Par.

On vient de voir ci-dessus qu'il y a à Combs-la-Ville un fief nommé Paloizel autrement Courtabeuf. La raison pour laquelle il portoit ce nom est qu'il appartenoit aux Seigneurs de Palaiseau. Ainsi Fiacre de Harville en fit foi & hommage à l'Evêque de Paris le 7 Avril 1473, & le dernier Février 1477 Pierre de Meauze, Ecuyer, qui avoit épousé Jeanne de Harville, fille & héritiere de Guillaume, s'acquitta du même devoir le 3 Juillet 1501. Jean du Bec, Chevalier, Seigneur de Cany, fit hommage à l'Evêque de Paris du même fief de Palaiseau assis à Combs-la-Ville, & traita des acquisitions faites par Claude de Rabodanges & Jean Andry. Il reste

Ibid.

aussi des hommages de ce fief de Palaiseau rendus en 1555 & 1566. Ce fief est de nos jours au Marquis de Chabanois. *Tabul. Ep. in Combs.*

Mais ce qui est digne d'une plus grande attention dans tout le territoire de Combs-la-Ville, est le lieu que l'on a appellé successivement Vaux-la-Comtesse & Vaux-la-Reine. Ce lieu n'a eu d'abord que le nom général de Combs, comme faisant partie de la Paroisse. Il avoit été donné avec Revigny en 1216 à l'Evêque de Paris par Philippe-Auguste. Il est vraisemblable que c'est ce même lieu qui en 1228 est appellé *Cuneus feodi* dans le petit Cartulaire de l'Evêché. Alors les héritiers de Jean, Chambrier de France, le tinrent de l'Evêque de la même maniere qu'ils l'avoient tenu du Roi, [& depuis ce temps-là quelque Comtesse l'acheta.] La vue que l'on a de cette côte des agréables variétés que fournit le paysage de la riviere d'Hieres, laquelle au-dessus de Combs a son lit tout sec durant l'été & ressort de dessous la terre vis-à-vis ce Village pour former un lit tranquille de profondeur extraordinaire & d'une belle couleur verte, dut en tout temps rendre ce séjour très-gracieux. Ainsi il étoit naturel qu'une des Princesses du Sang prit un tel vallon en affection. L'Historien de Corbeil croit avec assez de raison que ce fut la belle-sœur de saint Louis, Jeanne de Toulouse, femme d'Alphonse, Comte de Poitiers; & comme elle est fondatrice de l'Abbaye de Gersy qui n'en est qu'à demie-lieue, il est plus vraisemblable que c'est d'elle plutôt que d'aucune autre que la Maison de plaisance bâtie sur la pente du côteau de Combs-la-Ville, en tirant un peu vers Quincy, en aura eu le nom de *Vaux-la-Comtesse*. Quant à ce que dit le même Historien que cette Comtesse avoit acheté

Histoire de Corbeil. De la Barre, pag. 174.

cette Maison & Seigneurie, (à quoi le Pere Du Bois ajoute qu'elle avoit même acheté avec son mari la Terre de Combs-la-Ville,) ce sont des faits qui auroient besoin d'être appuyés sur des titres. Mais que cette Comtesse de Poitiers fût devenue Dame de ce lieu soit par acquisition des héritiers de Simon de Vaux, ou par don du Roi, le nom du Val-la-Comtesse lui en resta jusques sous le regne de Charles V. Les Tables de cire dans lesquelles sont spécifiés en latin les différens lieux de la Brie ou le Roi Philippe-le-Bel passa avec Jeanne de Navarre son épouse, au retour du voyage qu'il fit avec elle en Champagne, durant l'hiver de l'année 1301, marquent qu'au sortir du Vivier qui est près de Chaumes en Brie, ils se rendirent *Sabbato in Octava Epiphania, apud Vallem Comitissæ*, & que le lendemain 14 Janvier ils vinrent à Villeneuve-Saint-Georges. Or il se trouve que Vaux-la-Comtesse sous Combs-la-Ville est presque directement sur la route de l'un à l'autre, y ayant cinq lieues de Chaumes à Combs, & deux lieues & demie de Combs à Villeneuve. Le même Roi y étoit au mois d'Octobre 1309 selon une Charte qui est datée de ce lieu. Les Chroniques de Saint-Denis assurent que vers la fin du mois de Juillet de l'an 1358 le Régent du Royaume, Charles, fils du Roi Jean, ayant fait un accord avec le Roi de Navarre dont les Parisiens soutenoient le parti, quitta le séjour de Quarrieres-lez-Conflant-Charenton, & se retira au Val-la-Comtesse.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 470.

Tab. ceræ in Biblioth. S. Victor. Paris.

Regist. des Chartes. 41 Lettre 120.

Mais dès l'an 1374 ce lieu se trouve avoir changé de nom. Il reste deux Chartes du Roi Charles V datées du 9 Septembre de cette année-là *apud Vallem Reginæ*. Il n'est pas ai é de déterminer qu'elle fut la Reine à l'occa-

on de laquelle on cessa de l'appeller Vaux-ı-Comtesse. Ce qu'il y a de certain est que e n'est pas la Reine Isabeau de Baviere, pouse de Charles VI, puisqu'elle ne fut maée qu'en 1385. De la Barre avoit eu cette ensée dans son Histoire de Corbeil, parce u'il ne connoissoit pas ces Ordonnances de Charles V. Je ne crois pas non plus que ç'ait té à raison de Jeanne de Bourbon, épouse de e Prince, parce que si elle avoit assez aimé e lieu pour y faire quelque résidence de emps en temps, Charles V y seroit venu lus souvent. Il peut se faire que comme cette Maison de Vaux n'est éloignée que d'une ieue de Brie-Comte-Robert où résida Jean-ıe d'Evreux, troisiéme & derniere femme du Roi Charles-le-Bel, laquelle ne mourut qu'en 370, cette Reine s'y seroit retirée quelque-ois, & qu'à cause de cela on auroit commencé à l'appeller Vaux-la-Reine vers l'an 360 ou 1365. On ne peut pas dire que Blanhe de Navarre, seconde femme de Philippe e Valois en ait joui, puisqu'elle ne mourut u'en 1398, & que dès l'an 1380 Jean, Duc e Berry, fut mis en possession de cet Hôtel u Val-la-Reine par Charles V son frere, uivant des enseignemens que Sauval avoit u. On voit ailleurs que cette Terre avoit té mise en ligne de compte dès l'an 1352 ıvec le mot *vacat*, comme ne produisant rien u Domaine : & que le Duc de Berry la venit [en 1399] à Louis, Duc d'Orleans, son ıeveu. Sauval assure que ce dernier en jouissoit déja, lorsque le Roi lui donna le Duché l'Orleans en appanage ; il ajoute que ce Val-a-Reine étoit une belle & grande Maison ıccompagnée de préaux, de prés, de vignes, le bois, & de terres labourables ; mais qu'ensuite il en fit l'échange avec la Reine Isabeau

Pag. 199 & à la page 204 il met encore plus tard l'origine de ce nom.

Sauval, T. 2. p. 115.

Cod. Putean. 728.

Ibid.

Sauval, T. 2. p. 117.

de Baviere, qui lui donna l'Hôtel d'Orleans au fauxbourg Saint-Marceau (*a*). Il en parle encore à la page 185, mais il y a lieu de se défier des époques qu'il y marque par cet échange, & d'un autre échange par lequel il assure que cette Reine céda cette Terre au Chapitre de Notre-Dame de Paris en 1631. Il rencontre plus juste; lorsqu'il dit, que ce Val-la-Reine est voisin de Pouilly où la même Reine se retira avec le Duc d'Orleans l'an 1405, lorsqu'elle pensa à y faire venir le Dauphin. En effet il n'est éloigné que de deux lieues de ce Pouilly-le-Jar, Château situé à une lieue & demie de Melun du côté du septentrion; ensorte même que ce Val-la-Reine se trouve sur la route (*b*). De la Barre qui n'a pas non plus parlé toujours exactement sur cette Maison de la Reine Isabeau, a voulu pénétrer dans l'intention de cette Princesse, & dit qu'elle l'avoit acquise pour être plus à portée du Roi Charles VI lorsqu'il alloit coucher à Villepêcle, dans la Maison de Gilles Malet, son Maître d'Hôtel, qui n'en étoit qu'à une demie-lieue ou environ sur la Paroisse de Lieu Saint. Mais il avance cette pensée sans la garantir. Il paroît au contraire ne parler que d'après quelque autorité, quand il ajoute que cette Reine fit bâtir une belle Chapelle en cette Maison; & que pour avoir un Prêtre qui y célébrât la Messe, elle donna un pré aux Religieuses de Gersy, qui se char-

Histoire de Charles VI. édit. de Laboureur, pag. 951.

Histoire de Corbeil, pag. 199.

Ibid.

(*a*) De la Barre veut au contraire que cette Maison de Vaux sous Combs-la-Ville appartint alors au Duc de Bourbon, & que la Reine lui donna en échange une maison à Paris au fauxbourg Saint-Jacques, dite depuis l'Hôtel du petit Bourbon, où est à présent l'Abbaye du Val-de Grace. *Hist. de Corb. pag.* 199.

(*b*) Delisle en sa Carte du Diocèse de Paris de 1662 a mis une Croix à Vaux-la-Reine, comme si c'étoit une Paroisse.

erent d'en envoyer un tous les Dimanches.
l continue ce qu'il a à dire sur Vaux-la-Reine, en marquant que la même Princesse ar son testament de l'an 1431 légua cette Terre au Chapitre de Notre-Dame de Pa-is (a), mais que Charles VII ayant cassé tout e qu'elle avoit ordonné, ce ne fut qu'après a mort de ce Roi arrivée en 1461, que Louis XI son fils consentit à la délivrance du legs, & qu'alors les Chanoines donnerent à cette Seigneurie le nom de Vaux-la-Reine pour ternifer le souvenir de ce bienfait. Cette poque du nom de Vaux-la-Reine étant très-ausse, ainsi qu'on en peut juger par ce que j'ai lit ci-dessus, ne prévient point en faveur de a vérité de ce qu'on débite pour en venir-là. Le legs est véritable, mais Louis XI n'y consentit pas plus que Charles VII. Aussi trouve-on dans des Mémoires du temps, qu'en 1458 a Reine Marie d'Anjou tenoit cette Maison par don du Roi : qu'ensuite cette Reine pria Charles VII de la donner à un nommé Pierre lu Buisson & à sa femme ; ce qui fut fait, & nême confirmé depuis par Louis XI à son oyeux avénement à la Couronne l'an 1461. Que quelque temps après le Receveur de Pa-is sous ombre de la révocation générale que e Roi avoit fait des aliénations de son Do-naine, les ayant troublés dans la jouissance le cet Hôtel du Val-la-Reine, Louis XI la onna encore de nouveau au même du Buis-on par Lettres datées d'Amboise le premier Avril 1568 avant Pâques. Mais les Mémoires ur lesquels l'Histoire de Corbeil a été com-

Page 204.

Cod. Putean. 728.

Compte de l'Ordinaire de Paris 1470. Sauval. T. 3. p. 395.

Histoire de Corbeil, pag. 204.

(a) En la léguant elle chargeoit le Chapitre de ayer par an vingt livres parisis à l'Hôpital de Saint-Gervais, dont Frere Anseau Hapart, son Confesseur, voit la direction, jusqu'à ce qu'il eut assigné un fond our cette somme. *Camer. Comput. Regist. K. fol.* 15[illegible]

posée, contredisent encore cela, au moins en partie. Ils disent que le Chapitre de Paris n'ayant pas jugé à propos de rebâtir cet Hôtel qui étoit tombé en ruine durant les guerres, ni de faire défricher les terres, transporta le tout à un de ses Officiers à titre de rente l'an 1490, se réservant seulement les bois qui en dépendoient dans la forêt de Senart. Ce qu'il y a de sûr & qui n'est pas dans l'Historien de Corbeil, c'est qu'en 1474 Pierre Jacon, Ecuyer, étoit Seigneur de Vaux-la-Reine & qu'il en porta hommage à l'Evêque de Paris le 6 Août. Qu'en l'an 1492 cette Seigneurie étoit possédée par Jean Andry, Bourgeois de Paris, lequel ayant fait un accord avec l'Abbaye de Gersy, le fit ratifier par l'Evêque le 30 Avril. Depuis ce temps-là, continue le Sieur De la Barre, cette Seigneurie a été remise à l'usage de la Noblesse, & est a présent possédée par ceux de la Maison de la Riviere. En 1634 celui qui en jouissoit étoit Charles Gomer, Ecuyer, Seigneur de Cugniere : il avoit épousé Marie de Riviere ; un Gomer, Chevalier, possédoit en 1676 & 1697 Vaux-la-Reine avec Combs-la-Ville. En 1717 ces deux Terres avec celle d'Egrenay étoient possédées par Paul-Etienne Brunet de Rancy, Secretaire du Roi, Fermier Général. On a écrit dans un Mémoire qui m'a été communiqué, que Combs-la-Ville appartient à M. le Marquis de Chabanois, Maréchal de Camp, à cause de Madame Brunet de Rancy sa mere, épouse de M. Colbert de Croissy, Lieutenant Général des Armées du Roi.

Regist. Ep. Paris.

Ibid.

Regist. Ep. Par. 4 Sep.

Merc. Juillet 1742. p. 671.

Pour ce qui est des droits qu'avoit l'Evêque de Paris dans la Terre de Combs-la-Ville, ils ont été échangés par le Cardinal de Gondi, Evêque, l'an 1579 avec le Chapitre

de Paris, pour une Maison claustrale voisine de l'Evêché du côté de la pointe de l'Isle, dont l'emplacement a servi depuis à l'aggrandissement du Palais Archiépiscopal.

Outre tous les noms de lieu mentionnés dans les actes ci-dessus cités concernant le Topographique de Combs-la-Ville, j'ai remarqué dans un ancien Etat des biens de la Cure qu'il y est fait mention des territoires de Bruel ou Breuil, du Champ de Roncin, de la Barriere du Chesne, du Bois-la-Reine, de la fontaine de Saint-George, de Chantereine & de Sommeville.

Tabul. Ep. in Spir. n. 26. in. 22.



PERIGNY.

LE nom de ce Village n'eſt point rare en France. On y connoît quatorze ou quinze Paroiſſes qui le portent en différens Diocèſes. Bien ſouvent le nom latin des Villages ſe fabrique ſur le françois, & cela ſe pratiquoit à Paris & aux environs dès le douziéme & le treiziéme ſiécle : c'eſt pour cela qu'on trouve ce Perigny-ci dès ces temps-là appellé *Parriniacum*, *Parrigniacum* & *Peroigniacum* ; mais on connoît par des titres du neuviéme ſiécle & par des Auteurs du même temps, que ces trois manieres d'écrire en latin le nom de Perigny ſont altérées plus ou moins, & que ce mot françois Perigny eſt dérivé de *Patriniacum*. Quoique ce ne ſoit point de Perigny du Diocèſe de Paris que parlent ces titres ſi anciens, on doit juger de tous les autres Perigny, & même des lieux dits Perignac, qu'ils n'ont point d'autre origine que *Patriniacum* ou *Petriniacum*, c'eſt-à-dire que ces noms ſont dérivés de *Patrinus*, ou de *Petrinus*. M. de Valois n'a point parlé de Village de Perigny en ſa Notice du Pariſis,

Biblioth. nova mſſ. Labb. Tom. I. p. 415.

Cette Paroiſſe eſt à cinq lieues ou environ de Paris, ſur le rivage gauche de l'Hieres, dont les bords en cet endroit ſont fort eſcarpés de ce côté-là, & accompagnés de belles fontaines preſque juſqu'au haut oé le Village ſe trouve conſtruit. Le territoire de cette Paroiſſe contient beaucoup de vignes, même dans des lieux qui ne ſont point en côte ou en pente. Le reſte eſt en terres labourables. On a à ce Village une vue qui domine ſur le charmant payſage de Gerſy, de Vaux-la-Reine & des environs. Le Dénombrement de l'Election

ction de Paris publié en 1709 marquoit 24 feux à Perigny ; celui qu'on trouve dans le Livre du Sieur Doisy imprimé en 1745 y en marque 81. Le Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726 assure qu'il y avoit alors 140 habitans ou communians.

Royaume de France in-quarto.

L'antiquité de la Paroisse se prouve par le Pouillé Parisien du treiziéme siécle, où elle se trouve spécifiée parmi les Cures du Doyenné de Moissy qui sont de la collation pure & simple de l'Evêque de Paris. Les autres Pouillés rédigés depuis marquent de même que c'est à l'Ordinaire à y nommer. Mais quoique la Cure subsistât au moins dès le regne de Philippe-Auguste sous le nom de *Parrigniacum*, on ne voit rien dans le bâtiment de l'Eglise qui approche de ces temps-là. C'est un édifice qui a deux cent ans ou environ. La Fête Patronale est saint Loup, Archevêque de Sens, qu'on appelle à Paris saint Leu. On y joint saint Gilles suivant l'usage de plusieurs autres lieux de réunir ces deux Saints qui n'ont aucun rapport entre eux. On a quelquefois mis dans les Provisions de la Cure : *Sanctorum Egidi & Lupi*. Mais saint Loup a prévalu : l'Archevêque de Paris agréa le 13 Août 1641 l'érection d'une Confrérie de saint Leu saint Gilles en ce lieu, avec des Statuts, & ordonna que la Fête de S. Gilles s'y célébreroit le Dimanche après la S. Leu.

Regist. Archiep. Paris.

Ce qu'on voit de plus ancien à Perigny, sont deux tombes de l'ancienne Eglise que l'on a heureusement conservées. L'une est dans le chœur. Un homme & une femme y sont représentés. L'homme est en chevalier armé le capuchon de cotte abattu. L'écu ou bouclier placé perpendiculairement la pointe en bas sans armoiries, & la femme porte sur sa tête un voile sans pointe. L'inscription,

qui est en capitales gothiques, porte ces mots : *Icy gist Madame Phelise d'Avelli, jadis Dame de . . . . . l'an de grace M. CCC. & XVIII le jour de Feste S. Lucas. Priez pour . . .*

Quoique le nom de la Terre ne soit pas lisible, il est vraisemblable qu'elle étoit Dame de Perrigny.

Sur la tombe qui sert de marche-pied au grand-autel, & qui par conséquent est déplacée, se lit cette épitaphe : *Cy gist Damoiselle Jehanne de Caours, Dame de Perigny, femme de Noble homme Jehan de Vaucilles, Escuyer, qui trespassa en M. CCCC IIII XX & IIII le XI jour de Septembre.*

Armes. Une croix anchrée partie de . . . à un croix en chef bordée à la partie senestre d'un pal componé.

La tombe suivante peut n'être que de la nouvelle Eglise. Elle est à l'entrée du chœur sous le banc des choristes. On y voit la figure d'un Officier en robe courte, & sur cet habit à l'endroit de la poitrine une salamandre couronnée, un chien à ses pieds, & à côté de ses jambes son casque, sa cuirasse. Sur le bord de la pierre est écrit : *Cy gist noble homme Jacques de Cocqueborne, Ecossois, en son vivant premier Archer du Corps du Roy nostre Sire sous la charge de Monf. d'Aubigni, qui trespassa le XVII jour de May M. V. C XXIII. Priez Dieu pour lui. Pater noster. Ave Maria.* Ses armoiries sont trois coqs.

A la vitre méridionale du chœur, est peint Messire Christophe Girart, Curé de cette Eglise, à genoux & en robe violette, avec le chiffre M. V. C soixante. A l'autre vitre plus près du fond de l'Eglise est représenté un autre Curé en robe rouge & aumuce. L'inscription est gothique, mais je ne l'ai point lue. Chacun sçait que les Chanoines de Cathédrales & même Dignités possédoient autrefois des Cures sans y résider. On les représentoit dans les vitres qu'ils donnoient tels qu'ils étoient habillés au chœur.

A la Chapelle de la Vierge du côté du septentrion se lit cette courte inscription : *Hic Franciscus de Thomassin hujus villæ Dominus misericordiam expectat.*

¶ Je ne mettrai point à la tête des Seigneurs de ce lieu venus à ma connoissance, un nommé Hugo Guirre, lequel avec Hazaude sa femme, donna à l'Abbaye d'Hieres vers l'an 1200 six cent écus (*nummos*) de cens ou rente à prendre dans Perigny *apud Parriniacum*, parce qu'il peut avoir eu du bien en ce lieu sans en être Seigneur. Mais une Charte du Roi Philippe-le-Bel de l'an 1296 fait mention de Simon de Peroigny, Chevalier, (*de Peroigniaco*) lequel avoit vendu une piece de terre aux Religieuses de la nouvelle Abbaye de Gercy.

Necrol. Heder. VIII Id. Decemb.

Gall. Christ. T. 7. Instr. col. 1226

Au siécle suivant Dame Phelise d'Avelli, dont l'épitaphe est ci-dessus, paroît avoir joui de cette Seigneurie.

Dans le quinziéme siécle Fremain de la Sangle étoit Seigneur de Perigny. Il fut enterré à Varennes où j'ai rapporté la teneur de son épitaphe, qui marque sa mort à l'an 1492.

Jehanne de Caours jouit aussi de cette Terre vers le même temps. Je viens de rapporter son épitaphe.

Jean Hennequin, Conseiller au Parlement, fut Seigneur de Perigny sous François I. Il mourut le 1[illegible] Juillet 1548.

Généal. des Hennequin.

Vers le même temps Barbe de la Sangle, petite fille de Fremain ci-dessus nommé, porta cette Terre en partie à un nommé M. de Fleury, qui fut inhumé à Varennes, dont il étoit aussi Seigneur. Son fils Charles de Fleury jouissoit de la Seigneurie de Perigny en 1606.

Tabul. Ep. Par.

François de Gorniches, Bourgeois de Pa-

ris, posséda aussi cette Terre, suivant la Déclaration donnée à Corbeil pour le Ban & Arriere-Ban dans le temps des guerres du seiziéme siécle, dans laquelle Déclaration il marqua que ce Fief, Terre & Seigneurie, valoit quarante livres.

Denis Peaudeloup est dit Seigneur en partie de Perigny dans la Coutume de Paris de l'an 1580.

Vers le regne de Louis XIII cette Seigneurie continuoit d'être divisée. Une partie appartenoit à M. Picart, Conseiller aux Requêtes du Palais. Une autre partie à M. Nicot, Secretaire du Roi. Ils avoient tous deux droit de Justice en leurs fiefs, au ressort de Corbeil.

Histoire de Corb. p. 21.

En 1739 M. Freideaux étoit encore Seigneur de Perigny en partie. Il avoit aussi une partie de la Seigneurie de Mandres. Il possédoit Perigny dès 1700.

On m'a dit en 1739 que la Terre de Perigny étoit alors possédée par les enfans de M. François Thomassin; l'un d'eux étoit Prévôt de Saint-Nicolas du Louvre à Paris.

M. Thomassin, Curé de Saint Pierre-des-Arcis, étoit Seigneur de Perigny lorsqu'il mourut le 29 Avril 1751.



MANDRES.

ON ne peut point douter que M. de Valois n'ait rencontré assez juste lorsqu'il a écrit dans sa Notice des Gaules, que le Village de Mandres en Brie tiroit son nom de plusieurs petites habitations faites confusément en bois, en un mot des cabanes, telles que les Solitaires en avoient ; ce qui a fait qu'une mandre signifie encore chez les Grecs un Monastere. Les Auteurs de la nouvelle édition du Glossaire de Du Cange ont admis l'explication donnée par M. de Valois, & j'y souscris volontiers. Néanmoins le premier titre qui fait mention de ce Village, l'appelle en latin *Mendreæ ; apud Mendreas*. Il est de l'an 1117 : mais dans un autre de l'an 1248 on lit *de Mandris*. Il n'a fallu qu'un Seigneur qui eût été à la premiere Croisade du temps de Godefroy de Bouillon, lequel à son retour bâtissant un Village en ce lieu, lui aura donné un nom qui est commun dans l'Orient. Au reste ce Village n'est pas unique de son nom en France. Il y a Mandre au Diocèse de Langres, un autre Mandre au Diocèse d'Evreux ; & un quatriéme dans le Diocèse de Toul, Election de Joinville.

Celui dont il s'agit est à cinq lieues de Paris & à une de Brie-Comte-Robert. Il est situé dans une plaine au bout de laquelle est un côteau de vignes en demi-cercle regardant le midi & le couchant d'hiver ; ce qui fait que l'aspect de ce Village, lorsqu'on le voit d'Epinay ou du voisinage, est fort gracieux : les plaines sont en labourages, & les terres en sont bonnes. On comptoit à Mandres en 1709 le nombre de 69 feux, suivant

le Dénombrement de l'Election qui fut imprimé alors. Le Sieur Doisy qui vient d'en donner un autre au Public n'y en compte que 45. Le Dictionnaire Universel du Royaume qui a paru en 1726 y mettoit 115 habitans ou communians.

L'Eglise que l'on y voit aujourd'hui dans ce lieu est très-nouvelle. C'est un édifice presque quarré & dans lequel il n'y a rien d'extraordinaire, sinon le saint Patron, qui est saint Thibaud, Solitaire, dont on fait la Fête le premier Juillet.

Il y avoit dans le chœur de l'Eglise qui subsistoit en 1657 une tombe, laquelle au rapport d'un Arpenteur Expert nommé par le Parlement à l'occasion d'une difficulté survenue, étoit du treiziéme siécle, & même de l'an 1221.

Devant l'autel d'une Chapelle à côté du grand autel se lit sur la bordure d'une tombe provenante de l'ancienne Eglise :

Cy gist Dame Lucrece de Montonvilliers, Dame de Mandres & de Cersay en partie : vivante femme de feu Charles du Val, Escuyer, Seigneur de Vaugrigneuse. Et par addition au bas de la tombe : *Et en secondes nopces de Doncan de Mur, Seigneur de la Grange, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Lieutenant de la premiere Compagnie des Gardes du Corps de Sa Majesté ; laquelle fit bâtir cette Chapelle en 1623 & décéda le . . . .*

A côté de cette tombe est celle du Sieur de Mur, avec la répétition de ces qualités & sans date du jour de la mort ni de l'année.

Il n'y a pas eu de Dédicace de cette Eglise. On n'y montre aucunes reliques de S. Thibaud, mais seulement de celles des Catacom-

bes. En récompense il y a une fontaine de saint Thibaud qui est fort fréquentée pour la guérison des fiévres.

La nomination à la Cure appartient à l'Abbé de Chaumes, Monastere à cinq lieues de-là dans le Diocèse de Sens. Cela ne se trouve point dans le Pouillé du Diocèse de Paris écrit au treiziéme siécle, attendu que cette Cure n'y est aucunement. Mais comme Boussi y est déclaré être au Patronage de l'Abbé de Chaumes, on ne peut gueres douter que Mandres ne s'en trouve aujourd'hui, parce qu'il auroit été démembré de Boussi, autrement dit Bussi-Saint-Antoine, dont il n'est éloigné que d'un quart de lieue. On ignore au reste de quel Evêque de Paris l'Abbaye de Chaumes a eu cette Cure dont elle conserve la nomination : ce droit peut lui avoir été donné dans l'onziéme siécle, & Mandres qui auroit eu une Chapelle de Boussi dès le treiziéme siécle, n'auroit été érigé en Paroisse que dans les siécles suivans & au moins avant l'an 1420. En effet on le trouve parmi les Cures dans les Pouillés du quinziéme & du seiziéme siécle & dans tous les suivans, qui déclarent que c'est à l'Abbé de Chaumes à y nommer. Le Pelletier qui a publié le sien en 1692 d'une maniere très-défectueuse, donne à cette Cure le nom de *Saint-Mandé*, qui est celui d'un petit Prieuré proche Vincennes. Ce qui doit faire croire qu'au quinziéme siécle la Cure de Mandres étoit de nouvelle érection, est qu'elle se trouve la derniere du Doyenné du vieux-Corbeil dans le Pouillé écrit vers l'an 1450. Mais quoiqu'assez nouvelle alors elle fut sujette à quelques variations. Dans ce Pouillé après ces mots *Cura de Mandriis ; Abbatis de Calmis*, on lit cette apostille : *Dicitur unita cum Perigniaco*

per Legatum sine consensu Domini, c'est-à-dire *sine consensu Episcopi*. Il faut sçavoir que ces unions d'une Cure avec une autre n'étoient que pour un temps, & ne duroient qu'autant qu'il s'agissoit de faire plaisir à un Curé en augmentant son revenu. On ignore si l'union de Mandres à Perigny eut lieu. Mais l'Evêque de Paris voulant gratifier le Curé de Boucy en 1497 lui unit la même Cure de Mandres du consentement de Jean . . . . qui en étoit Curé. Cette union fit croire trente-quatre ans après que Mandres étoit annexe de Boucy, & on le qualifia ainsi dans des Provisions de Boucy du 11 Février 1631 & 22 Juin 1532. Mais c'étoit une erreur qui fut rectifiée dès le 18 Juillet 1538 auquel on expédia des Provisions de l'Eglise de Mandres comme d'une Cure.

Regist. Ep. Par. 6 Maii.

Mandres étoit l'une des Paroisses où le Prieur d'Essonne, membre de l'Abbaye de Saint-Denis, avoit les dixmes, sauf la portion qui en revenoit au Curé. Dans un titre de ce Prieuré, il est spécifié qu'en 1420 le Curé de Mandres avoit pour sa part dix septiers de bled & dix d'avoine. Sur la fin du seizième siécle le Curé de Villecrêne vouloit obliger les habitans de Mandres de venir au service divin dans son Eglise : mais Nicolas de Montonvilliers, Seigneur de ce lieu, représenta le 22 Novembre 1596 à M. Pierre de Gondi, Cardinal, Evêque de Paris, que de tout temps (a) il y avoit eu un Curé en titre à Saint Thibaud de Mandres, qu'il avoit assisté aux Synodes, qu'on lui avoit adressé les Mandemens & Commissions pour les Tailles, Ban & Arriere-Ban, & il en obtint justice.

In Camera Comput. ad an. 1420.

En 1657 il y avoit une contestation entre

(a) C'étoit le style ; car la Cure n'étoit pas encore érigée sous le regne de Philippe-Auguste.

le

le Curé de Mandres & celui de Villecrêne, qui revient à celle de ci-dessus. Celui-ci prétendoit que l'Eglise de Saint Thibaud de Mandres n'avoit été bâtie que pour une petite partie du village de Mandres qui est fort étendu en longueur, & qu'étant à l'extrémité du côté de Boussi-Saint-Antoine, elle ne devoit être regardée que comme un secours & une annexe de cette Paroisse de Boussi. Le Curé de Mandres avec le Seigneur & les habitans prétendoient que l'Eglise de Saint Thibaud étoit la Paroisse de tout le village de Mandres, & qu'on ne devoit pas dire Saint-Thibaud-lez-Mandres, comme si Mandres eut été d'une autre Paroisse, mais Saint Thibaud de Mandres, & qu'elle n'étoit point un secours de Boussi, quelle avoit toutes les marques d'une Eglise Paroissiale, & qu'elle étoit capable de contenir tous les habitans de Mandres. Il y eut le 22 Février rapport de Migon, Arpenteur Expert nommé pour le mesurage & plan de l'Eglise de Saint Thibaud, duquel j'ai déja parlé à l'occasion d'une tombe. On ne sçait si cette affaire fut jugée : mais le Curé de Mandres est demeuré Curé du village entier, & celui de Villecrêne gros Décimateur sur Villecrêne & sur Mandres, & le Curé de Mandres est à portion congrue.

La Seigneurie de Mandres paroît avoir appartenu en partie l'an 1117 à Dreux de Mellot, Archidiacre de Paris : au moins il donna cette année-là ce qu'il y possédoit aux Religieux de Saint-Martin des Champs, *& apud Mendreas*, dit l'acte. Plus de cent après il est fait mention d'un Robert *de Mandris*, Ecuyer, lequel avec Baudoin de Villecrêne contestoit touchant quelques bois avec les Religieuses d'Hieres.

Hist. sancti Mart. à Camp. p. 365.

Chart. Heder. ad an. 1248.

Je trouve deux Seigneurs de Mandres sur

la fin du regne de Louis XI, sçavoir Jacques Cename qui la possédoit l'an 1481 & Sire en partie ; apparemment que Jeanne Seurreau sa veuve la vendit. Jacques Cename avoit le sejour du Roi moyennant onze sols de cens à l'Evêque : il en avoit la jouissance dès 1466. Jean Budé, Notaire & Audiencier de la Chancellerie qui jouissoit peu de temps après. Il en fit échange sous le regne suivant en 1488 avec les Chartreux de Paris, pour les biens qu'ils possédoient à Hieres : & le Roi Charles VIII leur amortit cette Terre : De-là vient que dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, les Chartreux de Paris sont dits Seigneurs de Mandres.

Tabul. Ep.

Tabul. Cartus. Paris.

De la Barre qui écrivoit l'Histoire de Corbeil quarante ou cinquante ans après, dit que cette Seigneurie leur appartient en partie, & en partie au Sieur de Meurs, ce sont les termes, & que la Justice de l'un ressortit à Corbeil, & l'autre à Brie-Comte-Robert. Vingt ou trente ans après l'édition de l'Histoire de Corbeil, c'est-à-dire en 1660, Claude Du Val, Abbé de Saint-Pierre de Selincourt au Diocèse d'Amiens, est qualifié Seigneur en partie de Mandres, dans les Registres de l'Archevêché de Paris : il y faisoit même sa demeure en 1671.

Histoire de Corb. p. 21.

Regist. Archiep. Paris. 14 Jul. 1660. 19 Nov. 1611.

BOUCY-SAINT-ANTOINE,

autrefois ſimplement BOUCY.

L'ABBAYE de Chaumes en Brie ayant été l'une de celles où les guerres des XIV, XV & XVI ſiécles ont cauſé le plus de dégât, c'eſt pour cela que nous ne pouvons produire de titres bien anciens qui parlent de Boucy. Si les Archives n'en euſſent pas été totalement diſſipées, nous aurions ſçu de qui cette Abbaye tenoit cette Terre, & quel fut l'Evêque de Paris qui lui en accorda l'autel ou la nomination à la Cure. Nous ſerions peut-être auſſi plus en état de juger ſur la maniere dont le nom du lieu a été écrit originairement.

Il ne paroît rien ſur ce dernier point avant le commencement du treiziéme ſiécle, auquel temps le Cartulaire de Sainte-Genevieve de Paris fournit un acte qui tire ce Village de l'obſcurité, & dans lequel il eſt nommé en latin pluſieurs fois *Buciacum*. Ce titre eſt de l'an 1224. Le premier canevas du Pouillé de Paris fait vers le même temps ne le nomme qu'en françois Bouci ſans addition : & en parlant de Bucy-Saint-Georges & de Bucy-Saint-Martin du Doyenné de Lagny, il les déſigne en latin par *Buciacum Sancti Georgii*, *Buciacum Sancti Martini ;* & Boiſſy proche Sucy eſt dit *Boſſiacum*. C'eſt de ce dernier Boiſſy qu'il faut entendre la donation du *Buneus vicus* faite par Clovis II à l'Egliſe de Saint-Pierre des Foſſés, & non pas de Boucy-Saint-Antoine, comme M. de Valois l'a cru : mais abſolument parlant il ſe peut faire que ce ſoit de Boucy-Saint-Antoine qu'il faille

Chartul. S. Genov. pag. 210.

Notit. Gal. p. 411. col.

entendre ce qu'on lit d'un *vicus Bucciacus* du Diocèse de Paris, dont étoient deux malades qui furent amenés à saint Germain, Evêque de Paris, au sixiéme siécle, ainsi que Fortunat le rapporte dans sa Vie. On peut au reste tirer l'étymologie de tous ces lieux dits Bucy, Boucy & Boissy, soit du mot *Boscum* bois, ou *buxus*, bouis ou buis, soit du fondateur ou possesseur du temps des Romains qui se seroit appellé *Buccidius*, d'où auroit été formé le nom *Buccidiacum*, depuis abrégé en celui de *Bucciacum*. Ce n'est qu'au quinziéme siécle que l'on a pu commencer à dire Boucy-Saint-Antoine pour désigner celui-ci. On en verra la raison ci-dessous.

Inscript. Gruteri.

Le village de Boucy-Saint-Antoine est situé sur le rivage droit de l'Hieres, à l'endroit où cette riviere fait d'agréables circulations, à un quart de lieue de Mandres, & autant de Perigny, villages situés du même côté sur la hauteur, & qui forment avec lui un espece de triangle. Sa distance de Paris est de cinq lieues ou un peu plus. Il est placé entre Villeneuve-Saint-Georges & Brie-Comte-Robert, un peu plus près de ce dernier lieu. C'est un pays de bled, de vin, avec quelques pâturages. Les vignes y font un aspect fort riant sur les côtes. Il y a un pont de beaucoup d'arches sur la riviere d'Hieres. Comme ce Village n'est qu'environ à mi-côte, il tire des eaux de la plaine d'en-haut. Le nombre des feux est depuis long-temps entre vingt-cinq & trente. Le Dénombrement de l'Election de Paris y marqua en 1709 28 feux. On m'a assuré il y a dix ans qu'il y en avoit 25. Le dernier Dénombrement publié en 1745 par le Sieur Doisy y en reconnoît 30. Le Dictionnaire Uuiversel de la France imprimé en 1726 comptoit en ce

lieu cent quarante habitans où communians.

Il n'y a rien dans le corps de l'Eglise Paroissiale qui désigne une antiquité de plusieurs siécles, sinon des vitrages du Sanctuaire qui sont d'un blanc chargé, tel qu'on en faisoit quelquefois il y a cinq cent ans. La tour est récente. S. Pierre est Patron de cette Eglise. Saint Eutrope, premier Evêque de Saintes & Martyr, y est aussi représenté au grand-autel, & outre cela dans une Chapelle, où le Peintre l'a dépeint revêtu de la même maniere que s'il eut vécu seulement de nos jours.

Le Pouillé Parisien du treiziéme siécle met à l'article du Doyenné de Moissy : *De donatione Abbatis de Chaumis, Ecclesia de Bouci.* Ce qui a été suivi dans ceux du seiziéme & dix-septiéme siécle ; Le Pelletier a omis dans le sien cette Paroisse. Cette nomination à la Cure fut tout ce que l'Abbé de Chaumes se retint à Boucy lorsqu'il en aliéna la Seigneurie. Son droit est ainsi énoncé dans un acte de 1477 : *Collatio Ecclesiæ Par. S. Petri de Bouciaco ad Abbatem de Calmis.* On a cru au commencement du seiziéme siécle que Mandres étoit une Succursale de Boucy. On se fondoit sur ce qu'il n'y avoit point de Curé titulaire : mais on vouloit bien ignorer que lorsque l'Evêque de Paris unit la Cure de Mandres à celle de Boucy le 6 Mai 1497, ce ne fut que durant la vie de Jean Geslin, Curé de ce lieu de Boucy. Il fut besoin pour ce faire non-seulement du consentement du Curé de Mandres, mais aussi de celui de l'Archevêque de Sens, Abbé Commendataire de Chaumes.

Regist. Archiep. Paris.

¶ Tout ce qu'on sçait d'ancien sur cette Terre, est qu'en 1224 il y eut un jugement porté par Maître Pierre *de Colle medio*, & par Anselme Silvaticus de Cremone au sujet de ce qui étoit en contestation entre l'Abbé de

Chartul. S. Genov.

Sainte-Genevieve & celui de Chaumes, sur le droit d'usage dans le territoire dit de Senart, & sur le moulin de Rocheel qui étoit dit par l'Abbé de Chaumes situé entierement dans sa Seigneurie *de Buciaco*, excepté la roue placée dans le milieu de l'eau. Les deux arbitres déciderent que le taillonage du boisseau de ce moulin étoit commun aux deux parties : qu'à l'égard du territoire de Senart, les hôtes ou hommes de l'Eglise de Chaumes, comme aussi ceux que des Chevaliers avoient à Boucy ou demeurans ailleurs sur la même Paroisse, jouiroient chacun de deux arpens de terrein en payant à Sainte Genevieve un cens & la dixme, & que l'Abbaye de Chaumes auroit pour sa part quarante de ces arpens & paieroit à proportion; le tout à condition que l'Abbé de Sainte-Genevieve travailleroit à retirer au plutôt des mains du Roi ce qu'il avoit dans ce territoire.

Histoire de l'Eglise, ville, &c. de Paris, in-12. 1728. T. 2. p. 246.

Le Sieur Grancolas dit dans sa petite Histoire de l'Eglise de Paris, en parlant des Religieux de Saint-Antoine, *qu'en 1416 on leur donna la Terre de Boussi*. Il est besoin de rectifier ce trait qui est très-inexact comme beaucoup d'autres du même Historien. Voici donc la véritable maniere dont cette Terre est parvenue à l'Ordre de Saint-Antoine, & on verra que ce n'est pas une donation, mais une acquisition.

Mémoire fourni par un de Messieurs de Saint-Antoine.

Guillaume de Neauville, Secretaire du Roi, ayant dès l'an 1415 fait construire une Chapelle dans l'Eglise de Saint Antoine de Paris, avec intention d'y fonder une Messe quotidienne & à perpétuité avec d'autres prieres, constitua le 18 Juin 1422 aux Religieux & Commandeur de Saint-Antoine de Paris pour accomplir cette fondation, une rente de quarante livres parisis à prendre sur

tous ses biens. Voulant ensuite décharger ses héritiers de cette rente, il donna aux Religieux six cens saluts d'or, desquels ils acquirent le 3 Août 1425 cinquante livres parisis de rente annuelle & perpétuelle amortie, de l'Abbé & des Religieux de Chaumes en Brie, lesquels pour le paiement de la rente hypothéquerent tous leurs biens, & spécialement la Terre & Seigneurie de Boussy en Brie, ses annexes & dépendances. Depuis ce temps-là, les Religieux de Chaumes, pour se rédimer de la rente qui leur étoit à charge, ayant obtenu le consentement de l'Archevêque de Sens, transporterent le 2 Février 1426 la même Terre & Seigneurie de Boussy, ses annexes & dépendances avec tous les droits, cens, revenus & émolumens, aux Religieux de Saint-Antoine de Paris, se réservant seulement la présentation de la Cure & quatre livres parisis de rente rachetable, & qui a été rachetée depuis ce temps-la au moyen de cent livres tournois. A l'acte de ce transport comparurent Révérend Pere en Dieu Frere Mile Marie, Abbé de Saint-Pierre de Chaume, Ordre de S. Benoît, au Diocèse de Sens; Frere Simon Michaut, Prevôt de ladite Eglise; Guy Peloc, Trésorier; Jean Monast, Chambrier; Noël Bonnet, Infirmier; Adrien le Gaste, Yves le Moustardier, tous Prêtres & Religieux de la même Eglise, & la plus grande & saine partie des Religieux.

Il y eut un Bref des Peres du Concile de Basle adressé à l'Official de Paris pour ratifier & confirmer cette vente, en date du mois de Septembte 1436.

Il y a plusieurs fiefs mouvans de cette Seigneurie, sçavoir celui d'Estiolles, de Sully sur Yeble & Angest. De plus une partie de la Terre de Mandres en dépend.



De la Barre, p. 20.

L'Historien de Corbeil qui écrivoit en 1630 remarque que François d'Amison étoit alors Commandeur de ce lieu, & que la Justice ressortit à Corbeil.

Arrêt de Servon, p. 18.

On lit dans le fameux Arrêt de Servon donné par le Conseil d'Etat en 1666, un trait incident qui fait mention de cette Terre de Boussy. C'est l'extrait d'une Sentence des Requêtes de l'Hôtel & du Prévôt Juge & Garde de la Justice & Prévôté de Boussy-Saint-Antoine, au profit de Messire Silvain du Drac, Chevalier Seigneur des Hayes & des Clerbaudieres, Gentilhomme de la Maison du Roi, & des Religieux de la Maison Saint-Antoine de Paris, Seigneurs haut-Justiciers dudit Boussy les 9 Mars 1663 & 23 Janvier 1666, par laquelle avoit été ordonné que les corps des y dénommés enterrés dans le chœur des Eglises de ces lieux seroient exhumés.

On écrit communément aujourd'hui Boussy. La Carte de l'Académie des Sciences a mis Boucy, & je l'ai suivie en cela. D'autres Cartes plus modernes mettent Bussy-Saint-Antoine.



EPINAY ET QUINCY,

Autrement EPINAI SOUS SENART.

IL femble que le mot de Quincy n'ait été ajouté à celui d'Epinay dans les Rôles de l'Election, que pour distinguer cet Epinai de tous les autres, & en particulier de trois autres Epinai qui sont au Diocèse de Paris; mais ce n'est pas seulement pour cela; c'est aussi à cause que ces deux lieux ne forment qu'un même rôle. Epinai est le chef-lieu où sont toutes les marques d'une ancienne Paroisse, & Quincy n'en est qu'une annexe ou Succursale formée dans un hameau, considérable à la vérité, mais toujours dépendant d'Epinai. Le rapport de ces deux lieux étant très-intime, & la Cure qu'on a voulu ériger à Quincy depuis quelques années n'étant pas encore solidement établie, j'ai cru ne devoir pas séparer ce que j'avois à dire de ces deux Villages.

L'étymologie d'Epinai ne doit aucunement arrêter. Elle lui est commune avec tous les autres lieux de même nom : & est fondée sur ce que ce canton étoit un terrein de broussailles avant qu'il fut mis en culture. La racine d'où il est formé est *Spina*, d'où en parlant de ce lieu ci on a fait *Spinolium*, *Spinogilum*, *Espinolium*, *Espinoletum*, par où il est visible qu'on a dit en langage vulgaire Espineuil, puis Epineil, ensuite Espinet, qu'on s'est accoutumé d'écrire Espinay. Le premier titre qui en parle, & qui dit que ce lieu avec son Eglise appartient à l'Abbaye de Sainte-Genevieve de Paris, n'est que du douziéme siécle. Mais comme c'est une Bulle confirma-

Gall. Christ. T. 7. Instr. col. tive de tous les biens de cette ancienne Communauté donnée par le Pape Alexandre III en 1163, cela suppose que cette Abbaye en jouissoit déja auparavant. On ignore de qui lui venoit ce don : on peut conjecturer seulement que c'étoit originairement une dépendance de Dravé qui avoit été donné par le Roi Dagobert I à la Basilique de S. Pierre & S. Paul de Paris où reposoit le corps de sainte Genevieve. Il n'y a qu'une lieue & demie de distance de l'Eglise de Dravé à celle d'Epinai : aucun Village ne fait la séparation de ces deux lieux, mais seulement la Forêt de Senart.

Epinai est à cinq lieues & demie de Paris tirant vers l'orient d'hiver. Sa situation est dans un vallon sur le rivage gauche de la riviere d'Hieres, un peu par-de-là Brunoy. Il est placé entre Villeneuve-Saint-Georges & Brie-Comte-Robert, à distance égale, qui est de cinq quarts de lieue ou d'une lieue & demie. C'est un pays de labourages : les vignes sont de l'autre côté de la riviere & sur un territoire différent. A parler selon les Rôles de l'Election de Paris & suivant les Dénombremens des feux, Epinai & Quincy joints ensemble dans celui de 1709 formoient alors 53 feux. Le Dictionnaire Universel Géographique de la France imprimé en 1726 réduit les habitans ou communians de Quincy à 246. Le Dénombrement publié en 1745 par le Sieur Doisy dans le Livre qu'il a intitulé *Royaume de France*, reconnoît dans Epinai & Quincy réunis le nombre de 55 feux. Mais si l'on veut considérer Epinai en particulier, on n'y en trouvera que 24 ou 25.

L'Eglise de ce lieu n'est que comme une longue Chapelle sans aucun côté. On n'y voit rien qui puisse faire croire qu'elle soit

ancienne. Sainte Genevieve en est la Patrone. Elle y est représentée au tableau du grand-autel avec saint Guillaume de Dannemarc à genoux devant elle. Cet édifice paroît n'avoir été rebâti que depuis l'établissement des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France. C'etoit une Prévôté dépendante des anciens Chanoines Séculiers de l'Eglise Collégiale de Sainte-Genevieve du Mont à Paris. Elle avoit été confiée à ce même saint Guillaume dont je viens de parler, lequel étoit natif de Paris & Chanoine de Sainte-Genevieve, & que nous n'appellons Guillaume de Dannemarc que parce qu'il mourut dans ce Royaume où il demeura long-temps. Pour revenir à Epinai, ce saint homme, dont la vertu avoit été en butte à ses confreres à Paris, continua ses exercices de Chanoine dans cette solitude, jusqu'à ce qu'il en fut rappellé par Odon, premier Abbé de Sainte-Genevieve, lorsque les Religieux de Saint-Victor y furent introduits. Un manuscrit de cette derniere Abbaye raconte le fait ainsi: « Guillaume étant à sa Prévôté d'Epiney, un jour, » comme il sortoit de dîner, on lui apporta » une lettre de l'Abbé de Sainte-Genevieve » qui lui mandoit de venir. Il s'écria aussi» tôt: Est-ce un songe? Et étant venu à » Sainte-Genevieve, l'Abbé lui parla du » mépris du monde d'une maniere si touchan» te en lui montrant un crucifix peint sur » une vitre, qu'il se jetta à ses pieds, & peu » après il prit l'habit, & fut Sous-Prieur de » la Maison. » Ceci a dû se passer vers l'an 1150. On ne voit pas si saint Guillaume Chanoine Séculier à Epiney y exerça ses fonctions Curiales. Toujours il est certain qu'il y avoit dès-lors une Eglise, puisque la Bulle de 1163 en fait mention. Alexandre III confir-

Gall. Chrst. T. 7. Instr. p. 242.

me à l'Abbaye de Sainte-Genevieve *Spinolium cum Ecclesia & omnibus pertinentiis & justitiis ejusdem.* Elle est aussi l'une des Eglises qu'Eudes de Sully, Evêque de Paris, traitant en 1202 avec l'Abbé de Sainte-Genevieve exempta du droit de procuration. C'étoit en même-temps une Terre à laquelle les Abbés donnerent leur attention. On voit par une des lettres d'Etienne de Tournay qu'il y étoit venu quelquefois lorsqu'il gouvernoit l'Abbaye de Sainte-Genevieve. Il l'appelle *Spinogilum.*

Steph. Tornac. Ep. 99.

Ce lieu est nommé deux fois dans le Pouillé de Paris écrit au treiziéme siécle : premierement comme Curé du Doyenné de Moissy, sous le nom de *Spinolium, de donatione Abbatis Sanctæ Genovefæ :* secondement comme Prieuré situé au même Doyenné, il est à son rang sous ce titre : *Espinoletum Sanctæ Genovefæ.* Mais il paroît que dans ce siécle il y avoit deux Supérieurs en ce lieu, ou que le même Supérieur étoit qualifié de deux manieres différentes. On voit en 1275 qu'il n'y résidoit qu'un Prieur avec un second Religieux : en cette année l'Abbé de Sainte-Genevieve Arnoul de Romainville traitant avec Noël, ancien Curé d'Hieres, qui vouloit se retirer à Epiney pour le reste de ses jours, met dans l'acte, qu'on lui donnera la nourriture *sicut Priori & socio ; in domo nostra de Espinolio ;* & vingt-trois ans après, (sçavoir en 1298) Frere Jean de Roissy est qualifié Prévôt d'Epiney & Chanoine de Sainte-Genevieve. Mais la raison de cette diversité est que le Prieur étoit pour les fonctions spirituelles, telles que le gouvernement de la Cure & l'Office divin, & le Prévôt pour le temporel. Saint Guillaume paroît n'avoir été chargé que du temporel, lorsqu'il étoit Cha-

Natalis Presbyter de Edera.

Chartul. S. Gen. p. 367. & Gall. Chr. Tom. 7. col. 144.

Livre des Métiers de Ste Genev. fol. 31.

noine Séculier de Sainte-Genevieve, puisqu'il n'avoit reçu que le Diaconat. Ses successeurs, lorsque le Chapitre fut régularisé, se déchargerent des soins de la Prévôté sur des Freres Convers, ainsi que fait encore actuellement l'Abbaye de Sainte-Genevieve. Pendant que la ferveur de la Regle de Saint-Victor continuoit encore en cette Abbaye & dans ses dépendances, le Prieuré-Cure d'Epiney fut gouverné par un Chanoine Régulier d'un si grand mérite, qu'il en fut tiré pour être fait Abbé de Saint-Victor. C'est Pierre de Ferrieres. Il étoit à Epiney en 1269. Le nom de Curé se donnoit quelquefois à ce Supérieur au lieu de celui de Prieur. On lit dans l'ancien Nécrologe de Sainte-Genevieve au 21 Janvier 1410 la mort de Robert Beaux-amis qualifié *Canonicus professus Curatus de Espinolio.*

Gall. Christ. Tom. 7. col. 680.

Comme la Cure & le Prieuré d'Epiney sont toujours restés invariablement à l'Abbaye de Sainte-Genevieve, il n'y a eu aucune diversité là-dessus dans les Pouillés de Paris pour la nomination. Ceux du seiziéme siécle & 1626 mettent *Prior Curatus de Espinolio Abbatis Sanctæ Genovefæ.* Celui de 1648 marque la même chose en françois. Enfin les Religieux de Sainte-Genevieve sont non-seulement Patrons de la Cure d'Epinay, mais aussi gros Décimateurs.

Il est spécifié dans le Catalogue des Fondations faites autrefois en l'Eglise Notre-Dame de Paris, que pour les Chapellenies de Saint Michel il fut assigné entre autres biens, quatre arpens situés à Epiney en Brie, sur la censive de Sainte-Genevieve.

Du Bois; Collect. mss. Tom. V. ad calcem.

¶ Les titres où il est parlé du temporel de ce lieu, nous instruisent sur la Topographie du canton. On y apprend, qu'il y avoit dès le

commencement du treiziéme siécle, de ces côtés-là, un territoire appellé Senart lequel étoit différent de la Forêt qui porte le même nom, & qui pourroit bien lui avoir par la suite communiqué le sien. L'Abbé de Chaumes comme Seigneur alors de Bucy, voisin d'Epiney, étoit en différend l'an 1224 avec l'Abbaye de Sainte-Genevieve sur le droit d'usage dans ce territoire. De plus, ceux de Sainte-Genevieve l'avoient cité devant le Juge, sur ce qu'il avoit endommagé le moulin de Rocheel, & ils vouloient qu'il leur en restituât le boisseau & l'instrument appellé *panchon* qui servoit à pêcher dans l'eau de ce moulin. L'Abbé de Chaumes disoit pour ses raisons que l'eau de l'Hieres *aqua Hederæ* faisant la séparation de sa Terre de Bucy d'avec celle du Prieur d'Epiney, & le moulin de Rocheel étant sur sa Seigneurie, parce que la roue qui le faisoit tourner étoit au milieu de la riviere, il avoit usé de son droit Seigneurial, & qu'ayant toute Justice *bannum, sanguinem & latronem & tallationem busselli*, il avoit cru devoir mettre en regle le boisseau du moulin qui n'y étoit pas. Les arbitres de ce procès qui étoient Maître Pierre *de Collemedio* & Anselme *Silvaticus* de Cremone, déciderent 1°. que le taillonage du boisseau devoit être commun aux deux parties. 2°. Que les hommes de l'Eglise de Chaumes, & ceux des Chevaliers demeurans à Bucy ou ailleurs sur le territoire de la Paroisse, auroient chacun deux arpens du terrein de Senart en payant à l'Eglise de Sainte-Genevieve quatre deniers de cens par arpent au jour de saint Remi, & la dixme dûe au Curé par droit Paroissial; que l'Abbaye de Chaumes auroit quarante arpens du même territoire de Senart, & paieroit quatante

Chartul. S. Gen. p. 210.

deniers au même jour à la Maison d'Epiney, & que, faute de paiement, les Religieux de Sainte-Genevieve pourroient se saisir des bestiaux de l'Eglise de Chaumes qu'ils trouveroient dans l'espace de ces quarante arpens; qu'au reste il falloit que l'Abbaye de Sainte-Genevieve travaillât promptement à racheter du Roi le droit qu'elle avoit dans le bois ci-dessus nommés; & que si elle ne pouvoit pas le racheter, les parties reviendroient à l'état où elles étoient du temps du compromis.

Mais il est certain que tout ce qui étoit en bois à Epiney ne portoit point alors le nom de Senart. Jean de Dongon, Chevalier, Seigneur d'Hieres, fit en 1228 la déclaration touchant le bois entier de Cornoualle situé à Epiney; où il dit qu'il le tient de l'Abbé & du Couvent de Sainte-Genevieve, moyennant dix-huit deniers parisis de cens payables à la Fête de sainte Genevieve après Noël, & qu'il reconnoît que tout ce bois est de la censive de cette Abbaye. Il y avoit aussi en 1239 un canton planté en noyers dont l'Abbaye fit l'acquisition.

Ibid. pag. 171.

Ibid. pag. 150.

Au reste Quincy étoit aussi alors compris dans la même Seigneurie: car lorsque l'Abbaye de Sainte-Genevieve fixa la somme des tailles qu'elle feroit lever dans ses Terres quand le Roi en levoit dans le Royaume, elle ne fit qu'un seul & même article d'Epiney & Quincy *Spinolium & Quintiacum.* C'est ce qui paroît par les Rôles des années 1242 & 1272 où ces deux lieux ensemble étoient taxés à trente sols pour toute la communauté des habitans.

Lib. Cens. S. Genov.

QUINCY. Je viens de dire un mot de ce lieu en finissant l'article d'Epiney. Il n'étoit regardé au treizième siécle que comme

hameau de la même Paroiſſe. Les habitans ſont compris encore de nos jours dans le même Rôle de l'Election de Paris dont ils rempliſſent la moitié de l'article. Le nom de Quincy étant indubitablement en latin *Quintiacum*, ne peut gueres venir, ainſi que le dit M. de Valois, que d'un nommé *Quintus*, Romain qui avoit-là du bien (*a*). Mais aucun titre n'en fait mention avant le treiziéme ſiécle. Le même M. de Valois aſſure que ce Quincy eſt voiſin d'un autre Quincy dit le Grand. On n'en connoît point de plus voiſin que Quincy proche Meaux, qui eſt à environ neuf lieues de-là.

Notit. Gall. p. 428. col. 2.

Comme le territoire de Quincy fait partie de la Paroiſſe d'Epiney, n'y ayant de différence ſinon qu'il eſt une demie-lieue plus loin par rapport à Paris, mais toujours entre le rivage gauche de l'Hieres & la Forêt de Senart ; il eſt à croire que c'étoit un pays de brouſſailles & qui reſta long-temps inculte ; juſqu'à ce que le nommé Quintus y mit des hommes pour commencer à le cultiver. Le territoire ne produiſoit encore abondamment au treiziéme ſiécle que de l'avoine. L'Abbaye de Chaumes en retiroit de ce lieu en 1224. Celle de S. Pierre de Melun en retiroit auſſi vers le même temps, ſur quoi elle en payoit la redevance d'un ſextier à l'Abbaye de Sainte-Genevieve le lendemain de Noel. On ne trouve aucun veſtige d'Egliſe ni même de Chapelle en ce lieu durant tous ces temps-là. Il eſt certain ſeulement qu'il y avoit en 1256 en ces quartiers un canton appellé *La*

Chartul. S. Gen. fol. 256.

Lib. Cenſ. S. Gen. 1250. fol. 67.

(*a*) A moins qu'on ne prétende que Quincy eſt le nom de Winchy adouci, ou celui de Quincy, auquel cas il ſeroit le *Cuncy feodus* avec les habitans duquel Guillaume, Evêque de Paris, traita en 1228, s'il n'eſt le Quincy de la Paroiſſe de Preſles.

Croix de Quincy qui étoit dit être des appartenances d'*Espineuil* ; c'est le nom que l'on donnoit souvent à Epiney. *Lib. Justitiar. S. Gen. fol.* 80.

Mais ce qui est parvenu jusqu'à nous de plus curieux touchant Quincy, est une Charte du Roi saint Louis du mois de Janvier 1257. Ce Prince y expose d'abord que jouissant de la Gruerie dans certains essarts ou bois essartés à Bucy & à Quincy dans la Châtellenie de Corbeil, sur le fond de l'Abbaye de Sainte-Genevieve, il a permis depuis peu de cultiver ces essarts & de les mettre à profit, à condition que l'on paieroit chaque année à sa recette sept fextiers d'orge à la Fête de Noël, & neuf deniers pour les œufs de Pâques : ensuite il ajoute qu'il fait la remise de ces redevances annuelles, pour le remede de l'ame de son pere & de sa mere. L'expression du Nécrologe ancien de l'Abbaye de Sainte-Genevieve porte à croire que c'étoit la Reine Blanche, mere de saint Louis, qui l'avoit engagé à faire toutes ces concessions : en voici la teneur : *V Cal. Decemb. Item Obiit Blancha Regina ob cujus gratiam Ludovicus filius ejus Rex nobis contulit gruariam essartorum de Quinciaco cum redditibus quos ibi percipiebat.* Aussi les Religieux de Sainte-Genevieve mettent-ils son nom après celui du grand Clovis dont l'Anniversaire étoit déja établi au même jour. Sur quoi je dois faire observer que, faute d'avoir consulté cette annonce du Nécrologe, M. l'Abbé Du Bos dit dans son Histoire Critique de la Monarchie, que par *Blancha* de l'oraison de la Messe il faut entendre Albosléde, fille de Clovis, à cause du rapport des deux noms. *Chartul. S. Gen. p.* 343.

La situation de Quincy est sur une montagne qui paroît fort élevée lorsqu'on est au bas sur le bord de la riviere d'Hieres ; l'expo-

sition du terrein est vers l'orient : néanmoins il n'y a aucun vignoble, le sol ne s'étant pas trouvé propre.

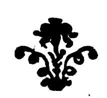
Comme dès le treiziéme siécle il y avoit une croix érigée sur cette éminence, par la suite du temps on y a bâti une Chapelle sous le même titre de la Croix ; & elle est devenue annexe ou Succursale d'Epiney : de sorte que le Prieur-Curé d'Epiney, gros Décimateur, y envoyoit un Vicaire pour la commodité des habitans. Je n'ai pas l'époque de la construction de cette Chapelle : elle peut avoir deux cent ans ou un peu plus. Il paroît qu'il y en avoit une en 1522, puisque dans les Provisions accordées le 26 Juin à un Chanoine Régulier, le Curé d'Epiney est dit *Parochialis Ecclesia de Espinolio & Quinciaco parvo*. On y voit sur le mur du côté du septentrion proche l'autel, une fondation faite en 1555 par Philippe Maillard, Secretaire du Roi. C'est la Fête de l'Exaltation de Sainte Croix qu'on y chomme comme Fête Patronale. On y compte 25 feux ou environ. Aussi j'ai vu des Provisions de la Cure d'Epinay de 1578, où Quincy est joint comme secours de cette Cure.

Regist. Ep. Par.

Regist. Ep. Par. 15 Aug.

Erection d'un Curé.

La derniere liste de Seigneurs porte que ce lieu appartient à la Dame de la Tour, veuve d'un Secretaire du Roi.



BRUNOY.

L'ANTIQUITÉ de ce lieu eſt très-conſtante par les monumens de l'Abbaye de Saint-Denis, où il en eſt fait mention dès le ſeptiéme ſiécle de Jeſus-Chriſt. Le Livre des Geſtes du Roi Dagobert compoſé par un Moine de ce Monaſtere, après avoir parlé du teſtament de ce Prince dont on place la mort à l'an 638, dit qu'il n'oublia pas ſon Patron particulier ſaint Denis, & qu'il lui légua *villam nomine Brannadum*. Ce teſtament, qu'il s'eſt contenté de ne citer qu'en général, s'eſt retrouvé dans quelques exemplaires de l'Hiſtoire de France d'Aimoin: cette Terre y eſt déſignée ſituée dans la Brie *villam Brannate in Briegio*, & dans le Livre des Miracles de ſaint Denis qui eſt du neuviéme ſiécle, par *villa Ebronadus*. Mais il faut croire que les guerres des Normans ou autres du dixiéme & onziéme ſiécle avoient obligé les Abbés ou Moines de Saint-Denis de ſe défaire d'une partie. Car Suger, Abbé de cette Maiſon, parlant de ce qu'en retiroit le Monaſtere d'Eſſone à qui il avoit cédé ce qu'il y avoit, marque *ex poſſeſſione propè Brunetum ſæpè decem modios annonæ & vini ferè decem & fænum pabulorum*. Outre ce revenu en grain, en vin & en foin, la terre de Brunoy fourniſſoit encore au Prieuré d'Eſſone un moulin, dans lequel Suger étoit rentré, une ſomme de cent ſols tant en cens qu'en tailles. Au reſte on doit conclure par ce qui ſera dit dans la

Geſt. Dagob. autor. Mon. IX ſæculi. n. 39.

Hiſt. Franc. D. Bouquet, T. 3. p. 133.

Duchêne, T. 4. p. 340.

(a) De la Barre dit dans ſon Hiſtoire de Corbeil, p. 20, que le Château de Brunoy eſt un des plus anciens fiefs de la Châtellenie de Corbeil; il auroit pu dire qu'il eſt plus ancien même que Corbeil.

suite que Dagobert n'avoit pas donné toute la terre de Brunoy à Saint-Denis, & qu'il en avoit excepté les bois. Les textes latins allégués jusqu'ici font voir combien on a varié en quatre cent ans sur le nom latin de Brunoy. Dans le douziéme siécle & dans le suivant les titres s'exprimoient par les mots *Brennacum*, *Bronjacum*, *Bruneium* ou *Bruneyum*, ou bien *Brunecum*, ou enfin *Burnegum*; & dans le treiziéme, quoique toujours rédigés en latin, ils mettoient ce nom de lieu en françois Broni, Bronai, Brunai ou Brunoy. Il est incontestable que la racine de ce mot est Brenn ou Broun. M. de Valois ne peut être d'aucun secours pour l'explication de l'étymologie, puisqu'il a oublié de parler de ce lieu dans sa Notice des Gaules. On voit de la ressemblance entre *Brennacum* & le nom de *Brennus*, célebre Capitaine des Gaulois Senonois, mais ce seroit sans doute remonter trop haut. Bren signifioit aussi chez les Gaulois le déchet de la farine que nous appellons son, dont on faisoit la nourriture des chiens de chasse. Seroit-ce qu'à la faveur des eaux de la riviere d'Hieres, qui étant des eaux de source ne gèlent jamais, les moulins de ce lieu auroient été préférés aux autres par les Officiers de nos premiers Rois, à cause qu'en tout temps ils pouvoient fournir du son pour le pain de ces chiens? Car l'Hieres se trouvoit alors entre deux grandes forêts, & le lieu étoit dans une situation à y avoir un chenil bien fourni.

Brunoy est à cinq lieues de Paris sur la riviere d'Hieres, vers l'orient d'hiver, & dans une route qui n'est point passagere, entre le grand chemin de Brie-Comte-Robert & le grand chemin de Melun, mais à une légere distance de ce dernier. Les lieux con-

sidérables les plus proches, sont Villeneuve-Saint-Georges, & Brie-Comte-Robert. Le gros de ce Village est placé dans un enfoncement où se trouve même le Château. L'exposition est vers le couchant. On y voit, outre les terres labourables, des vignes, des prés & beaucoup de bocages. L'extrémité de la forêt de Senart n'en est gueres éloignée que d'un quart de lieue. Il y a un hameau assez considérable appellé les Baucerons. Le Dénombrement des feux de l'Election de Paris imprimé en 1709 compte en tout Brunoy 70 feux. Celui que le Sieur Doisy a rendu public en 1745 y en marque 78; ce qui est assez juste. Le Dictionnaire Universel de la France, où l'on compte par habitans ou communians, y en marquoit 349 dans l'année 1726 qu'il parut.

Le bâtiment de l'Eglise de ce lieu est de différens temps. Le chœur est du treiziéme siécle, comme le désignent quelques piliers. Il est voûté & finit en demi-cercle. La nef n'est ni si ancienne ni si solide. A la tour, qui finit en pignons, est une inscription qui commence par ces mots: *L'an Mil V. C. XXXIX le XXIImo de Iung fut possé la premiere pierre par noble Dame Françoise de Rouy, veuve de défunt Mesire Sieur de Launay en son vivant....*

A l'un des piliers du bas de cette tour par le dehors se voit un écusson panché.

Armes. Ce sont huit coquilles. La barre du petit écu est en bosse.

Cette Eglise est sous le titre de S. Medard, Evêque de Noyon. La Dédicace en a été faite un 10 Juin. Comme l'on n'avoit plus aucune connoissance des reliques qui servirent à cette cérémonie, M. le Curé en obtint il y a quelques années de l'Abbaye d'Hieres qui n'est qu'à un quart de lieue de-là. Elles ont été reconnues sous le nom de saint Medard. C'est un bout de quelque ossement considérable,

Armes. Autre écu droit à l'autre pilier de la tour.

comme du rognon ou femur, de couleur cendrée dont le dessus est tombé de vétusté. Il a été renfermé dans une châsse de bois doré, & l'authentique mise dans le coffre de l'Eglise. M. Pâris, Seigneur du lieu, y a fait venir deux petites châsses d'argent qui étoient précédemment dans son Château de Sampigny en Lorraine, dont il est Comte. Elles contiennent plusieurs reliques, sçavoir du B. Pierre Fourrier, d'un saint Gallican, Martyr; celle d'une sainte Lucie, Patrone de Sampigny, Diocèse de Verdun, où est son tombeau, est munie d'un certificat de 1731 qui rapporte les différentes visites de la châsse de Sampigny, sans aucune mention de la désignation de l'ossement par un Chirurgien.

C'est dans l'Eglise de Brunoy que M. Billard a été sacré Evêque d'Olympe le Dimanche dans l'Octave de la Fête-Dieu 1747.

La Cure est à la pleine collation de l'Ordinaire, ainsi qu'elle l'a toujours été suivant le témoignage des Pouillés. Celui du treiziéme siécle qui met presque tous les noms en latin, désigne cette Eglise par le nom *Bronai*. Quelques séculiers s'étoient emparés des dixmes dans le dixiéme ou onziéme siécle, & même d'un droit sur l'autel de ce lieu & sur les tourteaux ou pains que les Fideles offroient le lendemain de Noël; mais leurs descendans en firent la restitution (tôt ou tard). Nous sçavons qu'entre autres un nommé Rainard Corned jouissoit d'une partie de ces droits; mais que pour décharger sa conscience il en fit présent à une Eglise de Paris, qui fut celle de Saint-Martin des Champs, & que l'Evêque Thibaud en confirma la jouissance à ce Prieuré vers l'an 1150. On apprend aussi par un titre de l'Abbaye d'Hieres,

Hist. sancti Mart. à Camp. p. 188.

Chart. Heder. in Bibl. Reg.

que vers l'an 1230 l'Abbesse & Guillaume, Prêtre de Brunoy, c'est-à-dire Curé, étoient en contestation sur deux parts de la menue dixme d'une maison de noble homme Philippe de Brunoy, Chevalier, située à Brunoy proche la Tour du même Chevalier, & que leur différents fut reglé par Maître Pierre dit de Bourges, Chanoine de Paris. Quoi qu'il en soit de ces anciennes difficultés, le Curé est aujourd'hui gros Décimateur à Brunoy.

¶ Comme l'Abbé Suger s'étoit déporté de tout ce que son Monastere de Saint-Denis avoit à Brunoy, en faveur des Religieux du nouveau Prieuré d'Essonne qui dépendoit de son Abbaye, c'est ce qui fit qu'on ne parla plus du Monastere de Saint-Denis à Brunoy, mais d'Essonne, & qu'à Saint-Denis même il ne fut plus fait mention de ce Village. Aussi en conséquence de l'oubli ou tomba la Terre de Brunoy parmi les Moines de Saint-Denis, celui d'entre eux qui traduisit en françois les Chroniques de cette Maison au treiziéme siécle, voulant parler de la donation que Dagobert avoit fait par son testament à l'Abbaye de Saint-Denis du lieu dit *Villam Braunate in Briegio* ou *Villam Braunadum* dans les Gestes de ce Roi, s'exprime-t-il comme un homme qui ne sçait où prendre ce Village. Voici ses termes : « Il ne » vout pas oublier en ce testament son Patron » le Martir S. Denis : einz li donna une vile » qui lors estoit apellée Brunade, mes ore est » apellée Braine, si comme l'en cuide. » Ce bon Religieux se trompoit bien fort, s'il croyoit que c'étoit Braine en Soissonnois que Dagobert eut donné à Saint-Denis. Quoi qu'il en soit, outre les biens ci-dessus nommés passés de l'Abbaye de Saint-Denis au Prieuré d'Essone, c'est-à-dire de la mere à la

Recueil des Historiq. de France de D. Bouquer, T. 3. p. 297.

fille, il faut y comprendre une partie de la forêt de Senart que nous sçavons avoir appartenu à ce même Prieuré, par les Lettres que lui accorda le Roi Philippe-Auguste en 1210 pour l'exempter de la Gruerie de Corbeil, & que les Seigneurs de Brunoy ont depuis acquise parce qu'elle étoit à leur bienséance & voisine de leurs autres biens.

Histoire de Corbeil, p. 153.

On trouve encore mention des vignes du Prieuré d'Essonne à Brunoy, dans les titres d'une Chapelle de Notre-Dame de Paris dont je parlerai ci-après.

Dans les mêmes-temps que le petit Monastere d'Essonne fut doté par l'Abbé Suger en partie sur des biens situés à Brunoy, l'Abbaye d'Hieres le fut aussi en partie de différens héritages qu'on lui assigna en ce lieu. Avant l'an 1147 Hugues fils de Garnier lui donne un muid de froment à prendre chaque année dans son moulin de Brunoy *apud Brennacum* & du bois de la Forêt qu'il avoit au même lieu, la charge de deux ânes par jour ; laquelle donation fut confirmée en 1147 par une Bulle d'Eugene III. La tradition varie au sujet du bien que Pierre Lombard, Evêque de Paris, fit au même Monastere environ dix ans après. On lit dans l'ancien Nécrologe des Religieuses, qu'il leur avoit donné deux parts dans la menue dixme de Brunoy : & dans un Mémoire postérieur de deux siécles ou environ au Nécrologe, une Religieuse s'exprime ainsi : « Pierre Lombard nous donna la troi- » siéme partie des dixmes de Brunay. » Le même Couvent eut en 1206 de Geoffroy de Dugny la cinquiéme partie du péage de Brunoy, *pedagii de Broniaco* : & de Foucher Cartels, Chevalier ; en 1211 tout ce qu'il retiroit du même péage. Dans le même siécle Aveline le Loup, de la famille des anciens Seigneurs

Chart. Heder. in Bibl. Reg. & Annal. Bened. T. 6. Instr. p. 676.

Necrol. Heder. XII Cal. Aug. in Bibl. Reg.

Collect. mss. D. Bois, T. 3. p. 385.

Chart. Heder.

Ibid.

Seigneurs de Villepinte s'étant faite Religieuse dans ce Monastere, eut la dévotion de faire brûler un cierge le Samedi Saint devant le saint Sépulcre, & donna pour cela huit sols à prendre sur une vigne à Brunoy.

Necrol. Heder. VIII Id. Octob.

Je trouve enfin parmi les fondations de Chapelles à Notre-Dame de Paris, qu'il y en a plusieurs du titre de saint Michel, & que parmi les biens dont elles ont été dotées, il y a une Maison à Brunoy lieu dit Monceaux, & quatre arpens de terre tenant aux vignes du Prieur d'Essonne, dont il ne reste plus, dit-on, que cinq quartiers.

Collect. mss. Du Bois, T. 5. ad calcem.

¶ Quoique je produise ici des Seigneurs de Brunoy de six siécles consécutifs, je ne prétends pas en donner un catalogue où il ne reste rien à desirer. Le premier qui soit connu est nommé *Ansellus de Bruneio* dans des Lettres de Maurice de Sully, Evêque de Paris, de l'an 1171. Son frere Ferric étoit surnommé *de Gentilliaco*. On trouve ensuite le nom d'Ansel *de Bronaïo* parmi ceux des Chevaliers qui sous Philippe-Auguste tenoient dans la Châtellenie leur fief & soixante livrées de terre, d'autres que du Roi. Dans le même catalogue dont on ne sçait pas l'année précise, mais qui est d'entre 1181 & 1223, est marqué parmi les Chevaliers de la même Châtellenie possédant cinquante livrées de terre & les tenant du Roi, *Federicus de Bronay*. Il peut être le même *Ferricus de Bruneio* qui fut en 1228 l'un des Chevaliers par lesquels Guillaume d'Auvergne fut porté sur le trône épiscopal de Paris à son entrée solemnelle. En 1270 vivoit Philippe *de Bruneio*, duquel Etienne Tempier, Evêque de Paris, acquit le fief de Gentilly. Ce même Philippe de Brunoy possédoit des terres à Jaigny en France. Il vendit ensuite un des fiefs qu'il

Duchêne, T. 4. p. 761.

Cod. Puteau. 635.

Chart. Ep. Par. in Bibl. Reg. f. 106.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 402.

Chart. Ep. Par. fol. 135.

avoit à Brunoy à Guillaume de Gournay; lequel en rendit hommage l'an 1273 à l'Evêque qui vient d'être nommé. Dans l'acte Philippe n'est qualifié que d'*Armiger*, non plus que dans le suivant qui est de l'an 1277. Par ce dernier acte Philippe *de Bruneyo* & Mabile sa femme quittent pour une somme d'argent à l'Abbé de Sainte-Genevieve le bois *de Mindeyo*, depuis la portion de bois que lAbbaye avoit déja en ce lieu *de Mindeyum* jusqu'au Bois de l'Abbé de Chaumes, & ainsi qu'il se comportoit le long des deux Marchais, *secundum marchesios gemellos*, & où l'Abbaye d'Hieres avoit des Coutumes. Il donna de plus à l'Abbaye de Sainte-Genevieve une vigne située *supra rivum Calidi furni* & contigue aux murs du bien que cette Abbaye avoit au Coudray, *contiguam muris S. Genovefæ de Codreyo*.

Chartul. Ep. Paris. fol. 140. & Gall. Christ. T. 7. col. 112.

A l'égard de *Mindeyum*, c'est ce qu'on appelloit apparemment alors Mind dont on a fait Minville, qu'on écrit communément Mainville, & qui est dans l'étendue de la Paroisse de Draveil. Pour ce qui est d'un Coudray situé dans ces quartiers-là, il n'est point venu à ma connoissance.

Dans le quatorziéme siécle paroît Jean de Soisy, Chevalier, Seigneur de Brunoy. Il perdit en 1309 au Parlement contre les habitans de Brunoy qu'il molestoit, quoique leurs biens fussent sous la protection du Roi. Il fut choisi par Jeanne, Reine de France, pour rendre hommage de Brie-Comte-Robert à l'Evêque de Paris en 1344. La famille des Gaillonel posséda ensuite sous le regne de Charles V un très-vaste terrein à Brunoy, si même elle n'eut pas la Seigneurie. En 1373 Jean de Gaillonel y tenoit du Roi un fief dans lequel son Hôtel de Brunoy étoit ren-

Reg. Olim Mart. post Epiph.

Du Bois, Collect. mss. Tom. 3.

Déclaration à la Chambre des Comptes.

fermé avec les jardins formans trente-huit arpens. La même année Adam de Gaillonel tenoit aussi du Roi un autre fief assis à Brunoy, qui consistoit en deux cent dix-huit arpens tant terres que prés & bois. Au milieu du siécle suivant la Terre de Brunai fut acquise par Jean du Breuil, Conseiller au Parlement, comme il paroît par un compte de rachats & reliefs de 1452.

Ididem.

Sauval, T. 3. p. 351.

Sur la fin de l'avant-dernier siécle, le Fief, Terre & Seigneurie de Brunoy étoient possédés par François de Rony, ainsi qu'il se lit au Rôle du Ban & Arriere-Ban de la Châtellenie de Corbeil dressé l'an 1597; il y déclara que le tout valoit de rente huit vingt quatre livres dix-neuf sols onze deniers. Frere Jean de Serres, Prieur d'Essonne, y fit aussi déclaration du sien assis à Brunoy avec un autre assis à Lourdy en Brie, Prévôté de Melun.

Charles, Comte de Launoy, étoit Seigneur de Brunoy sous Louis XIII, lorsque De la Barre écrivoit son Histoire de Corbeil.

Histoire de Corb. p. 20. Perm. d'Or. domest. 16 Janv. 1630.

A la fin du dernier siécle, & au commencement de celui-ci, cette Seigneurie étoit possédée par M. le Prince d'Elbeuf. M. Brunet, Garde du Trésor Royal, y avoit une Maison de campagne dont les jardins, &c. étoient très-remarquables. L'Abbé Maumenet qui avoit souvent remporté le prix de l'Académie Françoise, en décrivit les singularités en deux feuilles de Poésie Françoise l'an 1700. Il y parle de jets d'eau presque aussi élevés que ceux de Saint-Cloud, d'une grotte de la main de celui qui avoit fait celle de Versailles, d'une salle des Antiques. Il n'oublie point la riviere d'Hiere, qui a un cours bien particulier :

Merc. de Juin 1700.

Que j'aime à voir l'Hiere au pied de ces côteaux

Rouler en serpentant le cristal de ses eaux ;
Entre des peupliers qui couronnent sa rive
Elle semble arrêter son onde fugitive.

Monsieur Antoine Pâris de Montmartel ayant acquis cette Terre vers l'an   y a bâti un Château magnifique, & ne cesse d'en embellir le voisinage par des terrasses, des pieces d'eau & tapis ; il a même fait construire un pont sur l'Hieres vers le lieu appellé Soulin, duquel je dirai un mot ci-après.

¶ Il ne faut pas oublier pour l'honneur & la gloire du village de Brunoy, que le Roi Philippe de Valois y passa une grande partie du Printemps de l'année 1346, occupé apparemment à chasser dans la forêt de Senart. Il y donna le 29 Mai un Edit portant reglement pour les Eaux & Forêts : & le 21 Juin des Lettres qui défendoient de prendre les chevaux & harnois des Marchands qui amenent du poisson à Paris. On pourroit demander, si le Château où il logea n'étoit point à l'endroit où l'on voit encore les restes d'une vieille Tour ronde, proche le hameau des Baucerons, & qu'on appelle *La Tour de Ganne* ; car alors les Rois se contentoient d'un petit appartement à la campagne. Il m'a paru que cette Tour a toujours été trop petite pour servir de logement à un Prince, & que c'étoit plutôt une Tour Seigneuriale qui a pris le nom des ruines qu'on voyoit auprès. On trouve en effet dans plusieurs lieux, de ces Tours de Ganne ; celle de la Queue porte ce nom ; il y en a dans le Poitou : j'en connois une entre Soissons & Compiegne. Chifflet assure, que dans la Franche-Comté on donne le nom de Gannelons aux blocs de murs des anciens Romains détruits ou en masses.

Collection des Ordonnances.

Chiflet in Vesontions, p. 212.

¶ L'écart ou hameau le plus considérable de la Paroisse de Brunoy, est le lieu que les Cartes marquent sous le nom des Baucerons. Il est presque tout-à-fait sur le haut de la côte en allant de Montgeron à Epinay : l'Abbé Chastelain prétendoit qu'il falloit dire *Les Boscherons* & l'écrivoit ainsi ; en effet ce hameau étant sur la lisiere de la Forêt convenoit fort à loger des bûcherons. On dit qu'il y a soixante feux.

Les Cartes les plus détaillées du Diocèse mettent aussi sur la Paroisse de Brunoy les *Ruines des Godeaux* proche les Baucerons : je n'ai rien trouvé sur ce lieu.

La même Paroisse avoit aussi dans son enceinte un lieu dit Revillon. Ce lieu étoit du côté de l'Abbaye d'Hieres, puisqu'on lit qu'au douziéme & treiziéme siécle on l'appelloit quelquefois *Ecclesia de Rivillone ; Abbatissa de Rivellon.* En l'année 1235 Guillaume, Evêque de Paris, certifia par Lettres que Hugues de Limeil, Chevalier, avoit donné à l'Abbaye d'Hieres vingt-cinq sols à prendre sur des masures situées à Revillon *in Parochia de Brunayo* : ce que Jean d'Hieres dont cela dépendoit & Clemence sa femme avoient approuvé. Plusieurs Cartes donnent le nom de Rouillon au ruisseau qui vient de Servon, Centeny & Marolles, & se jette dans la riviere d'Hieres proche l'Abbaye. Encore de nos jours les maisons qui sont à l'extrêmité de Brunoy du côté d'Hieres portent le nom de Revillon ou Reveillon.

Chart. Longip. fol. 40. Polypticon. Par. in Decanatu Moissiaci. Chart. Heder.

SAINT-OLON étoit autrefois un Château sur la même Paroisse, duquel je n'ai rien à dire que ce que j'ai lu dans les Voyages manuscrits de l'Abbé Chastelain qui y avoit été vers l'an 1699. « Saint-Olon, Château » sur le bord de la riviere d'Hieres. La Cha-

» pelle de Saint-Olon a donné le nom à la » maiſon : elle eſt gothique, mais avec un » lambris peint & doré, & des colomnes de « marbre à l'autel. Saint Olon c'eſt S. Odile » ou Odilon Abbé de Cluny. Le jardin de » Saint-Olon a de très-belles paliſſades, un » petit canal, & une grotte à l'antique. Il y » a ſur la porte :

Cuncta rident, domus, hortus, aquæ ſimul atque patronus.

Ce lieu marqué *Saint Olon* dans pluſieurs Cartes du Diocèſe & des environs de Paris, même dans celle de G. De l'Iſle, eſt à préſent changé juſqu'au nom, qui, s'il a été véritablement dit Saint-Olon, n'eſt plus connu que ſous celui de Soulin ou Solin. Plus haut eſt un autre petit lieu appellé Tifaine.

Fin du treizième Volume.



FAUTES A CORRIGER.

Page 74, *lig.* 20, de ce qu'elle avoit délivrée, *lisez* de ce qui avoit été délivrée.

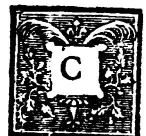


HISTOIRE DU DIOCESE DE PARIS.

QUATORZIÉME PARTIE,

Contenant la ſuite du Doyenné du Vieux Corbeil.

YERRE, OU HIERRE.



C'EST ici l'un des Villages du Diocèſe de Paris, dont le nom a été communiqué à la riviere qui y paſſe. Car quoique M. de Valois penſe que c'eſt la riviere d'Hiere qui a donné ſon nom au Village, M. Lancelot, avec plus de raiſon, eſt d'avis que c'eſt plutôt le Village qui a communiqué le ſien, ajoutant que c'eſt l'uſage ordinaire. Nous avons un exemple de cela dans Bievre, lieu du Diocèſe de Paris, qui a fait part de ſon *Notit. Gall. p. 417.*

nom à une petite riviere fameuse, par la raison que c'étoit le premier Château ou Village qu'elle trouvoit depuis sa source, avant qu'on eût érigé des Paroisses à Jouy & à Buc. Ici la Paroisse & le Château d'Hierre communiquent leur dénomination à la riviere en question, parce que c'est le premier lieu considérable qui se trouvoit en remontant depuis son embouchure, vû que Crone n'étoit qu'un hameau autrefois, non plus que Montgeron.

Les titres latins des différens tems, qui font mention de ce Village depuis le XII. siécle, l'appellent *Edera*, *Hedera*, *Hesdera*, *Hierra*, *Erra*, *Irrya*. Il est à croire que ce nom lui vient de ce que dans le territoire où il a été bâti, lequel étoit presque tout en bois avant qu'on y eût défriché & planté des vignes, l'arbre ou la plante, appellée autrefois Yerre, ou Hierre, puis dite Lierre par la jonction de l'article, étoit plus commune qu'ailleurs : de même qu'il y a des lieux appellés *l'Orme*, *le Chesne*, *Fresne*, &c. à cause des arbres de même nom qui y étoient en abondance. Dans le langâge vulgaire, on a conservé la maniere de prononcer plus conforme à l'étymologie latine, sans y joindre l'article, comme l'usage l'a fait introduire lorsqu'on parle de l'arbrisseau *Hedera*; de sorte que ce nom ne s'écrit point autrement que Hierre ou Yerre, & quelquefois Ierre.

Pour parler exactement, ce lieu est à quatre lieues & demie de Paris, quoiqu'ordinairement on n'en compte que quatre. Sa position est à l'Orient d'hiver du milieu de Paris; il est dans l'enfoncement d'une prairie très-agréable, formée par la riviere de même nom, presque au plus bas du côteau

qui a des bois du côté de l'Orient, & vers le Septentrion, des vignes en quantité qui regardent le midi; son éloignement de la Seine n'est que d'une petite lieue. En 1709 on y comptoit 101 feux, suivant le dénombrement imprimé alors. Celui que le sieur Doisy a donné au public en 1744, en compte 99. Le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726, marque que le nombre des Habitans ou Communians alloit à 456.

On ne trouve point les commencemens de l'Eglise Paroissiale d'Hierre. Comme ce Village est fort peu éloigné de la fameuse Terre Royale de Brunoy, & que cette Terre, pour être d'une grande étendue, devoit comprendre les bois du rivage droit de la petite riviere, comme ceux du rivage gauche (vû que la chasse faisoit le plaisir de nos premiers Rois) il est vraisemblable que le lieu d'Hierre y a été compris, & que c'est par la suite qu'il en a été distrait pour être érigé en Paroisse. Cette érection doit être au plûtard du XI siécle, puisqu'on voit qu'il existoit une Eglise Paroissiale du nom d'Hierre, lorsqu'on y dota une Abbaye de Filles dans le siécle suivant; en sorte même que cette Eglise fut annexée à ce Monastere, & que la Fondatrice y avoit une maison sur laquelle elle assigna du revenu à cette Communauté. Mais pourquoi cette Paroisse reconnoît-elle pour Patron un Saint aussi peu connu que l'est S. Honest, Prêtre de Pampelune en Navarre? Ce Saint seroit-il venu mourir en ce lieu, & y auroit-il été inhumé, puisqu'on y a conservé de tems immémorial de ses Reliques assez considérablement? C'est une

conséquence qui ne peut pas se prouver. En accordant aux Navarrois que ce Saint de leur pays, décédé au III siécle ait été inhumé à Pampelune, il est à croire que lorsque Charlemagne détruisit cette Ville l'an 779, quelques Ecclésiastiques de sa suite en enleverent la principale Relique, qui devoit être le corps de ce Saint, & qu'ils l'apporterent en France; (a) au moins il en parvint une portion considérable dans ces cantons-là. La preuve s'en tire de ce qu'une partie de la prairie, en tirant vers Crone, porte encore le nom de Pampelune, nom qui n'est pas nouveau dans le pays. On voit en effet dans l'énumération des biens, que l'Abbaye d'Hierre possédoit avant l'an 1147 la moitié du revenu d'un moulin, dit de Pampelune, laquelle moitié lui avoit été accordée par une Comtesse pour le repos de l'ame de son fils Chevalier, nommé Etienne. Ce bien étoit surement placé entre le Village d'Hierre & le grand chemin qui conduit à Montgeron. (b) Il y avoit probablement en ce lieu quelque Maison ou Fief avec une Chapelle, qui aura eu le nom de Pampelune, à cause des Reliques qui ve-

Bulla Eugen. III an. 1147. Annal. Bened. T. 6. pag. 677. Necrol. Hederac. iij Idus Januar.

(a) On en a un exemple dans S. Anatole, Evêque de Cahors, dont Hermengaud, Abbé de S. Michel au Diocèse de Verdun, rapporta le corps qu'il avoit fait déterrer proche Cahors, pendant qu'il étoit à la suite de Charlemagne, qui l'avoit mené à la guerre d'Aquitaine. *Mabill. Analect. in fol. p* 35.

(b) Il y a une virgule mal placée dans l'Imprimé de la Bulle. On y lit : *Medietatem molendini de Pampilona apud Corbolium, quartam partem molendini de Pontello S. Exuperii.* Il faut lire *Medietatem molendini de Pampilona, apud Corbolium quartam partem, &c.* parce que Pampelune étoit proche Hierre, & le Ponceau S. Spire à Corbeil.

noient de cette Ville. Si ces Reliques ne furent pas apportées par quelque Ecclésiastique de Charlemagne, on ne peut gueres se refuser aux apparences qu'il y a que ce furent quelques autres Voyageurs d'Espagne, tels que le Moine Usuard, ou aude sa de sa compagnie, lorsqu'ils apporterent de ce Royaume à Paris plusieurs Corps saints, sous le régne de Charles-le Chauve. La Villeneuve, qui est voisine d'Hierre, en prit alors le surnom de *Saint Georges*. Par la suite la Chapelle de Pampelune ayant été détruite avec le Hameau, soit par les guerres, soit par les inondations, ce qu'on y conservoit de Reliques de S. Honest aura été partagé entre l'Eglise Paroissiale d'Hierre & l'Abbaye ; ce qui depuis aura fait oublier l'ancien Patron de la Paroisse, qui, selon moi, étoit S. Loup ou S. Leger. On trouve effectivement à la fin du Nécrologe de ce Monastere, conservé à la Bibliothéque du Roi, un Catalogue de Saints, avec ce titre : *Dies Festi in quibus non laboramus, hi sunt.* Avec les Saints de l'Ordre, on n'y voit que ceux dont les Fêtes étoient chommées communément autrefois par le peuple. Or S. Loup & S. Leger y sont nommés, & S. Honest n'y est nulle part. Ce qui détermine à regarder S. Loup ou Leu comme l'ancien Patron de la Paroisse d'Hierre, est que la solemnité que l'on faisoit à l'Abbaye pour S. Leger, venoit de ce qu'on y possédoit de ses Reliques, ainsi que le prouve le Catalogue des Reliques qui est au même Volume, & de l'écriture du XIII siécle, aussi-bien que celui des Fêtes chommées. Comme donc les Religieuses ne possédoient point de Reliques de S. Loup, elles ne pouvoient avoir eu d'autre motif

d'en chommer la Fête, si-non que parce qu'il étoit Patron de la Paroisse. Cette petite discussion de ces deux Catalogues, où il n'y a pas un mot de S. Honest, nous doit faire conclure que les Reliques de ce Saint étoient encore dans sa Chapelle de Pampelune au Diocèse de Paris lorsqu'ils ont été écrits, & qu'elles n'ont été portées à Hierre que depuis le XIII siécle.

L'Eglise Paroissiale, dite de S. Honest depuis le XIV siécle, ou environ, est un bâtiment assez grand, sans aîles cependant, mais seulement accompagné de Chapelles, & d'une Tour vers le Nord qui paroît récente. L'Architecte n'y a rien fait mettre en sculpture au Chœur qui est voûté, ni aux piliers, dont l'on puisse reconnoître le tems de son ouvrage : le tout est sans aucuns cordons. Il se voit au portail quelques restes de petites colonnes du XIII siécle, mais qui peuvent avoir été apportées d'ailleurs. Voici ce qu'on lit sur une pierre attachée proche le grillage du Chœur à main gauche. Le caractere est petit Gothique.

» L'an 1526, le 27 jour d'Avril, fut
» faite en cette Eglise d'Yerre la récep-
» tion des Reliques de S. Honest, Pa-
» tron de céans : & le 29 dudict mois fust
» dédiée ladicte Eglise par Reverend Pe-
» re en Dieu Francois de Poncher, Evesque
» Paris, & ce des deniers donnés à ladicte
» Eglise par vénérable personne M^e. Ga-
» briel Dugué Prestre, demourant audit
» lieu. Et par ledit Reverend fut mise &
» instituée la Fête de la Dédicace par cha-
» cun an le I jour de May.

Les Reliques de S. Honest ne sont plus en cette Eglise, à ce qui m'a été dit sur les

lieux, mais à l'Abbaye. De cette inſcription on pourroit inférer que ce ne fut qu'en 1526 que l'on commença à avoir des Reliques de S. Honeſt dans cette Egliſe, & que ce ne ſeroit que depuis ce tems-là qu'il en a été regardé comme Patron; mais il faut croire qu'elle eſt plus ancienne, puiſque dans le Regiſtre de l'Evêché, après la remarque de la conſécration de l'Egliſe & des ſix Autels, faite le Dimanche 29 Avril, il eſt écrit qu'à la priere du Curé & des habitans, l'Evêque ſupprima la Fête de S. Honeſt, qui avoit coutume d'y être faite le 16 Février, & la transféra au Dimanche d'après la S. Denis. L'Abbé Chaſtelain dit dans ſon Martyrologe Univerſel, qu'on le repréſente la mitre en tête, quoiqu'il n'ait point été Evêque.

S. Vincent eſt honoré à Hierre comme ſecond Patron; mais c'eſt à cauſe du nombre de Vignerons qui ſont de la Paroiſſe.

Dans la Chapelle Seigneuriale, au côté gauche du Chœur, c'eſt-à-dire au côté ſeptentrional, ſe liſent ces Inſcriptions.

Cy deſſous ſont les cœurs de Dreux Budé & Euſtache Budé ſon fils, vivans Seigneurs Chaſtelains d'Yerre; leſquels ſont décédés à Paris: ſçavoir ledit Dreux le 14 Mars 1587, & Euſtache le 20 Février 1608. Leſquels ſont inhumés en leur Chapelle de Saint Gervais.

Cariſſimæ uxori Carolæ Budé, ex illuſtriſſimo Budæorum & Florettarum ſanguine natæ, &c. Le reſte dit qu'elle mourut âgée de 25 ans, après ſept ans de mariage, l'an 1623, le 13 des Calendes d'Octobre, laiſſant deux fils. *Marcus de Faultrey, Sena-*

tûs Parisiensis Consiliarius, Monumentum posuit.

Dans la Chapelle suivante, en tirant vers l'Occident, est une tombe de marbre, sur laquelle on lit : *Cy gist honorable homme Jean Thiriot, en son vivant Ingénieur-Architecte des Bâtimens du Roi, moins illustre dans son Art que dans sa Religion : décédé le 14 Janvier 1647.* Ses armoiries ne sont autres qu'un compas, un équerre & une toise.

La Cure d'Hierre est à la nomination de l'Abbesse du lieu, ainsi que l'attestent tous tous les Pouillés de Paris, à commencer par celui du XIII siécle. Ce droit est fondé sur le don qu'Etienne de Senlis, Evêque de Paris, en fit vers l'an 1138 à cette Maison, établie de son temps & par ses soins. Il y joignit la troisiéme partie de la Dixme, le surplus appartenant alors au Prieuré de Saint Martin-des-Champs, ainsi qu'il se trouve énoncé dans des Lettres de Thibaud, Evêque de Paris. On trouve dans le Cartulaire de Sainte Geneviéve de Paris mention de Noël, Curé d'Hierre, qui avoit quitté son Bénéfice à l'occasion du Traité qu'il fit l'an 1275 avec Arnoul, Abbé de cette Maison, d'entrer, en qualité de Pensionnaire, dans leur Communauté d'Epinay. L'Abbé lui promit qu'il y seroit traité comme le Prieur & son Confrere, & qu'on feroit même son Obit après sa mort.

Bulla Eugen. III anni 1147, T. 6 Annal. Bened.

Histor. S. Martini à campis. pag. 188.

Presbyter de Edera.

Chartul. S. Genov. pag. 367.

Le Curé d'Hierre est gros Décimateur, avec l'Abbesse du lieu.

M. le Camus, premier Président de la Cour des Aides, a établi dans cette Paroisse deux Sœurs de la Charité.

¶ Le premier Seigneur d'Hierre qui pa-

toisse dans les titres, est Guillaume, dit *Miles de Herra*, dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont. Il vivoit surement en 1130. (1) Après lui on y trouva Geoffroy *de Edera*, & Ade sa femme, surnommée Machan, comme bienfaiteurs. Ces deux Seigneurs sont du XII siécle. Dans le treiziéme, paroît à l'an 1228 Jean de Dongon, Chevalier, Seigneur d'Hierre, qui reconnoît tenir le bois entier de Cornouaille situé á Epinay, de l'Abbé & Couvent de Sainte Geneviéve. En 1235, Jean d'Hierre *de Edera*, Chevalier, & Clemence sa femme, donnent à l'Abbaye d'Hierre des droits de mouture dans le moulin du Pont, entre cette Abbaye & le Village d'Hierre. Ils agréent la même année, comme Seigneurs Suzerains, un don de bâtimens situés à Revillon sur la Paroisse de Brunoy, fait au même Monastere. En 1248, Jean de Donjon, le même peut-être que ci-dessus, *Dominus de Heidera*, se reconnoît vassal ou homme de l'Abbaye de Saint Denis, au sujet de certains biens. En 1255, au mois de Juin, Guillaume d'Hierre, Chevalier, fit hommage à l'Evêque de Paris dans sa maison de Moissy au-dessus de Corbeil, pour le fief de Combs-la-Ville, qui renfermoit trois arriere-fiefs. Par un endroit du Cartulaire de S. Maur-des-Fossés, il paroît qu'en 1280 Guillaume *de Edera*, Chevalier, avoit une censive à Montgeron. Il fut besoin de son agrément pour les prés que Jean de Chevry donna alors à cette derniere Abbaye. Les Curieux qui ont dressé dans le siécle présent & fait imprimer en 1722 une suite des Seigneurs d'Hierre, n'ont point

Cartul. Longip. f. 31.

Ibid. f. 32.

Chartul. S. Genov. pag. 171.

Chartul. Heder.

Ibid.

Chartul. S. Dion. Reg. B. 234.

Chartul. Ep. Paris. Reg. f. 114.

Chartul. Fossat. f. 82.

(1) Il fut témoin dans un Acte de Dame Eustachie, Fondatrice de l'Abbaye d'Hierre.

connu ces anciens des premiers temps, & n'ont commencé leur Catalogue que par les Courtenay qui suivent.

On voit que dans le XIV siécle la Terre d'Hierre étoit dans la Maison illustre de Courtenay. Je trouve cependant que Marie Devinci, Dame de ce lieu, comme ayant la garde noble de son fils mineur, plaide contre la Reine Jeanne & contre les Chartreux de Paris en 1367. Jean de Courtenay en étoit Seigneur en 1380. Il descendoit de Pierre de Courtenay, qui avoit épousé une Dame d'Hieres nommée Elisabeth. On lit qu'en 1385 lui & Calippe de la Louvetiere son épouse s'opposerent aux criées que l'on faisoit de sa terre à la requête des Chartreux de la grande Chartreuse.

Reg. Bull. Par.

Regist. Parlam. 1385. 23 Aug.

Jean Bureau de la Riviere, premier Chambellan de Charles VI, acquit la Terre d'Hierre par decret le 9 Juin 1386 sur Jean de Courtenay. Puis Jeanne sa fille porta cette Terre par mariage à Jacques de Chastillon, Chambellan du Roi, Amiral de France, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Ils avoient eu pour fils Louis de Chastillon, qui mourut sans enfans.

Delà cette Terre passa aux Budé, qui descendoient de Guillaume Budé, annobli par Lettres de Charles VI, données à Maubuisson au mois de Septembre 1399, & de Jean Budé, Notaire du Roi, annobli le même jour.

Reg. du Trésor des Ch. 157. Piéce sept vingt-trois.

Dreux Budé, Garde des Chartes du Roi, Audiencier de la Chancellerie de France, devint Seigneur Chastelain d'Hierre, par acquisition du 2 Mars 1452. Il fut fait Prévôt des Marchands la même année. Les comptes du Domaine font mention de sa Seigneurie en 1458. Jean Budé son fils eut

Sauval. T. 3. p. 158.

depuis cette Terre avec une autre, par partage fait avec ses sœurs au mois de Juillet 1476. Il épousa Catherine le Picard. Il eut vers le même temps des Chartreux de Paris les biens situés à Hierre, que Jeanne d'Evreux, Reine de France, leur avoit donné pour la fondation de leur Infirmerie. Dreux leur fils aîné lui succéda. Il fit faire en 1504 un Terrier d'Hierre, & comparut à la Coutume de Paris de l'an 1510, en qualité de Seigneur de ce lieu & autres. Il avoit épousé Guillemette de Thumery. Son frere, Guillaume Budé, est très-connu par ses ouvrages parmi les Sçavans. On assure que quoiqu'il ne fût point Seigneur d'Hierre, il y posséda une maison, dans le jardin de laquelle on voit une fontaine qui est appellée la Fontaine Budé, & qui appartient aujourd'hui à la succession de M. de Barcos, Intendant de la Maison de Villeroy.

Dubreuil, p. 359.

Dreux Budé laissa six garçons & deux filles. Ces huit enfans eurent tous part à la Seigneurie d'Hierre après sa mort. Jean, son fils aîné, en eut la moitié. Il reçut le 3 Mai 1534 l'hommage de la Terre de Romaine en Brie, rendu par Pierre d'Apestigny, Général de Bourgogne. Il étoit décédé dès l'an 1558. Sa veuve, Jacqueline de Bailly, traita du reste de la Seigneurie avec ceux qui y avoient eu part. Jean Budé avoit eu d'elle deux fils, Dreux & Pierre. Dreux Budé l'aîné fut Seigneur Chastelain d'Hierre, sans avoir toute la terre. Il comparut comme tel à la Coutume de Paris en 1580 avec Pierre Budé, Ecuyer, qui en avoit eu un tiers sur le partage de l'an 1573. Il y est qualifié Sécretaire du Roi, & l'un des quatre Notaires du Parlement. Il avoit

Tab. Ep. in Rom.

Brodeau, Note 76 sur la Cout.

épousé Marie Allegrin. Il mourut à Paris le 14 Mars 1587, & fut inhumé dans la Chapelle de leur nom à Saint Gervais. Son cœur fut porté à l'Eglise Paroissiale d'Hierre, ainsi qu'on a vû ci-dessus. Ce fut lui qui permit au sieur Foing, propriétaire de la Grange du Milieu, de la faire clorre de fossés & ponts-levis, ainsi que je dirai plus au long. On va voir dans la suite de cette Chronologie des Seigneurs d'Hierre la Terre partagée en deux parties inégales.

Comme Dreux Budé avoit joui des deux tiers, Eustache son fils, Correcteur en la Chambre des Comptes, en jouit également, & fit hommage le 11 Juillet 1597. Il épousa Catherine Florette, dont il eut deux filles. Isabelle l'aînée fut mariée à Florent Pasquier, Procureur Général au Grand-Conseil, & Conseiller d'Etat. Elle fut Dame d'Hierre pour moitié dans les deux tiers, depuis adjugée à Rollin Purin par décret du 7 Mars 1634. Charlotte la cadette, mariée à Marc du Faultray, Conseiller au Parlement, fut Dame de l'autre moitié dans ces deux tiers, que ses mineurs vendirent en 1657 á Rollin Burin. Elle fut inhumée dans l'Eglise de la Paroisse d'Hierre en 1623. On a vû ci-dessus l'abregé de son Epitaphe.

A l'égard du dernier tiers de la Seigneurie, qui avoit été possédé par Pierre Budé, Seigneur de Fleury-lez-Meudon, & frere puiné de Dreux Budé, comme ce Pierre Budé avoit eu deux fils de son mariage avec Anne de Brochet, sçavoir Pierre & Nicolas, ce tiers fut partagé entre eux deux en 1600. Pierre ensuite se défit de son demi-tiers, & le vendit à Louis de Valois, depuis Duc d'Angoulême, Seigneur de Gros-

s-le-Roy, le 16 Août 1628, au camp de-
nt la Rochelle. Nicolas Budé, Seigneur
Villiers-sur-Marne, eut la moitié du
me tiers, & aussi une maison au lieu dit
relle sur la Paroisse d'Hierre, laquelle
moit un fief tenu en foi & hommage du
i, à cause de sa Chatellenie de Corbeil,
qui précédemment avoit appartenu à De-
iselle Jeanne Gilbert. On apprend ces
constances par le rôle de la contribution
Ban & Arriere-ban de Corbeil de l'an
97 : il y est même ajouté que Nicolas de
ndelle, Procureur de Nicolas Budé, dé-
ra que ledit Budé étoit actuellement à la
te du sieur de Vitry & dans sa Compa-
ie. Ce même Nicolas Budé vendit ce fief
Narelle à.... Turpin, Conseiller d'Etat,
r Contrat d'échange du 22 Février 1631,
le 11 Octobre 1633 il vendit pareille-
ent sa moitié dans le tiers de la Seigneu-
d'Hierre à Charlotte de Montmorency,
chesse d'Angoulême, mere de Louis de
lois ci-dessus nommé.

Il est clair par ce détail chronologique &
néalogique, que les derniers de la famil-
des Budé qui ont joui de quelques por-
ns de la Terre & Seigneurie d'Hierre
qu'au-dela du milieu du dernier siécle,
t les enfans d'Isabelle Budé épouse de
orent Pasquier, & ceux de Charlotte Bu-
épouse de Marc du Faultray ; parce que
llin Burin, Grand Audiencier de Fran-
, n'en eut les deux tiers que par décret
7 Mars 1654 sur Florent Pasquier, &
r Contrat volontaire du 15 Avril 1657,
ssé avec les mineurs de Michel du Faul-
ay. Ces deux tiers furent depuis adjugés
x Dames Religieuses d'Hierre par décret
6 Mars 1673 sur le même Rollin Burin.

Depuis ce temps-là il n'a plus été parlé des Budé à Hierre ni à Paris, & l'on ne connoît plus de perſonnes de ce nom que ceux qui demeurent à Genéve. Il y a toute apparence que le Château, tel qu'il ſe voit aujourd'hui, bâti de briques avec des tourelles & des creneaux, a été bâti au XV ſiécle. Ainſi il pourroit bien être du temps que les premiers Budé en étoient Seigneurs; du moins leurs armes ſont ſur la porte : elles ſont d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois grappes de raiſin d'azur; le ſupport ſont deux Anges de carnation. De la Barre, qui écrivoit vers 1620 ou 1630 l'Hiſtoire de Corbeil, écrit » qu'Hierre eſt » un ancien Château poſſédé par ceux de » la famille des Budé qui prétendent avoir » droit de Chatellenie, & ſous cette cou» leur ſe ſont diſtraits du reſſort de Corbeil, » quoique leur fief en releve.

Le Laboureur, Tombeau des Illuſtres, pag. 129.

Hiſt. de Corb. p. 20.

Les Seigneurs de Groſbois-le-Roy furent les premiers qui entrerent en poſſeſſion d'une partie de la Seigneurie d'Hierre ſous le regne de Louis XIII, & qui en eurent ce que les Budé en démembrerent. Charles de Valois, Comte d'Auvergne, Duc d'Angoulême, & Charlotte de Montmorency ſa femme en premieres nôces, étant devenus Seigneurs de Groſbois, par acquiſition du 24 Décembre 1616 de Nicolas de Harlay Sancy, profiterent du voiſinage d'Hierre qui n'en eſt éloigné que d'une lieue, & acquirent la moitié du tiers de la Seigneurie de Nicolas Budé le 11 Octobre 1633. Louis de Valois leur fils, qui avoit acquis en 162 l'autre demi-tiers de Pierre Budé, y joignit la portion qui lui revint de la ſucceſſion de ſa mere, & devint par-là Seigneur d'Hierre pour un tiers. Il avoit épouſé Henriett

de la Guiche, Dame de la Palisse. Françoise-Marie de Valois, fille unique de ce Duc d'Angoulême, épouse de Louis de Lorraine Duc de Joyeuse, eut, par droit de succession, le même tiers de la Seigneurie d'Hierre aux Grosbois. Mais ce tiers, aussi-bien que Grosbois, fut revendu le 5 Février 1676 à Antoine de Brouilly, Marquis de Pienne, Chevalier des Ordres du Roy. Sa fille aînée, Olympe de Brouilly, jouit du tout après lui, en vertu de donation; elle épousa Louis d'Aumont, Marquis de Villequier. C'est ainsi que ce tiers passa par quatre ou cinq mains, jusqu'à ce qu'il se trouva réuni aux deux autres tiers, par le moyen de la vente qu'en firent les Religieuses d'Hierre.

Achilles de Harlay, premier Président du Parlement de Paris, & Seigneur de Grosbois, devint Seigneur du tiers de la Terre d'Hierre, par l'acquisition qu'il en fit de la Duchesse d'Aumont, précédemment Marquise de Villequier, le 12 Juillet 1701, & il y joignit le reste trois ans après, l'ayant acquis des Dames de l'Abbaye d'Hierre le 12 Juillet 1704. Il avoit eu de son mariage avec Anne-Magdelene de Lamoignon, Achille de Harlay, Conseiller d'Etat, qui lui succéda en 1712 dans toute la Seigneurie d'Hierre. Il avoit épousé Louise Lowet de Coetjaonval, de laquelle il eut une fille unique, dite Louise-Magdelene, qui devint Dame d'Hierre le 13 Juillet 1717, jour de la mort de son pere. Elle épousa Christien-Louis de Montmorency-Luxembourg, Prince de Tingry, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de Valenciennes, & créé Maréchal de France en 1734, & mort le 23 Novembre 1746.

L'année ſuivante (1718) Samuel-Jacques Bernard, Maître des Requêtes, eut toute la Seigneurie d'Hierre par Contrat d'échange du 4 Mars.

Enfin M. Chauvelin. J'ai appris que comme jouiſſant du haut-fief de la Seigneurie d'Hierre, il a tranſigé avec M. Paras, Seigneur de Montgeron.

On m'a écrit qu'il y a trois fiefs à Hierre; que l'un eſt à M. Gaudion, Seigneur de la Grange & de cette Paroiſſe, & depuis au Maréchal de Saxe; le 2e à M. Chauvelin; le 3e à l'Abbaye.

¶ Hierre ayant appartenu à des Seigneurs très-attentifs au bien public, ne manqua pas de voir établir des Marchés & des Foires dans ſon enceinte. Il eſt fait mention dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes de l'an 1481, que Louis XI permit qu'on y tint deux Foires par an, & un Marché chaque ſemaine : mais on a oublié de marquer quels étoient les jours de ces Foires, qui nous euſſent pû inſtruire de l'antiquité du concours aux Reliques de S. Honeſt.

II. vol. des Bannieres du Chaſtelet, f. 110.

Les jours de ces deux Foires qu'on ignore, furent changés en deux autres jours par Lettres de François I, données à Saint Germain-en-Laye au mois de Mars 1518, & furent aſſignés au 29 & 30 Août, veille & jour de S. Fiacre; mais le Marché de chaque ſemaine fut laiſſé au Jeudi, tel qu'il étoit. On lit dans un ouvrage imprimé à Paris en 1740, qu'il ſubſiſte encore une Foire à Hierre le 31 Août, Fête de la B. Iſabelle de France, & quelques feuillets plus haut il eſt marqué que c'étoit à *la Grange du Milieu*, Paroiſſe d'Hierre, qu'il y avoit une Foire établie le lendemain de S.

Concord. des Breviaires, p. 217.

Ibid. p. 211.

S. Fiacre, (ce qui revient au 31 Août) mais qu'elle ne subsiste plus depuis quelques années. On verra à l'article de l'Abbaye que c'étoient des Reliques que l'on montroit à l'Abbaye sous le nom de S. Fiacre, qui avoient occasionné le concours à la fin du mois d'Août.

¶ Les dépendances de la Paroisse d'Hierre sont deux Communautés : 1°. L'Abbaye de Filles qui a pris le nom du lieu ; 2°. Les Camaldules ; 3°. Il y a quelques écarts ou hameaux, tels que Conci, la Grange du Milieu, &c. Les deux Couvents auront ci-après chacun leur article séparé.

CONCIS, que les Géographes écrivent Concy dans la Carte des environs de Paris, comme s'il venoit de *Conciacum*, est appellé *Concisum* & *Concissum* dans les premiers monumens qui en font mention, & qui sont d'avant le milieu du XII siécle. Ainsi son origine n'est point difficile à reconnoître ; c'est un lieu où il se fit un abbatis d'arbres, que les Latins appellent *Concædes*, & que les Francs nommoient *Combr* ; c'est-à-dire, que la Forêt dite de Senart comprenoit ce canton, qui en a été détaché lorsqu'on l'a défriché pour le cultiver. Etienne de Senlis, Evêque de Paris, l'un des Fondateurs de l'Abbaye d'Hierre, donna vers 1138 à cette Maison plusieurs dixmes que les détenteurs laïques lui avoient remises, entr'autres *Decimam de Concisso*. Ce que Thibaud son successeur confirma par ses Lettres de l'an 1142 sous le nom de *Decimam Concisi*, & qui se trouve répété dans la Bulle d'Eugene III de l'an 1147. Dans une Charte postérieure & dans le Nécrologe ancien d'Hierre, on lit en langue

Du Breuil, liv. 4. p. 895. *Annal. Bened.* T. 6. p. 676.

vulgaire *Conci*. Thomas Pasté avoit donné à ce Monastere quarante sols *in censu de Conci* ; ce qui fut certifié par Lettres de Guy Briart, Chevalier, Seigneur de Villepaecle en 1227. C'est sans doute ce même Thomas dont les Dames d'Hierre faisoient l'Obit, avec celui de son frere Gilles Evêque, au XV des Calendes de Décembre. L'ancien Nécrologe le déclare en ces termes : *Obiit. Thomas Miles, qui dedit nobis* XX *sol. ad refectionem Conventûs apud Conci ; & Gilo Episcopus, qui dedit nobis* XX *sol. Paris. apud Conci.*

Chartul Heder.

Messieurs du Seminaire de Saint Sulpice ont aujourd'hui une Maison à Concis, avec une Chapelle domestique : & comme ils jouissent aussi à Hierre des biens que Jeanne d'Evreux, troisiéme femme du Roi Charles-le-Bel, avoit donné aux Chartreux de Paris pour la fondation de leur Infirmerie au XIV siécle, & qui appartinrent, environ cent cinquante ans après par échange à Jean Budé, il semble que ces fonds étoient situés au même lieu de Concis. Le revenu de ces terres appartenantes aux Chartreux vers le commencement du régne de Charles V, montoit à cinquante-six livres par an.

Il y a à Conci un pont sur la riviere d'Hierre.

LA GRANGE, qui est un Château au-dessus de la montagne d'Hierre du côté du Nord-est, n'étoit originairement qu'une ferme. On trouve qu'Eve, Abbesse de Saint Remi de Senlis, donna, il y a plusieurs siécles, au Monastere d'Hierre dont le sien dépendoit, sept sextiers de grain moitié hivernage & moitié marsecke, à prendre à la

Grange, pour régaler les Religieuses le premier jour de Mai. Par la suite, ce lieu fut appellé *la Grange du Meilleu*, peut-être parce qu'il se trouve situé au milieu d'un bois. (a) Il y a des Lettres d'Henri III, données à Paris au mois de Septembre 1581, qui permettent à Jacques Foing, Abbé de Saint Serge-lez-Angers, Prieur d'Argenteuil, Maître des Requêtes du Duc d'Anjou, de faire continuer les fossés autour de sa maison de la Grange du Meilleu en la Paroisse d'Hierre & en la censive du Seigneur de cette Paroisse, & même de fermer ce lieu de murailles & Ponts-levis. Il existe aussi un Contrat, dans lequel Dreux Budé, Sécretaire du Roi, Seigneur d'Hierre, permet les mêmes choses, moyennant cinq sols parisis de cens payables à deux termes, à la S. Denis & à la S. André, & que le sieur Foing sera tenu faire ouverture de sa maison, abattre tous les ponts-levis toutes les fois qu'il en sera requis par les Officiers de la Justice d'Hierre pour y faire tous les actes de iustice. Au commencement de cet acte le sieur Foing est qualifié propriétaire de la Ferme de la Grange du Meilleu. En 1621, Charles Duret, Présìdent de la Chambre des Comptes, Intendant des Finances, en étoit propriétaire avec Françoise Remi sa femme. Vers ces temps-là Louis XIII y fit faire quelques bâtimens pour un relais de chasse ; ce qui lui fit donner le nom de la Grange-le-Roy.

VIII volume des Bannieres du Châtelet f. 226.

Ibid. fol. 227.

Reg. Archiep. 29 Jul.

En ces derniers temps cette maison est devenue fort magnifique. Elle a appartenu

(a) Peut-être aussi sont-ce deux mots que l'on a joints ensemble, Mez-lieu, si ce n'est pas un nom semblable à celui de Mesly proche Creteil, ou de Maslay, *Massolacus*, proche Sens.

à M. le Camus, Lieutenant Civil, & premier Président de la Cour des Aydes, dont les héritiers l'ont vendue à M. Gaudion, Garde du Trésor Royal. Elle n'est qu'à une demie lieue du Château de Grosbois.

Samson, dans sa Carte du Diocèse de Paris, gravée vers 1620, marque ce lieu de la Grange avec une croix, comme s'il eût été alors une Paroisse.

On enregistra en Parlement, le 17 Décembre 1705, des Lettres Patentes de disjonction de la haute, moyenne & basse Justice, & tous droits de la Seigneurie d'Hierre, & qui les unissoient à la Seigneurie de la Grange du Milieu, pour relever du Roi, à cause de son Château & Comté de Corbeil.

LE FIEF DU BUS. CE Fief ne m'a été connu que par la déclaration qu'en fit en 1597 Nicolas Daullemye, laquelle porte qu'il est situé à Hierre-les-Nonains, & qu'il vaut soixante sols. Cela est tiré du Rôle de la contribution au Ban de la Châtellenie de Corbeil. Un Mémoire à moi fourni, & fait de nos jours, dit que ce fief appartient à l'Abbaye.

Hadrien de Valois, à l'occasion du mot *Curvenæ* de l'ancien Pouillé de Paris, nous veut faire trouver proche la riviere & l'Abbaye d'Hierre un lieu qu'il dit être appellé en françois Couvres ou Couve, il le qualifie même de *Vicus* : mais je soupçonne qu'il avoit sous les yeux une mauvaise Carte des environs de Paris, & dans laquelle le Graveur, au lieu de *Concie*, avoit mis Couve. M. Lancelot avoit observé cette faute avant moi.

Notit. Gal. p. 416. col. 2.

De tous les biens que les Chartreux de Paris avoient eu sur la Paroisse d'Hierre,

& dont j'ai parlé ci-dessus, il ne leur reste plus que vingt-cinq livres parisis, lesquelles ne viennent point de la Reine Jeanne d'Evreux, mais qu'ils ont acquis en 1402 du Pere Général de l'Ordre & du Chapitre.

Nécrol. françois des Chartreux.

¶ Le Roi François I vint à Hierre en 1544. On a des Lettres Patentes qu'il y fit expédier le 28 Juillet.

Tables de Blanchard.

¶ On ne trouve point dans l'antiquité d'homme illustre qui ait eu un rapport notable avec le Village d'Hierre. Les Annales modernes de l'Abbaye de Saint Victor parlent d'un Pierre d'Ierre, Chanoine Régulier, qui a paru sous le caractere d'homme donnant dans la spiritualité vers l'an 1171. Mais je ne regarde point ce fait comme avéré, n'étant appuyé que sur ce qu'en a écrit M. Gourdan, sans citer de garant.

Annal. S. Vict. lib. 4. cap. 32.

Guillaume Budé a été très-illustre au XV siécle, c'est une chose constante : mais ce fut son frere, & non pas lui qui posséda la Seigneurie d'Hierre. Il naquit & mourut à Paris. Comme sa Terre étoit Marly-la-Ville, on croit seulement qu'il eut à Hierre un petit bien, & qu'il y composa quelques-uns de ses ouvrages. C'est dans cette persuasion que M. de Barcos a fait mettre sur une pierre au-dedans de la fontaine, communément appellée la Fontaine Budé, dans le jardin de la Seigneurie d'Hierre, les vers suivans :

Dans les eaux de cette fontaine
Budée a puisé son sçavoir :
Harlay l'a mise en mon pouvoir ;
Où chercher ailleurs Hippocrene ?

Cette fontaine est très-limpide & abondante. Son bassin est dans un petit enfoncement de rocher sur le penchant du coteau.

Elle sort de ce bassin par une petite rigole de pierre, d'où elle entre dans un quarré long, formant une piéce d'eau entourée d'arbres qui font une salle très-gracieuse dans le beau temps. De cette premiere piéce elle s'échappe par une autre petite rigole. On a pratiqué à cette sortie un autre petit sallon; elle va jusques dans un canal qu'elle forme, & qui va jusqu'à la riviere d'Hierre, dans laquelle elle se jette. Au-dessus de l'ouverture du bassin de la fontaine, M. de Barcos a fait placer deux médaillons de plâtre bronzé, l'un de Budé, l'autre de M. de Harlay. Autour de la tête de l'un on lit, *Guillaume Budé, Maitre des Requêtes*. A l'autre, *Achilles de Harlay, premier Président*. Au lieu des quatre vers rapportés ci-dessus, M. de Boze avoit fait les deux suivans pour être mis à cette fontaine de Budé, du temps que M. de Harlay étoit Seigneur d'Hierre.

Cui favet Harlæus, Budei quem ornat imago.
Fons sacer es Musis; novus hic iam regnat Apollo.

¶ Après avoir parlé de la Fontaine Budé, c'est ici la place de dire un mot de la riviere dans laquelle elle se jette, d'autant plus qu'elle a pris le nom du Village d'Hierre dont il s'agit. On pourroit douter que cette riviere fut appellée anciennement Hierre, ailleurs qu'à Hierre même. Mais nous avons un titre de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, qui fait voir que dès l'an 1224, dans l'endroit où elle passe entre Epinay & Bucy, qui sont deux Paroisses situées près d'une lieue plus haut sur le cours de cette riviere, on appelloit l'eau qui séparoit les deux Seigneuries, *Aqua Hederæ*. On peut remarquer quelques singularités dans son

Chartul. S. Gen. ev.

cours : c'est qu'il y a plusieurs endroits, surtout en approchant de sa premiere source, où elle disparoît & se perd en terre, où elle coule tant qu'elle ne trouve point d'issues, pour en sortir de nouveau lorsqu'elle en trouvera. Dans les endroits où elle coule hors de terre, son lit n'est point fort vaste ; mais dans ceux où l'eau sort de dessous la terre, elle a quelquefois ou deux ou trois toises de profondeur, & elle paroît immobile : nonobstant quoi elle est d'une couleur verte charmante & fort claire. Comme donc ces bassins sous lesquels elle sort de terre sont fort étendus en longueur, & continuent assez uniment depuis les environs de Varennes à Quincy, c'est-à-dire depuis une lieue & demi ou deux lieues au-dessus d'Hierre, de-là vient que cette riviere ne gele jamais, parce qu'elle est entretenue par des sources & des fontaines continuellement parsemées tant dans le fond que dans les cotés de son lit. On observe aussi qu'elle ne déborde que rarement, & jamais en même temps que la Seine & la Marne. Ses moulins ont fourni jusqu'à cinquante-cinq muids de farine par jour, quand les deux grandes rivieres étoient débordées. Je n'ai pas cru devoir écrire plus amplement sur cette riviere extraordinaire, parce que, pour la prendre depuis sa source, il auroit fallu remonter jusques bien avant dans le Diocèse de Sens. Je me contenterai de dire que le XIV siécle on s'appercevoit à Chaume (a) que

Mémoire imprimé sur le marché de Brie-Comte-Robert 1731 de Dains Avocat.

Titre de l'Abbaye de Chaume.

(a) Déclaration de l'an 1334, faite à la Chambre des Comptes par l'Abbaye de Chaume en Brie. *Item en icelle Ville de Chaume nous avons une petite riviere, un moulin assis en icelle ; laquelle riviere est aucunes fois bien dix ans sans courir, & le moulin sans tourner ; & quand il échet que la riviere court, elle ne dure point l'espace de trois mois.*

cette riviere restoit sans couler un grand nombre d'années. J'ajouterai aussi sans feinte, que si ce que Papyre Masson écrit sur une petite riviere qui se jette dans le Loir proche Chateaudun, est véritable ; c'est-à-dire, s'il est vrai qu'elle rentre en terre plusieurs fois dans son cours pour en ressortir ensuite, & que son nom est *Erdera* en latin, & Erdre en françois, c'est un motif de suspendre le jugement que j'ai porté au commencement de cet article touchant l'origine du nom donné à la riviere qui passe au Village d'Hierre. Il est étonnant que cet Auteur n'ait pas connu la riviere d'Hierre dont je traite, & qu'il n'en fasse aucune mention. Celle d'auprès de Chateaudun qu'il appelle Erdre, est nommé Egre dans les Cartes de Samson.

In flumi-nalia. 6.



ABBAYE

ABBAYE D'HIERRE.

SI cette Maison n'est pas la plus ancienne Abbaye de Filles qui ait été fondée dans le Diocèse de Paris, il faut avouer qu'elle a été depuis sa fondation l'une des plus célebres par ses dépendances. On est en peine d'en fixer la premiere origine, parce que l'on ne trouve la fondation faite en forme que l'an 1132 par Dame Eustache de Corbeil, femme de Jean d'Estampes, & que néanmoins il y a dans les Archives de ce Monastere un titre du mois d'Août 1122, par lequel Philippe Anian & Heremburge sa femme donnent après leur mort à cette Maison l'*ostise* ou métairie qui leur appartenoit, située au Menil, avec toutes les terres labourables qu'ils avoient eu du même Monastere & du Chapitre de Chartres. Sur cela, Dom Mabillon croit qu'au lieu de M C XXII que porte le titre, il faut lire M CC XXII : pour moi, je croirois que puisqu'il faut reconnoître une faute d'oubli dans la date de ce titre, c'est plutôt un X qui a été oublié par l'Ecrivain que non pas un C, & qu'il doit y avoir eu M C XXXII, parce que cette donation seroit placée trop tard en 1222 ; c'est ce qui va être éclairci par la suite.

Il doit donc passer pour constant, que les premieres donations faites à ce Monastere viennent de la Dame Eustache de Corbeil. (a)

(a) De la Barre a fort bien prouvé contre du Breuil, suivi par les Sieurs de Ste Marthe, que cette Dame n'étoit pas fille du Roi Philippe I. *Hist. de Corbeil*, *p.* 128.

Elle destina d'abord quatre arpens de terre pour bâtir l'Eglise & le Couvent : ensuite pour l'entretien de la Communauté, elle donna deux parties de la dixme de Lieusaint, le tiers de la dixme de Bray ou Bry, une Terre ou Metairie à Dravet ou à Gravoy, la Terre dite le Plessis qu'elle avoit achetée, cinq sols de rente annuelle sur sa maison d'Hierre, payables par ses héritiers à la S. Remi, la moitié de la dixme de Villabbé, avec le patronage de l'Eglise; & pour les besoins de l'Infirmerie, ce qu'elle possédoit à Chantelou. Etienne de Senlis (*a*) Evêque de Paris, leur donna pour premiere Abbesse Hildearde Religieuse, qu'il tira de l'Abbaye de Valprofonde proche Bievre, & leur fit une Regle, qu'il tira en grande partie des observances de l'Ordre de Cîteaux, du conseil de Hugues, alors premier Abbé de Pontigny, & de son frere Guillaume. L'article de l'élection de l'Abbesse est remarquable; l'Evêque de Paris devoit se rendre à Hierre pour cela avec l'Abbé de Saint Victor, & l'Abbé de Notre-Dame du Val proche l'Isle-Adam; & si ces Abbés ne pouvoient pas s'y trouver, l'Evêque y étant présent, le Prieur du Couvent avec trois Religieuses distinguées devoient y suppléer. On voit par le même acte, que le Monastere étoit sous la protection de la Ste Vierge. Ce même Evêque ayant pourvû au spirituel, leur donna des dixmes dans plusieurs Paroisses, que des séculiers lui

(*b*) Cet Evêque est mal-à-propos confondu par l'Historien de Corbeil, page 128, avec Etienne de Garlande, qui avoit été Chancelier de France. C'est une remarque importante des sçavans Auteurs du *Gallia Christiana*, qui font voir qu'il étoit des Bouteillers de Senlis.

avoient remiſes pour en diſpoſer en faveur de ce Couvent, comme auſſi quelques Egliſes. On voit dans le nombre des lieux où elles furent gratifiées de quelques dixmes, comme à Villabbé, à Athies, à Combs-la-Ville, une dixme de vin, à Centeny une pareille dixme, une dixme à Bray ou Bry-Comte-Robert, une à Lieu-ſaint, une à Drency, pareillement à Hierre, à Concis, à Chalendray, à Cramoyelle, à Evry, à Servigny près Lieu-ſaint, & à Genouilly. Ce dernier lieu n'eſt plus du Diocèſe de Paris. Il leur donna auſſi quatre Egliſes, ſçavoir celles de Villabbé, celle d'Evry, de Lieu-ſaint, & celle *de Altaribus*, que l'on pourroit traduire les Authieux, ou les Authiaux, comme on dit ailleurs; mais cette Egliſe ne ſubſiſte plus. Il ajouta à tout cela une portion de forêt à Moiſſy, & le Monaſtere de Gif, qu'il ſoumit à cette Maiſon avec toutes ſes dépendances. Thibaud Evêque de Paris, ſon ſucceſſeur, confirma en 1142, la premiere année de ſon Epiſcopat, preſque toutes ces donations. Une Bulle d'Eugene III, donnée à Châlons l'an 1147, comprit tous ces différens dons dans la confirmation qu'elle en fit; elle nous apprend quels furent les biens dont Louis-le-Gros favoriſa ce nouvel établiſſement, fait ſous les dernières années de ſon régne, & ceux dont ſon fils Louis-le-Jeune gratifia les Religieuſes. Nous y voyons de la part de Louis-le-Gros pour premier don celui de la Terre *de Amarobosco*. On l'appelle aujourd'hui Marbois, & elle eſt ſituée à la diſtance d'une lieue de la Ferté-Alais vers l'Orient d'été. C'eſt ce qui ſert à entendre une charte des Archives de ce Monaſtere, par laquelle Aſcelin, Abbé de Saint Maur-des-

Fossés, à la priere d'Etienne Evêque de Paris, accorde vers l'an 1140 aux Religieuses qui venoient d'un lieu dit Mezieres, un autre lieu dépendant de son Abbaye, & appellé *Ad Altaria*, situé dans un bois voisin de Tournan & de Chevry, sous la redevance annuelle de douze écus parisis à la Saint Remi. Les Auteurs du nouveau Gallia Christiana ont soupçonné que ce pouvoit être de Valprofonde qu'elles seroient venues, puisque l'Abbesse Hildearde en avoit été tirée : mais il est plus vraisemblable que c'est de ce Marbois ci-dessus nommé qu'elles venoient, parce que ce lieu, & Mezieres qui en est une Métairie, ne sont éloignés que d'un quart de lieue, ou un peu plus. C'étoit la coutume des grosses Abbayes d'envoyer quelques Religieuses dans certaines Terres de leur dépendances, & d'y former un Prieuré. La situation de Mezieres ou de Marbois ne fut pas apparemment trouvée convenable, comme étant à sept lieues d'Hierre ; ensorte que lorsqu'elles y eurent demeuré quelques années, elles demanderent à être placées proche le Plessis qui leur appartenoit, qui n'est qu'à trois lieues, ou un peu plus d'Hierre du côté de l'Orient, & qui depuis ce temps-là s'est appellé le Plessis-aux-Nonains proche Chevry. Mezieres est mentionné depuis dans le Necrologe d'Hierre deux ou trois fois. Le Roi Louis VII confirma d'abord à l'Abbaye d'Hierre, l'an 1139, le don qu'Ansel, fils de Jean d'Etampes, lui avoit fait d'une Terre située au Menil-Racoin, entre Etampes & la Ferté-Alais, & du Fief que Thierry de Bouville avoit au même Menil. Ces donations de biens situés au Menil furent sans doute faites à l'occasion de la petite

Métairie que les Religieuses y avoient depuis l'an 1132, de la libéralité de Philippe Anian & d'Heremburge sa femme. Car lorsqu'un Couvent avoit un héritage dans un lieu, il tâchoit d'obtenir quelque concession des voisins. L'Historien d'Etampes a saisi en partie ce que je dis ici du Menil-Racoin, mais n'ayant travaillé que d'après du Breul, il a passé sous silence les principaux donateurs de ce bien, qui sont de l'an 1139, & il a mis en 1122 la donation de l'*Ostise* de ce Menil, au lieu de la placer à l'année 1132. L'Abbaye d'Hierre bâtit par la suite dans ce lieu une Chapelle du titre de Sainte Marie-Magdelene. Le même Roi Louis VII, ou le Jeune, accorda à cette Abbaye, l'an 1143, le droit de percevoir la dixme de tout le pain qui seroit porté à la Maison du Roi, tant qu'il seroit à Paris, lui & ses successeurs; don qui fut confirmé par Charles VII, Louis XI, Charles VIII, & dont la confirmation fut enregistrée à la Chambre des Comptes le 27 Août 1498. Ce Prince étant informé, après la mort de Thibaud Evêque de Paris, arrivée en 1157, que durant la vacance du Siége Episcopal il jouissoit, par son droit de Régale, des droits que la Chefcerie de Paris payoit à l'Evêque, il ne voulut pas s'approprier davantage ces oblations & revenus de l'Autel : mais connoissant les besoins de l'Abbaye d'Hierre, il fit expédier à Paris en 1161 une Charte, par laquelle il leur cédoit à perpétuité ce revenu, tant de temps que dureroit la vacance du Siége Episcopal, à condition que pendant que les Religieuses percevroient ce droit, elles auroient soin d'entretenir le luminaire de

Hist. d'Etampes p. 51.

Spicil. in fol. T. 3 p. 497.

Spicil in fol. T. 3 p. 536.

l'Autel de Notre-Dame, & de faire les autres dépenses à la Chefcerie.

Gall. Chr. T. 7. col. 604. L'Abbaye a joui de ce droit jusqu'à l'an 1598, qu'elle s'accommoda avec le Chapitre. On disoit alors que l'Abbesse d'Hierre étoit Cheveciere de N. D. *sede vacante.*

Annal. Bened. T. VI Distrum. pag. 676. Il faudroit copier ici toute la Bulle d'Eugene III de l'an 1147, pour faire connoître les Eglises du Diocèse de Sens qui furent données à cette Maison, & autres biens ailleurs ; j'aime mieux y renvoyer.

Duchêne, T. 5. p. Rigord met l'Abbaye d'Hierre au rang de celles que Maurice de Sully fonda & dota ; mais il se trompe : il a pris Hierre pour l'Abbaye de Montétif, qu'on est sûr avoir été l'une des quatre fondées ou restaurées par cet Evêque de Paris, avec Herivaux, Hermieres & Gif. La Bulle d'Eugene III fait voir que l'Abbaye d'Hierre étoit riche en biens avant l'Episcopat de Maurice.

Chartular. Ep. Par. Bibl. Reg. fol. 18.

Gall. Chr. T. 7. col. 330.

On peut voir au Gallia Christiana quelques preuves qu'il y avoit à Hierre une Communauté de Religieux outre celle des Religieuses, ainsi qu'il y en a encore à Chelle : mais la meilleure se tire de la Charte de l'Evêque Etienne de l'an 1138, qui parle de Frere Guillaume, Prieur de ce lieu ; ce qui est répété dans celle de l'Evêque Thibaud de l'an 1142. Il faut y joindre le texte de l'ancien Nécrologe de la Maison, où l'état de ce Prieur Guillaume est mieux représenté. *VII Cal. Augusti Anniversarium piæ recordationis Domini Willelmi Sacerdotis Cœnobii nostri Prioris exterioris, qui cùm Parisiensis Ecclesiæ Canonicus & frater Cancellarii Regis esset, pro amore Dei relictis omnibus quæ habebat,*

Ibid. p. 675.

Du Breul, liv. 4. p. 895.

societatis nostræ paupertatem pauper pro Christo factus esse elegit, & quamdiu vixit religiose se habuit. Cette Communauté d'Hommes avoit son Eglise particuliere, que je croi avoir été celle de S. Nicolas, dont il est parlé au Nécrologe à l'occasion du luminaire qui y fut augmenté.

Necrol. Heder. IV. Kal. Sept.

Ce qui montre encore combien l'Abbaye d'Hierre étoit recommandable, est que dès son origine l'Evêque de Paris lui confia la supériorité sur celui de Gif, & l'intendance sur les biens de ce Monastere, comme le prouve la Bulle d'Eugene III de l'an 1147. Pierre, Evêque de Senlis, imitant l'exemple de celui de Paris, soumit aussi vers le même temps à l'Abbaye d'Hierre celle de Saint Remi, située au fauxbourg de sa Ville Episcopale; ce qu'il fit approuver par Samson, Archevêque de Reims, son Métropolitain.

La ferveur de la Réforme qui subsistoit alors dans l'Ordre de Cîteaux, avoit engagé ces Prélats à puiser dans Hierre l'observance la plus étroite de la Regle de S. Benoît. On a vû ci-dessus que l'Abbé de Pontigny, second Pere de cet Ordre, avoit beaucoup contribué à en former les constitutions. S. Pierre, Archevêque de Tarentaise en Savoye, qui avoit aussi été Abbé dans le même Ordre, allant trouver durant l'hiver de l'an 1174 le Roi de France & celui d'Angleterre réunis dans le Vexin, voulut passer à Hierre. Dans le peu de temps qu'il y resta, il y opéra des guérisons sur trois malades, entr'autres sur une personne paralytique de la moitié du corps: ce qui fut si public dans le pays, que les Religieuses en chanterent le Cantique

Vita S. Petri Tarent. apud Bolland. 8 Maii

de joie dans leur Eglise. (*a*)

Cette Eglise, telle qu'on la voit aujourd'hui, n'est pas de ces temps-là. Quoique le Sanctuaire soit gothique, elle ne paroît pas avoir cent ans, & ne contient rien de mémorable, n'étant que comme une longue Chapelle cintrée de plâtre en anse de panier, sans ailes ni contour de Sanctuaire. Comme elle a aussi été pavée récemment, la plûpart des anciennes tombes d'Abesses & Gentils-hommes, tirées du cloître & du chœur, sont en différentes piéces, ou mises de travers. Je n'y ai pû appercevoir de digne d'attention que l'épitaphe d'un Jean de Courtenay & de sa femme, & celle d'une Abbesse dont les armoiries sont aussi de Courtenay, laquelle décéda au mois de Juin 1312. Nous apprenons d'ailleurs que cette Abbesse étoit Marguerite de Courtenay, & que Jean étoit son pere & Seigneur de la Paroisse. Cette Eglise étant dans le plus bas du Village, s'est ressentie des débordemens de la riviere voisine, quoiqu'ils arrivent rarement. Il y en eut un si grand en 1557, que la tombe de la Fondatrice, Eustache de Corbeil, élevée sur quatre piliers au milieu du chœur sous le clocher, fut couverte d'eau, & tellement endommagée (le tout n'étant que de fer doré) qu'on a négligé de le conserver.

Malingre, pag. 71.

Du Breul, p. 92. Hist. de Corbeil, p. 131.

(*a*) Je ne sçai si ce seroit à l'occasion de cette visite du saint Archevêque, que se seroit formé un attachement si grand pour sa famille de la part des Religieuses d'Hierre, que son pere, sa mere & ses freres furent inscrits dans le Nécrologe du Convent après leur mort. On y lit : au *IV Idus Aprilis obierunt Petrus & Sanctiburgis pater & mater Domini Petri Taratariensis Archiepiscopi*, & au 8 des Ides d'Août *obierunt Lambertus & Guilelmus fratres D. Petri Tarat. Archiepiscopi.*

On apprend par un ancien Catalogue de Reliques qui est à la fin du Martyrologe de cette Abbaye, qu'au XIII siécle on y conservoit des Reliques de S. Firmin, Evêque d'Amiens & Martyr, de S. Denis & ses Compagnons, de S. Leger, un peigne de S. Thomas de Cantorbery, une machoire de S. Urric avec quatre dents, du cilice de S. Thibaud, Confesseur, apparemment l'Abbé des Vaux de Cermay. Ce Catalogue n'en marque point de S. Fiacre : mais comme on lit dans du Saussay, que l'Abbaye d'Hierre posséda une machoire de S. Fiacre dans un Reliquaire soutenu par l'Image de ce Saint, & qu'on remarque dans le Calendrier du Manuscrit ci-dessus cité, venant de ce Monastere, au trentiéme Août, par addition écrite au XIV siécle, les mots suivans, *Fiacri atque Urrici Confessorum*, c'est un indice presque assuré que la machoire, dite aujourd'hui de S. Fiacre, est la même que le Catalogue du XIII siécle marque être de S. Urric, & que la confusion n'est venue que de ce que la Fête de ces deux Saints arrive le même jour, à moins qu'on n'y montre la machoire de l'un & de l'autre. (*a*) On voit enfin par l'ancien Nécrologe, qu'il y avoit en cette Abbaye au XV siécle des Reliques de S. Sulpice : Il y est marqué que Jeanne la Trésoriere avoit donné le vase qui servoit à les renfermer, & celui qui contenoit celles de S. Denis. Quelques-uns ont cru que ce dernier, qui est l'Apôtre de Paris, étoit le Patron de l'Eglise, parce que la Fête y est solemnelle & avec sermon ; mais les premiers titres &

Cod. Bibl. Reg.

Martyrol. Gallican.

Nécrol. Heder. IV Id. Sept.

(*a*) Dans le Propre de la Paroisse de S Josse à Paris, imprimé en 1 ·43, il est fait mention de cette Relique de S. Fiacre conservée à l'Abbaye d'Hierre : page 287.

Bulles lui donnent Notre-Dame d'Hierre.

Pour ce qui est des Reliques de S. Honest, elles ne sont point dans l'ancien Catalogue, & l'on n'est point assuré du temps auquel elles y ont été apportées ; c'est un ossement long enchassé en bois.

Un titre du Prieuré de Longpont sous Montlhery qui est avant l'an 1150, parlant des dixmes d'Athies, appelle ce Monastere *Ecclesia de Rivellone* & le Pouillé Parisien écrit dans le siécle suivant, marquant les trois Eglises Paroissiales qui sont à la présentation de l'Abbesse, ne met point *Abbatissæ Hederensi*, mais *Abbatissæ de Rivellon.* On en a vû la raison à l'article de la Paroisse traité ci-dessus, & dans celui du Village de Brunoy.

Chartul. Longipont. fol. 40.

Cette Maison étoit si célébre, que plusieurs fameux Monasteres, même d'Hommes, voulurent être en société de suffrages avec elle. On la trouve unie de prieres non-seulement avec les Abbayes ou Maisons de Filles voisines, telles que celle de N. D. du Bois *de Nemore*, dite depuis Malnoue, avec celle de Valprofonde proche Bievre, avec celles de la Pommeraye & de Rosay au Diocèse de Sens, celles de Saint Avit de Chateaudun, de Saint Cyr & de Saint Corentin au Diocèse de Chartres, de Morienval au Diocèse de Soissons, mais encore avec celle de Chelle & celle de Notre-Dame de Soissons : Et parmi les Abbayes d'Hommes, avec celle d'Hiverneau, & bien plus avec celle de Saint Victor de Paris, de Sainte Geneviéve, avec l'Abbaye de Saint Maur des Fossez ; & dans l'Ordre de Citeaux, avec celle de Pontigny au Diocèse d'Auxerre, seconde fille de l'Ordre, & avec celle de S. Port, dite depuis Barbeau au Diocèse de Sens. Chacune de ces Maisons avoit

son jour assigné dans le Nécrologe, pour la célébration d'un Service à l'intention des défunts des deux sexes pour les Monasteres qui étoient doubles.

L'Abbaye d'Hierre, quoique de Bénédictines, ayant tiré une grande partie de sa regle de l'Ordre de Cîteaux, qui ne faisoit, pour ainsi dire, que de naître, & du vivant même de S. Bernard, il ne faut pas être surpris qu'on y menât une vie austere. Ce ne fut que vers le milieu du XIV siécle, que l'usage des œufs commença à y être introduit à certains jours par fondation. Ainsi, l'Abbesse Agnès donna du bien pour la pitance d'œufs au jour de son Anniversaire. Des Séculiers y fondant leur Obit vers l'an 1400, spécifierent que ce jour-là chaque Religieuse auroit quatre œufs. Une Célériere vers le même temps y donna un fond de terre, afin que le jour de l'Eucharistie le Couvent fournît à chaque Religieuse une pitance de quatre œufs, aux Chapelains chacun deux sols, & aux domestiques chacun deux œufs. Une Converse qui vivoit au XV siécle, fit plus : *Dedit octo arietes pro pitancia Conventui*. Depuis que l'usage de la viande fut introduit dans cette Maison, elle fut regardée comme mitigée, ainsi qu'elle l'est encore. On lit dans les Registres du Parlement, que l'Evêque de Paris ayant requis que ce Monastere fût visité par des Conseillers, pour s'informer de l'administration de Jeanne de Rouville, Abbesse, on en commit quatre avec l'Official de Paris & l'Archidiacre de Brie, pour pourvoir aux réparations, le 14 Novembre 1485; qu'en 1514 l'Evêque y fit venir quatorze Religieuses Réformées; qu'en 1515 la Cour nomma le Prieur de Saint Martin-

Necrol. Heder. III Non. *Febr.* iij *Kal. Mart.* xvj *Kal. Julii* iij *Kal. Oct.*

Ibid. V *Kal. Sept.*

Reg. Parl. 29 *Martii.* *Ibid.* 1515. 19 *Jul.* 5 *Sept.*

des-Champs & autres, pour dresser un plan de réforme, que la Reine approuva & fit homologuer.

On compte quarante-deux Abbesses de cette Maison depuis Hildearde, qui la gouverna la premiere : mais il en faut compter quarante-trois, parce que dans le Catalogue imprimé au Gallia Christiana, on a omis Jeanne la Pastée, qui d'Infirmiere fut élue Abbesse au mois de Novembre 1406 d'une voix unanime, & confirmée par l'Evêque de Paris. Après Jeanne Allegrin, qui répara les dégats causés dans le temps des guerres, & qui mourut en 1515, suivit Guillemette Allegrin. Ensuite Marie de Savoisy fut la premiere Abbesse triennale après la Réforme introduite vers 1520; puis Marie d'Estouteville, qui continua de réparer les bâtimens. Il y arriva ensuite beaucoup de bruit sous l'Abbesse Marie de Pisseleu, laquelle fut interdite.

Archiv. Ep. Par. in Spir.

Reg. Ep. 3 Aug. 1545.

Les Abbesses Titulaires & de nomination Royale commencerent vers l'an 1557 par Antoinette de Luxembourg, qui fut suivie en 1604 de Catherine des Ursins, puis de deux de la Maison d'Angennes, à la derniere desquelles succéda en 1691 Susanne de Crussol d'Uzès; puis Marie-Therese des Marets en 1704. Ce fut à la Dame d'Angennes, seconde du nom, que le Roi accorda des Lettres Patentes qui confirmoient l'acte d'adjudication faite des deux tiers de la Seigneurie d'Hierre au profit de son Abbaye, & qui furent enregistrées le 6 Avril 1675. Et ce fut sous Madame de Crussol, que le Roi permit de les vendre, par Lettres registrées le 3 Mai 1703, avec exemption, pour l'acquereur, du droit du huitiéme denier. Si quelques Abbesses avoient

Regist. du Parl.

commencé à rétablir le temporel de cette Maison, on peut dire que c'est Madame des Marets, aujourd'hui Abbesse, qui a fait plus qu'aucune en ce point.

Du Saussay a composé son Martyrologe en cette Abbaye. Il fait un grand éloge de Madame de Bouteville qui en étoit alors Abbesse. Janvier 1537. Du Sauss. Martyr. 2 p. 1077.

Du Breul fait voir par ce qu'il dit sur cette Abbaye, qu'il croyoit que la Fondatrice Eustache de Corbeil étoit de la Famille Royale, & même sœur de Louis le Gros, parce que les armoiries de l'Abbaye consistent en trois fleurs de lys & un oiseau au milieu, & que ces armoiries viennent d'elle. Mais il est difficile de croire que ce Monastere ait eu dès le régne de Louis le Gros un sceau où fussent ces sortes d'armes : & s'il y a paru des fleurs de lys sur le tombeau d'Eustache avec un oiseau dans sa main, cela marquoit seulement qu'elle étoit d'une puissante Maison : la réunion de ces attributs dans un sceau monastique, n'a pû être faite que long-temps après sa mort. Outre ce qu'a dit de la Barre pour réfuter Du Breul, il y a deux titres du Prieuré de Longpont qui développent ce qui restoit d'obscur là-dessus. *Eustachia* étoit fille de Frederic *de Castellonio*, & d'une Dame appellée *Cominssa* de son nom ; le premier de ces deux titres porte que Frederic partant pour Jerusalem, & Comtesse son Epouse, donnerent aux Moines de Longpont des cens situés à Bondoufle, & qu'Eustache leur fille agréa le don : *Concedit Eustachia filia ejus, uxor Balduini de Belvacc.* Hist. de Corbeil. Chartul. Longip. fol. 31.

Dans le second titre, la même *Eustachia* paroît comme femme de Jean d'Estampes en secondes nôces, & elle approuve un acte

dont les témoins étoient Hervé, Breton & Guillaume d'Hierre Chevalier. Pour ce qui est de Jean d'Estampes, l'Abbé Suger, son contemporain, dit qu'il étoit fils de Payen d'Estampes; il ajoute à la vérité qu'il fut noble & courageux, mais sans donner à entendre qu'il eût été Comte d'Etampes. Comme Baudoin son premier mari étoit surnommé de Beauvais, parce que le hameau de Beauvais situé proche le village de Nainville lui appartenoit, aussi Jean d'Estampes fut ainsi surnommé, parce qu'il étoit frere ou proche parent de Marc Vicomte d'Estampes, mentionné dans la Chronique de Morigny, ainsi que l'a pensé le Pere Basile Fleureau. Quant aux fleurs de lys, il faut se souvenir qu'on en trouve de gravées sur les tombes, & même sur les habits de certains personnages du XIII siécle, qu'on ne prendra jamais pour des personnes du Sang Royal. Ainsi on n'en peut rien conclurre en faveur de la Dame Eustache.

Suger. de administ. sua Duchêne T. 4. p. 335.

Hist. d'Etampes, pag. 120.

Voyez l'article de Fleury Meraugis.

Le nom de l'Abbaye d'Hierre est tous les jours dans la bouche du peuple de Paris, sans qu'il y fasse aucune attention; car la rue au coin de laquelle on a écrit *Rue des Nonaindieres*, a été dite la rue *des Nonains d'Hierre*, à cause d'une Maison considérable de cette Abbaye qui y étoit située. Cette rue est dans le quartier de Saint Paul.

Sauval, T. 1. p. 152.

Il y a près d'Hierre un canton appellé les Roches; il consiste en terres labourables. Il en est fait mention dans un titre de 1545.

Sur ce territoire est pareillement situé le fief de Narelle. Il étoit possédé en 1722 par le sieur Frison.

LES CAMALDULES.

SAint Romuald rétablit, vers l'an 1000 de Jesus-Christ, la vie Hérémitique en Italie, où elle étoit fort relâchée. Il n'étoit point encore venu d'Hermites ou Religieux de cette espece en France jusques vers l'année 1630. On les avoit appellés d'abord en Italie du nom de Romualdins. Depuis ils eurent le nom de la solitude de Camaldoli dans l'Etat de Florence, où S. Romuald les avoit établi en l'an 1009. Leurs statuts leur défendent de s'établir plus près que cinq lieues des grandes Villes. En conséquence des Lettres Patentes de Louis XIII, données au mois de Février 1634, ils s'étoient établis en quelques lieux du Royaume, du consentement des Evêques. Voulant avoir une Maison dans le voisinage de Paris, ils obtinrent, vers l'an 1640, de M. le Duc d-Angoulême un lieu sur une montagne deserte de l'Archidiaconné de Brie, appellé Mont-éti, éloigné de cinq à six lieues de Paris, de Bri-Comte-Robert de deux lieues, & autant pour le moins de Tournan. Y ayant quelques bâtimens pour former quatre hermitages contigus selon leurs statuts, & ayant été dotés de quatre cent livres de rente par ce Prince, ils obtinrent de M. Jean-François de Gondi Archevêque de Paris, le 29 Janvier 1640, la permission de demeurer en ce lieu, à condition qu'ils resteroient soumis à sa Jurisdiction, qu'ils ne feroient point de quête, & n'augmenteroient point le nombre de

Sauval, Antiq. de Paris, T. 3. p. 197.

quatre qu'ils étoient, sans que leur revenu fût augmenté.

Il n'y avoit qu'un an qu'ils étoient légitimement établis à Mont-éti, lorsqu'ils solliciterent leur translation en un lieu plus commode. Le Duc d'Angoulême avoit fait bâtir dans un lieu dit le Bourron ou Bouvron sur la Paroisse d'Hierre, en tirant vers Gros-bois, dequoi les loger, & faisoit enclorre avec leur logement quatorze arpens de bois taillis. C'est ce qu'ils représenterent de nouveau à l'Archevêque de Paris le 14 Janvier 1641, ajoutant qu'ils n'avoient fait construire aucuns bâtimens à Mont-éti, ni même planté la Croix. L'Archevêque leur permit de se transférer en cette nouvelle solitude par Lettres du 18 Mars 1642. Mais comme il avoit remarqué que dans le Contrat de leur fondation le Duc d'Angoulême avoit fait mettre que l'Eglise Paroissiale de Saint Jean de Grosbois, qui étoit auparavant du Parc de Grosbois dont ce Prince étoit Seigneur, seroit transférée dans l'Eglise de ces Religieux, le Prélat ajouta expressément que c'étoit sans approuver cette clause. Aussi depuis, cette Eglise de Grosbois fut-elle unie à celle de Boissy-Saint-Leger.

Sauval, ibid. p. 199.

Le Contrat de fondation de la Maison de Bouvron, & de son acquisition faite par M. le Comte d'Aletz, fils de M. d'Angoulême, pour confirmation de ce que son pere avoit déja arrêté, fut fait & passé le 15 Mai 1651 pardevant de Monhenault & Corneille Notaires au Châtelet.

Depuis ce temps-là, les Camaldules ont logé en ce dernier lieu, où l'usage fut introduit de les appeller les Camaldules de

Gros-bois

Gros-bois, quoiqu'ils soient sur le territoire de la Paroisse d'Hierre. Ces Religieux vivent en parfaits solitaires, ayant chacun leur quartier particulier, & sont tout entourés de bois. Quoique je les aye visité, j'aime mieux rapporter ici ce qu'en écrivit M. l'Abbé Chastelain, Chanoine de Paris, au retour de son voyage en 1675. » Leur » Eglise, dit-il, est titrée de Saint Jean-» Baptiste. Elle a une croisée & trois au-» tels. Ils ont neuf cellules de chaque côté » des deux rues, & dans chaque cellule » une Chapelle à dire la Messe. Ils disent » Matines à une heure après minuit; Tier-» ces avant la Messe; Sextes avant le dîner » immédiatement; Nones à deux heures » après midi; Vêpres immédiatement avant » souper; Complies en se couchant. Ils » n'ont que cinq Maisons en France: le » Général est dans celle-ci.

On leur dressa de nouveaux statuts en dix articles l'an 1664. *Rég. Archiep. 18 Jul.*

M. Gaspard de Fieubet, Chancelier de la Reine & Sécretaire d'Etat, se retira aux Camaldules en 1691 dans une Maison de leur enclos. Voici son Epitaphe, dont l'Abbé Anselme est l'auteur.

Justitias Judicanti.

A Ω

Expectat hic donec veniat immutatio sua
Illustrissimus vir DD GASPARD DE FIEUBET,
Consistorianus Comes
Theresiæ Austriacæ, Ludovici Magni conjugis Cancellarius,
Quo non habuit
Patria, cariorem civem
Toga præclarius lumen,
Sæculum præstantius ingenium,
Optimus quisque paratiorem amicum:
Qui
Natus in magnis divitiis,
Vagatus per varia oblectamenta,
Evectus ad multos honores,
Dum in Republica magna obtineret, maxima sperare posset,
Dixit:
Vanitas vanitatum & omnia vanitas.
Utque vera post vana quæreret
Hanc in solitudinem, ubi veritas loquitur ad cor
Sumptis columbæ pennis advolavit,
Ibique
Piorum Ascetarum exemplis excitatus,
Turmis Pauperum quos liberis carens, pro liberis habuit cinctus;
Per multos labores doloresque bajulans sibi crucem
In stadio pœnitentiæ giganteo passu cucurrit.
Quo cursu consummato bravium accepturus, obiit
IV Idus Septembris, anno salutis M DC XCIV, ætatis LXVIII.
Manus amica
Publicis votis, non modestissimi viri voluntati obsequens,
Id enim vetuerat
Posuit.

Æternæ memoriæ.

Lucæ Bachelier, Equitis
Domini in Clotomont Joannis
SOBIESKI, Polonorum Regis
Bellicis expeditionibus comes
Assiduus, & ab ipso ad summum
Pontificem Innocentium Undecimum,
Et ad Rempublicam Venetam
Extra ordinem Legatus, tandem
Hunc in Eremum transfugit,
In quo cum quatuordecim annis
Quasi unus ex solitariis vixisset,
Etiam voluit tumulari.

Obiit die 28 Aprilis, anno salutis 1707.

In hujus Cœnobii Cœmeteriis jacet cor Sanctissimi Francisci II D G Sa Ro Im & Transilvaniæ Principis RAKOCZY, *partium Regni Hungariæ Domini, Siculorumque Comitis, &c. qui miro divinæ providentiæ ordine, per varia vitæ discrimina ductus, in Domino requievit Rodostii ad Propontidem, anno salutis mundi* 1735, *die* 8 *mensis aprilis, ætatis suæ* 59.

Pro grati animi monumento, ipsi, dum viveret nolenti serenissimo, repugnantique præ modestia Principi, post mortem R P MACARIUS PEN, *Camaldulensium Major, Eremique hujus Prior, hunc posuit lapidem.*

Anno Domini millesimo
septingentesimo trigesimo
septimo.

HIC

Quicquid habuit mortale deponi voluit.

YVO MARIA DE LA BOURDONNAYE.

Gente salus apud Armoricos antiquâ
Nobilitate Ecclesiæ, Militiæ, Togæ honoribus decorata
Magni vir ingenii, majoris animi,
Quem nec spes unquam nec metus inflexit:
Primum in Armoricâ Curiâ cum Patre Senator
Deinde libellorum supplicum Magister
Ad Pictones, ad Normanos superiores, ad Aquitanos, ad Aurelianenses,
Missus Dominicus
Regias rationes sic curavit, ut Regi & Plebi satisfaceret.
Egenorum Pater
Vexatorum hostis
Sui desiderium discedens ubique reliquit
Nil retulit præter populorum amorem & vota.
Denique Consistorianus Comes
Postquam
Cum familiis justitiæ inclitis
Ormessonibus Talonibus
Affinitates optatas contraxisset
Sibi & Deo in hoc secessu unicè vacans
Fidei quam illibatam retinuerat
Pietatis à quâ nec inter seculi illecebras unquam
Recesserat
Patientiæ visu deficiente exercitæ
Præmium obtinuit
Felicem ad Deum transitum
Anno millesimo septingentesimo vigesimo sexto.
Die vigesimâ septimâ mensis Augusti.
Anno natus septuaginta tres
DE LA BOURDONNAYE, libellorum supplicum Magister
Filius.
Dormesson Comes Consistorianus & rei ærariæ Præfectus
Gener
Parenti optimo mœrentes posuere.

VILLE-CRESNE.

PLusieurs Villages du Diocêse de Paris, aussi-bien que d'autres Diocèses, ont tiré leur nom des premieres habitations qui ont été construites, en sorte que plusieurs ayant été construites dans les bois ou sur le bord des bois, portent dans leur nom un terme qui signifie cabane ou chaumiere, hutte ou maisonnete. Comme donc on ne peut pas douter que le territoire occupé par le village de Ville-Crêne ne fût sur la lisiere de la forêt qui s'étendoit du côté d'Hierre, & qu'on appelle maintenant la Forêt de Grosbois, s'il n'étoit pas même compris dans cette forêt, il s'ensuit fort vraisemblablement que le mot de Cresne ou Crêne, joint à celui de *Ville*, a été employé pour signifier *Village aux huttes*, *Cranea* & *Crana*, ne paroissent être qu'une altération du mot Screne ou Screone qui est usité dans la Loi Salique, pour signifier une hutte faite de branchages; en l'employant dans le latin, on lui a donné la terminaison en a, *Screona*: mais il est constant que plusieurs villages ou hameaux, appellés les Ecrénes ou les Ecregnes en divers lieux, n'ont eu ce nom qu'à cause des huttes de branches d'arbres & de terre par où ils ont commencé. Au reste, le premier titre où Ville-Crêne se trouve mentionné, n'est que du XII siécle: & peut-être, sans une donation que Pierre Lombard, Evêque de Paris, assigna dessus en 1159 ou 1160, il n'en auroit pas été parlé si-tôt. Le titre appelle ce lieu *Villa Cranea*. J'expliquerai plus bas ce dont il traite.

Cette Paroiſſe eſt à cinq lieues ou environ de Paris, un peu plus près de l'orient d'hiver que du midi. Sa ſituation eſt dans le bout de la plaine qui commence au ſortir de Boiſſy-Saint-Leger, & qui finit au ruiſſeau de Rouillon ou Reveillon. Le gros du village ſe trouve entre Villeneuve-Saint-George & Brie-Comte-Robert à diſtance preſque égale d'une lieue ou un peu plus. C'eſt un pays où il y a plus de terres labourables que d'autres biens, en y comprenant le hameau de Cerçay. Ce hameau, dont je parlerai en particulier, eſt toujours nommé avec Ville-crêne dans les Regiſtres & Rôles de l'Election de Paris. Le dénombrement des feux imprimé en 1709 met à Ville-creſne & Cerçay 76 feux: Le Dictionnaire Univerſel de la France, où l'on ſe regle ſur l'ortographe & la diſtribution uſitée à l'Election, écrit Ville-crême & Cerçay, mais c'eſt une faute d'impreſſion. Le nombre des feux y eſt évalué à 273 habitans ou communians. Ce nombre paroît diminué, ſuivant le dénombrement de feux publié en 1745 dans le Volume du ſieur Doiſy, qui n'en marque en tout Ville-crêne & Cerçay que 60. J'obſerverai ici en paſſant, que c'eſt mal-à-propos que quelques perſonnes ſe mettent depuis peu ſur le pied d'écrire Ville-crême; ce qui ne peut ſervir qu'à forger par la ſuite une fauſſe étymologie.

La ſainte Vierge eſt Patrone de l'Egliſe de ce lieu. La Dédicace en fut faite autrefois le XI Juin. On y reconnoît auſſi S. Jean pour Patron; mais peut-être cela n'a-t'il commencé qu'à l'occaſion de quelques habitans de Saint Jean de Groſbois qui ſe retirerent à Ville-crêne vers 1640, lorſque

leur Eglise & leur maison furent détruites, au sujet des travaux que le Duc d'Angoulême fit faire dans son Parc de Grosbois. L'Eglise de Ville-crêne conserve encore quelques restes d'architecture du XIII siécle dans quelques fenêtres du Chœur qui sont du côté du midi, & qu'on a bouchées de maçonnerie. Il existoit aussi derriere le grand Autel un vitrage du même temps, qui représentoit la vie & l'Assomption de la Sainte Vierge. Le bâtiment pris en total est fort petit; la nef est plus basse que le reste. La Tour qui supporte l'édifice du côté du septentrion est du XIII siécle, avec quelques changemens. Du même côté que cette Tour, vis-à-vis le Sanctuaire, est une Chapelle appartenante au Seigneur de Cerçay, dans laquelle on a dressé une Epitaphe en marbre à un Officier Piémontois, nommé Salmatori, mort en 1662. Il étoit premier Ecuyer du Duc d'Angoulême &
Cod. 4217. Seigneur de Cerçay. On conserve à la Bibliothéque du Roi un Breviaire manuscrit en parchemin, caractere du XV siécle, dont les notes qui sont au Calendrier, apprennent qu'il a appartenu à un Curé ou à un Seigneur du lieu. On y lit au 17 Mars, après le nom de Sainte Gertrude Vierge, ces mots: *Festivitas in Ecclesia B. Mariæ V. de Villa crana* (a).

La collation de la Cure a toujours été faite par l'Evêque ou l'Archevêque de Paris *pleno jure*. Le Pouillé du XIII siécle en fait foi à l'article des Cures du Doyenné de Moissy, & ceux des trois derniers siécles sous le Doyenné du Vieux Corbeil. Le Pel-

(a) Ce Livre étoit encore à Ville-crêne sous Charles IX. On y lit que le 14 Mai 1570 Nicole Thoreau Prêtre prit possession de la Cure de ce lieu.

letier

letier la nomme ridiculement Ville-cresme dans le sien de l'an 1692. Le Curé est gros Décimateur.

¶ Les donations faites anciennement à l'Abbaye d'Hierre, sont les premiers monumens qui nous font connoître le village de Ville-crêne. Les Religieuses de ce Couvent, qui n'en est éloigné que d'une demie lieue, marquerent dans leur premier Nécrologe au XII des Calendes d'Août, l'obit de Pierre Evêque de Paris, qui leur avoit fait présent de la moitié de la menue dixme *in Villa cranea*. Un Chevalier nommé Radulfe y est pareillement au 8 des Ides de Mars, pour leur avoir donné un sextier de bled à prendre *apud Villam cranam* : mais il n'est écrit que du caractere du XIV siécle.

¶ Le Cartulaire de la même Abbaye fournit des Seigneurs *de Villa crana* dès le régne de S. Louis. Gilbert *de Villa crana* fit à ce Couvent en 1235 le don de deux masures situées à Ville-crêne, & qui étoient mouvantes du fief d'Odon Briard. En 1248, l'Abbaye étoit en contestation avec Baudoin de Ville-crêne & Robert de Mandres Ecuyer, au sujet de quelques bois. En 1254, ce même Baudouin de *Villa crana* est simplement qualifié *Armiger* dans un titre de l'Abbaye du Jard près Melun. En 1281, Jeanne *de Villa crana*, Demoiselle, & Jean Jolivet *de Claseria*, vendirent an Monastere de Saint Maur-des-Fossez une Terre, sur laquelle les Religieuses de l'Abbaye de Saint Remi de Senlis avoient quarante sols à prendre.

Porte-feuille de Gaignieres 211, f. 129.

Cartul Fossat. Litt. Margaritæ Abbatissæ S. Rem. Sylvan.

Dans le XV siécle, le Seigneur de Ville-crêne fut un nommé Jean Auger, qui décéda le 30 Juin vers l'an 1480 ou 1490. Il

Calendr. du du Breviaire manuscrit de Ville-crêne.

Ibidem. lui étoit né au mois de Février 1475 un fils, qui porta le nom de Jacques Auger, & vécut assez avant dans le siécle suivant. Au-dela du milieu de ce siécle, la Seigneurie de Ville-crêne étoit possédée par Jean le Comte, suivant le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. Le Grand-Prieur de France s'en disoit aussi Seigneur en partie, selon le même Procès-verbal.

Charles de Valois, Duc d'Angoulême, ayant acquis la Seigneurie de Grosbois en 1616, fit pareillement acquisition de celle de Ville-crêne, pour la joindre à son domaine principal. Depuis sa mort elle resta à ses descendans. La Dame de Joyeuse, sa petite fille, épouse de Louis de Lorraine, la possédoit en 1655, suivant un Arrêt du 6 Septembre. Antoine de Brouilly, Marquis de Pienne, & la Duchesse d'Aumont sa fille, se succederent dans la jouissance de cette Terre, comme dans celle de Grosbois. Après eux, elle appartint à M. de Harlay, premier Président du Parlement, lequel après avoir acquis Grosbois en 1701, obtint en 1703 des Lettres Patentes, qui portoient confirmation de la Haute Justice en la Paroisse de Ville-crêne, & don de ce qui en appartenoit au Roi. Cette Terre est sortie de la Maison de Harlay, par l'acquisition que M. Samuel Bernard fit de la Seigneurie de Grosbois & de ses dépendances. Aujourd'hui elle est possédée par M. Chauvelin, Président, ancien Garde des Sceaux.

Regiſtrées le 15 Février 1703.

CERÇAY, ce hameau de Ville-crêne qui n'est séparé du lieu où est le clocher, que par le petit vallon où passe le ruisseau de Revillon, paroît avoir la même origine

que Cercelles quant au nom ; en sorte qu'on peut dire que Cercelles n'est qu'un diminutif de Cercé ; car primitivement on a écrit Cercelles en latin, *Cersilla*. Dans deux articles du Nécrologe d'Hierre, Cerçay est dit en latin *Sarciacum* & *Serseyum* : mais ces deux articles n'ont été insérés qu'au XIV siécle. Dans le premier, c'est Catherine de Chartres, Céleriere, qui donne à l'Abbaye un arpent & demi de Saussaye *in territorio de Sarciaco*, à condition qu'on donnera un plat de quatre œufs à chaque Religieuse le jour de la Fête de l'Eucharistie. Dans l'autre, c'est Jeanne Dame du Plessis-Paté, qui donne au Monastere trente sols de cens *in villa de Braya & de Serseyo*. En 1580, le Grand-Prieur est qualifié Seigneur de Sersay dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris. En 1597, Ragonde l'Huillier, veuve de Jean Burdelet, déclara à Corbeil qu'elle possédoit un fief assis à Sarçay de la valeur de 80 livres. Cerçay est aujourd'hui annexé, comme Ville crêne, à la Seigneurie de Grosbois, depuis l'acquisition qu'en fit vers 1620 le Duc d'Angoulême. C'est le premier fief de cette Terre : Le Seigneur avoit des droits sur la Terre même de Grosbois, dans lesquels il a été maintenu par Arrêts du Parlement. Tel est le droit de pâturage dans toute l'étendue de la Terre de Grosbois.

Necrol. Heder. iij *Cal. Octob.* & v. *N. n. Julii.*

Rolle de la contrib. au ban de la Chatellenie de Corbeil.

Hist. de Corbeil p. 21.

Dans la Carte des environs de Paris de l'Abbé de la Grive, est marqué à Villecrene le Bois d'Anteuil. Ce Bois conserve le nom d'un ancien fief, dont il y a eu quelques Chevaliers surnommés au XIII siécle. Simon d'Antheuil, *de Antolio Miles*, & Agnès sa femme, vendirent en 1234

Magn. Pastorale.

au Chapitre de Paris une dixme de bled & de vin, qu'ils avoient au territoire d'Egreneil, Paroisse de Combs-la-Ville. Ce lieu appartient à M. Chauvelin : on l'appelle dans le pays Bois-d'Autel.

REAULIEU est un fief de Ville-crêne, marqué dans ma liste comme appartenant à M. Thomassin, Curé de Saint Pierre des Arsis à Paris.



MAROLLES EN BRIE.

De même qu'il y a deux Mareuil dans le Diocèſe de Paris, il y a auſſi deux Marolles. Celui-ci, qui eſt dans la Brie, eſt le premier connu & le plus ancien : l'autre Marolles eſt dans le Doyenné de Montlhery, dit autrefois de Linais. Mais ces deux lieux, quoique nommés aujourd'hui de même, ne paroiſſent pas avoir la même étymologie. Celui du Doyenné de Montlhery eſt dans une vaſte plaine très-découverte ; & celui-ci ſur la pente d'un petit côteau, au bas duquel paſſe le ruiſſeau de Revillon, & un autre plus petit entre la Forêt de Gröſbois & celle qu'on appelle les Bois de Notre-Dame. Marolles en Brie ne paroît point avoir été un lieu où l'on ait eu beſoin de faire des mares pour conſerver l'eau, comme dans l'autre Marolles, pays ſec. M. de Valois, à l'occaſion de ces deux Marolles, parle d'un troiſiéme Marolles, ſitué au Diocèſe de Sens ſur le bord de la Seine, entre cette grande riviere & celle d'Ionne, & obſerve que dans un Diplome du X ſiécle il eſt appellé *Matriolæ*. Ce n'eſt pas du rapport de ce nom avec le latin *mater*, que l'on peut conjecturer quelque choſe ſur l'origine du nom de Marolles en Brie, mais de ce que *Matriolæ* eſt l'abrégé de *Materiolæ*, & de ce que c'eſt des mots *Materia* & du *Materiamen* de la Loi Salique, qu'ont été formés les mots de Mairy & celui de Mairein, qu'on écrit Mer-

Notit. Gal. p. 423 col. 1.

rin, & qui signifie du bois à faire des tonneaux. Il étoit convenable que dans quelque intervale de ce grand continent de bois qui commençoit au-dessus d'Hierre, & qui continuoit jusquer vers la Queue & Ponteaux, il y eut des ouvriers qui formassent le Mairein ; & le lieu où les amas en furent faits en prit le nom de Mairolles. Delà vient qu'il est écrit *Maierolæ* & *Maioriolæ* dans des titres du XI siécle, *Maiorolæ* & *Mairolæ*, & aussi *Marrolæ* dans ceux du douziéme.

Ce village n'est qu'à cinq lieues de Paris du côté de l'orient d'hiver, & à la gauche du chemin qui conduit à Bri-Comte-Robert, dont il n'est éloigné que d'une lieue.

Il y a des vignes entre ce village & celui de Centeny qui en est fort peu éloigné, & sur le haut de la côte. La Paroisse n'a jamais été nombreuse en habitans. On y comptoit 39 feux lors du dénombrement imprimé en 1709. Le sieur Doisy, en imprimant un nouveau dénombrement de tout le Royaume en 1745, n'y en a marqué que 24. Le Dictionnaire Universel de la France, qui fut rendu public en 1726, assure qu'il y avoit alors 110 habitans ou communians.

Cette Terre appartenoit sous le regne de Philippe I, c'est-à-dire sur la fin du XI siécle, à un Archidiacre de Brie dans l'Eglise de Paris, nommé Dreux de Mellot, issu d'une famille illustrée par de grands hommes. Ayant conçu une affection particuliere pour le Prieuré de Saint Martin-des-Champs, fondé de son temps, il se proposa de donner un jour aux Religieux qui

y demeuroient, le bien qu'il avoit à Marolles en Brie; & pour leur en faciliter la régie, il commença par leur procurer la jouissance de l'Eglise du lieu, qu'il leur fit donner par Geoffroy, Evêque de Paris, en l'an 1088. Cet Archidiacre ne différa pas bien des années à leur faire part de sa Terre de Marolles, puisque dès l'an 1097 on voit qu'ils y avoient un domaine : c'est ce qu'indique le mot *Maioriolas*, qui se trouve dans la Bulle qu'Urbain II leur donna cette année là pour la confirmation de leur temporel. Mais la teneur de la Charte de l'Evêque Geoffroy, fait voir que ce Prélat avoit dessein de leur rendre le don de l'autel de Marolles encore plus sensible qu'il n'étoit & plus considérable; car après avoir marqué qu'Ives, Archidiacre du canton, y avoit consenti, il ajoute qu'il se retenoit dans cette Eglise de Marolles la même Jurisdiction que celle qu'il avoit dans celle de Saint Martin, outre la fonction de Cardinal-Prêtre que cette Eglise de Saint Martin lui devoit les jours de Fête; & quant aux droits de synode, de visite & charge d'ames qu'il avoit confiée au Prêtre Parrochial, il n'en relâchoit rien pour le présent.

Hist. Eccl. Par. T. I. p. 693.

Hist. S. Mart. p. 149.

Ibid, pag. 364.

La jouissance du temporel de Marolles sur les Religieux de Saint Martin, se trouva autorisée par un acte que passa en 1117 Dreux de Mellot, qui étoit déja depuis long-temps Grand Archidiacre de Paris. Il y déclare que, du consentement du Roi Louis, & en présence de Girbert Evêque de Paris, il avoit fait don à l'Eglise de Saint Martin des Champs de tout ce qu'il possédoit à Marolles, en terre, hostes, cens,

5[r]is, justice, domaine, voirie, tous les fiefs & tous les domaines tant en bois qu'en terre qui en dépendoient, sçavoir à Chevry & à Mendres. Cet acte fut muni du sceau de l'Evêque & de l'Archidiacre donateur, en plein Chapitre de l'Eglise de Paris. Depuis la clôture de ces Lettres, les Religieux de Saint Martin spécifierent dans les Bulles qu'ils obtinrent de divers Papes, la Terre de Marolles, comme à eux appartenante, ne mettant qu'en second l'Eglise avec ses dépendances, qui étoient les dixmes, comme on peut voir dans celle de Callixte II de l'an 1119, dans celle d'Innocent II de l'an 1142, celle d'Eugene III de l'an 1147, & dans les Lettres de Thibaud, Evêque de Paris, d'environ l'an 1150.

Hist. S. Mart. p. 157. 171. 180. & 188.

Lorsque le Prieur de Saint Martin des Champs vit son son Monastere en possession de l'Eglise de Marolles, aussi-bien que d'un temporel raisonnable, il y envoya un certain nombre de Religieux qui y formerent une petite Communauté. Marrier a lu dans les anciens monumens de l'Ordre qu'ils devoient être quatre Moines avec le Prieur. Ce fut alors que l'Eglise Paroissiale, qui étoit du titre de S. Julien Martyr de Brioude, fut rebâtie, de maniere que la partie orientale servît pour les Religieux, & la partie occidentale pour les Paroissiens: ou bien l'ancienne Eglise fut partagée en deux pour cette double destination. Quoique nous soyons certains qu'il y avoit à Marolles une Eglise Paroissiale avant qu'il y eût un Monastere; cependant, à juger des objets par ce qui en paroît aujourd'hui, ce qui sert de Prieuré, & qui fait le fond de l'Eglise, paroît être d'une architecture

Hist. S. Martini, p. 363.

de la fin du XI siécle, ou du commencement du douziéme au plûtard : c'est une espéce de Chapelle solidement & grossierement bâtie, dont les piliers ont des chapiteaux sculptés de bêtes & autres figures monstrueuses. Les Autels Curiaux n'étoient pas alors dans de plus amples édifices. Cet autel, aujourd'hui Prioral, est sous le titre de S. Arnoul, martyrisé le 18 Juillet dans la forêt d'Iveline sur les limites des Diocèses de Paris & de Chartres. Il fut facile aux Religieux de Saint Martin des Champs ou de Marolles d'avoir des Reliques, par le moyen de leurs Confreres de Crépy en Valois, qui en possédoient dans le célebre Prieuré de son nom, beaucoup plus ancien que celui de Marolles.

L'édifice de la partie de l'Eglise destinée pour la Paroisse, est de différens temps. Il n'y a que le Chœur qui est du XIII siécle ; le reste est plus nouveau : il est supporté par une grosse tour bâtie à côté. On tient par tradition que la Dédicace de cette Eglise fut faite le 19 de Mai. Cependant la permission qui fut donnée en 1550 à Charles, Evêque de Megare, de faire cette cérémonie, n'est datée que du 28 Mai ; l'Evêque *Reg. Ep. Par.* de Paris lui enjoignit d'en fixer l'anniversaire au Dimanche d'après la Fête-Dieu. La nomination à la Cure est marquée dans le Pouillé Parisien du XIII siécle appartenir au Prieur de Saint Martin des Champs : elle y est appellée en latin *Merrolæ*. ; il y présenta le 7 Juillet 1481. L'Ecrivain du Pouillé du XVI siécle est incertain sur ce point. Celui qui fut imprimé en 1626 ne fait aucune mention de cette Cure. Celui de l'an 1648

la donne à l'Archevêque. Le Pelletier, dans le ſien imprimé en 1692, dit que le Prieur de Saint Martin y préſente. La même choſe ſe trouve dans le Pouillé particulier de ce Prieuré. Néanmoins on aſſure que l'Archevêque de Paris y nomme maintenant.

En 1570, Denis Melin donna occaſion à un Arrêt du Parlement du 20 Mars, qui le débouta de la demande des dixmes des laines, & ordonna que celle des agneaux lui ſera payée. Trois ans après, Jean Heron Prieur, & Charles le Maître Curé de Brie-Comte-Robert, tranſigerent ſur la moitié de la grande dixme de Brie, & ſur les deux parts de la dixme des Bordes.

Invent. Ep.

Le Pouillé du XIII ſiécle rapportant les Prieurés du Doyenné de Moiſſy, met pour le premier *Prioratus de Merrole* : c'eſt ce qui étant joint à tous les titres primordiaux énoncés cy-deſſus, fait voir que l'on ne prononçoit point encore alors Marolles. Dans le Dictionnaire Univerſel de la France, on a fait un article ſpécial de ce Prieuré, pour dire qu'il vaut dix-huit cens cinquante livres. Il eſt aujourd'hui poſſédé par un Eccléſiaſtique ſéculier, nommé l'Abbé de Villers. Il paroît que les Moines de ce Prieuré ne diſpoſoient d'aucuns biens, & que ceux de la Maiſon de Saint Martin ſe diſoient Seigneurs en ce lieu. Lorſqu'il fut queſtion en 1203 de céder à Anſel d'Amboële la moitié du Bois-Herlant, en échange de cinq arpens de terre, Gui Prieur de Saint Martin & ſes Religieux diſent que cette portion de bois appartenoit *Domui noſtræ de Merroliis*. On voit par occaſion dans cet acte que le Prieuré de Merrole avoit eu une

Dict. Univ. T. II. Lit. M. col. 509.

Hiſt. S. Mart. p. 199.

Terre du don de Gui d'Amboële. Selon un autre enseignement, il avoit à la fin du XIII siécle un quart de la dixme sur trente-cinq arpens de la Terre de Ferolles.

Cartul. S. Mart.

On lit ailleurs qu'en 1265 il avoit eu, de la libéralité des Maréchaux de Centeny, des bois mouvans de Brie-Comte-Robert, situés proche le Bois du Perrier, & que Jean de Chastillon, Seigneur de Brie, en accorda l'amortissement. On disputoit sur la fin du même siécle au Prieur de Mayrolles la haute & basse Justice du village. Il prouva qu'il en jouissoit, lorsque cette Terre fut assignée à la Reine Marguerite de Provence, ayeule de Philippe le Bel alors régnant. Là-dessus le Parlement reconnut sa possession, & il fut prononcé que l'empêchement mis par le Prevôt de Paris seroit levé. Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, Pierre Bequet, Prieur de Marolles, comparut comme Seigneur du lieu : Il étoit aussi Soûprieur de Saint Martin. Dans un Mémoire que j'ai vû on lit qu'il abandonna ce lieu dans le temps des guerres, & que vers ces temps-là le sieur Amelot de Chaillou obtint le Prieuré en Commende.

Hist. de la Maif. de Chastillon. Duchêne, p. 107.

Parl. omn. Sanctor. ann. 1330.

On trouve dans le Cartulaire de Saint Maur, qu'en 1278 le Prieur de Merroles fit un échange avec l'Abbaye. C'est ce qui sert à faire appliquer à ce lieu l'article d'un Reglement, par lequel l'Abbé Pierre établissant l'Office de Chambrier en 1256, lui avoit assigné, entr'autres biens, celui qu'il avoit *apud Marolium*. C'est le seul titre où l'on lise *Marolium* au neutre ; peut-être y a-t'il une faute de copiste. Le Prieur de Ma-

Gallia Chr. T. 7. Instrum. p. ...

rolles avoit droit de chasse dans le Parc de Grosbois; il s'en est désisté, & du reste de sa Seigneurie, pour des biens beaucoup plus considérables: en sorte qu'il n'a plus à Marolles que la maison Priorale, & le droit de chasser en personne. M. Chauvelin est devenu par-là Seigneur de toute la Terre.



CENTENY.

IL y a eu quelques variétés ſur la maniere d'écrire le nom de ce lieu. Anciennement tout le monde l'écrivoit Centeny, ainſi que deſſus, ou bien Centigny. Ce n'eſt que dans le dernier ſiécle, ou à la fin de l'autre, qu'on voit naître la nouvelle maniere de l'écrire Senteny uſitée dans l'Election, & Santeny comme on fait au Rôle des Décimes du Diocèſe de Paris, & dans celui des Départemens des Vicaires Généraux, en conſéquence des Pouillés de 1626 & 1648. Les premiers monumens qui font mention de cette Paroiſſe comme déja ſubſiſtante, ſont du commencement du regne de Louis le Jeune, c'eſt-à-dire d'environ l'an 1140, & l'appellent tous uniformément *Centeniacum* ou Centeni, qui a été altéré en *Centigniacum* dans les Regiſtres de 1490, 1500, 1520. Ce fait étant conſtant, les Sçavans ſe ſont partagés ſur l'origine de ce nom. M. de Valois croit que c'eſt parce que le Fondateur de ce village, ou le premier poſſeſſeur, portoit le nom de *Centenius* qui étoit Romain, & que l'on trouve dans les inſcriptions de Gruter. M. l'Abbé Chaſtelain croit au contraire que ce nom vient du mot latin *centum*, parce qu'en effet il y a environ cent ſtades de Paris en ce lieu, & il ſe fonde ſur ce que Vincennes eſt ainſi nommé, à cauſe des vingt ſtades dont il eſt éloigné de Paris. Mais comme l'exemple ſur lequel il s'appuye eſt faux, parce que Vincennes ne vient pas

de *Vicenæ*, & qu'il vient de *Vilceniæ*, je préfere ici le sentiment de M. de Valois, & je pense que les lieux qu'on appelle Santenay & Sentenac ont la même étymologie, & que c'est dans les derniers temps qu'on a changé le C en S.

Centeny est à cinq lieues de Paris vers l'orient d'hiver, & à une lieue de Brie-Comte-Robert, dont la route en venant de Paris laisse ce village sur la main gauche, à la distance d'un quart de lieue. Sa situation est sur un coteau qui regarde le midi, & qui est presque entierement planté en vignes. Le ruisseau de Rouillon ou Revillon qui vient de Servon, passe au bas de la côte, & coule ensuite du côté de Marolles. Centeny est au milieu de ces deux villages, à la distance de demie lieue ou environ de chaque côté. On y comptoit 45 feux en 1709, suivant le dénombrement de l'Election de Paris imprimé alors : & le Dictionnaire Universel de la France, publié dix-sept ans après, évalua cela à 174 habitans ou communians. Le dénombrement qui a paru en 1745 de l'Edition du sieur Doisy, fixe à 36 le nombre des feux de cette Paroisse. L'Eglise est sous l'invocation de Saint Germain, Evêque d'Auxerre. On a été apparemment long-temps à la bâtir, car quoique la structure des piliers du chœur dénote le XIII siécle, la Dédicace n'en fut faite qu'en 1547 le premier jour d'Août, lendemain de la Fête Patronale, par l'Evêque de Megare, & on en célebre l'anniversaire le Dimanche dans l'Octave de Saint Germain. La tour qui est un peu basse a aussi beaucoup d'antiquité, & elle est garnie d'une belle & grosse sonnerie. Cette Eglise n'a

Reg. Ep. Par. 1547.

pour voûte qu'un lambris en forme d'arc. Dans la Chapelle à côté du chœur vers le midi, est la sépulture de MM. Sanguin, anciens Seigneurs d'Ivry sur Seine, & de Centeny en partie ; & dans celle du côté opposé est celle de M. de Henault & d'Anne Bigot son épouse. Une Dame de Meinart a fondé à Centeny une Ecole vers l'an 1720: & M. de la Guillaumie, Conseiller au Parlement, a fondé en son Château au même village un Chapelain, qui doit aider le Curé lorsque lui & les siens ne sont point sur les lieux.

La collation de la Cure est de plein droit à l'Archevêque de Paris, par continuation de ses prédecesseurs. Le Pouillé du XIII siécle y est formel : Parmi les Eglises *de donatione Episcopi* au Doyenné de Moissy, est marquée *Ecclesia de Centeniaco*. Ceux du XV & du XVI siécle mettent de même avec le terme *de Centigniaco*. Cette nomination se lit aussi dans les suivans, excepté le Pouillé du sieur le Pelletier de l'an 1692 où elle a été oubliée.

Au défaut des anciens Seigneurs séculiers de cette Paroisse, je ne puis m'étendre que sur les Monasteres, dont les Archives font mention de ce lieu par rapport à des donations qui leur ont été faites de dixmes ou redevances qui y étoient. Etienne de Senlis, Evêque de Paris, fit présent à l'Abbaye d'Hierre, vers l'an 1138, de beaucoup de dixmes que des séculiers lui avoient restitué pour en disposer à cet effet. La dixme de vin *de Centeniaco* y fut comprise. Thibaud son successeur la confirma avec les autres en 1142, & la Bulle du Pape Eugene III de l'an 1147 y mit la derniere so-

Dubreul; liv. 4. p. 895. Edit 1639.

Annal. Bened. T. 6. lemnité. (*a*) Une Dame, nommée Petronille, qui s'étoit rendue Religieuse en sa derniere maladie (*b*) donna à la même Maison la moitié d'un muid de grain *in decima de Centeniaco*. *Necrol. Heder. Bibl. Reg. xvij Cal. Maii* Le Prieuré de Saint Martin des Champs n'avoit encore rien à Centeny en 1147, puisque la Bulle d'Eugene III en sa faveur n'en parle pas, malgré le grand détail des biens où elle entre. Mais les Lettres de Thibaud, Evêque de Paris, données quelques années après pour confirmation de dons, en font mention, & disent que ce *Hist. S. Martini, p. 188.* Prélat leur confirme *medietatem decimæ de Centeni*. Voici un Seigneur de Centeny qui se fait connoître par un don qu'il fit en 1248 à l'Abbaye de Saint Maur des Fossés. Son nom étoit *Petrus Marescallus*, *Miles de Centeniaco*; & sa femme s'appelloit Odeline. *Chartul. S. Mauri in Bib. Reg. f. 82.* Ce qu'ils donnerent en pure aumône à ce Monastere, consistoit dans une dixme de vin. Ce don ne fut revêtu de Lettres d'amortissement que long-temps après; sçavoir, en 1282, par Pierre de France fils du Roi, comme Seigneur de Brie-Comte-Robert. Le Répertoire du Châtelet fait l'observation, qu'au mois de Juillet de l'année ci-dessus dite, ce Prince, qui étoit Comte d'Alençon, de Blois & de Chartres, & Jeanne sa femme, permirent à l'Abbé de Saint Maur de retenir la dixme du vin à Centigny qui leur avoit été donnée par ce Pierre le Mareschal, sans qu'à l'avenir il

(*a*) Il y avoit dès-lors un Maire dans ce village. Des Lettres de Maurice de Sully Evêque de Paris, vers 1180, le déclarent plege dans une vente faite aux Dames d'Hierre. *Arnulphus major de Centeniaco*.

(*b*) On appelloit ces sortes de Religieuses, faites à l'extrémité, *Monacha ad succurrendum*.

Marechal

pût être contraint de l'aliéner. Les Sieurs le Maréchal ou Maréchaux, Chevaliers de Centeny étendirent aussi en 1265 leurs libéralités sur le Prieur & les Religieux de Marolles. On peut recourir à ce que j'en dis à l'article du village de ce nom. L'Ordre de Malte a sur le territoire de Centeny une Commanderie située entre le ruisseau & le grand chemin de Brie-Comte-Robert, sur la pente douce qui regarde le nord. Au défaut d'une histoire complette qui instruise le public sur l'origine des biens de cet ordre, je conjecture que ce bien fut donné aux Templiers par les mêmes *Marescalli* nommés plus haut. Sauval assure que cette Maison des Chevaliers de Malthe a haute, moyenne & basse Justice, avec des droits honorifiques dans l'Eglise, & que le revenu consiste en terres, prés, jardins, dixmes, cens & rentes & bois. Il le fait monter à mille livres. L'Abbé des Thuilleries, dans ses notes manuscrites sur le Dictionnaire Universel de la France, compte Centeny & Villetrou parmi les Membres de la Baillie de Saint Jean de Latran à Paris. Ce qu'il y a de certain, est que dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, le Grand-Prieur prend la qualité de Seigneur de Santeny. Ce fut cette Commanderie de Centeny que le Grand-Maître donna à l'Abbé de Vertot, lorsqu'on le chargea de composer l'Histoire de l'Ordre de Malthe.

Antiq. de Paris, Tome 1. p. 611.

Eloge de l'Abbé de Vertot dans les Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr.

L'Abbaye d'Hiverneau a droit de prendre une redevance de bled sur la Commanderie de Centeny. Philippe Abbé donna le 27 Octobre 1471 quittance de trois sextiers de bled, que cette Maison avoit & a encore droit d'y prendre sur la grande dixme. An-

dré Marlet, Abbé, obtint le 3 Avril 1637 un Arrêt du Parlement, confirmatif de ce droit. L'Hôpital de Saint Jacques du Haut-pas à Paris, qui faisoit une Commanderie particuliere, a aussi compté parmi ses anciens biens des terres & vignes à Centeny. La Croix Jubeline servoit d'indication en 1574. M. de Chauvelin, Seigneur de Grosbois, a acquis tous les droits & biens que l'Ordre de Malthe avoit à Centeny, pour d'autres biens situés en Normandie, c'est-à-dire la Seigneurie & les deux tiers des dixmes, & il a eu de M. Nouet de Montenclos l'autre tiers des mêmes dixmes, pour réunir le tout à la Seigneurie de Grosbois : de sorte qu'il n'y reste presque plus rien des anciens bâtimens de la Commanderie de Centeny. C'est aussi à M. Chauvelin qu'appartient une ferme dite le Marais entre Centeny & Servon.

Tabul. S. Jac.

Le grand Cartulaire de l'Evêque de Paris fait aussi mention de Centeny, qu'il appelle Centegny. On y lit qu'une Dame de Bienassise, Seigneurie voisine de Jossigny, fondant une Chapelle de Sainte Marguerite à Brie-Comte-Robert en 1326, lui assigna des terres situées au-dessous des vignes de Gentigny. Une Ordonnance du Roi de l'an 1270 l'appelle aussi Centigny : c'est celle par laquelle il est dit que du charbon qui viendra à Paris en sacs de ce lieu, de même que de Tournan & d'Ozoir, le Voyer en aura deux sacs.

Dubois, Cat. mss. T. 2.

Traité des Fiefs de Brussel, T. 2. p. 748.

Quant aux Seigneurs de Centeny, je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai dit, si-non que j'ai trouvé dans le rôle de la contribution au Ban pour la Châtellenie de Corbeil en 1597, deux articles qui nous apprennent

le nom de quelques Fiefs de Centeny. L'article de l'un est ainsi conçu : » Le fief d'Ormoy & Montaglant assis au village de » Centeny en Brie, baillé par déclaration » par Anne Briçonnet, valant 64 liv. 8 sols.« Cette Dame est apparemment la même Anne Briçonnet que l'on voit ailleurs qualifiée Dame de Sainteny, & qui fut mariée le 15 Février 1544 avec Jean le Genevois, Lieutenant Général au Bailliage de Chaumont. L'autre article met : » Deux Fiefs » assis à Centeny en Brie : l'un appellé le » Fief de Colombier, baillés par déclara- » tion par Claude Sanguin, valans huit vingt » livres. « Le 15 Novembre 1622, on enregistra en Parlement les Lettres Patentes qui accordoient à Pierre Sanguin, Seigneur de Santeny & d'Ivry en partie, toute Justice, Voirie & Censive dans ces lieux, en ce ce qui appartenoit au Roi.

Hist. des Gr. Off. T. 2. p. 434.

En 1642, temps auquel Claude Sanguin & Marie du Temps demeuroient à Centeny, la Seigneurie s'appelloit la Maison des Lions.

M. de Coulanges parle de Centeny dans une de ses chansons.



SERVON, ou CERVON.

EN commençant, je dois rendre compte des raisons que j'ai de proposer l'alternative dans la maniere d'écrire le nom de cette Paroisse, & de préferer de l'écrire par un C. On n'a aucun titre qui parle de ce village avant le milieu du XII siécle. Ce n'est pas qu'il ne soit ancien: mais comme les Evêques de Paris ne se sont jamais désaisis de la nomination à la Cure, de-là vient que son nom ne se trouve point dans les titres d'aucun Chapitre ou Communauté au XI siécle ni au dixiéme, ni dans les précédens. Cependant, comme dans le premier acte qui en fait mention, sous l'Episcopat de Thibaud vers l'an 1150, & sous celui de Maurice de Sully vers 1170 ou 1180, & dans les actes du XIII siécle, quoique tous rédigés en latin. Cette Paroisse est appellée Servum, ou Servun, ou bien Servon, contre l'ordinaire de latiniser les noms ou de les exprimer en latin, lorsqu'on sçavoit la maniere de le faire en cette langue; c'est une marque certaine que les Actuaires ou Notaires ignoroient d'où venoit ce nom, & qu'ils faisoient scrupule d'imaginer que le latin de Servon fût *Servo, Servonis*. Le défaut de connoissance les déterminoit à mettre le nom en langue vulgaire: De sorte que le premier acte où Servon soit dit en latin *de Servone*, n'est que de l'an 1265. Depuis ce temps-là on a continué d'écrire de même, sans en rechercher l'origine, ni s'embarrasser si cela étoit exact. Ac-

coutumé que l'on eſt à des mots familiers, tels que *Servus*, ſerviteur, dont les quatre premieres lettres ſont les mêmes que dans Servon, on s'en eſt tenu là communément. (a) Pour moi, j'ai fait réflexion qu'il y a dans le Morvan, contrée du Nivernois, qui eſt du Diocèſe d'Autun, un bourg qui porte le même nom que le village du Diocèſe de Paris, & que le nom de ce bourg s'écrit & s'eſt écrit de tout temps *Cervon*.

Fortunat, contemporain de S. Germain Evêque de Paris, marque dans la vie de ce Prélat ce trait géographique digne de remarque : *Eunte ſancto viro ad beati Martyris Symphoriani occurſum, dum de vico Cervedone in Murvino progreditur, habitatores loci occurrentes ſuggerunt, ut ſegetem, &c.* Dans des titres poſtérieurs de trois ou quatre ſiécles à Fortunat, ce même Cervon, du pays de Morvan, eſt appellé *Cervidunum* ; mais la maniere dont Fortunat l'écrit, fait encore mieux voir comment, en retranchant deux lettres de Cervedon, on a fait Cervon. Or ce Cervedon eſt aſſez viſiblement un terme Celtique, qui doit être

Sæc. I. Bened. p. 238.

(a) Je dis *communément*, parce que je ne ſuis pas le premier qui ait cru qu'il ſeroit mieux d'écrire Cervon. Julien Brodeau Avocat, en ſa Vie de Charles du Moulin, pag. 12, l'écrit de même en parlant de Cervon en Brie dont il s'agit. Il eſt auſſi écrit Cervon dans la véritable Epitaphe de Jacques du Moulin qui ſe voit dans l'Egliſe de Brie près Montlhery. Avant ces temps-là, le Sécretaire de l'Evêché de Paris, en 1500 & 1515, écrivoit auſſi *de Cervone* : & encore plus anciennement dans les Chroniques manuſcrites de l'Abbaye de Saint Denis, le nom étoit ſi bien écrit par un C *Ceruum*, que dans l'imprimé on l'a rendu par *Centum en Brie*. Recueil des Hiſt. de D. Bouquet. T. 3. p. 279 dans la Note.

commun aux deux lieux dont je parle, le village de la Brie étant sur le haut d'une colline au bas de laquelle est le ruisseau de Revillon, de même que le Bourg du Nivernois est sur une montagne, au bas de laquelle est un autre ruisseau qui, après avoir passé à Corbigny, se jette dans l'Ionne. Si l'Auteur de la Vie de S. Merry avoit été exact à nommer les lieux dont il a eu occasion de parler, peut-être y eussions-nous trouvé le nom de Cervon du Diocèse de Paris. On y lit que ce Saint, qui en venant d'Autun à Paris avoit resté long-temps à Champeaux en Brie, s'étant mis en route pour arriver en cette Ville, opéra deux guérisons miraculeuses à moitié chemin. Il ne faut que jetter la vûe sur la carte, pour s'appercevoir que Cervon est précisément à la moitié de la route de Champeaux à Paris, y ayant cinq lieues de part & d'autre.

Ce village est donc éloigné de cinq lieues de Paris, & d'une petite lieue seulement de Brie-Comte-Robert. Il est sur le bord de la longue plaine qui conduit à cette petite Ville, & dans un pays de terres labourables, avec quelques prairies & étangs. La pente du coteau qui termine le village, regarde l'orient. Au-delà du ruisseau est le Château & la Seigneurie de Villemenon, différente de celle de Cervon, & de laquelle je parlerai en particulier. En toute la Paroisse l'on ne comptoit l'année 1709 que 48 feux, suivant le dénombrement de l'Election de Paris qui fut imprimé alors. Ils ont été depuis en diminuant, puisque le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, n'y marque que 122 habitans ou communians. Le dernier dénombrement du Royaume,

qui a paru en 1745 par les soins du sieur Doisy, se contente de mettre à Corvon 26 feux.

L'Eglise est un édifice qui a mérité l'attention du célebre Abbé Chastelain, au moins quant au chœur. Il finit en quarré comme plusieurs autres; mais au fond regne une galerie à colonnes & vitrages en arcades grecques, plus élevées que le haut du retable qui est fort grand. La voûte du chœur est sans augives à huit feuillages, d'un goût qui ne se voit point ailleurs, un à chaque angle, & un à chaque milieu, même à celui qui est sur la porte du chœur. Cet habile connoisseur n'a point dit l'âge de ce vaisseau; mais l'ouvrage de la galerie m'a paru être du XIII siécle, & la voûte avec les ornemens ne semblent être que de l'avant-dernier siécle. Cette Eglise reconnoît pour Patrone Ste Colombe Vierge, martyrisée à Sens le 31 Décembre. On n'y montre plus aucune de ses reliques; mais on y en conserve d'autres très-nouvelles, & dont les noms arbitraires peuvent causer un jour de la confusion. La Dédicace fut faite autrefois le 25 Août, sans qu'on en sçache l'année: Elle y est chommée ce jour-là par le peuple, & S. Louis est remis au lendemain: ce qui désigne que cette Dédicace auroit été faite avant l'établissement de la Fête de ce Saint Roi. La concurrence des deux Fêtes fait croire au reste que S. Louis est le second Patron. La statue de Ste Colombe, avec une ourse à ses pieds, est placée dans le côté droit ou méridional, & celle de S. Louis est de l'autre côté. Elles ont été faites en 1651 par Pierre de Troussy. Le tableau du retable est de la même

année. Le sanctuaire est décoré de colonnes de cuivre. La nef est moderne : on y remarque à l'entrée, au-dessus de la grande porte, une tribune où se tient le Seigneur, attenant de son château qui est contigu. A droite du chœur est le mausolée d'un ancien Seigneur, de la hauteur de trois pieds, au-dessus duquel sont représentés à genoux le mari, la femme & les enfans vêtus à l'antique. Il fut dressé par les soins du mari après la mort de son épouse. On lit au bas de ces figures :

» Cy-dessous gist noble Damoiselle Marguerite de Herbert, jadis femme de Noble Seigneur Jacques du Moullin, Seineur de Briis & Servon en Brie, Eschanson Ordinaire du Roy Henry second de ce nom : laquelle trepassa le XXIIII jour de Fevrier M. DC LII. Et auprès d'elle Estienne, Pierre & Jacques du Moullin ses enfans. Priez Dieu pour leurs ames. Amen.

» Cy-dessous gist Noble Seigneur Jacques du Moullin, Eschanson Ordinaire du Roy Henry second de ce nom, Seigneur de Briis sous Montlhery, Servon, & de la Motte-Grapin en Brie; qui trepassa le.......... Priez Dieu pour lui.

On n'a pas rempli le vuide de cette derniere Epitaphe, parce que Jacques du Moullin mourut en sa Terre de Briis, & qu'il y fut inhumé en 1571 dans l'Eglise Paroissiale.

Dans la Chapelle Seigneuriale ou de la Vierge est attachée sur le mur l'Epitaphe de Claude Mallier, Seigneur de la Houssaye, Servon,

Servon, &c. décédé en 1609 ; & on y voit ſur le pavé celle de Henri de Lyonne mort en 1697, auſſi Seigneur de Servon.

Les voici en leur entier.

Hic jacet Claudius Mallier Houſſæus, Servonius, longo Proavorum ordine nobilis, inculpatâ vitâ, abſolutâ virtute, qui ab ineunte ætate cum ingenium iis artibus excoluiſſet, quæ patriæ præſidio, nomini & familiæ ſunt ornamento egregiis pro Repub. laboribus, domi, peregreque functus, inter Ærarienſes ſacrique ſcrinii Scribas adlectus, ſummis, mediis & infimis charus immò & utilis, vitam Religione, Fidei integritate, obſequiis, ſedulitate cumulavit, acerbiſſimis podagræ doloribus diu conflictatus, ſeptimum agens & ſeptuageſimum ætatis ſuæ annum animam Deo, cadaver huic humo teſtamento reddidit XVI. Kal. Maii, anno Chriſti M. VI. C. IX. Margareta Lyone amantiſſimi Mariti per XLVII annos dulciſſima Conjux, luctu implexa, & concordis conjugii uſque memor, unà cum Defuncti Nepotibus hæredibus, hoc monumentum poſuit.

Requieſcat in pace.

» Cy repoſe le corps de défunt Claude » Mallier, vivant Seigneur de Houſſay & » de Servon, Conſeiller-Secretaire du Roi, » Maiſon & Couronne de France & de ſes » Finances, qui décéda le 11 Avril 1609.

Le mot de Servon qui avoit été ôté par violence ſur les tombeaux de MM. du Moulin & Mallier, a été rétabli par Arrêt du Conſeil de Sa Majeſté le 7 Décembre 1666.

Cy gisent
» Messire Henry de Lyonne, Chevalier-
» Seigneur-Comte de Servon, Laborde-
» Grapin, & autres lieux, Mareschal des
» Camps & Armées du Roi, Chevalier de
» l'Ordre de S. Louis, lequel est décédé le
» 24 Avril 1697, âgé de 67 ans.
» Et Dame Françoise de Selvois son Epou-
» se, laquelle est décédée le 2 Janvier
» 1701, âgée de 61 ans.

» Cy gist Dame Genevieve Mercier,
» Epouse de Monsieur Jean Rogier, Ecuyer-
» Sécretaire du Roy, Maison, Couronne
» de France & de ses Finances, décédée le
» 10 Octobre 1708, âgée de 83 ans 7 mois
» & 18 jours.

Derriere cette Eglise est une fontaine du nom de Sainte Colombe, laquelle va se perdre dans les étangs de Villemenon.

Arrêt de Servon, 1666, pag. 7. *Reg. Archip. Par. 14 Jul.*

Autrefois les Seigneurs avoient donné une Terre pour servir de cimetiere aux habitans en temps de peste. C'est apparemment de ce vieux cimetiere devenu inutile, que Pierre de Marillac, Seigneur de Beaulieu, eut par échange une partie l'an 1628.

La Cure est restée à la nomination de l'Ordinaire. Le Pouillé du XIII siécle la met en ce rang, *De donatione Eccl. de Servon.* Celui de 1626 y est conforme. Il y a une faute en celui de 1648; & celui de le Pelletier a oublié cette Cure. Le Curé est gros Décimateur avec la Fabrique.

Il y eût en 1269 un établissement utile au Curé de Servon. Gui de Villiers (sur Marne) Chevalier, établissant un Chape-

lain en sa Maison de Villiers, songea pareillement à celle qu'il avoit à Villemenon. Il fonda un Prêtre particulier à Villiers. Mais à l'égard de Villemenon, il chargea le Curé de Servon de se pourvoir d'un Chapelain qui célébreroit la Messe au moins trois fois par semaine, ou la feroit célébrer dans sa Chapelle en ce lieu. Les revenus qu'il leür attacha étoient une dixme à Sucy & à Bonneuil, avec quelques arpens de terre en ce dernier village. Etienne Tempier, Evêque de Paris, approuva ces fondations: & comme la dixme dessusdite relevoit de lui en sous-arriere-fief, il obligea le Curé de Servon & l'autre Chapelain de lui présenter une fois en leur vie, & à ses successeurs Evêques, deux livres de cire vierge, en reconnoissance de la Seigneurie féodale; à quoi Jean Curé de Servon se soumit. Ce même Evêque se fit rendre neuf ans après hommage par deux autres Curés de Servon, qui se succederent en deux mois de temps; par Philippe, le Vendredi après la Chandeleur; & le Lundi après *Reminiscere*, par Thibaud *de Nerbria*.

Hist. Eccl. Paris. T. II. p 438.

Gall. chr. T. 7. col. 113.

Le Curé de cette Paroisse étoit en différend avec l'Abbaye d'Hiverneau, au sujet des dixmes, dans le commencement du XVI siécle: mais ils s'accorderent en 1502, & l'Evêque de Paris confirma leur Traité le 8 Juin. Le Curé se nommoit alors Marin de la Rue. On croit qu'il s'agissoit des limites des territoires du côté d'une Chapelle dont je vais parler.

Reg. Ep. Par.

On voit proche le château de Villemenon des restes d'une ancienne Chapelle, que les Géographes marquent sous le nom de *S. Cassien.*

Il peut se faire que le Château étoit alors en cet endroit, & que c'en ait été la Chapelle. Mais à l'égard du nom de S. Cassien, il souffre difficulté. Les Chanoines Reguliers de l'Abbaye d'Hiverneau qui possedent ce titre, reconnoissent que c'est sous le nom de S. Gatien, premier Evêque de Tours, qu'elle a été bâtie. Cependant je suis persuadé qu'elle n'a commencé à porter le nom de ce saint Apôtre de la Touraine, que du temps de François I, parce qu'alors seulement la Terre de Villemenon & celle de Lesigny qui sont contigues, furent dans la famille des Ponchers natifs de Tours. François Poncher, fils de Louis Seigneur de Lesigny, fut Evêque de Paris depuis 1519 jusqu'en 1532. Pendant que Charlotte, l'une des sœurs de ce Prélat, posséda Lesigny après la mort du pere, Anne son autre sœur étoit mariée à Antoine Bohier, Seigneur de Villemenon. Or cet Evêque de Paris étoit natif de Tours : il y étoit même Chanoine de la Metropolitaine de Saint Gatien. C'est pourquoi, s'il est vrai qu'il est celui de la famille des Ponchers qui bâtit le château de Villemenon, il y a tout lieu de croire qu'il fut au moins le restaurateur de la Chapelle à laquelle il fit porter le nom de S. Gatien, en mémoire de son premier Bénéfice ; & il peut se faire qu'alors le nom de S. Cassien fût éclipsé pour un temps. Il ne paroît aucune ancienne donation faite à des Communautés sur le revenu de Servon, si-non que dans les Lettres que Thibaud Evêque de Paris accorda vers l'an 1150 aux Moines de Saint Martin des Champs, pour confirmer les biens qu'on leur avoit fait jusqu'alors, on y lit

Histoire de Corb. p. 227.

Histor. S. Mart. p. 188.

pour la premiere fois le don d'une redevance de froment & d'avoine : *In decima S. Columbæ de Servum dimidium modium frumenti in majori decima ejusdem villæ dimidium modium dimidiatæ avenæ.* Ce fut peut-être cet Evêque qui fit ce présent à ce Monastere dont il avoit été Prieur.

¶ Servon a eu des Chevaliers qui en étoient Seigneurs dès le XII siécle. Un Paganus de Servon & sa femme Rozaline sont mentionnés au Cartulaire de Longpont à l'année d'une Croisade du regne de Louis VII en 1142. Maurice de Sully Evêque de Paris, qui siégea dès l'an 1161, accorda à l'Abbaye d'Hierre des Lettres qui certifioient la vente que Milon de Servon Chevalier avoit faite à cette Maison, de trois muids de grain à prendre *apud Braiam*, (c'est le nom ancien de Brie-Comte-Robert) moyennant le payement de quarante-sept livres. Ce Milon eut un fils de même nom, lequel n'étoit encore qu'*Armiger* Ecuyer, lorsqu'il vendit, conjointement avec Petronille sa femme, aux hommes de Sucy la Voyerie de Sucy qu'il tenoit en fief de Simon de Cossigny ; ce qui fut ratifié en 1226 par Pierre de Borbon Chevalier. Servon y est écrit en françois *Servun*.

Chart. L. Heder. Bibl. Reg.

Mag. Pastor. Eccl. Paris.

Après une lacune un peu grande, je ne retrouve de Seigneurs de Servon qu'à la fin du regne de Charles VII. C'est dans un Contrat pardevant Notaire du 14 Octobre 1460, par lequel Jean de Marigny, chargé de procuration de Perrette de la Riviere d'Aulnoy, Dame de la Roche-Guyon, de Servon & de la Borde-Grapin, vend à Louis de Bolene dit de la Rochette, Maître d'Hôtel du Roi, Seigneur de Bruyere, & Capi-

Arrest de Servon de l'an 1666, p. 34.

taine de la Bastille à Paris, les Terres & Seigneuries de Servon & de la Borde-Grapin, huit cens vingt-cinq livres parisis. On parle d'un Jacques de Cocherel, Seigneur en 1532 : mais il est incertain si c'étoit de ce Servon, parce qu'il y en a un au Diocèse d'Avranches, & un autre au Diocèse de Rennes : & la suite fait conjecturer que la Terre de Servon pouvoit être tombée aux du Moullin, comme descendus de ce Louis de Bolen.

Il est certain que cette Terre fut possédée pendant une très-grande partie du XVI siécle par Jacques du Moulin, qui avoit épousé Marguerite de Hebert ou Herbert, ainsi qu'on a vû par les Epitaphes rapportées ci-dessus. Ils sont tous deux mentionnés dans un partage du 20 Avril 1545. La tradition est que Marguerite de Hebert étoit tante de Anne de Boulen, femme de Henri VIII Roi d'Angleterre. Ainsi il ne faut point chercher ailleurs dans la Brie la Terre où quelques Historiens d'Angleterre assurent qu'Anne de Boulen fut élevée, & qui appartenoit à un Gentilhomme. C'est à Servon, & non à Fontenay en Brie, que cette fille de Thomas de Boulen, Ambassadeur du Roi Henri VIII en France, fit la résidence qu'ils disent. Brodeau a cru mal-à-propos que c'étoit à Fontenay en Brie, parce qu'il ignoroit que la femme de Jacques du Moulin fût parente d'Anne, & qu'il ne sçavoit pas que Servon eût appartenu aux ancêtres de cette Dame dès le temps de Charles VII & de Louis XI.

Vie de Ch. du Moulin, p. 13.

Ibid. p. 7.

Il n'étoit resté à Jacques du Moulin, décédé le 28 Mars 1571 à Briis près Montlhery où il repose, & dont il étoit aussi Sei-

gneur, qu'une fille nommée Louise. Elle épousa Sebastien de Morton ou Mirton, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Chabrilhan en Dauphiné, qu'on lit qualifié Seigneur de Servon en 1572, & auquel Pierre de la Bocée, Administrateur de la Commanderie de S. Jacques du Haut-pas, fit hommage en 1577 pour une piéce de terre sise à Servon près la fontaine Souflet. On trouve que le 26 Avril 1584 elle fit un échange avec Claude Mallier sieur du Houssay, Sécretaire du Roi, à qui elle donna les Terres & Seigneuries de Servon & de la Borde-Grapin, Hôtel Seigneurial, moyenne & basse Justice. Néanmoins la même année 1584, Abel de la Rochette, descendu selon les apparences de Louis de Bolen de la Rochette, est dit Seigneur de Servon: mais il paroît que Claude Mallier posséda véritablement la Seigneurie. En 1588 lui & son épouse Marguerite de Lyonne traiterent avec les habitans de Servon. Ils leur constituerent cent écus d'or-sol de rente, à la charge d'en employer une partie aux gages d'un Maître d'Ecole; une autre partie à marier tous les ans de pauvres filles, & un autre à habiller six pauvres par chacun an. Le Contrat est du 2 Février. Ce Seigneur & sa femme vivoient encore en 1606. Depuis ce temps-là Marguerite transporta, du consentement de son mari, la Terre de Servon & le Château à Claude de Lyonne son neveu, Trésorier du Prince de Condé.

Arrêt de 1666, p. 35.

Ibid. p. 36.

Ibid. p. 7.

Ibid. p. 61.

Quelque temps après, sçavoir en 1632, paroît Henri de Lyonne, Ecuyer, Seigneur de Servon. On lit dans l'Arrêt de 1666, dont je puise la plûpart de ces faits, qu'il fut mis cette année-là en prison au Fort-

l'Evêque, à la poursuite de Paul Parent, Seigneur de Villemenon, pour des sommes qu'il lui disputoit ; & dans la transaction que fit le prisonnier il ne se dit que Seigneur des deux Fiefs sis à Servon & de la
Ibid. p. 21. Terre de la Borde-Grapin. Par cet acte il céda des cens & droits acquis de Louise du Moulin en 1584 & des Abbayes de Saint-Denis & d'Hierre. Son épouse s'appelloit
Ibid. p. 34. Marie Berault selon un acte de 1634. L'Historien de Corbeil, dont l'ouvrage pa-
De la Barre, p. 21. rut en 1647, se contente de dire de ce Seigneur son contemporain qu'il a une belle maison à Servon, avec droit de moyenne Justice au ressort de Corbeil. M. de Lyonne eut un gros procès à soutenir contre François de Verthamont, Seigneur de Villemenon, qui se prétendoit Seigneur de Servon, à cause que quelques-uns de ses prédécesseurs avoient pris cette qualité, & paroissoient y avoir été autorisés : mais par un Arrêt du Conseil d'Etat du 7 Décembre *1666* il fut ordonné que le sieur de Lyonne pourra prendre en tous actes le titre de Sei-
Arrêt de 1666, p. 95. gneur de Servon : Défenses furent faites au sieur de Verthamont de l'y troubler, & ordonné que cette qualité qu'il a prise sera effacée des inscriptions de l'Eglise de Servon : & celles des auteurs dudit de Lyonne qui ont été effacées, seront rétablies aux dépens dudit Verthamont. Le prononcé du même Arrêt s'étendit aussi sur une contestation ancienne au sujet de la haute-Justice, & il y fut dit que la haute-Justice de Servon & de Fourcilles étoit du Domaine Royal de la Vicomté de Corbeil, auquel elle demeuroit réunie.

Enfin Henri de Lyonne, Chevalier,

Seigneur de Servon obtint du Roi l'érection de sa Terre en Comté; & les Lettres Patentes en furent enregistrées au Parlement le 5 Mai 1683. Il est décédé en 1697 Lieutenant Général des Armées du Roi. La Terre a passé depuis à son fils le Comte de Servon, & ensuite à son petit-fils le Marquis de Servon, qui en jouit actuellement.

VILLEMENON. Quoique ce lieu ne soit pas une Paroisse, mais seulement l'unique écart de celle de Servon, M. de Valois n'a pas laissé que d'en composer un article de trois lignes, pour assurer positivement que ce lieu a dû être appellé en latin *Villa Magnonis*, ou bien *Villa Magnulfi*. Ce ton trop affirmatif a déplu à M. Lancelot, qui croit que ce nom vient plutôt de *Villa Emenonis*, parce que le nom Emenon étoit plus commun parmi les François. Je n'ai point de parti à prendre là-dessus, parce qu'on ne produit aucuns titres anciens sur Villemenon. Il est bien vrai que l'on trouve un *Johannes de Villa minori* Clerc en 1231 & 1234, Seigneur suzerain d'un fief à Combs-la-Ville; & ce nom pourroit avoir formé celui de Villemenou, d'où l'on auroit fait Villemenon: mais ce Jean *de Villa minori* paroit plutôt devoir tirer son nom de Ville-menu, hameau situé entre Brie-Comte-Robert & Combs-la-Ville, que de Ville-menon.

Notit. Gall. p. 436. col. 2.

Je n'ai pû remonter sur Villemenon plus haut que l'an 1269. Celui qui en étoit Seigneur, l'étoit en même-temps de Villiers-sur-Marne, c'est pourquoi il prenoit le nom de Gui de Villiers. On a vû ci-dessus la

Article de Villiers.

fondation qu'il a faite de certain nombre de Messes en la Chapelle qu'il avoit à Villemenon. Cent ans après, un autre Seigneur du même Villemenon marqua dans l'aveu qu'il en donna le 21 Juillet 1369, qu'il avoit haute-Justice & sur vingt hostées du Village de Servon. En 1385 Louis Sanguin tenoit de la Vicomté de Corbeil l'Hôtel & la Seigneurie de Villemenon près Servon, avec haute-Justice; & outre cela, le Moulin & la pêcherie du même lieu. En 1427 Jean Sanguin étoit Seigneur de Villemenon. Ce fut lui probablement qui rebâtissant la Chapelle castrale, lui fit porter le nom de S. Jean-Baptiste, qu'on voit qu'elle avoit en 1474. Cette Terre continua apparemment d'appartenir aux Sanguin le reste du siécle.

Arrêt de 1666, p. 38.

Aveu de Gilles Malet Vicomte de Corb. Chambre des Comptes, 15 Janv. 1385. Hist. de Corb. p. 62.

Titre de Meudon.

Reg. Ep. Par. 3 Mart.

En 1538 Antoine Bohier ou Boyer en étoit devenu Seigneur. Il avoit épousé Anne Poncher, sœur de François Poncher Evêque de Paris. Ce fut à eux que la haute-Justice de Servon & de Fourcilles fut engagée. Ils obtinrent aux Requêtes du Palais, le 17 Décembre 1556, une Sentence qui les maintenoit comme Hauts-Justiciers en certains droits. La contestation avoit été occasionnée par la Fête des Valets, accoutumée d'être faite le jour de S. Louis, & pour laquelle il étoit besoin de la permission du Haut-Justicier. La déclaration qu'Antoine Bohier avoit faite à la Chatellenie de Corbeil, est rappellée dans le rôle du Ban & Arriere-ban de l'an 1597, en ces termes. » Le Fief, Chatellenie & Seigneurie de » Villemenon assis en la Paroisse de Ser- » von en Brie, baillé par déclaration par » Maistre Antoine Boyer Chevalier, valant

Arrêt de 1666, p. 28.

Ibid. p. 40.

» quatre cens soixante & quatorze livres
» neuf sols.

On croit que le Château de Villemenon fut bâti de leur temps, & par les soins de quelqu'un des Ponchers. De la Barre dit à la page 21 de son Histoire de Corbeil, que ce fut le Général Poncher qui bâtit ce beau Château : par où il faut entendre Jean Poncher Général des Finances en Languedoc, Dauphiné & Provence, qui étoit cousin germain d'Anne Poncher Dame de ce lieu : & à la page 227 il écrit qu'il fut bâti par François Poncher Evêque de Paris. Ce dernier sentiment est moins vraisemblable, par la raison que ce Prélat mourut en 1532, dans le temps qu'Antoine Boyer & Anne Poncher sa sœur jouissoient nouvellement de cette Terre.

Jacqueline Hurault paroît en 1575 comme Dame de Villemenon : ce fut alors qu'elle en rendit hommage & aveu au sieur de Saint-André, Conseiller au Parlement de Paris, Seigneur héréditaire du Vicomté de Corbeil. Elle étoit veuve de François Robert Sécretaire des Finances. Son hommage étoit pour raison de quarante-cinq livres de rente inféodée qu'elle avoit droit de prendre sur la Seigneurie de Servon, mouvante du Roi à cause de la Tour de Brie-Comte-Robert ; lequel droit étoit fondé sur l'acquisition qu'elle en avoit faite le 9 Août 1551.

Arrêt de 1666, p. 33.

Ibid. p. 76.

Charles de Rostain jouit depuis cette Dame de la Terre de Villemenon, & la vendit à Paul Parent le 6 Juillet 1597. Ce fut ce Paul Parent qui fit valoir le plus ses droits dans Servon. Dès la seconde année de sa jouissance, Henri IV avoit réuni les

Ibid. p. 29.

Justices de Servon & Fourcilles à la Chatellenie & Prévôté de Corbeil, & le Parlement avoit ordonné que ceux qui les possédoient seroient appellés. Mais en 1600 la Cour ajouta que Paul Parent seroit remboursé de la somme de trente-trois écus, pour laquelle la haute-Justice avoit été aliénée en 1538. Par-là M. de Villeroy devint Seigneur Haut-Justicier de Servon ; en sorte que Claude Mallier n'étant que Moyen & Bas-Justicier en 1604, fit présenter le 26 Juillet à ce Haut-Justicier un Placet, en conséquence duquel il lui fut permis de faire célébrer à Servon la Fête des Valets le jour de S. Louis. Le même Paul Parent obtint le 21 Juillet 1610 au Châtelet une Sentence, qui lui permettoit de faire effacer les titres, ceintures & armoiries du sieur Mallier décédé, qui étoient autour du chœur & de la nef de Servon. En 1625 une Sentence du Bailliage du Palais lui adjugea la jouissance de haute-Justice & de droits honorifiques en l'Eglise de Servon. De la Barre écrivit, quelques années après, que le sieur Paul Parent se disoit Haut-Justicier dans le village de Servon ; ce qui lui avoit causé des procès avec M. de Lyonne. Il ajoute que les Arrêts du 13 Mai 1660 & 18 Mars 1611 avoient toujours conservé le ressort à la Prévôté de Corbeil.

Reg. Parl. 6 Sept. 1599.
Ibid. 13 Mai 1600.
Arrêt de 1666, p. 32.
Ibid. p. 41.
Hist. de Corb. p. 21.

Jacques Dollu posséda la Seigneurie de Villemenon après Paul Parent : il avoit épousé une parente dont il eut le Château que François de Verthamont eut d'elle. A l'égard de la Terre, il se la fit adjuger par Décret en 1645. Ce fut sous ce dernier possesseur (François de Verthamont) que le Conseil décida le 7 Décembre 1666 la

Arrêt de 1666. p. 27.

contestation mue entre lui & M. de Lyonne sur la Seigneurie de Servon. Le Seigneur de Villemenon fut condamné comme il est marqué ci-dessus, & outre ce, de quitter l'indue possession de soixante arpens de terre appartenans à la Fabrique de Servon, & vingt-huit apparteanns au Curé.

Dans le siécle présent, & environ depuis l'an 1724, Villemenon a appartenu à M. Dubois, Sécretaire du Cabinet, Intendant des Ponts & Chaussées, & frere du Cardinal de ce nom, premier Ministre. Son fils, appellé le Chevalier Dubois, en jouit maintenant.

Arrêt de 1566, 89 & 90.

BERTHEMONT ou Berethmont est un fief dont le manoir consiste dans la premiere maison du village du côté du grand chemin. Il est parlé de ce fief dans le fameux Arrêt de Servon, à l'occasion du fils du sieur Tartereau Seigneur, que le Bailli de Villemenon fit ôter du chœur de l'Eglise de Servon & mettre dans la nef; comme aussi à l'occasion du banc que ce Seigneur de fief particulier avoit fait mettre dans le chœur, que le même Bailli fit ôter. On y lit à la page 92 que le Roi lui permit d'avoir une selle dans le même chœur, sans cependant pouvoir prétendre aucuns droits honorifiques.

Arrêt de Servon, p. 15, 161, 48.

Il appartient à présent à M. Boulanger du Parlement.

LA FOSSÉE est mentionné dans un acte de l'an 1605, comme un lieu de la Paroisse de Servon où Claude Merault Auditeur des Comptes avoit alors une maison avec Oratoire.

Reg. Ep. Par. 13 Jul. 1605.

Vaux-d'argent est un simple canton ou chantier, nommé dans l'Arrêt page 51.

Arrêt de Servon, pag. 72 & 95.

BONBON est un fief sis au village de Servon, consistant en Justice moyenne & basse, il est mouvant de la Seigneurie de Servon.

Tab. S. Jac. de Alto-passu.

RADEMONT, selon un Mémoire de l'an 1655, est un fief sis à Servon, que Pierre de Marillac Chevalier, Seigneur de Beaulieu, & Anne Portas sa femme du côté de laquelle il le tenoit, vendirent alors à Jean Chauchon Ecuyer sieur de Brevan, Maître-d'Hôtel du Roi, & Maître des Courriers de Bourgogne. Il consistoit en maison, colombier & quarante arpens de terres & prés sis à Servon & Villemenon. Il étoit dit mouvant des Seigneurs de Servon & de Bonbon, & chargé de redevance envers la Commenderie de S. Jacques du Haut-Pas.





